Découverte d'un virus de cancer humain

d'après AFP

Deux cancérologues américains viennent de franchir une importante étape dans la lutte contre le cancer en isolant, pour la première fois, un virus de cancer humain.

Ces deux chercheurs, les professeurs Morton et Frederick Eilber, de l'Institut national de la Santé de Bethesda (Maryland), ont fait part de leur découverte à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique de Villejuif, en banlieue de Paris.

Selon le professeur Georges Mathe, qui dirige l'institution française, la lutte contre le cancer aura fait un bond en avant si, grâce à cette découverte, on parvient à mettre au point un traitement pour les sarcomes humains (tumeurs malignes) comme on a réussi à le faire, par l'immunothérapie, dans les cas de leucémie.

C'est la première fois qu'un agent viral responsable du cancer est isolé chez l'homme. Jusqu'à présent, des virus cancérigènes n'avaient pu être isolés que chez certains animaux, comme le chat.

La découverte des deux chercheurs américains a été rendue publique au cours d'un colloque sur les antigènes des cellules cancéreuses, réunion qui se déroule à Villejuif.

Le professeur Mathe a précisé que la découverte constituait "un pas scientifique important et un véritable espoir thérapeutique". Il a toutefois ajouté: "Il ne faut pas croire pour autant que le cancer est définitivement vaincu, car il n'y a pas une seule mais plusieurs sortes de cancer."

Le professeur Eilber, 31 ans, qui participait au colloque, a souligné que le professeur Morton, 34 ans, et lui-même n'avaient pas mis en évidence "le" virus du sarcome lui-même, mais un "agent viral qui ressemble au virus du sarcome de la souris" et qui selon lui "a toutes les chances d'être associé à la tumeur". Mais, a-t-il ajouté, "la réalité de cette association n'est pas encore entièrement prouvée".

"S'il n'y a pas encore d'évidence directe que le virus que nous avons vu est celui du sarcome, a encore déclaré le professeur Eilber, il est néanmoins très important de savoir maintenant que le sarcome a un antigène distinct. Ce que nous savons, c'est que l'agent que nous avons repéré dans ce cancer humain cancérise des cellules saines, ce qui n'avait encore jamais été prouvé."

Les antigènes sont des corps reconnus étrangers par l'organisme qui les porte et qui les rejette. On a longtemps cru que les cellules cancéreuses ne portaient pas d'antigènes, mais depuis une dizaine d'années, le contraire a été démontré dans les tumeurs animales.

Chez l'homme, un antigène a été mis en évidence par un savant britannique, le professeur P. Burkitt, dans une tumeur localisée chez les populations africaines, la tumeur de Burkitt. Cet antigène pouvait être provoqué par un produit chimique ou par un virus. Ce virus a été repéré, mais on n'a pas encore pu prouver qu'il était directement responsable de la tumeur. Pour les leucémies aiguës, dans 25% des cas, des antigènes ont été mis en évidence par les chercheurs de Villejuif, ce qui a permis de mettre au point une méthode thérapeutique qui a provoqué des rémissions de quatre ans.

Le gendre de Johnson nie avoir autorisé des atrocités au Vietnam

LAS VEGAS. (Reuter) — Le gendre de l'ex-président Johnson, le major Charles Robb, a dit, hier, n'avoir eu connaissance personnellement d'aucune atrocité commise par des membres de sa compagnie contre des civils au Sud-Vietnam. Mais il a ajouté qu'il n'irait pas jusqu'à nier l'existence de présumées atrocités.

Agissant sur les conseils d'officiers supérieurs des fusiliers marins des Etats-Unis réunis à Las Vegas, le major Robb a convoqué une conférence de presse pour répondre aux questions soulevées par un article du journaliste washingtonien Jack Anderson, ancien coéquipier de feu Drew Pearson.

Dans son article, Anderson a cité un reporter de l'Illinois qui dit avoir entendu dire par quatre fusiliers marins que des membres de la compagnie commandée par le major Robb avaient commis des atrocités contre des civils.

Voir ATROCITES en page 6

Le major Charles Robb

• *Le capitaine Medina nie avoir ordonné le massacre de My Lai*

— page 16

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 5 décembre 1969, 85e année, no 283, 52 pages, 4 cahiers ★★ 10¢

Contre le voeu de Québec

Sécurité sociale: Ottawa veut des pouvoirs accrus

par Pierre-C. O'NEIL
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — S'il n'en tient qu'au gouvernement fédéral, il n'y aura pas, dans la revision constitutionnelle, de modification majeure des dispositions actuelles touchant la sécurité du revenu et les services sociaux, ou, en d'autres mots, touchant la sécurité sociale.

Ainsi, toutes les propositions du Québec dans ce domaine sont rejetées; il n'y aura aucun transfert de juridictions aux provinces.

Au contraire, les changements constitutionnels qui se produiraient, en vertu des propositions du gouvernement fédéral, auraient pour but:

A) d'accroître sa juridiction dans la mise en oeuvre de programmes d'assurance-revenu, en donnant aux gouvernements des juridictions concurrentes dans ce domaine. (A l'heure actuelle, il y a dans ce domaine des pouvoirs exclusifs à l'un et l'autre gouvernement, et des pouvoirs partagés.)

B) De reconnaître sa primauté dans tout le domaine de l'assurance-retraite. (Cette primauté n'est pas clairement établie dans la constitution actuelle.)

En matière de services sociaux, les provinces garderaient leur juridiction exclusive, mais le gouvernement fédéral aurait le pouvoir d'intervenir en vertu de ce qu'on appelle son pouvoir de dépenser.

Si on conjugue ces dispositions avec les propositions faites déjà par le gouvernement fédéral relativement à son pouvoir de dépenser, force est de conclure que sous l'empire d'une nouvelle constitution, il aurait des pouvoirs accrus dans le domaine de la sécurité sociale.

S'il est exclu, en vertu des disposi-

Voir SECURITE, page 6

Québec luttera

QUEBEC — Le Québec continuera de lutter pour obtenir la juridiction exclusive sur les allocations familiales dans la province malgré le refus d'Ottawa, a déclaré hier le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier.

Dans une interview, M. Cloutier s'est dit nullement surpris par le refus d'Ottawa, refus contenu dans l'ordre du jour de la quatrième conférence constitutionnelle fédérale-provinciale, qui commence lundi.

Le document fait valoir que tout transfert des allocations familiales et des pensions de vieillesse aux provinces coûterait au Trésor la somme de $2,400,000,000 annuellement.

Sharp convient d'oublier l'incident de Lipkowski

par Marcel PEPIN
envoyé spécial de LA PRESSE

BRUXELLES — Au cours d'un entretien particulier avec le ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann, Mitchell Sharp a convenu d'oublier l'incident de Lipkowski dans l'espoir de conclure une entente précise avec la France concernant la visite au Canada de représentants du gouvernement français.

Les ministres ont tous deux reconnu, selon M. Sharp, l'importance d'améliorer le climat des relations franco-canadiennes et d'éviter les incidents de nature à gêner ces relations, l'incident de Lipkowski étant classifiée dans cette catégorie.

Une des décisions de M. Sharp porte sur la nécessité d'accroître le nombre de rencontres entre ministres canadiens et français afin de "normaliser" au plus tôt, selon l'expression du ministre, les relations entre les deux pays.

Sur ce point, M. Sharp a déclaré que son interlocuteur français s'était montré réceptif à la suggestion canadienne et qu'il y a lieu de croire que les contacts personnels entre ministres canadiens et ministres français seront plus fréquents à l'avenir.

Les deux ministres ont conversé pendant 40 minutes au quartier général de l'OTAN, à Bruxelles, où se poursuit la réunion hivernale du Conseil atlantique. Selon le ministre canadien, la France désire autant que le Canada éviter les accrochages diplomatiques et elle est toute disposée à faciliter la recherche de procédures nouvelles qui

Voir SHARP en page 6

Accusée du meurtre de Sharon Tate

Enceinte de cinq mois et mère d'un enfant de 18 mois, Linda Louise Kasabian, âgée de 20 ans, a été traduite en cour, à Los Angeles, pour répondre, avec trois autres accusés, du meurtre de l'actrice Sharon Tate et de plusieurs autres personnes.

— Reconstitution de l'assassinat, page 19

Communauté urbaine de Montréal

Garantie d'emploi à tous les employés des villes

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les employés des municipalités de l'île de Montréal qui passeront au service de la Communauté urbaine de Montréal auront une garantie d'emploi et pourront négocier une convention collective globale.

C'est ce qu'ont annoncé hier, au Parlement de Québec, le ministre des Affaires municipales, M. Robert Lussier, et le porte-parole du Front commun des employés de la ville de Montréal, M. Jean DesTroisMaisons, qui représente 11 syndicats et leurs 25,000 membres. Le bill 75 créant la Communauté urbaine de Montréal sera amendé en conséquence.

Au cours de sa conférence de presse, le ministre Lussier a déclaré qu'il ne pouvait discuter du projet de loi à la Commission parlementaire des Affaires municipales, comme la majorité des villes en ont exprimé le désir, car le bill avait déjà été suffisamment discuté. Il s'est cependant dit prêt à voir les représentants de la banlieue au cours d'une réunion à huis clos qui serait "moins politisée".

M. Jean DesTroisMaisons, qui avait réclamé des audiences publiques avant de se rendre à Québec, a expliqué hier qu'il n'y tenait plus parce que tout semble indiquer que le gouvernement est prêt à apporter plusieurs amendements au projet de loi. Il y aura une nouvelle réunion la semaine prochaine.

Les 50 représentants du Front commun ont également eu des entretiens au cours de la journée d'hier avec le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage; le chef du Parti québécois, M. René Lévesque; le député de Saint-Jacques, M. Jean Cournoyer, qui sera probablement le futur ministre de la Fonction publique; le député de Bourget, M. Paul-Emile Sauvageau.

Après la réunion avec le ministre des Affaires municipales, M. DesTrois-Maisons s'est dit d'avis que trois ques-

Voir GARANTIE, page 6

AUJOURD'HUI

• Laval veut rendre les propriétaires responsables de la taxe locative — page 3

• Red O'Quinn démissionne à Ottawa — page 27

• Chub Feeney succède à Warren Giles — page 28

• Hausse de la mortalité chez les Indiens: émoi aux Communes — page 17

• Le Canadien déjoue enfin Tony Esposito — page 27

sommaire

Annonces classées / 40 à 49
Arts et Spectacles / 32 à 35
Bandes dessinées / 18
Cinéma / 35
Courrier "Que faire ?" / 22
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Etes-vous observateur ? / 41
Finance / 13 à 15
Horoscope / 23
Informations étrangères / 16 - 19 - 36
Informations nationales / 2 - 39
Loisirs et récréation / 18
Mots croisés / 41
"Mot-mystère" / 18
Radio et télévision / 25
Sports / 27 à 31
Tribunaux / 8 et 10
Vie féminine / 20 à 24
Vie mondaine / 20
Votre médecin / 22

Météo: temps clair, avec quelques périodes nuageuses

Min. 15° Max. 25° ● Détails page 6.

Des 1,620 qui ont été inspectés

50 pour cent des autobus d'écoliers sont défectueux

QUEBEC — On a découvert des défectuosités mécaniques dans près de 50 pour cent des 1,620 autobus scolaires qui ont été inspectés au cours des trois dernières semaines par les techniciens du ministère des transports et communications et de la Sûreté du Québec.

C'est ce que révèlent les chiffres qu'a rendus publics, hier, le ministre des transports et communications, M. Fernand Lizotte.

Le rapport précise que l'inspection s'est faite dans les territoires de 16 commissions scolaires régionales et que 44 autobus scolaires ont été remisés temporairement pour réparations, tandis que neuf ont été mis au rancart définitivement.

Le ministre a fait savoir qu'à la suite de ces inspections 22 entrepreneurs ou propriétaires d'autobus se sont vus retirer leur contrat pour le transport d'écoliers, parce qu'ils ne pouvaient disposer d'un nombre suffisant de véhicules répondant aux normes de sécurité, ou parce qu'ils ne pouvaient pas offrir un service adéquat.

Sept jours de prison pour un vol à l'étalage de $37.21; sept jours et $1,500 pour vol et recel de $160,000

par Léopold LIZOTTE

Les vols à l'étalage constituent évidemment, dans notre ville, un "fléau" dont les commerçants de toutes sortes ont justement raison de se plaindre.

Mais les vols de camions chargés de marchandises de toutes sortes sont également des crimes qui se commettent plusieurs fois la semaine, dans notre bonne ville, et qui coûtent aussi quelques millions à l'économie locale, de toute apparence.

Il faut évidemment combattre les deux, cela va de soi.

Mais en gardant aux châtiments infligés les proportions qui s'imposent.

Et c'est là, semble-t-il que l'explosion de bonnes intentions annoncée il y a une quinzaine, quant à une collégialité possible chez les juges des cours criminelles, devrait avoir ses retombées les plus actives.

C'est là l'expression fort imagée qu'a utilisée un vieux routier de la police, pour exprimer son étonnement devant le sort "inversé" fait à certains justiciables.

En cours des comparutions, par pur hasard, ce policier avait hoché la tête lorsque plusieurs voleuses à l'étalage ont écopé de peines de sept jours francs de prison pour des larcins de quelques dizaines de dollars dans les établissements Miracle Mart.

Toutes étaient incidemment sans dossier, comme d'ailleurs cette jeune fille de 19 ans, qui avait les larmes plein les yeux en prenant le chemin des cellules pour avoir volé quelques hardes évaluées à un grand total de $37.21.

Une question...!

"C'est grave", nous a dit, le policier.

"Mais ne trouvez-vous pas que c'est aussi grave, pour un récidiviste de 35 ans, de commettre un vol de $160,000?

Un peu surpris, nous avons hoché les épaules.

Puis il a continué:

—Et trouvez-vous que si ce même récidiviste, qui a reconnu sa culpabilité à des accusations de conspiration pour commettre ce vol, de l'avoir commis et d'avoir perpétré un cambriolage afin de pouvoir receler en toute tranquillité, ce vaste butin volé,

Voir VOL, page 6

La commission Gendron publiera des rapports préliminaires si nécessaires

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission Gendron, qui enquête sur la situation du français au Québec, remettra des comptes rendus préliminaires au gouvernement si elle ne réussit pas à terminer ses travaux assez tôt pour qu'ils soient utiles.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier au Parlement, où il a dévoilé le programme de recherce de la commission, son président M. Jean-Denis Gendron, a affirmé qu'il n'entendait pas faire effectuer les travaux "dans le secret" et en cacher les résultats, qu'ils soient favorables ou non.

En matière de recherche, la commission s'est fixé trois priorités:

— les droits linguistiques et scolaires de la majorité et de la minorité;

— le français, langue de travail dans le secteur privé;

— la place et la qualité du français et de l'anglais dans l'enseignement.

Les autres sujets de recherche sont la minorité; la place et la qualité du français dans le secteur public et parapublic, dans l'information et la publicité et dans tous les autres secteurs d'activité; les facteurs propres au plein épanouissement de la langue française.

D'après M. Gendron, le rapport sur les droits linguistiques et scolaires de la majorité et de la minorité sera remis à la fin du printemps de 1970. Les autres rapports d'inventaire seront publiés périodiquement par la suite, à des intervalles de six mois à un an. Cependant, plus d'un rapport pourra être remis au gouvernement simultanément.

La Commission procédera également à des études sur les droits linguistiques et sur le plein épanouissement de la langue. Elle utilisera la documentation rassemblée et les rapports de recherche, les divers travaux d'experts et les connaissances qu'elle aura acquises pour soumettre des recommandations en vue de définir une politique linguistique.

Ces recommandations proposeront des moyens à prendre pour assurer les droits linguistiques de la majorité et la protection des droits de la minorité. Elles viseront également à assurer le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activité, dans les domaines éducatif, culturel, social et économique.

En réponse à une question d'un journaliste, M. Gendron a déclaré que les travaux de la commission pourraient bien exiger de deux à trois ans.

Le président de la commission a expliqué que celle-ci entend concilier la qualité du travail nécessaire à de tels travaux et la nécessité de le présenter assez tôt pour qu'il soit utile, de façon à répondre aux besoins de la population et satisfaire à ses inquiétudes.

M. Gendron a par ailleurs précisé qu'en ce qui concerne la recherche sur la qualité de l'anglais dans l'enseignement, elle porterait seulement sur l'étude de l'anglais comme langue seconde. Elle vise à déterminer si les étudiants de langue française sont ou non défavorisés par cet enseignement dans le contexte nord-américain.

Droits réservés

par Gilles RACINE

A un repas-causerie (au sens littéral du terme) auquel participait Pierre Laporte, mercredi à Lachute, la soupe était chaude mais les délégués plutôt froids. Après un long silence, rompu uniquement par le tintement des ustensiles, un délégué du comté d'Argenteuil se risque à poser la première question: "Dites-nous quelle est votre politique." M. Laporte, de retourner la question: "Ma politique sur quoi?" Levant sa fourchette d'un geste vague, le délégué précise sa question: "Votre politique, quoi!" Heureusement, plusieurs autres délégués avaient des questions précises et M. Laporte ne tarit pas d'explications jusqu'au dessert inclusivement quant à ses vues concernant le Parti libéral du Québec, les prochaines élections, les grandes politiques de la province. Malgré cette performance coutumière, un délégué protesta: "Ce n'est pas cela qu'on veut savoir. Ce qu'on veut savoir, c'est ce que vous allez faire pour nous, ici dans Argenteuil, si vous êtes porté au pouvoir. Le reste cela ne nous intéresse pas."

Une perle

Un peu plus tard dans la journée, Pierre Laporte rencontrait une cinquantaine de délégués des circonscriptions de Terrebonne et Deux-Montagnes à Rosemère. M. Lionel Bertrand, ancien député libéral de Terrebonne, a présenté le candidat à la chefferie dans un style tout particulier: "A la frontière de ses yeux et au fond de son coeur, il porte tout l'éventail de la politique québécoise."

Hôte et invité

Hier soir, pendant que Robert Bourassa revevait à son comité journalistes et bénévoles, pour un cinq à sept, Pierre Laporte était invité à rencontrer dans une maison privée de Ville Mont-Royal un auditoire de classe, les délégués des circonscriptions de d'Arcy McGee, Westmount, Notre-Dame-de-Grâce et Outremont. Parmi l'auditoire, on remarquait des femmes en pyjama ou en mini. Toutes arboraient sur la poitrine le macaron blanc et rouge du candidat. M. Laporte, en complet Prince de Galles, était accompagné de sa femme Françoise.

Un marathon pour Wagner

Claude Wagner met les bouchées doubles ou triples peut-être. Dans la semaine du 6 au 13 décembre, c'est dans plus de 60 circonscriptions — dit un communiqué de son organisation — qu'il rencontrera les délégués et militants libéraux. Sa tournée comprend Granby, Sorel, Lachute, Rawdon, Montmagny, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Cabano, Rivière-du-Loup, Beauport, Hull et Valleyfield.

Wagner et les organisateurs

Claude Wagner n'aime pas les organisateurs du Parti libéral: il veut leur tête. Alors qu'il s'adressait, mercredi soir, aux militants libéraux des circonscriptions de Chicoutimi, Dubuc et Jonquière-Kénogami, à Port-Alfred, il a promis un nettoyage en règle parmi les organisateurs libéraux de la prochaine campagne électorale s'il était élu à la direction du parti. "Les changements seront radicaux", a-t-il affirmé. M. Wagner ne veut pas voir se répéter les mêmes erreurs qu'en 1966, où les libéraux ont perdu le pouvoir par une marge de quelque 200 voix. Il est à espérer pour M. Wagner que les organisateurs de sa campagne à la chefferie seront suffisamment efficaces pour le porter au pouvoir, autrement...

L'organisation Bourassa patine

Les membres de l'organisation de Robert Bourassa se sont mis au patin, pour la première fois, dans la nuit de mercredi à jeudi. En guise de repos, ils ont loué pour la durée d'une heure la patinoire du Mont-Saint-Antoine, dans l'est de Montréal, et ont pratiqué leur coup de patin. A leur avis, c'est là un excellent moyen de se garder en forme physique pendant la campagne. L'expérience s'est avérée difficile pour certains, mais tous ceux qui y ont participé s'accordent à dire qu'il faut renouveler l'expérience régulièrement. On songe même à former une équipe de hockey qui pourrait se mesurer aux équipes des deux autres candidats à la chefferie, si le souffle ne leur manque pas.

Rien dans le rapport Trahan ne nuirait à Pierre Laporte

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Dans le but de contrer certaines rumeurs circulant en particulier chez les délégués au prochain congrès du Parti libéral, le candidat au leadership et député de Chambly, M. Pierre Laporte, a pris lui-même les devants pour demander au ministre de la Santé s'il déposera "bientôt" le rapport Trahan sur l'hôpital Charles-Lemoyne et "pour quelles raisons ce rapport n'a pas été déposé" jusqu'à maintenant.

Le bruit court que M. Laporte pourrait subir le contrecoup de certaines recommandations ou constatations contenues dans le rapport Trahan, l'hôpital Charles-Lemoyne étant situé dans le comté de Chambly.

Le ministre Jean-Paul Cloutier, qui a confirmé n'avoir eu aucune conversation avec M. Laporte "depuis six mois" et qu'en conséquence il n'a pu y avoir de collusion entre eux pour que ne soit pas rendu public le rapport, a affirmé qu'il "peut déjà dire qu'il n'y a rien dans le rapport Trahan qui pourrait le justifier, à ce moment-ci, de ne pas le déposer pour avantager ou désavantager un des candidats" à la direction du parti libéral.

Place publique et quiétude

M. Cloutier avait auparavant expliqué qu'il retardait le dépôt du rapport en Chambre parce qu'il désire "que l'hôpital puisse, en toute quiétude, avant que les discussions se fassent sur la place publique, mettre en application les recommandations" de la Commission Trahan.

En bref, on peut conclure des réponses de M. Cloutier que le rapport de la Commission Trahan ne sera vraisemblablement pas rendu public avant le congrès à la direction du parti libéral.

Wagner reprend du poil de la bête au Lac-Saint-Jean

par Gilles DAOUST
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI — M. Claude Wagner, député de Verdun et candidat à la chefferie du Parti libéral, a commencé à reprendre du poil de la bête dans ce que l'on prétend être l'un des châteaux forts de son principal adversaire, M. Robert Bourassa, c'est-à-dire la région du Lac-St-Jean.

Après une assemblée assez froide à son endroit, mercredi, à Port-Alfred, l'assemblée qui réunissait des délégués des comtés de Dubuc et Chicoutimi, M. Wagner, de passage hier dans la ville de Chicoutimi, a reçu l'appui du maire de cette municipalité, M. Gilles Tremblay, pour qui le député de Verdun est le seul homme capable de diriger d'ici peu les destinées du Québec.

M. Tremblay est un libéral, mais il n'est pas délégué au congrès de janvier. Il a cependant, dit-on, une forte influence au sein de son milieu et sur cette ville qui est la plus importante de la région du Lac-Saint-Jean.

Plus tard, au cours de la journée, M. Wagner s'est rendu à Normandin, municipalité située au nord de Saint-Félicien. Il a rencontré là les délégués du comté de Roberval.

Le nombre de militants et délégués était à peu près habituel, soit d'une centaine, mais ils étaient tous très enthousiastes à l'endroit du député de Verdun et beaucoup plus unanimes à son sujet, en tout cas, que dans tous les autres comtés du Lac (où, cependant, on doit avouer, il a fait réfléchir de nombreux délégués en pesant sur eux de tout le poids de sa popularité en maints secteurs de la population et en leur affirmant que la prochaine élection générale était celle de la dernière chance pour les libéraux qui se devaient d'élire un chef répondant aux voeux de la population et capable de remporter un scrutin). A Normandin, également, M. Wagner a vu le maire de la paroisse et préfet du comté, M. Ovide Bouchard, faire son éloge et affirmer qu'avec le député de Verdun comme chef de parti, les libéraux étaient assurés de la victoire.

Le candidat libéral défait aux dernières élections dans Roberval, M. H. P. Brossard, a lui aussi déclaré que "les libéraux ne pouvaient plus se permettre d'erreur en vue des prochaines élections et que, voter Wagner, c'était un acquis au départ".

D'autre part, M. Wagner, au cours de rencontres avec les journalistes, n'a pas manqué de décocher quelques flèches bien aiguisées à l'endroit de "l'establishment du parti".

Il a fait un reproche à peine camouflé à l'endroit de l'actuel chef du parti, M. Jean Lesage, laissant entendre que les sympathies que ce dernier avait affichées pour M. Bourassa équivalaient en pratique à un appui officiel.

Il a aussi déclaré qu'il trouvait étrange que M. Alcide Courcy, organisateur en chef et donc permanent du parti, se soit mis si facilement au service de M. Bourassa. "Je lui souhaite de mieux réussir qu'aux élections de 1966", a dit le député de Verdun à l'endroit de M. Courcy.

M. Wagner a par ailleurs laissé entendre qu'au sein de cet "establishment du parti", la neutralité était souvent un vain mot, surtout dans la présente course à la chefferie.

Quant à M. Bourassa, il ne s'est pas directement attaqué à lui. Il s'est contenté de signaler que certains des organisateurs du député de Mercier, qui manient savamment l'art du "whispering campaign" dans les comités, lui faisaient plus de mal que de bien.

Au sujet de ces "whispering campaign", M. Wagner a simplement déclaré: "Quand le dossier sera complété, il sera rendu public".

Enfin, devant les journalistes de la région du Lac-Saint-Jean, M. Wagner a tenté de ramener à une plus acceptable proposition son image de défenseur du "law-and-order".

"Le "law-and-order" est une condition préalable à la relance économique, a-t-il dit, mais ce n'est pas un but en soi. On n'assurera pas l'ordre par les policiers ou les juges, on l'assurera par un gouvernement qui prend ses responsabilités et sait mettre fin au mécontentement."

Mme Cardinal entièrement d'accord ...avec son mari

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Mme Jean-Guy Cardinal est en parfait accord avec les politiques du ministre de l'Education . . . du moins dans le domaine de l'Education.

C'est sur ce ton blagueur que M. Jean-Guy Cardinal a nié en Chambre hier la nouvelle parue dans LA PRESSE a l'effet que son épouse aurait été l'une des 700 signataires d'une pétition à être adressée par les parents d'Outremont au ministre pour ne pas que disparaisse le Collège d'Outremont.

"M. le président, a dit en souriant le ministre de l'Education, je veux informer cette Chambre et les journalistes qu'en aucun moment on n'a requis Mme Cardinal de signer cette requête, qu'elle n'a pas signée et que, si on la lui présentait, elle ne signerait pas parce qu'elle est entièrement d'accord avec les politiques du ministre dans ce domaine."

Vif comme l'éclair, le chef de l'Opposition lança: "Dans ce domaine seulement?"

"Je n'ai pas qualifié l'affirmation!" de répliquer M. Cardinal à M. Jean Lesage.

Lesage fait seul le travail de l'Opposition

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le chef de l'Opposition fait presque à lui seul tout le travail de l'opposition ces temps-ci, ses principaux adjoints d'antan étant préoccupés et occupés par la course au leadership libéral, mais cela ne semble pas l'empêcher de garder l'oeil ouvert.

En tout cas, M. Jean Lesage a les ministres à l'oeil puisque, hier, c'est lui qui a dit au premier ministre . . . où se trouvait un de ses ministres.

"Je causerai avec le ministre (M. Robert Lussier des Affaires municipales), si je puis l'atteindre, venait de dire M. Jean-Jacques Bertrand en réponse à une question. J'ignore s'il est à son bureau."

C'est alors que le Chef de l'Opposition se leva d'un bond pour informer le chef du gouvernement que "le ministre à ma connaissance, est présentement à la salle 91 où il reçoit une délégation du Front commun des employés municipaux". Il faut dire que M. Lesage avait lui-même rencontré ce groupe un peu plus tôt dans la journée.

Cet événement, anodin en soi, vaut cependant d'être souligné parce que, constatation générale des courriétistes parlementaires, M. Lesage depuis quelques semaines complète sa carrière comme chef de l'Opposition un peu et même beaucoup . . . comme il faisait carrière comme chef du gouvernement.

Il a de ses réactions qu'on lui reconnaissait quand il dirigeait lui-même les destinées du Québec.

Ses conseils à M. Bertrand et au gouvernement sont nombreux . . . et suivis. Par exemple, il n'aura fallu à M. Lesage que 30 secondes pour modifier toute la portée d'un projet de loi que les fonctionnaires du ministère des Richesses naturelles avaient mis des années à préparer, à rédiger et à faire accepter par le gouvernement.

Lors de l'étude du bill 54 créant la Société québécoise d'initiatives pétrolières, on s'en souviendra, M. Lesage réussissait par la simple mention du mot "socialiste" à l'endroit du ministre concerné, M. Paul Allard, qui ne rate pourtant jamais l'occasion de dire publiquement qu'il est "un homme de l'entreprise privée", à faire bondir M. Bertrand qui ôta aussitôt à cette entreprise d'état le pouvoir, prévu au projet de loi, de se lancer éventuellement dans la production et le commerce de produits pétroliers en concurrence avec les grandes entreprises commerciales.

M. Lesage, qui joue à fond son rôle de législateur, est celui qui corrige souvent les textes de loi présentés par le gouvernement, ou qui soulève des problèmes de concordance avec des lois existantes.

Il est même un projet de loi, sans caractère litigieux il est vrai, qui reproduisait intégralement la version rédigée par M. Lesage en corrigeant de fond en comble le texte original soumis par le gouvernement . . .

Maurice Bellemare retourne à l'hôpital

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a payé un cher prix pour son courage alors qu'il a dû être ramené à l'hôpital, à l'heure du souper hier, après avoir soutenu un dur débat de près d'une heure et demis dans l'après-midi.

M. Bellemare était sorti le matin même de l'hôpital expressément pour venir défendre à l'Assemblée nationale trois projets de loi amendant les lois du travail.

Les appels à la prudence et les efforts de persuasion des médecins ont été vains, le ministre voulant à tout prix défendre personnellement les projets de loi de son ministère.

M. Bellemare séjourne à l'hôpital, à Québec, depuis environ trois semaines où, encore là, il abat une somme considérable de travail à travers les soins médicaux intensifs.

Le ministre, doyen de l'Assemblée nationale, qui représente le comté de Champlain depuis 25 ans, a subi l'an dernier l'ablation partielle de l'estomac. Il ne s'est jamais remis complètement de cette opération, semble-t-il.

Hier soir, on a éprouvé toutes les difficultés du monde à l'empêcher de revenir en Chambre.

Le débat sur ses projets de loi 79, 80 et 81 a été reporté à lundi.

Agence "Detec of Canada"
PIERRE-D. MASSUE, C.A.A.
DETECTIVE
"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de Détectives du Québec"
Licencié par la Cité de Montréal
• INVESTIGATIONS • INFIDELITE CONJUGALE • SURVEILLANCE
• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR
CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSUREE
387-8757

UNIVERSITE DE MONTREAL
SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE
LECTURE RAPIDE
COURS OFFERT AU TRIMESTRE HIVER-PRINTEMPS
Le Savoir moderne exige l'assimilation beaucoup plus rapide de la "chose imprimée"...
Vous ne pouvez que difficilement suivre l'accroissement de l'évolution scientifique et de l'information technologique qui en résulte . . .
Des techniques d'entraînement à la lecture accélérée deviennent essentielles!
DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 26 JANVIER
DEMANDEZ NOTRE ANNUAIRE
Service d'éducation permanente,
UNIVERSITE DE MONTREAL,
3333 Chemin de la Reine-Marie
(6e étage)
Adresse postale: C.P. 6128, Montréal 101, Qué.
343 6090 (jour) 343-6992 (soir)

3 JOURS SEULEMENT
de 12 h à 22 h (10 h p.m.) TOUS LES JOURS
H. DARWIN
Le groupe renommé de 17 artistes et collègues européens
Douzième exposition et vente annuelle de Noël
175 peintures à l'huile originales
Nous représentons ce groupe d'artistes européens depuis 12 ans et nous sommes fiers du fait que nous sommes les seuls agents au Canada qui puissent mettre en montre une si grande variété de peintures à l'huile originales et les offrir à des bas prix incroyables jamais offerts auparavant.
Vous pouvez choisir parmi un assortiment de paysages, superbes vues maritimes, scènes urbaines gaies, personnages et autres portraits, arrangements de fleurs et diverses natures mortes, de genre traditionnel ou contemporain.

Dimensions	Prix de catalogue	Prix de Vente
14 x 16	$ 45.00	$16.00
18 x 22	$ 75.00	$26.00
23 x 27	$125.00	$42.00
26 x 34	$135.00	$46.00
26 x 34	$150.00	$52.00
32 x 44	$245.00	$82.00
31 x 55	$275.00	$92.00

Encadrements de qualité inclus dans les prix.
SALON DAUPHIN, HOTEL WINDSOR, MONTREAL
DERNIER JOUR LUNDI 8 DECEMBRE
ENTREE GRATUITE CATALOGUE GRATUIT

la presse

MONTREAL, VENDREDI 5 DECEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 283 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

CINZANO
APERITIF

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le maire n'a pas eu à démolir sa maïson

Le maire Jean Drapeau, qui croyait devoir démolir complètement sa résidence de Cité Jardin, à la suite de l'attentat à la bombe du 29 septembre, a finalement décidé de la réparer. Le coût des travaux de rénovation n'est pas connu. Depuis l'explosion, deux agents en uniforme sont constamment de garde à l'avant et à l'arrière de la maison. La famille Drapeau habite l'hôtel Windsor en attendant la fin des travaux.

Laval veut rendre les propriétaires responsables de la taxe locative

par René-François DESAMORE

En acceptant que Laval oblige dès 1970 les propriétaires des 20,000 logements loués dans la ville à être responsables de la taxe locative, le gouvernement du Québec créera un précédent qui pourrait être appliqué à toutes les municipalités de la province.

Cette mesure a déjà été envisagée à l'échelle provinciale par le groupe de travail sur la réforme de la fiscalité et des finances municipales nommé par le ministre Robert Lussier. Ce groupe de travail, sous la présidence de M. Albert Boulet, doit soumettre un rapport à ce sujet dès le mois de janvier prochain.

Ce projet de loi, dont se sont entretenus la semaine dernière le ministre des Affaires municipales, M. Robert Lussier et le maire Me Jacques Tétreault, doit, en principe, être soumis la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. Les autorités de Laval désirent, en effet, obtenir ce nouveau pouvoir avant l'adoption du budget 1970 prévue pour le 15 décembre.

Dans le plus grand secret, le comité exécutif de la ville de Laval met la dernière main au projet de loi qui, s'il est adopté, obligera les propriétaires de Laval à percevoir la taxe locative et à en être responsables.

Cette mesure a été suggérée au comité exécutif de Laval par M. Bernard Langevin, trésorier de la ville et membre du groupe de travail sur la réforme de la fiscalité et des finances municipales.

M. Lussier a déclaré à LA PRESSE que la taxe locative est très difficile à percevoir car les locataires se déplacent rapidement et sans donner d'avis.

Par contre, dans les municipalités où les propriétaires sont responsables de la taxe d'eau, cette dernière serait perçue à 100 pour cent.

A Laval, 20,000 logements sont occupés par des locataires et la ville n'aurait perçu que 65 pour cent de la taxe locative pour l'année 1968. De plus, la perception coûterait près de $100,000 en salaires et en frais d'avocats.

La taxe locative de 1969 devait apporter $821,800 dans les coffres de la ville. Le tiers de cette somme aurait à peine été payé.

En plus d'être adoptée par l'Assemblée nationale, il faudrait, pour que cette méthode soit légale, que ce soit non pas le locataire qui soit imposé mais le local loué.

La taxe devrait être présentée au locataire distinctement de son loyer. En aucun cas, le prix du loyer ne pourrait comprendre le coût de la taxe.

Actullement, la taxe locative est de trois pour cent de la valeur locative. Les autorités municipales n'ont pas encore la certitude qu'elle sera maintenue à son taux actuel pour l'année 1970.

Plans quinquennaux de développement urbain

Dès que le plan directeur sera terminé, soit en 1970, la ville de Laval établira une série de plans quinquennaux qui comprendront toutes les politiques et décisions que la ville entend suivre pour une période de cinq ans, pour ce qui concerne le développement urbain.

L'année prochaine, le plan pour les années de 1970 à 1974 sera publié. En 1971, le plan sera ajusté pour les quatre années suivantes en fonction du développement durant l'année écoulée et ce plan sera complété pour une année de plus, de sorte qu'en 1971, le plan sera valable jusqu'en 1975.

M. Claude Langlois, directeur du service de la ville de Laval, a rendu cette décision publique, hier soir, au cours d'une conférence audio-visuelle qu'il a prononcée devant les membres de l'Institut canadien des évaluateurs et de "The Society of Residential Appraisers".

Toutefois, le sujet qui préoccupait le plus le directeur du service d'urbanisme de Laval était la spéculation dont il a déjà parlé à de multiples reprises.

Si la majorité de l'Ile Jésus a déjà été contrôlée directement ou indirectement par les spéculateurs fonciers, ce n'est plus le cas actuellement.

Le plan directeur, les règlements de zonage et d'autres mesures prises par la ville de Laval ont contribué à réduire la spéculation.

Tel est du moins l'opinion exprimée par M. Langlois.

"Beaucoup de terrains ont été retournés aux fermiers, dit-il, et on peut prévoir que beaucoup d'autres terrains seront redonnés aux fermiers durant les prochaines années."

Le seul élément spéculatif que la ville de Laval n'a pu contrôler jusqu'ici, c'est la vente de terrains à des particuliers, par descriptions techniques, sans plans de subdivision.

"Ces terrains de grandeur inadéquate, précise le directeur du service d'urbanisme, sont innombrables et couvrent une superficie de quelque 3,600 acres dans l'île. Ils constituent un des plus sérieux obstacles à l'aménagement du territoire."

Pour surmonter cet obstacle, M. Langlois suggère l'adoption d'une législation provinciale appropriée. Cette législation est d'ailleurs en préparation et Laval serait, "sinon la première", parmi les toutes premières villes à s'en prévaloir.

Les juges ne pourraient plus être rémunérés pour des travaux privés d'arbitrage

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les juges des cours de juridiction provinciale ne pourront plus être rémunérés pour des travaux privés d'arbitrage, sauf dans de très rares exceptions, si l'Assemblée nationale adopte le bill 72 dont l'étude s'est poursuivie hier en deuxième lecture.

Le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, a en effet annoncé qu'il allait apporter un amendement au projet de loi qui vise notamment à augmenter de 23 le nombre de juges de la Cour des Sessions de la Paix, de la Cour provinciale et de la Cour du Bien-être social, et à hausser leurs salaires de $7,000 et $5,000 par année pour les porter à $32,000 et $28,000.

Le ministre de la Justice, qui n'avait pas soulevé mercredi un seul argument en faveur de l'augmentation des traitements des juges, a longuement tenté hier de justifier cette décision, en signalant notamment que l'un d'eux avait démissionné et que sept autres veulent en faire autant.

M. Paul a également révélé qu'au cours de la prochaine session, les députés seraient appelés à accorder des pouvoirs disciplinaires aux juges en chef. Il a aussi annoncé qu'il étudiait la possibilité de changer le mode de nomination des juges et d'obliger ses derniers à contribuer à leur pension qui sera augmentée de $2,000 par année si le bill 72 est adopté.

Le ministre de la Justice a essayé de répondre à la majorité des arguments des députés qui se sont prononcés contre l'augmentation des salaires des juges. Dix députés ont annoncé leur intention de voter le bill en deuxième lecture; quatre, de se prononcer contre; et deux autres, d'en faire autant si le projet de loi n'est pas amendé à leur satisfaction.

Les six députés qui se sont prononcés pour le principe du bill hier sont MM. Louis Cliche, Abitibi-Est; Victor Goldbloom, D'Arcy McGee; Harry Blank, Saint-Louis; Bernard Pinard, Drummond, Jérôme Choquette, Outremont; et Jean-Jacques Croteau, Sainte-Marie. Tous sont libéraux, sauf M. Croteau qui est de l'Union nationale.

Les deux députés qui ont expliqué qu'ils étaient contre le bill sont les libéraux Gilles Houde, de Fabre, et Léo Pearson, de Saint-Laurent.

De part et d'autre, les arguments étaient sensiblement les mêmes que ceux exprimés mercredi par d'autres députés.

Hier soir, tout laissait croire que le bill serait adopté en deuxième lecture avant la fin de la journée et serait ensuite étudié en comité plénier.

Les tribunaux d'arbitrage

Le ministre de la Justice s'est excusé auprès des députés de ne pas avoir annoncé dès mercredi qu'il avait déjà l'intention d'amender le projet de loi de façon à défendre aux juges de s'occuper de travaux d'arbitrage privés, à moins de le faire gratuitement, sauf dans de très rares exceptions.

Parmi ces exceptions, il y a le cas des juges qui ont déjà accepté de s'occuper de tels travaux. A l'avenir tous les luges devront d'ailleurs obtenir une permission écrite.

M. Paul n'a pas pu dire au député Choquette combien une pratique contraire avait coûté à la province dans le passé, mais il s'est dit assuré que l'amendement aurait pour effet de diminuer davantage les dépenses, car il y aura moins de causes remises et on ne sera plus obligé de rembourser des frais de ransport les témoins.

Le ministre de la Justice a critiqué par ailleurs les députés qui se sont prononcés contre l'augmentation des traitements des juges, notamment M. Georges Tremblay, libéral de Bourassa, au sujet duquel il a dit "préférer ne pas employer le mot démagogie".

M. Paul a dit que la décision du gouvernement avait notamment pour but de "faire comprende aux juges qu'ils doivent assumer leurs responsabilités" et de donner justice à ceux qui n'avaient pas bénéficé de traitements supplémentaires depuis 15 ou 20 ans, n'ayant pas effectué de travaux privés d'arbitrage.

Tout en signalant que les juges payent $8,000 à $10,000 d'impôts par année, le ministre a souligné que plusieurs gagneraient beaucoup plus que $23,000 ou $28,000 s'ils étaient restés avocats et s'étaient spécilisés comme c'est aujourd'hui le tendance.

C'est d'ailleurs à ce moment que M. Paul a annoncé qu'un juge avait démissionné il y a trois jours et que sept autres avaient annoncés leur intention d'en faire autant.

Le ministre a également signalé que les juges, dont la majorité gagnaient de $20,000 à $40,000 avant d'être nommés, ne peuvent pas bénéficier des revenus de leur femme.

Au sujet des pouvoirs disciplinaires à accorder aux juges en chef dans le but d'assurer que leurs collègues sont plus disponibles, M. Paul a précisé qu'un projet est à l'étude depuis un mois et sera déposé au cours de la prochaine session.

Le ministre a dit que la possibilté de changer le mode de nomination des juges était étudiée en même temps que le système de réforme judiciaire. En réponse aux députés qui s'étaient élevés contre les nominations à caractère politique, il a toutefois tenu à rappeler la méthode actuelle.

D'après M. Paul, aucune candidature n'est mise de côté. Toutes sont soumises à un membre du Barreau, "qui ne peut être nommé en raison des sollicitations qu'il pourrait recevoir. Ce dernier demande des enquêtes à six confrères dans six milieux différents du Québec. Le "Monxieur X" du Barreau, comme l'a appelé M. Paul, fait ensuite une recommandation au ministre qui ne procède pas à la nomination sans consulter le juge en chef de la cour intéressée.

Au sujet de la contribution possible des juges à leur fonds de pension, le ministre s'est contenté de parler de "la possibilité de l'envisager un jour". Il a fait remarquer que le système actuel est celui en usage dans tout le Canada, sauf dans une ou deux provinces.

Grève chez Ruby Foo's ?

par Pierre VENNAT

La menace de grève au restaurant-motel Ruby Foo's se précise, maintenant que les quelque 250 employés du célèbre restaurant chinois auront légalement le droit de se mettre en grève le 14 décembre.

Représentés par l'Union internationale des employés d'hôtels, de motels et de restaurants (FTQ), les syndiqués sont en conciliation depuis le mois d'octobre dernier.

Evénement cocasse, non seulement les employés, s'ils se mettent en grève, paralyseront, pour la première fois, ou presque, un des grands restaurants de la métropole, mais ils prendront le vote de grève le 8, soit lundi prochain, chez le principal concurrent de Ruby Foo's, le restaurant Bill Wong.

La réunion du 8 sera suivie, les 9 et 10 décembre, d'une ultime séance de conciliation. L'employeur avait annulé une précédente séance, prévue pour les 26 et 27 novembre, au cours de laquelle il devait faire connaitre ses nouvelles offres salariales.

Enquête sur le transport terrestre à l'aéroport

OTTAWA — (CP) — Le comité des Communes sur le transport tiendra à Montréal, à partir du 16 décembre, des audiences publiques sur les facilités du transport en commun à l'aéroport de Dorval.

Le comité a été mandaté par les Communes pour enquêter sur la question du transport au sol aux aéroports de Montréal et de Toronto, et trouver une solution aux conflits entre les exploitants de taxis et les services de limousine qui détiennent le monopole du transport en commun à ces aéroports.

Ces conflits avaient atteint leur paroxysme lors de la grève des policiers de Montréal lorsque les chauffeurs de taxi ont pris d'assaut le bureau chef de la Murray Hill à Montréal.

Le comité tiendra ses audiences à l'édifice du port de Montréal. En février, des audiences seront tenues à Toronto et puis le comité examinera la situation des autres aéroports du pays avant de soumettre un rapport au Parlement.

Deux incendies d'origine criminelle à Montréal

Deux incendies qui ont éclaté presque simultanément, tôt hier matin, dans le nord- est de la métropole, sont d'origine criminelle.

C'est la conclusion à laquelle en est arrivé le sergent Pothier, de l'escouade des incendies criminels de la police de Montréal, après avoir fait enquête sur des incendies qui se sont déclarés à l'arrière du 7016, rue Saint-Vallier et à l'arrière du 7046, rue de Chateaubriand.

Vers 1 h 15, hier matin, les flammes dévoraient complètement deux hangars à l'arrière du 7016 et 7018, rue Saint-Vallier, tandis que quelques instants plus tard, à l'arrière du 7046, rue de Chateaubriand, le locataire de l'endroit réussissait à maîtriser de justesse une poubelle de chiffons en flammes qui avait été placée sous un réservoir d'huile à chauffage sur le balcon arrière de son domicile.

Le sergent Pothier a révélé que son enquête progressait passablement et qu'il avait bon espoir de mettre la main au collet du pyromane.

Incendie à la Cité parlementaire de Québec

QUEBEC (PCf) — Le feu a détruit, jeudi soir, les coffrages du complex "G" de la cité parlementaire à Québec, causant pour quelque $5,000 de dommages.

Les coffrages avaient une longueur de 100 pieds et une hauteur de 50 pieds. Ils devaient servir à l'érection du nouvel édifice gouvernemental.

L'incendie, qui s'était déclaré vers 21.30 heures, a été maîtrisé vers 23 heures.

On n'exclut pas l'hypothèse d'un incendie criminel. Quelque 30 pompiers ont combattu les flammes.

Les chauffeurs de taxi ne seraient pas en faveur d'une hausse des tarifs

Selon M. Guy Vincent, président de l'Association de l'industrie du taxi de Montréal Inc., les chauffeurs de taxis n'ont nullement l'intention de demander la permission à l'administration Drapeau-Saulnier de majorer les tarifs du taxi de 10 pour cent.

M. Vincent a déclaré hier, qu'une demande de la sorte aurait été formulée aux dirigeants municipaux mais qu'elle ne vient pas des chauffeurs. Il a affirmé que cette nouvelle majoration ne ferait qu'empirer la situation du taxi déjà si difficile à Montréal.

"Les vrais bénéfices de cette nouvelle hausse de tarifs ne profiteraient qu'aux propriétaires de flottes de voitures", a-t-il déclaré.

Le président du nouvel organisme dans l'industrie du taxi, à Montréal a conclu : "Je demande à M. Gérard Brunet, président de la deuxième plus grande industrie du taxi (La Salle 1964 Ltée) s'il se servira de l'Association des propriétaires unis du taxi pour revendiquer cette demande de hausse de tarifs, pour une deuxième fois consecutive".

M. Vincent suggère à M. Brunet, "pour aider vraiment les chauffeurs de taxis, de créer un poste commun à la gare centrale de Montréal, au lieu de dialoguer avec Ottawa pour l'obtention d'un poste à l'aérogare de Dorval".

Québec proposera une loi relative aux institutions privées de bien-être

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Famille et du Bien-Etre social, M. Jean-Paul Cloutier, a annoncé, hier, qu'un projet de loi touchant les conditions d'exploitation des établissements privés de bien-être sera soumis à l'Assemblée nationale dès la prochaine session.

M. Cloutier a communiqué la nouvelle en répondant à de nouvelles questions des députés de l'opposition touchant la tragédie survenue mardi à Notre-Dame-du-Lac, lors de l'incendie du foyer "Le Repos du Vieillard".

D'après M. Cloutier, la nouvelle législation s'inspirera du rapport de l'équipe spéciale formée au sein de son ministère pour enquêter sur chacune des institutions de bien-être qui détiennent un permis du gouvernement.

Cette équipe spéciale, qui travaillera sous la direction de M. Raymond Gendron, directeur des services d'urgence du ministère de la Santé et de la Famille et du Bien-Etre social, enquêtera sur les normes de préventions d'incendies dans les institutions de bien-être.

Elle examinera également les types d'occupations dans les institutions, les normes en vigueur, le caractère des personnes engagées, les mécanismes et les outillages de protection (escaliers de sauvetage, extincteurs), les programmes d'évacuation ,e personnel de nuit, etc.

Cette équipe comprendra des membres des services techniques de deux ministères, un représentant du service des normes médicales du ministère de la Famille et un représentant du ministère du Travail.

L'Association des hôpitaux privés du Québec sera également appelée à participer à l'enquête lorsqu'il s'agira d'institutions faisant partie de cet organisme.

Quant à la ville de Montréal, elle y participera lorsqu'il s'agira de permis émis par son entremise.

Dans un autre ordre d'idées, M. Cloutier, a affirmé, hier, que sept employés étaient présents au foyer "Le Repos du Vieillard" lorsque l'incendie qui a dévasté cette institution a éclaté.

M. Cloutier a fait cette déclaration en se basant sur des informations qui lui ont été transmises par des fonctionnaires de son ministère qui ont interrogé le propriétaire de l'institution, M. Charles-Eugène Tardif.

Ces informations viennent en contradiction avec la plupart des renseignements recueillis sur place, le jour de l'incendie, par les journalistes, lors d'entrevues avec des pensionnaires de l'institution et des résidents de la municipalité.

D'après ces renseignements, le personnel complet de l'institution s'élèverait à six personnes et une seule était présente lorsque l'incendie s'est déclaré.

M. Cloutier a dévoilé, par ailleurs, le nom de la gardienne qui était en charge le matin du 2 décembre. Il s'agit de Mme Hervé Desrosiers, qui avait commencé son travail la veille à 7 h. 45 p.m. C'était la première fois que Mme Desrosiers travaillait à cet endroit.

D'après M. Cloutier, Mme Desrosiers aurait été informée la veille par la femme du propriétaire de l'institution, Mme Tardif, du système d'alarme et des procédures à suivre en cas d'urgence.

"Au moment de l'incendie, a dit M. Cloutier, il y avait six employés qui étaient sur les lieux et ce sont ces derniers, qui en premier, avec l'aide de Mme Desrosiers ont procédé à l'évacuation."

M. Cloutier n'a pu préciser cependant si c'est Mme Desrosiers qui a sonné l'alarme.

D'après le ministre, l'enquête policière qui est actuellement en cours éclaircira ce point ainsi que d'autres questions.

Le ministre de la Famille a confirmé d'autre part certaines informations selon lesquelles trois employés auraient été mis à pied à la fin d'octobre par le propriétaire de l'institution.

Selon les renseignements qui auraient été communiqués par M. Tardif aux fonctionnaires du ministère, ces trois employés auraient été qualifiés "d'indésirables" au mois de mai dernier à cause de leur façon de traiter les personnes hébergées.

Cependant, pour des raisons d'agencement de personnel à l'époque des vacances, on aurait retardé jusqu'au mois d'octobre la mise à pied de ces employés.

Cette information de M. Cloutier contredit également certains renseignements qui avaient été communiqués par des résidents de Notre-Dame-du-Lac.

D'après ces renseignements, ces trois employés auraient été mis à pied après avoir fait part de leur intention d'adhérer au Syndicat des employés de l'hôpital Notre-Dame-du-Lac.

Le propriétaire du foyer "Le Repos du Vieillard" aurait également affirmé aux fonctionnaires du ministère de la Famille qu'aucun syndicat ne représentait le personnel de l'institution.

Toujours d'après M. Cloutier, les trois employés mis à pied auraient adressé un grief à un comité conjoint à Rimouski. A la suite de ce grief, un représentant du comité aurait fait parvenir une lettre à M. Tardif exigeant que les trois employés soient réengagés dans les huit jours suivant la réception de la lettre.

Cette lettre serait parvenue à Notre-Dame-du-Lac le jour de l'incendie.

En se basant sur ces informations, M. Cloutier a nié l'existence d'un conflit syndical à l'institution de même que les informations selon lesquelles un tel conflit aurait pu être à l'origine de la tragédie.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

Avec l'indépendance, l'apartheid s'installe à demeure en Rhodésie

Tous droits réservés LA PRESSE et THE MANCHESTER GUARDIAN

LE 11 novembre la Rhodésie a célébré le cinquième anniversaire de son indépendance. Indépendance par elle-même proclamée, contre le gré de la métropole, la Grande-Bretagne. L'exultation de la minorité blanche a été d'autant plus grande qu'elle ne redoute plus guère de représailles étrangères, pas plus à la suite de son auto-émancipation qu'en raison de sa politique raciale.

Permanence de l'apartheid

Elle semble même ne pas se soucier de poursuivre avec la mère-patrie les négociations amorcées en vue de régulariser la situation du pays. Sûrs d'eux-mêmes, M. Smith et les ministres de son cabinet s'affairent à élaborer une nouvelle constitution qui consacrera le principe de l'apartheid. Dans le même temps ils font des avances à Cape Town aux fins de créer une manière d'axe Rhodésie-Afrique du Sud. On croit de plus en plus que le premier ministre B.J. Vorster reconnaitra bientôt le gouverne nent de son homologue rhodésien. D'autant plus qu'à la télévision anglaise, il y a peu, il a émis catégoriquement l'opinion que la déclaration unilatérale d'indépendance de ses voisins devrait être reconnue comme fait accompli.

Optimisme exagéré et dangereux

Les observateurs jugent quelque peu exagérée, néanmoins, la vague d'optimisme qui déferle sur la Fédération "rebelle". Ils soulignent que la reconnaissance de Cape Town ne changera pas grand chose aux relations diplomatiques et commerciales qui fonctionnent on ne peut mieux. Par contre, en reconnaissant la Rhodésie comme pays indépendant le gouvernement Vorster s'attirerait encore, de toute part, des huées : pour quoi risquerait-il ainsi de se faire détester davantage, de même que son pays, si son initiative ne devait rien apporter d'important aux deux parties en cause ?

Bien sûr, la première reconnaissance par un gouvernement étranger de leur indépendance réjouirait fort les Blancs de l'ancienne colonie qui a reçu son nom de Lord Cecil, seulement leurs leaders estiment que le simple statu quo, tout à fait satisfaisant, vaut mieux qu'un changement diplomatique qui risquerait d'entraîner des complications.

En un sens le régime Smith préfère même l'isolation. Il continue de lutter contre les sanctions économiques imposées par les Nations unies; il finira sûrement par l'emporter, après avoir consenti à quelques accommodations, mais il reste qu'une certaine prudence, une certaine discrétion s'imposent. Tout récemment des ententes et mesures susceptibles de faire échec aux sanctions onusiennes ont raté leur but parce que des hommes d'affaires trop confiants ont commis des indiscrétions. Depuis on a lancé une campagne pour inciter qui de droit à garder les secrets professionnels. Une police spéciale se livre, d'autre part, à la chasse aux "espions économiques".

M. Smith lui-même, ainsi que quelques-uns de ses ministres, ont mis les hommes d'affaires en garde contre les "forces du mal qui s'ingénient à nous ruiner, qui nous pistent comme un chacal fouine pour découvrir une charogne".

Les Blancs réagissent dans le sens voulu par le gouvernement à des mises en garde aussi fortement métaphoriques. Ils croient, par ailleurs, que le rationnement de l'essence qui persiste n'a plus pour but que de rappeler fréquemment la nécessité d'efforts maxima au plan économique. Car ce carburant abonde maintenant et, de surcroît, il existe un marché noir, soutenu par le gouvernement, où on peut acheter autant de tickets que l'on veut.

Somme toute, on ne se rend guère compte que la Rhodésie livre une guerre économique à des pays appuyés par l'ONU. La capitale connait en ce moment un boum dans le secteur de la construction. On a enregistré un déficit de la balance des paiements l'année dernière, mais on s'attend à un surplus substantiel pour l'exercice financier en cours.

Espionnage économique

Il faut des événements tels que le procès d'étrangers accusés d'"espionnage économique" pour rappeler aux citoyens en général que les mesures de l'"état d'urgence" existent toujours. Il y a quelques jours deux Européens — dont les noms ne peuvent pas encore être révélés — comparaissaient devant un tribunal rhodésien sous une telle accusation.

Si, pour l'instant, la Rhodésie peut se f . . . de l'Angleterre et des Nations unies, sa mise au ban peut, à long terme, lui créer de très sérieuses difficultés. L'immigration blanche a diminué sensiblement; elle se chiffre cette année à 8,000 personnes, toutefois, 4,410 Rhodésiens de même race ont immigré dans d'autres pays, plusieurs en Afrique du Sud. Pour chaque Blanc il y a vingt Noirs, et cet écart tend toujours à s'accentuer. Il y a cinq ans la population d'origine européenne atteignait 225,000; l'africaine, 4,000,000. Aujourd'hui, la première a augmenté de 8,000, la seconde d'un million.

Où va-t-on ?

De très graves problèmes vont se poser, se posent déjà, tant aux points de vue politique et social qu'économique. Comment nourrir toutes ces bouches, du côté autochtone, où là le rendement, la productivité restent loin derrière la natalité ?

Le gouvernement Smith entend bien maintenir la domination blanche, sans égard à l'importance numérique de chacun des deux groupes ethniques. Certains experts opinent que cela ne sera possible que si les citoyens d'origine européenne acceptent une législation qui conférerait à l'Etat le droit d'exercer un contrôle extraordinaire sur toute leur économie voire sur presque toute leur vie. Déjà on décèle une tendance vers un gouvernement de ce genre dans les lois votées ces derniers temps.

C'est, en fait, un Etat dictatorial et policier qui semble devoir émerger. La presse y perdra toute liberté: on pourra détenir des personnes sans procès, sans les accuser de quoi que ce soit, etc.

Peu de Blancs semblent s'inquiéter de cette transformation du gouvernement. Ils n'y voient aucune menace pour eux-mêmes personnellement, plutôt une garantie de la perpétuité de leurs privilèges, de leur niveau de vie élevé. Ils se persuadent que les "extrémistes" seuls auront désormais la vie dure. Les extrémistes en Rhodésie comprennent apparemment aussi bien les Noirs nationalistes que les "communistes" blancs de la gauche et d'autres "non conformistes".

Il se peut que ceux qui ne s'inquiètent pas, aujourd'hui, s'en repentent amèrement demain, alors qu'il sera trop tard pour empêcher l'Etat policier et dictateur d'agir à sa guise envers l'ensemble de la population.

D'autre part, l'explosion de la natalité noire devrait donner d'autant plus à réfléchir aux Blancs que les millions d'autochtones sans métier, sans formation, très peu scolarisés, peut-être en majorité chômeurs, ne resteront vraisemblablement pas cois. Que pourra faire la petite minorité des bien nantis à peau pâle pour parer à toute "éventualité fâcheuse ?"

Non, l'avenir de la Rhodésie n'apparait pas aussi rose que les contempteurs des Noirs veulent le croire.

Comment nourrir toutes ces bouches ?

CHINE: Le travail manuel, le meilleur antidote à la "bureaucratite"

par Pierre COMPARET
correspondant de l'Agence France Presse

PEKIN — La campagne de participation des cadres au travail manuel connait en Chine une relance importante depuis quelques jours. Le "Quotidien du Peuple" lui a consacré mercredi toute sa première page, sous le titre : "Ce n'est qu'en persistant dans le travail manuel que l'on peut acquérir le pouvoir d'initiative pour diriger la révolution et la production". Il y a quelques jours déjà, le quotidien avait publié un long éditorial sur ce sujet.

Si les préoccupations idéologiques qui sous-tendent cette campagne sont abondamment traitées dans la presse chinoise, les circonstances qui sont à l'origine de cette relance paraissent beaucoup moins claires. D'après le **"Quotidien du peuple"** il semble que la campagne vise avant tout un certain nombre de nouveaux cadres et responsables probablement issus de la révolution culturelle. A propos d'une brigade de production du Kiangsu, le quotidien déclare en effet : "Une tendance à négliger le travail manuel est apparue chez certains cadres nouveaux qui, parce qu'ils proviennent de la couche des travailleurs et qu'ils sont de bonne origine, s'imaginent qu'ils ne risquent pas de se détacher de la masse en ne participant pas au travail manuel".

Précédemment, le quotidien avait indiqué que cette campagne concernait des milliers de cadres de tous les secteurs et d'organismes de direction à tous les niveaux, dans tout le pays. Le terme "à tous les niveaux" avait un sens très large puisqu'il englobait les nouveaux membres du comité central. L'éditorial du 20 novembre déclarait en effet: "En ce qui concerne les camarades de la base qui ont été récemment élus au comité central, le président Mao nous a dit au IXe congrès du parti que nous devions "nous assurer qu'ils ne se séparent pas des masses et des travailleurs en même temps qu'ils assument leurs fonctions". Le même éditorial dressait une sorte de bilan qui montrait les catégories les plus concernées.

L'éditorial indiquait que l'instruction présidentielle sur le travail des cadres remontait à un an, que tous les cadres devaient participer au travail manuel. Certains observateurs avaient estimé que parmi ceux qui étaient appelés, soit comme cadres soit comme étudiants, à faire des séjours dans la production ou à s'installer à la campagne, un grand nombre pouvaient être d'anciens activistes gauchistes dont le zèle révolutionnaire s'accommodait mal maintenant de la discipline et de l'application au travail qui, depuis le IXème congrès, sont réclamées de tous.

Mais les préoccupations idéologiques semblent demeurer prédominantes dans les analyses de la presse chinoise. Même les éléments les plus dévoués à la révolution ne seraient pas entièrement à l'abri de "l'amollissement bureaucratique", seraient "prédisposés à la corrosion issue de la bourgeoisie" et pourraient "tomber dans le révisionnisme". Ainsi, le bureaucratisme et le confort des charges officielles avec leur dérive, le carriérisme, seraient la voie de prédilection menant à la résurgence du révisionnisme.

Le massacre de My Lai (4)

La "majorité silencieuse" pourrait se dresser contre Nixon

par Jean LAGRANGE

WASHINGTON (AFP) — Les stratèges du gouvernement américain commencent à redouter les répercussions du massacre de My Lai sur la politique du président Richard Nixon au Vietnam.

Le peuple américain entame le mois de décembre — celui des fêtes et de la gaieté traditionnelle — avec la lecture de "révélations" de plus en plus précises sur les tragiques événements du mois de mars 1968 dans le petit hameau vietnamien où de nombreux civils ont été tués par des militaires de l'armée des Etats-Unis.

Après la presse quotidienne et la télévision, ce sont maintenant les hebdomadaires à grand tirage qui apportent dans la plupart des foyers des images horribles des massacres de civils. Il n'y a plus moyen de ne pas croire à ce que la conscience américaine considérait comme impossible.

Comment va réagir le peuple américain? Telle est la question que se posent les responsables de l'administration conscients du fait que l'un des facteurs-clefs de la politique des Etats-Unis au Vietnam est l'opinion publique.

La grande question : comment va réagir l'opinion publique ?

Jusqu'à présent, on n'a pas enregistré de réaction violente. Chacun, partisan ou adversaire de la ligne fixée par la Maison Blanche pour amener la fin du conflit au Vietnam, prend son temps pour tenter de se faire une opinion sur le tragique massacre. Même un adversaire aussi résolu de la politique du gouvernement au Vietnam que le sénateur William Fulbright n'en est qu'à envisager que la Commission des affaires étrangères "pourrait" être saisie de l'affaire.

Il est cependant évident que l'ampleur de l'événement est telle qu'aucune sourdine ne peut plus intervenir pour ralentir les effets potentiels nationaux et internationaux qu'il comporte.

L'opinion américaine était en quelque sorte "blindée" contre les souffrances que toute guerre apporte à la population civile. Elle savait que les populations vietnamiennes étaient souvent les victimes innocentes du feu croisé des combattants.

Une révélation brutale

My Lai a brutalement ouvert les yeux sur un aspect qu'elle ignorait d'un combat dans lequel les lois traditionnelles de la guerre sont abandonnées et sont remplacées par un déchaînement de violence inimaginable.

Face à ces réalités, l'opinion publique risque de réagir. Jusqu'à présent, l'administration est parvenue avec succès à surmonter les "moratoires" et à faire prévaloir sa politique de désescalade progressive, de "vietnamisation" de la guerre, de retrait échelonné des forces américaines selon un "plan" présidentiel dont la Maison Blanche a le secret. Mais l'échélonnement de l'évacuation des forces américaines est lent et l'administration court le risque d'être placée devants de demandes de plus en plus pressantes pour une accélération de la mise à exécution de son programme.

Le sentiment d'horreur ressenti par la grande masse du peuple américain pourrait entraîner un revirement de la "majorité silencieuse" qui a soutenu le président dans ses méthodes pour mettre fin au conflit.

Pourquoi ce long silence ?

Cette majorité a fait confiance non seulement à la Maison Blanche mais aussi au Pentagone. Le long silence qui a fait suite au massacre de My Lai de la part des autorités militaires est l'une des sources de préoccupation majeure de l'opinion publique. Elle se demande, aussi, avec inquiétude, les raisons pour lesquelles l'enquête qui avait été menée au mois d'avril dernier a tourné court puisque ses conclusions n'ont apparemment pas été communiquées au commandement suprême au Vietnam et, encore moins, au département de la Défense. Elle est également ébranlée par le fait qu'un seul officier, le lieutenant William Calley, ait été déféré devant une cour martiale alors que le commandant de la compagnie, le capitaine Medina, et d'autres officiers ou sous-officiers ne sont que sous le coup d'une enquête militaire. Elle se questionne, enfin, sur le "mystère" qui est maintenu autour des responsables des ordres qui, selon certains "témoins", avait été donnés pour "nettoyer" le hameau de My Lai.

L'une des bases de la présence américaine au Vietnam et de son attitude dans les négociations de Paris est de défendre le principe moral du droit des populations à disposer d'elles-mêmes. Ce principe risque d'être sérieusement ébranlé par le thème de propagande que l'adversaire ne manque pas de tirer du massacre de My Lai. La position de l'administration dans ses discussions futures peut être affaiblie et l'amener à certains "aménagements" pour mettre au plus vite un terme à la tuerie.

"... images horribles des massacres de civils."

Il n'y a pas de menace de grève à LA PRESSE

Le président de la section LA PRESSE du Syndicat des journalistes de Montréal, M. Martial Dassylva, a qualifié hier soir de "pure rumeur" la nouvelle parue dans Le Devoir et diffusée sur les ondes de Radio-Canada, faisant état d'une menace de grève à LA PRESSE.

Le président du syndicat des journalistes de LA PRESSE a également trouvé fantaisiste l'article du Devoir sur les mises à la retraite prématurées. Il a tenu à préciser qu'il ne s'agissait aucunement de retraite volontaire ou forcée, mais bien facultative.

Il a fait observer que la convention collective de travail des journalistes de LA PRESSE garantissait le statut et l'emploi des personnes qui refusent d'être mises à la retraite avant 65 ans.

D'autre part, la section "La Presse" du syndicat des journalistes de Montréal, au cours d'une assemblée générale spéciale tenue jeudi, a décidé à l'unanimité d'autoriser son bureau de direction à prendre toutes les mesures de pression qu'il jugera nécessaires pour régler les sérieux problèmes causés par la restructuration de la salle de rédaction, la seconde en moins de trois mois. Ces mesures seront prises sans délai.

Cardinal : il n'y aura pas de collège 'bilingue' à St-Laurent

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Il n'y aura pas de collège d'enseignement général et professionnel "bilingue" à Ville Saint-Laurent.

Le gouvernement étudie cependant la possibilité de créer, à partir des équipements du collège Basile-Moreau, un collège de langue anglaise "associé" au collège de langue française Sainte-Croix.

Aucune décision n'a encore été prise toutefois.

En réponse à une question du député de Saint-Laurent, M. Léo Pearson, hier, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, a voulu calmer les inquiétudes des personnes qui auraient pu croire en la transformation du collège Basile-Moreau en institution bilingue".

M. Cardinal a expliqué que le projet à l'étude n'est pas particulier à Ville Saint-Laurent. "Il existe déjà dans le Québec, a-t-il dit, un certain nombre de collèges associés, lorsque les normes pour créer un collège entièrement autonome ne sont pas encore remplies. La vocation d'un collège associé est éventuellement appelé avec le temps, à devenir un plein collège."

Le ministre a tenu à préciser que la décision au sujet de Saint-Laurent sera prise par le conseil des ministres, conformément à la Loi des collèges.

SECURITE

SUITE DE LA PAGE 1

tions proposées, que les provinces acquièrent des pouvoirs constitutionnels nouveaux, des accommodements de nature politique restent possibles. Mais à aucun endroit dans le document on ne note une volonté du gouvernement fédéral de proposer de transferts d'ordre administratif.

Les assises des propositions

C'est à la fois sur la volonté de clarifier la constitution actuelle et les leçons de l'histoire que le gouvernement fédéral fonde ses positions.

A) Le développement de l'esprit communautaire a fait, selon le gouvernement, qu'on a reconnu comme étant d'importance nationale certains programmes de sécurité du revenu.

B) L'histoire aurait reconnu également "que le simple versement d'argent par le gouvernement du Canada aux pauvres et aux désavantagés ne constitue pas en lui-même une intervention du Parlement dans ces cas non plus une ingérence du gouvernement fédéral portant atteinte à des principes provinciaux ou régionaux distinctement différents en matière de services sociaux".

C) L'histoire aurait enfin prouvé, selon le gouvernement, "qu'il y a des époques où des programmes relevant nettement et exclusivement de la compétence provinciale présentent un intérêt national".

Tout est dans les définitions

Les positions du gouvernement fédéral sont en outre fondées sur les distinctions qui procèdent des définitions qu'il donne de différents programmes qu'on a l'habitude de considérer tout simplement comme des programmes de sécurité sociale.

Il y a d'abord les programmes de sécurité du revenu, qui se divisent en programmes d'assurance-revenu et en programmes de soutien de revenu.

Les premiers comprennent: l'assurance-chômage qui devrait être de compétence exclusive du gouvernement fédéral parce qu'elle est liée à sa compétence dans le domaine de la politique économique; l'indemnisation des accidents de travail qui devrait être de compétence exclusive des provinces, parce qu'elle a trait à la propriété et aux droits civils; l'assurance-retraite qui devrait être de juridiction concurrente, mais avec une primauté du gouvernement fédéral pour des raisons d'uniformité, de transférabilité et enfin de mobilité des citoyens.

Les seconds comprennent: les allocations familiales, les allocations aux jeunes, la sécurité de vieillesse et éventuellement le régime de revenu annuel garanti.

Le fédéral propose qu'il ait avec les provinces des pouvoirs égaux de faire directement des prestations aux citoyens à cet égard. Le gouvernement fait déjà ce genre de paiements en vertu de ses pouvoirs de dépenser et de ses pouvoirs touchant la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Sa justification dans ce domaine tient aux nécessités de la redistribution des revenus, du développement de l'esprit communautaire par l'égalité des services, de la transférabilité des prestations, de la stabilisation économique, de la souplesse qui nait de la responsabilité mixte plutôt qu'unique dans ces domaines.

Il en coûterait plus de $2 milliards au fédéral s'il s'avisait de transférer aux provinces les programmes actuels. Et cela équivaudrait en outre selon lui à transférer le pouvoir de redistribution et à créer dans les faits un Etat unitaire.

Il y a ensuite les services sociaux. "Parce qu'ils pénètrent jusqu'à la trame sociale de la collectivité, qu'ils servent de régulateur, qu'ils sont calculés pour avoir une influence sur les institutions sociales et familiales et qu'ils ont une incidence sur le milieu", ils doivent relever de la juridiction exclusive des provinces.

Mais parce que leur incidence économique est plus grande que leur portée sociale, les programmes de mobilité et de formation de la main-d'oeuvre ne peuvent être considérés comme des services sociaux.

En outre, le gouvernement fédéral devrait continuer à exercer son pouvoir de dépenser (dans les limites définies par lui à la conférence de juin) pour soutenir des programmes comme celui de l'assurance-santé; et cela, en vertu des principes de l'égalité des services, de la transférabilité des prestations, et en vertu des responsabilités du gouvernement central dans des domaines comme la recherche et la technologie médicales.

Enfin, il y a des programmes qui tiennent à la fois de la définition des programmes de sécurité du revenu et de celle des programmes de services sociaux. Les programmes qui font actuellement partie du régime canadien d'assistance sont de cet ordre.

Le gouvernement fédéral propose que la compétence des gouvernements à ce sujet soit déterminée par les cours de justice s'il y a conflit. Si le conflit était réglé en faveur des provinces, le gouvernement fédéral se réserverait toutefois la possibilité d'intervenir en vertu de son pouvoir de dépenser.

Trois réserves

Les propositions du gouvernement fédéral sont assorties des réserves suivantes:

- Elles sont conditionnelles" et subordonnées à une répartition des compétences qui assurera l'existence d'un gouvernement central fort ainsi que de gouvernements provinciaux forts".
- "Elles ne visent pas à limiter la compétence conférée au Parlement canadien par d'autres dispositions particulières de la constitution."
- Elles se fondent sur les définitions du soutien du revenu, de l'assurance-revenu et des services sociaux qui ont été adoptées" dans le document de travail.

Ces définitions sont les suivantes:

- Programmes d'assurance-revenu: mesures grâce auxquelles "les salariés s'assurent contre les pertes de revenu dues soit à la vieillesse ou l'invalidité, soit à des accidents, ou encore au chômage".
- Programmes de soutien du revenu: mesures grâce auxquelles l'Etat soutient "les revenus de quiconque a des enfants, ou a dépassé un certain âge, ou a un revenu insuffisant pour vivre et faire vivre les personnes à sa charge". Un régime de revenu annuel garanti est un exemple de ce genre de programme.
- Services sociaux: "Les services fournis par l'Etat aux individus et aux familles, ou payés par l'Etat en leur faveur pour assurer leur santé et leur bien-être social."

ATROCITES

SUITE DE LA PAGE 1

Anderson, auteur d'une chronique syndiquée intitulée Merry-Go-Round, et publiée dans la capitale, affirme avoir obtenu un affidavit d'Anthony Martin-Trigona, attestant que les accusations ont été portées par des fusiliers marins que Trigona a interviewés durant une visite au Sud-Vietnam en août 1968.

Répondant aux questions dans une suite de l'Hôtel Stardust, l'un des nombreux hôtels luxueux de la capitale du jeu, le major Robb a exprimé l'avis que les media d'information pouvait comprendre qu'il serait lui-même "très affecté, si des atrocités pareilles avaient été commises dans son unité".

Le major Robb estime qu'il se devait d'être encore plus prudent que les autres pour empêcher que ne se produisent des événements fâcheux. Mais il a ajouté que le fait d'avoir 200 soldats sous ses ordres rendait difficile la tâche de savoir ce que chacun faisait lorsque laissé à lui-même.

Dans son article, Anderson fait état de l'affidavit qu'a produit Martin-Trigona, reporter de l'Illinois, affidavit dans lequel est cité un susiler-marin qui aurait dit au reporter que lui-même avait reçu comme consigne : "Si ça bouge, tue. Si ça ne bouge pas, brûle."

Interrogé au sujet de cette consigne spécifique, le major Robb a dit à sa conférence de presse que ce pourrait bien n'être là que "ragots de caserne". Robb se rappelle avoir rencontré le reporter Trigona au Vietnam, mais ajoute que si le journaliste avait eu alors accès à "une information secr?e au sujet des supposés atrocités, il n'en avait pas sonné mot dans le temps".

GARANTIE

SUITE DE LA PAGE 1

tions restaient sans réponse satisfaisante et devraient être repriser lundi prochain: les conditions de travail de chaque individu; les employés des compagnies de transport qui seront expropriées et les caisses de retraite.

Au sujet des conditions de travail de chaque individu, M. Lussier a expliqué que le bill ne pourrait être amendé dans ce cas, car "un projet de loi n'est tout de même pas une convention collective". Le Front commun avait également demandé ce qui arriverait des employés qui refuseraient d'aller travailler pour la Communauté urbaine de Montréal. Le ministre a dit qu'il était prêt à accorder la sécurité d'emploi, mais "non la garantie de l'employeur".

M. Lussier s'est montré par ailleurs sympathique au cas des employés des compagnies de transport urbain qui seront expropriées. Il a dit que le bill serait amendé dans le but de leur accorder la sécurité d'emploi comme aux employés des municipalités.

Le ministre ne voit pas de problème en ce qui concerne la question des caisses de retraite. Il a mentionné que par exemple la caisse de retraite est protégée par une loi spéciale qui ne peut être modifiée par l'adoption du bill 75.

Le Front commun, avant de se rendre à Québec, s'était également inquiété du sort des employés qui ne répondraient pas aux exigences des fonctions de la Communauté urbaine.

M. Lussier a affirmé que le "mariage" des services municipaux n'était pas différent des autres et que la Communauté urbaine devrait garder à son service "les bons comme les pas bons", même les policiers, en vertu de l'article concernant la garantie des emplois.

Pressé de questions au sujet des policiers, le ministre devait finalement préciser que certains d'entre eux devraient toutefois être mutés à d'autres postes s'ils avaient des dossiers incompatibles avec leurs fonctions.

Le Front commun voulait enfin savoir dans quels réservoirs la Communauté urbaine puiserait son personnel. M. Lussier s'est contenté de dire que les employés seraient des Québécois.

Le ministre des Affaires municipales n'a pas perdu l'espoir de voir adopter avant la fin de la session, cette année, le Loi de la Communauté urbaine de Montréal. Il a même précisé que le bill pourrait bien être étudié en deuxième lecture dès lundi prochain. L'étude en comité plénier suivrait peu de temps après.

M. Lussier base son optimisme sur son opinion voulant que le bill soit très peu différent de l'avant-projet, même s'il a pu lire un article rapportant les propos contraires de l'ancien ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, député de Chambly.

Il admet que le changement visant à porter de 5 à 7 et de 4 à 5 les nombres des représentants de la ville de Montréal et de la banlieue est le plus important. Il ne croit toutefois pas que la modification retarde l'étude du bill. Il explique que l'amendement assure une représentativité plus juste à la ville de Montréal, car les valeurs immobilières de la banlieue sont moins importantes que celle de la métropole. Il ajoute que le fait que Québec ne pourra pas nommer le président du comité assurera à la Communauté urbaine une plus grande autonomie.

Lorsque M. Lussier dit aux représentants des municipalités de banlieue que le bill a été suffisamment discuté, il rappelle en outre que le projet de loi est basé sur des rapports rédigés depuis 1952, a été étudié durant une journée à l'Union des municipalités du Québec et a fait l'objet d'un avant-projet en juin dernier.

VOL

SUITE DE LA PAGE 1

a été condamné, lui aussi, à une peine de sept jours de prison, il y a une criante injustice qui a été commise quelque part?

Assez habitué aux "surprises" du genre par quelques années de fréquentation quotidienne des cours locales, nous n'avons évidemment pas voulu donner réponse à la question avant vérification.

Car la "chose", il faut bien l'avouer, avait échappé à tous les chroniqueurs judiciaires, de plus en plus résignés à "s'en faire passer" depuis que le bill omnibus a légalisé le "catimini" à l'enquête préliminaire, et préparé la voie au secret total, un de ces jours, sur ces procès qu'une saine démocratie voulait pourtant publics, il n'y a déjà pas si longtemps.

Et l'on a trouvé que le policier désabusé avait totalement, et malheureusement raison.

Le 6 novembre dernier, dans une autre salle de cette même cour où une jeune fille de 19 ans prenait le chemin des cellules pour sept jours, un superlascar bien vu dans le "milieu" montréalais écopait de la même peine d'une semaine pour un vol de... $160,000.

A cette sentence s'ajoute une amende de $1,500.

Et qui était-il, cet homme de 39 ans qui s'en est tiré ainsi dans la semi-clandestinité d'une cour retirée, à un moment où pas le moindre scribe n'était évidemment en vue?

Un pauvre hère qui, pour son premier délit, avait été mêlé à une bande de super-crapules?

Et que non!

C'était plutôt, tel que le révèle son bizarre dossier, un de ces demi-insaisissables, qui vivent sur la corde raide pendant des années, et s'en tirent à peu près toujours.

Sa carrière, il l'avait commencée en 1960 par un modeste recel.

Pour lequel il avait obtenu à l'époque, une sentence suspendue contre laquelle on aurait mauvaise grâce à redire.

Trois ans plus tard, cependant, il était accusé, mais injustement sans doute, d'une tentative de meurtre. Car la poursuite décidait d'elle-même de retirer la plainte. (On commettait de sérieuses erreurs, sans doute, à ce moment-là)

Par la suite, notre homme fut condamné à deux reprises pour avoir tenu une maison de paris.

La première fois il écopa de $25 d'amende et des frais.

A la seconde occasion, le tribunal se montra radical. Trois cent dollars plus les mêmes frais.

Sans doute mis en défiance vis-à-vis les forces de l'ordre, il fut plus tard accusé, et condamné, à une peine minable, pour un banal assaut sur un constable.

Et vint la grande aventure avec une bande bien structurée de treize lascars de grand acabit, qui, pour leur malheur, devaient être "filés" de leur point de départ à leur "terminus", lors de ce crime bien organisé qui se solda par une demi-douzaine d'arrestations.

Mais, aussi, une vive fusillade où quelques policiers désabusés auraient pu laisser leur modeste peau.

Et toutes vérifications faites, notre policier du milieu de la journée nous reposait sa question lancinante, en fin d'après-midi.

—"Trouvez-vous ça juste pour la petite fille de 19 ans, vous, cette peine de sept jours pour un larcin de $37, alors qu'un professionnel s'en est tiré avec le même châtiment pour un super-vol de $160,000?

Pris de court, devant le géant un peu débonnaire qui nous la posait, nous avons tout simplement décidé de vous la... refiler, cette sacrée question.

Et répondez-y... si vous le pouvez!

SHARP

SUITE DE LA PAGE 1

lui permettraient de ne pas gêner le gouvernement canadien tout en respectant ses accords avec le gouvernement québécois.

M. Sharp veut comme preuve de cette bonne foi l'entente qui permit cette semaine au ministre québécois Jean-Marie Morin de diriger la délégation canadienne à la réunion à Paris les ministres de l'Education des pays francophones tout en représentant le gouvernement du Québec.

M. Sharp s'est dit satisfait de son entretien, qu'il situe à l'origine d'une ère plus paisible dans les relations franco-canadiennes.

Contre-offensive de propagande d'Athènes

ATHENES (AFP) — Le gouvernement grec prépare, sous diverses formes, sa contre-offensive à la veille de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres du Conseil de l'Europe. Ceux-ci qui ont été saisis, par le Danemark notamment, d'une demande de suspension de la Grèce, accusée de "ne pas avoir un régime démocratique représentatif", du Conseil de l'Europe, doivent en débattre le 12 décembre prochain à Paris.

le TEMPS qu'il fera

Beau week-end

A cause du régime anticyclonique du Québec, un niveau de pression assez étendu sur la partie ouest des Grands Lacs apportera du beau temps aujourd'hui, demain et même dimanche.

La température, légèrement sous la normale se réchauffera graduellement pendant les prochains jours.

On prévoit un changement de régime pour le début de la semaine prochaine, avec possibilité de précipitations plus abondantes.

MAXIMUM 30

MINIMUM 15

Prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal.

Montréal et la région, Ottawa et la région : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et samedi. Peu de changement, dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 milles sauf légers pendant la nuit. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal, 30 et 15, à Ottawa, 25 et 10.

Régions d'Abitibi, de Pontiac et de Témiscamingue : Nuageux avec quelques périodes ensoleillées aujourd'hui. Samedi ensoleillé. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 milles devenant légers ce soir. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit 20 et zéro, à Témiscamingue, 20 et 5.

Région des Laurentides, Cantons de l'Est, Ville de Québec et la région, région du Saint-Maurice : nuageux avec périodes ensoleillées aujourd'hui et samedi. Quelques légères chutes de neige locales dans les régions montagneuses. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 milles sauf légers pendant la nuit. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec et Sainte-Agathe, 20 et 10 à Sherbrooke et La Tuque, 20 et 5.

Régions de Sept-Iles, du Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau et de Rimouski : généralement nuageux avec quelques chutes de neige locales aujourd'hui et samedi. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Chicoutimi, 20 et 20 à Baie-Comeau, 25 et 15 à Rivière-du-Loup, Mont-Joli, 25 et 20, à Sept-Iles, 30 et 20.

Région de Gaspé : généralement nuageux avec chutes de neige locales aujourd'hui. Neige continue probablement cette nuit se changeant en chutes de neige locales samedi. Peu de changement dans les températures. Vents légers aujourd'hui devenant du nord de 20 milles la nuit prochaine. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Gaspé, 32 et 25.

FETE : saint Sabas

LE V.O. DE SEAGRAM

Incontestablement: un vrai p'tit velours.

VENTE DE TAPIS

LIQUIDATION D'ENTREPÔT 30% À 60% DE RABAIS

TAPIS COUPONS

Grandeur approx.	DESCRIPTION	Prix liste manufact.	NOTRE PRIX
12' x 13'9"	Aqua velours caoutchouc tel quel	$210	$69
15' x 8'8"	Or laine velours uni wilton tel quel	275	89
12' x 11'6"	Beige commercial tel quel	176	61
12' x 15'4"	Or nylon velours uni	172	89
12' x 23'	Or nylon velours uni	249	139
12' x 9'	Blanc 501 nylon	107	61
12' x 23'	Lilas shaggy nylon épais	341	169
12' x 20'6"	Vert mousse 501 nylon	276	133
12' x 19'6"	Or 501 nylon	260	128
12' x 10'3"	Or Dupont 100% nylon	112	52
9' x 20'	Or nylon velours uni	160	89
12' x 17'3"	Or espagnol 501 nylon	220	109
12' x 10'	Rouge kodel embossé épais	186	79
12' x 10'10"	Rouge kodel embossé épais	199	83
12' x 10'	Huître kodel ciselé épais	186	79
12' x 14'6"	Vert nylon tweed commercial	186	89
9' x 13'4"	Or Dupont 501 nylon	134	62
12' x 14'	Or nylon tweed épais	186	89
12' x 13'8"	Vert nylon tweed épais	164	82
12' x 19'6"	Vert nylon tweed épais	234	117
12' x 11'	Gris nylon tweed commercial	150	65
12' x 11'10"	Vert nylon tweed épais	144	72
12' x 12'	Vert 501 nylon velours uni	176	94
12' x 17'9"	Orange nylon velours uni	191	107
12' x 18'3"	Vert foncé nylon velours uni	195	108
9' x 21'6"	Vert nylon velours uni	173	97
10'9" x 14'10"	Or nylon velours uni	160	87
12' x 17'	Vert foncé nylon velours uni	184	101
12' x 14'10"	Cayenne intérieure extérieure	160	89
11'9" x 18'9"	Vert mousse 501 nylon	250	124
12' x 13'6"	Bleu vert commercial caoutchouc	198	108
12' x 21'3"	Bleu vert commercial caoutchouc	314	169
10' x 11'10"	Bleu vert nylon shaggy	149	79
12' x 10'	Lilas 501 nylon	133	66
12' x 11'	Rouge 501 nylon	153	73
12' x 13'6"	Jaune nylon velours caoutchouc	180	89
12' x 11'4"	Bleu vert shaggy nylon	165	89
12' x 9'	Vert mousse nylon shaggy	96	60
12' x 22'	Vert mousse 501 tweed	330	179
12' x 8'9"	Rose nylon velours caoutchouc	120	68

ROULEAUX A SOLDER

Verge carrée	DESCRIPTION	Prix liste manufact. ver. car.	NOTRE PRIX ver. car.
110	Or nylon velours uni	7.99	4.99
60	Vert nylon velours uni	7.99	4.99
60	Vert tropic nylon caoutchouc	9.95	4.69
49	Rouge 501 nylon très épais	11.95	6.99
150	Vert olive intérieure extérieure épais	7.99	4.99
44	Rouge nylon tweed épais	8.95	4.99
52	Bleu vert nylon commercial	10.99	5.50
60	Emeraude intérieure extérieure épais	7.99	4.99
110	Or acrilan velours uni tel quel	10.99	5.50
50	Or laine épais velours uni	18.95	10.99
49	Jaune Dupont 501 nylon	9.95	5.50
51	Vert lime Dupont 501 nylon	9.95	5.50

Vous pouvez acheter n'importe quelle grandeur que vous désirez !

Du Pont 100% NYLON EPAIS
9 couleurs — Prix liste 7.99 — notre prix $4.69 ver. car.

ACRILAN VELOURS UNI
très épais, meilleure qualité, 9 coul. — Prix de liste 14.95 — notre prix $9.99 ver. car.

NYLON SHAGGY EPAIS
6 couleurs — Prix liste 10.99 — notre prix $6.99 ver. car.

Nous avons aussi un grand choix de tapis Wilton Oriental et des dessins modernes.

CHARGEX — OU FACILITES BUDGETAIRES comme vous désirez

Au service de Montréal depuis 30 ans

ANGLO FRENCH CARPET CIE LTÉE — "SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS"

Entrepôt et salle d'échantillons
8280, boul. St-Laurent (coin Guizot)
382-2201
1477 rue MANSFIELD
288-4113

les tribunaux

Procès sous une accusation de tentative d'extorsion

par Gilles NORMAND

Une jeune homme de 24 ans, Paulo Puma, qui aurait tenté d'extorquer $2,000 à un homme malade, comme lui d'origine italienne, devra subir son procès aux prochaines Assises. Le juge Irénée Lagarde, qui présidait hier à son enquête préliminaire, a consenti à le remettre en liberté jusqu'à la reprise des procédures à la condition qu'il souscrive à un cautionnement de $500.

La victime, M. Antonio Pétrella, 50 ans, qui s'est fait entendre par la voie d'un interprète, a raconté à la cour que Puma lui aurait téléphoné et l'aurait menacé de mort s'il n'allait pas déposer une somme de $2,000 dans une cabine téléphonique, près de l'intersection des rues Saint-Zotique et Papineau.

Mme Pétrella a par la suite déclaré qu'elle avait alerté la police qui a immédiatement décidé de participer au jeu de l'interlocuteur anonyme.

Des détectives ont été dépêchés dans le secteur pour effectuer une surveillance spéciale, cependant que la police avait recours à un commis, M. Germain Brien, pour porter la somme exigée à l'endroit convenu. Il s'agissait, pour l'occasion, de vulgaires découpures de papier insérées dans une enveloppe.

M. Brien, qui avait passé les vêtements de M. Pétrella et qui s'était muni de sa béquille, a porté l'enveloppe dans la boite téléphonique, dans la soirée du 26 novembre dernier.

L'accusé se serait par la suite amené et, après avoir tourné un peu autour de la boite, il aurait ramassé l'enveloppe, sous les yeux de l'agent Gérald Parenteau, qui faisait le guet près de là. Puma aurait ensuite été arrêté en possession de l'enveloppe par le sergent-détective Dominique Guerra.

Coupable de conspiration pour commettre un vol à main armée

Ce n'est pas l'endroit qui compte.

Mais bien les intentions... et la collaboration apportée.

Et c'est ainsi qu'un individu dans la trentaine, Donald Dalpé, qui se trouvait à Waterloo, au moment où un vol à main armée de $8,000 était commis dans une salaison de Lachine, a été déclaré coupable de conspiration pour commettre ce délit, par le juge Rhéal Brunet.

Par la même occasion, il a également été déclaré coupable d'avoir été en possession d'une arme non enregistrée qui avait incidemment été retrouvée près de sa maison. Et plus exactement dissimulée dans la toiture de la cabane de son chien.

Pour déclarer le prévenu coupable sous les deux accusations, le tribunal a principalement pris en considération le fait que c'est une voiture qui avait servi aux gunmen pour aller sur la scène du crime et en revenir.

Il a aussi fait état de la présence des auteurs du crime dans son domicile, dans les journées précédant le délit, et du fait aussi que le partage de la somme volée s'est fait nulle part ailleurs que dans sa chambre.

Dans sa défense, l'accusé avait tenté de démontrer que si les autres accusés s'étaient servis de son auto, c'est parce que, d'un bon naturel, il prêtait ainsi sa voiture à tout venant, et particulièrement à ceux qui fréquentaient l'hôtel où il était employé comme garçon de table.

Bien plus, il avait affirmé que ces mêmes clients auraient même pu se servir de son véhicule sans qu'il s'en soit rendu compte, et que c'était précisément ce qui s'était produit dans ce cas-là.

Fort malheureusement, l'un des témoins de la défense l'avait contredit sur ce point, et avait affirmé qu'il ne prêtait son auto... qu'à ses véritables amis.

Le prononcé de sa sentence, incidemment, a été reporté au 19.

Plaignant abattu : accusation retirée

Claude Deschênes, qui s'est fait abattre de trois balles de revolver, la semaine dernière, devait être présent, hier, dans une cause, où il était plaignant dans une affaire de vol.

Me Maurice-S. Hébert, son avocat, a fait remarquer au juge John O'Meara, que son client ne pouvait être présent pour la simple raison... qu'on lui avait fait rendre son âme à Dieu et qu'il ne pouvait donc pas procéder... avec sa cause.

"Je prends votre parole, a dit le président du tribunal à Me Hébert, mais j'aimerais bien avoir... un petit papier pour attester que Deschênes est bel et bien mort".

Ce à quoi, le disciple de Thémis a répondu qu'il se ferait un devoir de produire une copie du certificat de décès.

Enfin, il faut dire que l'accusation a été retirée... faute de plaignant.

"Détrousseuses" de sexagénaires ?

Deux serveuses de restaurant aux cheveux coupés à la garçonne ont comparu en correctionnelle, hier après-midi, sous la double accusation d'avoir commis des vols avec violence.. spécialisés.

Ces jeunes dames, Rosanne Payette et Nicole Dumouchel, qui partagent un appartement de la rue Amherst, auraient en effet amoché deux sexagénaires qui avaient consenti à leur ouvrir la porte de leur propre logis.

Et, dans les deux cas, les coups sur l'occiput donnés, elles auraient pris la fuite avec le contenu des goussets des deux maîtres de céans.

Elles ont toutefois nié toute culpabilité et leur enquête préliminaire reportée à huitaine, elles ont été confinées aux cellules, en dépit d'une requête de leur confiant procureur pour les faire admettre à de simples cautionnements de $200 et $500.

M. Pierre Maltais demande l'émission d'un bref de prohibition

QUEBEC (PCI) — Le juge Pierre Côté, de la Cour supérieure, à Québec, a été saisi d'une requête du député libéral de Saguenay, M. Pierre Maltais, pour l'émission d'un bref de prohibition.

Le procureur de M. Maltais, Me René Letarte, et le procureur de la Couronne, Me Raymond Boily, ont fait valoir les motifs pour lesquels ce bref de prohibition doit ou ne doit pas être rendu par la Cour supérieure.

Les représentations des deux parties ont été prises en délibéré par le juge Côté qui doit rendre sa décision d'ici une dizaine de jours.

S'il était accordé, le bref de prohibition rendrait le juge Cyrille Potvin inapte à juger une accusation de fraude pesant contre Maltais et différerait la cause à un autre tribunal d'instance supérieure.

Un premier chef d'accusation dit qu'entre le 1er décembre 1963 et le 1er janvier 1966, M. Maltais a "par la supercherie, le mensonge et autres moyens dolosifs, notamment en promettant l'adjudication de contrats du gouvernement provincial ou des avantages du même gouvernement et de ses services, illégalement frustré le public en général d'une somme de $35,315.

La "bagosse" des Fêtes

Deux jolies brunettes de la rive sud, Marie-Ange et Monique Bibeault, de la rue Prévost, à Longueuil, ont comparu en Correctionnelle, hier après-midi, comme les deux premières "victimes" de la campagne annuelle de la Gendarmerie Canadienne contre ce qu'on a convenu d'appeler depuis longtemps "la bagosse des Fêtes".

Soit de l'alcool frelaté de bonne ou de mauvaise qualité qui se vend encore mieux que le "stock" de la R.A.Q., à cette époque-ci de l'année.

Selon les agents fédéraux, donc, les deux petites dames en avaient 521 bouteilles de 26 onces chez elle, au moment où ils y sont arrivés.

Elles ont toutefois nié leur culpabilité, et leur procès reporté au 20 janvier, elles ont pu reprendre leur liberté sous des dépôts de cent dollars.

Quant à leur apparent fournisseur, Joseph-André Lachaine, de la rue De Lyon, également à Longueuil, il a nié sa propre culpabilité, à l'accusation d'en avoir eu 711 bouteilles dans sa voiture.

Chanceux dans une cour, malchanceux dans l'autre

Les cours varient, et bien fol qui s'y fie!

C'est ainsi qu'hier, John Slawvey, accusé de vol de $160,000 devant le juge John O'Meara, devait être remis en liberté sous un cautionnement de $5,000. Parce que la poursuite, pour des raisons diverses, n'était pas prête à procéder.

Et notre homme était évidemment tout heureux de cette décision du tribunal, qui allait lui permettre de respirer l'air de la Catherine sans entraves, dans quelques heures tout au plus.

Mais quelques minutes après cette décision permettant de "l'élargir", comme le dit le code, on ramenait le prévenu en chambre des comparutions pour l'accuser, cette fois, de cinq "suppositions de personnes".

Le "diversifié" Slawvey aurait en effet pris un faux permis de conduire et recueilli plusieurs contraventions sous ce nom fictif.

Devant cette multiplication de délits somme toute mineurs, mais devant aussi le fait qu'on avait pris près d'un an pour le "rejoindre", au sujet du vol, le juge Fauteux décida de le confiner aux cellules jusqu'à son enquête.

Et ce pauvre John se retrouva avec un cautionnement de $5,000 pas mal inutile, dans les circonstances.

IMPORTATIONS CHINOISES
PANTOUFLES ET GILETS PERLES
ROBES ORIENTALES
GILETS D'INTERIEUR
AINSI QUE TOUS GENRES DE PRODUITS ORIENTAUX
CHINE - MONTREAL INC.
1350 est, rue STE-CATHERINE
522-7003

Plazaville du Père Noël

"REVE D'ENFANT"

Le Père Noël de la Plaza St-Hubert est arrivé à Plazaville à bord d'un hélicoptère samedi, 29 novembre. Après une brève visite, le Père Noël s'est dirigé à Plazaville situé rue St-Zotique près St-Hubert, où il a reçu petits et grands dans un royaume vraiment féerique. Tous les jours de la semaine, à compter de 10 heures et le dimanche de midi à cinq heures, et ce jusqu'au 24 décembre, le Père Noël recevra les enfants gratuitement et leur remettra bonbons, ballons et cadeaux-souvenirs gratuits.

Colibri

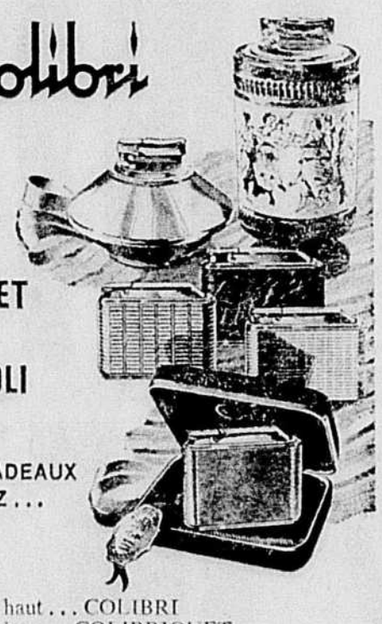

COLI
COLIBRI
COLIBRIQUET
BRIQUET
BRIQUETCOLI
COLIBRI

POUR VOS CADEAUX
... RÉPÉTEZ ...

répétez tout haut ... COLIBRI
répétez tout bas ... COLIBRIQUET
répétez à tout le monde ... briquet COLIBRI
le plus rapide du monde ... briquet COLIBRI
un briquet qui vous rendra tout feu tout flamme, à partir de $7.95.

Pendant la saison des fêtes, une bonne 50 ... c'est tout un joyeux numéro!

Partout au Canada
Labatt
y a rien qui la batte!
Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

DEMAIN DANS la presse

ÉDITION RÉGULIÈRE

★ Les blanches neiges du Québec
En pages tourisme, Jean LaBoissière parle des pentes de ski. Photos en couleur

★ Les robes du soir pour les femmes enceintes
Texte de Mariane Favreau ; photos de Réal Saint-Jean

★ Le ballon sur glace
par François Béliveau

★ Le cyclisme
par Claude Robert

★ Les problèmes de la glace et l'implantation d'une usine prétrochimique

Un article scientifique de Marc-Henri Côté

télé presse

l'horaire complet et pratique de la télé

★ Le plus vieux show du monde
Avec Ed Sullivan, c'est un "really big sh-ow" dont nous parle Pierre Vincent

★ Joey Bishop disparaît

★ La France à la reconquête du Canada

★ ... et ils eurent de nombreux petits lutins
C'est le mariage de Jinnie, qui ne passera plus ses nuits dans sa bouteille

perspectives la presse

★ L'émancipation de la femme s'arrêterait-elle aux marches des parlements ?
Depuis la Confédération, 16 femmes ont siégé à Ottawa ; 37 dans les législatures provinciales, dont une seule au Québec.

De plus
★ Un guide de pêche nous parle des Kennedy qu'il a connus
★ La "Bernache" chasse les braconniers du fleuve
★ Déjà les maillots de bain
★ Des jeunes barbes dégèlent le français des académiciens
★ La dernière épouse de Gunther Sachs ressemble à BB

BANDES DESSINÉES EN COULEURS

Tous les jours lisez la presse

L'enquête sur Anjou

Absence d'un témoin-clé invité à comparaître

par Florian BERNARD

L'un des témoins-clé de la commission d'enquête sur Anjou, M. Alfred N. Miller, contracteur, a fait défaut de se présenter.

Les commissaires ont appris, à la dernière minute, que M. Miller s'était envolé pour New York où un rendez-vous important l'attendait. Ce message a été communiqué aux enquêteurs par le procureur de Miller, Me Kaufman. L'absence du contracteur Miller — déjà rendu célèbre dans d'autres enquêtes — a suscité un certain émoi au tribunal, d'autant plus que les commissaires ont décidé de scruter à la loupe toutes les transactions des frères Miller depuis 1962 à Anjou.

L'ordre de comparaître avait été signifié mardi, par le juge André Surprenant. Cet ordre avait été transmis à l'un des représentants de Miller, M. David Grieff. Ce dernier a juré qu'il avait transmis le message à M. Miller. Cependant, ayant reçu l'assurance que M. Miller serait présent, le juge n'avait pas émis de "subpoena". Du strict point de vue légal, M. Miller n'était donc pas tenu d'être présent.

Il devra toutefois comparaître dès mardi, à dix heures trente, puisque le juge André Surprenant a donné l'ordre, cette fois, d'émettre une sommation. Le porte-parole de M. Miller, M. David Grieff, convoqué hier à la barre, a déclaré que Me Kaufman avait téléphoné au bureau du procureur Jacques Bellemare, l'informant de l'absence du témoin à cause d'un rendez-vous à New York. Durant un bref ajournement de cinq minutes, Me Bellemare a communiqué avec son bureau. Il a déclaré à la cour que la secrétaire avait effectivement reçu un appel téléphonique de Me Kaufman, mais que ce dernier n'avait laissé aucun message, donc qu'il ignorait totalement que M. Miller serait absent. Le juge André Surprenant ne dissimula pas son mécontentement devant l'absence du témoin. "Je dois dire que je suis pas mal fâché de cette absence. Un rendez-vous avec la commission d'enquête est plus important qu'un rendez-vous à New York". Et c'est alors qu'il a donné l'ordre d'émettre une sommation à l'endroit de M. Miller.

Des soumissions "publicitaires"

Entretemps, la commission a poursuivi l'étude des soumissions pour travaux publics à Anjou. Le principal témoin de l'audience d'hier, M. René Gingras, gérant de South Shore Construction, a reconnu que sa compagnie avait soumissionné dans un but publicitaire et non pas compétitif à Anjou. Effectivement, South Shore Construction, malgré ses soumissions, n'a jamais obtenu de contrat d'Anjou pour la construction des réseaux d'aqueducs et d'égouts. Toutefois, cette compagnie obtenait des contrats de Miller en qualité de sous-traitant. M. Gingras a déclaré que sa compagnie n'était pas qualifiée pour effectuer des travaux à Anjou.

En effet, selon les règlements adoptés par Anjou, il aurait fallu que l'un des directeurs de South Shore soit résident de la ville. Or, personne ne l'était. Le témoin a dit qu'il soumissionnait pour tenter de "forcer la note" et amener la ville à inscrire sa compagnie sur la liste des soumissionnaires. Il a toutefois juré qu'il ne s'agissait pas de soumissions "de convenance" présentées en vue de favoriser Miller.

Après deux ou trois soumissions "publicitaires", South Shore a demandé au maire Crépeault les raisons pour lesquelles la compagnie n'obtenait pas de contrats. Le maire aurait tout simplement précisé qu'en vertu des règlements municipaux concernant les soumissions, South Shore n'était pas qualifiée.

Pourtant, vers le 26 mars 1962, dans un contrat accordé sans soumissions publiques, Anjou invitait South Shore à présenter une offre.

Un autre témoin, M. Jean Derrico, président de Broadway Paving, a déclaré avoir présenté 35 soumissions publiques à Anjou et n'avoir obtenu, sur ces 35 soumissions qu'un seul contrat d'aqueduc et d'égout. Sa compagnie était pleinement qualifiée puisque lui-même président de la compagnie, demeure à Anjou. Il devait déclarer qu'il n'a jamais réussi à "battre" les soumissions de Miller, sauf dans le cas unique cité plus haut. Par contre, M. Derrico a obtenu une quinzaine de contrats de pavage et d'asphalte. Il a également juré n'avoir jamais présenté de soumissions dites de convenance pour "accommoder" Miller.

Les estimés accessibles

Au cours des derniers jours, deux témoins ont contredit une affirmation de l'ingénieur Henri Lapointe, de la firme Beaton, Beauchemin & Lapointe, ingénieurs-conseils d'Anjou. Interrogé par les procureurs Jacques Bellemare et Jean Filiatreault, M. Lapointe avait dit que ses estimés de travaux publics, en regard des soumissions, étaient accessibles aux soumissionnaires.

Le président de Trudeau & Fils, M. P. Trudeau a juré le contraire. Il a même déclaré qu'une telle pratique irait contre l'éthique. Lui-même ingénieur, M. Trudeau a dit qu'il ne trouverait pas normal que l'ingénieur-conseil d'une ville fournisse ses estimés aux soumissionnaires.

Enfin, hier, le président de Broadway Paving, M. Derrico a juré qu'il n'a jamais obtenu des ingénieurs Beauchemin, Beaton & Lapointe leurs estimés des travaux relatifs aux demandes de soumissions publiques. Il a dit ne pas être au courant que ses "compétiteurs" avaient accès à ces estimés.

Accusé de tentative de meurtre

Clément McGuire, un individu dans la trentaine, accusé de tentative de meurtre sur la personne de son épouse, subira son enquête préliminaire jeudi prochain.

Et d'ici là, il restera aux cellules sans cautionnement.

Mais d'ici là également, il semble que son propre procureur restera sous l'impression que Clément n'est pas un violent.

Car devant le juge Maurice Fauteux, hier, il a soutenu que même s'il avait donné trois coups de couteau dans l'abdomen de sa douce moitié, après l'avoir pris par le cou, il ne... voulait aucunement lui faire mal.

Qu'eût-ce été, s'il avait eu réellement l'intention de la molester, alors? de demander un loustic.

Bruno Quesnel O.D.
Optométriste
bureau chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
849-7071

Vente de liquidation
à
LA CENTRALE DU LIVRE
260 ouest rue Faillon, Montréal. En face du parc Jarry
DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9 H A.M. A 17 H (5 H P.M.)
OUVERTE EXCEPTIONNELLEMENT
LE SAMEDI 6 DECEMBRE
de 9 h 30 a.m. à 15 h (3 h p.m.)
60%
Une excellente occasion pour faire un choix judicieux de cadeaux de Noël à des prix incroyablement bas

Le 9 à 5, la bousculade, les ennuis, le travail à finir... La grande évasion... Tout le monde en rêve!

Pour 1970, Oldsmobile présente la Cutlass S de style fastback, la voiture de la grande évasion la plus originale de toutes.

Vous voulez mettre de la distance entre le quotidien et vous? Prenez le volant d'une Cutlass S. Un coup d'œil sur la silhouette audacieuse, en particulier les lignes élégantes des côtés, et votre cœur bat plus vite. Au style s'ajoutent les avantages pratiques: la ventilation Flo-Thru, par exemple, supprime les déflecteurs et maintient l'intérieur frais et silencieux, même avec les glaces fermées. L'antenne radio est dissimulée dans le pare-brise; on ne la voit pas et elle ne gêne pas. Sous le capot, un V8 Rocket de 350 po. cu., à essence ordinaire; il est doté de rotateurs de soupapes commandés, exclusivité Oldsmobile. Cela signifie que les soupapes portent sur leurs sièges avec une parfaite étanchéité qui empêche la formation de dépôts; le moteur dure ainsi plus longtemps et fournit un meilleur rendement. A tous points de vue, la Cutlass S est irrésistible. C'est l'un des 29 modèles de la grande évasion que vous propose le concessionnaire Oldsmobile.
Évadez-vous de l'ordinaire... en Oldsmobile.

Pour votre sécurité, il y a le tableau de bord rembourré, les membrures de renfort dans les portes, les feux de position latéraux, la colonne de direction antivol et les pneus à ceinture de fibre de verre, plus robustes et plus durables.
Pour votre confort, vous trouverez des garnitures intérieures luxueuses, une boîte à gants avec serrure rotative et des instruments faciles à consulter.
Pour votre agrément, Oldsmobile possède une tenue de route inégalable, de la puissance à revendre et un style moderne.

GM
SYMBOLE D'EXCELLENCE

Vous connaîtrez le parfait confort à longueur d'année grâce à la climatisation "quatre-saisons" de GM.

VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE OLDSMOBILE

Concessionnaires autorisés Cutlass dans la région de Montréal

PARK AVENUE CHEVROLET (1968) LTEE
5000 est, rue Jean-Talon. 725-9811
SNYDER AUTOMOBILES LTD.
2150 rue Notre-Dame (angle 21ème Avenue) Lachine, Qué. 637-4651
BONAVENTURE CHEVROLET-OLDSMOBILE LIMITED
10765, boul. Lajeunesse. 384-8550
CLERMONT MOTOR LIMITED
5363, rue St-Denis. 279-6301
DUVAL MOTORS (1960) LTD.
529 est, rue Jarry. 273-5111
PARKWAY MOTORS MONTREAL LTD.
Sortie 17 — Route Transcanadienne, St-Laurent, Qué. 332-1673
J.-P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE
3700 est, rue Ste-Catherine, 526-4471
HAROLD CUMMINGS LTD.
5255 ouest, rue Jean-Talon (près boul. Décarie) 739-1911
JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE
680 rue Victoria, St-Lambert, Qué. 671-5501
SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE
610, boul. Labelle, Chomedey, Ville de Laval, Qué. 688-3892
BARNABE MOTORS LTD.
925, boul. Laurentien, St-Laurent, Québec. 744-6401
CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED
2107 ouest, rue Ste-Catherine, 933-6781
DOYLE MOTORS LIMITED
4501 ave Bannantyne, Montréal
LALONDE CHEVROLET OLDSMOBILE LTEE
4411, boul. de la Concorde, Ville de Laval, Qué. 324-4411

Une atmosphère DIFFÉRENTE pour le diner

Avez-vous déjà songé au Café Le Normandie?
Pourtant, au Café Normandie, on a pensé à vous... de plusieurs façons. Ainsi, on a préparé pour vous un menu de plats gastronomiques français et de spécialités normandes. Et puis, on a créé un décor charmant, gai et très confortable. Enfin, on a prévu un tunnel qui relie l'hôtel à la station Peel du Métro.
C'est dans l'hôtel Sheraton Mt-Royal qu'on trouve le Café Normandie et on réserve par téléphone à 842-7777.
l'Hôtel Sheraton Mt-Royal
Montréal, 1455, rue Peel
Un service international ITT

EATON ouvre ce soir et tous les soirs jusqu'à Noël (excepté le samedi)

en ville et au magasin-entrepôt jusqu'à 21 h 30;

à Ville d'Anjou et Pointe-Claire jusqu'à 22 h.

Sous le signe des étrennes

étincelantes et modestes de prix

40% de rabais!

A. Service à vin italien

Ordinairement 22.50

Spécial

13.49

Donnez-nous notre vin quotidien, mais dans de ravissants verres italiens ! Un achat spécial Eaton nous permet de vous offrir ces magnifiques verres soufflés à des prix fort alléchants. Votre choix de verre teinté ambre, vert, rubis ou cobalt avec bordure ton or.

B. ½ prix! Verrerie "Cathedral Cut"

Ordinairement 6 pour 4.95

Spécial **6** pour **2.47**

Un trio en état de grâce. Motif vertical en trois formats; verre à whisky, verre à jus et verre "old fashion". Base épaisse; ne se renversent pas aisément. Faits pour charmer et pour durer. Ensembles de 6.

C. 20% de rabais! Verrerie de style "Early American"

Ordinairement 1.50

Spécial **1.19** ch.

Présentez-vous tôt à notre rayon afin de profiter pleinement de ces aubaines. Superbe verrerie en un agencement de rubis et ambre, rubis et olive, rubis et bleu et rubis et verre transparent.

1. Assiette
2. Coupe à champagne
3. Coupe à fruits
4. Verre à whisky 10 oz
5. Verre à vin
6. Verre à liqueur
7. Verre à cock
8. Gobelet

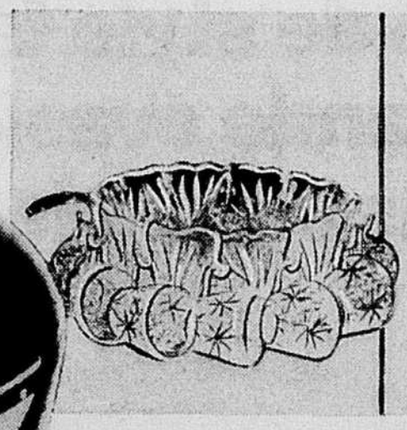

D. Service à punch de 26 pièces à petit prix

Spécial **5.99**

Il a du punch, ce bol à punch, soutenant 12 tasses de 6 onces. L'ensemble comprend le bol, les tasses, les crochets en plastique et la louche en plastique. Pour vous-même ou pour offrir en cadeau.

E. Chope de bière en verre transparent! Ordinairement 1.75

Spécial

4 pour **3.99**

Belle grosse chope pour les coups de soif ! En verre transparent à base épaisse et délicat motif-feuille. Rustique et masculine. Quantité limitée.

Pas de commandes téléphoniques ni postales s.v.p.

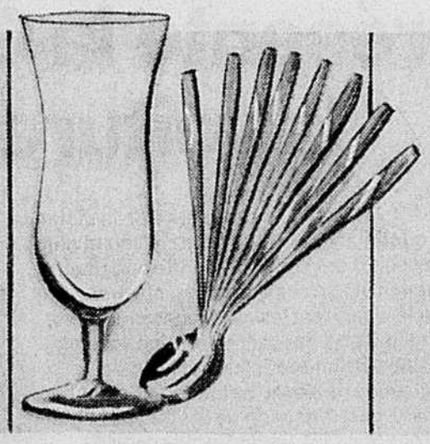

F. Service à parfait de 16 pces en verre fin

Spécial **5.99**

De quoi flatter la vue et le goût ! Comprend 8 verres à parfait en verre fin, et 8 cuillères en acier inoxydable. Un cadeau à forte personnalité dont vos amis raffoleront.

G. ½ prix! Vase italien fait main, ord. 11.95

Spécial **5.97**

Une grande dame d'une élégance sobre. De fabrication main soignée tout spécialement pour Eaton. Bleu, vert ou ambre.

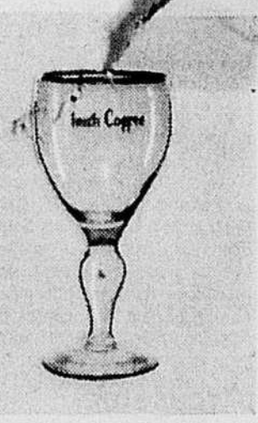

H. Verres à café irlandais "Waterford", ord. 1.50

Spécial

4 pour **3.99**

Importés d'Irlande, ils ont un petit air canaille de farfadet. Vos amis adopteront d'emblée ces verres à pied, même vos amis irlandais ! En verre transparent; à prix réduit chez Eaton.

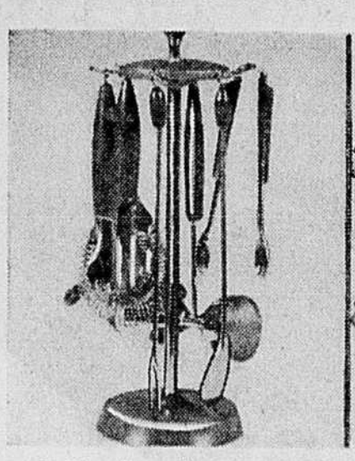

J. Un bar bien équipé, ordinairement 6.98

Spécial **4.96**

Cet ensemble de 7 pièces comprend des ustensiles en acier inoxydable à manche et support en bois de santal. Pincettes à glace, passoire, cuillère, petite mesure, ouvre-boîtes et bouteilles, pic à glace.

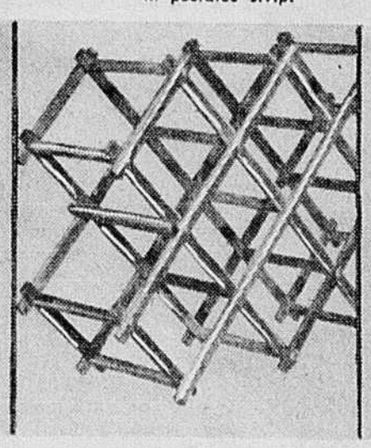

K. Vinothèque pliante à fini noyer

Spécial **3.98**

En bois robuste. On peut y conserver jusqu'à 10 bouteilles de format ordinaire. Votre réserve de vin doit être couchée, de sorte que le bouchon reste humide. Ainsi l'air ne peut s'infiltrer.

L. Siphon d'eau de Seltz, ord. 19.95

Spécial **16.99**

Siphon "Sparklet". L'intérieur est en verre, l'enveloppe en métal et le support en plastique. Remplir d'eau fixer l'ampoule. Rouge, vert ou ton or.

Dix ampoules "Sparklets" 1.75

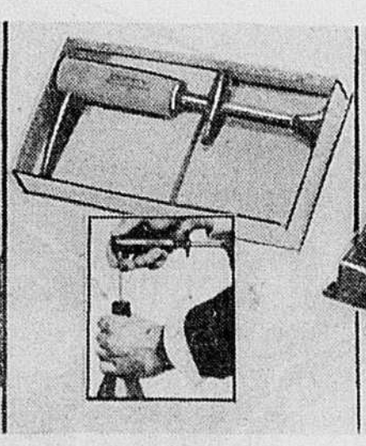

M. Tire-bouchon, Ordinairement 5.95

Spécial **4.49**

D'importation suisse, "Corky" fait sauter les bouchons. L'aiguille traverse le bouchon; vous pompez: le bouchon émerge brusquement. Grâce à un achat spécial Eaton, il vous est offert à petit prix.

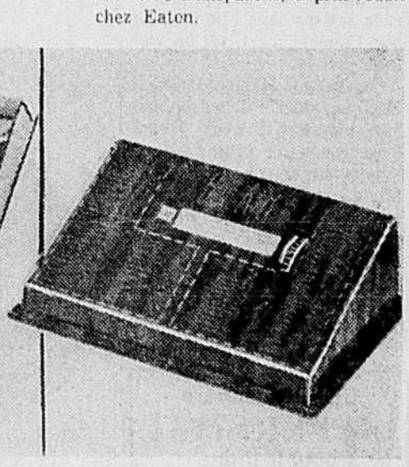

N. Suggestions/bar prix courant 2.99

Spécial **2.49**

80 suggestions très heureuses. Vous possédez maintenant le secret du "Adonis", "Gunga Din", "Zarazac". Tournez donc au numéro correspondant au nom et lisez ! En anglais seulement.

Livraison des commandes de 2.00 ou plus

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (quatrième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 252

EATON

Le magasin des Fêtes au Canada

Venez visiter le Père Noël au cinquième étage chez Eaton

Les petits seront enchantés d'aller rendre visite au Père Noël qui règne en roi chez Eaton, au cinquième étage près de la ville des jouets. Et le Père Noël, toujours très touché par les propos des petits sera à leur disposition tous les jours du lundi au vendredi de 9 h 30 et le samedi jusqu'à 17 h 30 seulement.

Ces heureux moments resteront gravés dans le coeur de votre enfant si une photo de l'événement les lui rappelle.

Une photocouleur du Père Noël et de votre enfant, 1.25 plus taxe.

Il vous faudra attendre de 10 à 14 jours pour la livraison. (Le photographe n'y est pas le samedi).

Et n'oubliez pas que le Père Noël a des friandises pour chaque petit visiteur.

CAHIER No 2 / PAGES 13-26 **la presse** FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS / VIE FEMININE / VIE MONDAINE / RADIO TV

MONTREAL, VENDREDI 5 DECEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 283

Merrill Lynch ouvre de nouveaux bureaux

M. Morten Kveim, vice-président et directeur régional de Merrill Lynch of Canada Ltd., M. James E. Thomson, président du Conseil de Merrill Lynch, New York, suivent les cours de la bourse sur un appareil de télévision en circuit fermé, en compagnie de M. Jean-Paul Beaudry, ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, lors de l'inauguration des nouveaux bureaux de Merrill Lynch à Montréal.

Le potentiel de croissance du Canada est très impressionnant

— J. E. Thomson

"Nous croyons que Merrill Lynch of Canada permettra à notre organisation de participer à la croissance économique du Canada, dont le produit national brut augmente à un rythme plus rapide que celui des Etats-Unis", a déclaré M. James E. Thomson, président du Conseil de Merrill Lynch, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bureaux de cette compagnie, le plus important courtier en valeurs du monde.

"L'économie canadienne, tout comme l'économie américaine, a progressé sans cesse depuis neuf ans, et, même si l'augmentation du coût de la vie n'a pas été aussi marquée ici qu'aux Etats-Unis, nos deux pays font face au problème de l'inflation", a poursuivi M. Thomson.

"La décision bien arrêtée du gouvernement Trudeau de mettre un frein à l'inflation est très encourageante pour quiconque a vu, au cours des années, son propre gouvernement prendre des mesures inégales et trop tardives".

M. Thonson a ensuite noté que la croissance industrielle rapide du Canada, le surplus de ses échanges commerciaux et la réduction par l'administration Nixon du taux des impôts de péréquation inciteront davantage l'investisseur américain à acquérir des valeurs canadiennes. Tout en s'abstenant de rentrer dans les détails, il a dit que "les suggestions contenues dans le Livre Blanc sur la fiscalité pourront influencer le marché canadien des valeurs."

Au chapitre des prévisions économiques, les experts de Merrill Lynch ne pensent pas qu'il puisse y avoir prochainement une récession, mais plutôt un ralentissement des affaires en 1970. La reprise devrait commencer à être perçue dans le domaine de la bourse d'ici 6 ou 8 mois.

M. Tomson croit que le capitalisme populaire croîtra au Canada avec les années et que l'intérêt des institutions financières dans les valeurs continuera également d'avoir une influence croissante sur les transactions des bourses canadiennes.

"En 1969, a-t-il dit, la division des souscripteurs de Merrill Lynch se sera occupée d'offres de valeurs sous gestion se chiffrant par $3 milliards. Elle offre aux valeurs canadiennes un vaste réseau de vente comprenant 172 bureaux aux Etats-Unis et 44 au Canada et à l'étranger."

"L'addition de Royal Securities à l'organisation Merrill Lynch nous permet de pénétrer davantage le marché canadien des valeurs mobilières tout en fournissant à cette maison le capital d'exploitation et les moyens de distribution dont elle a besoin".

M. Thomson a annoncé que Merrill Lynch of Canada commencerait à vendre des actions de fonds mutuels canadiens vers le 15 décembre et que, à partir du 1er janvier elle offrirait à ses clients le privilège d'acheter à découver certaines valeurs inscrites à la Bourse de Montréal.

Olivetti Underwood ouvre une succursale à Québec

La Société Olivetti Underwood Limitée, a ouvert hier sa première succursale de ventes directes et de service après-vente dans la capitale du Québec. La nouvelle succursale — la sixième à être ouverte dans la province — est située à Ste-Foy. Elle a été ouverte dans le but de répondre aux exigences toujours croissantes des différents départements du Gouvernement du Québec qui ont besoin une variété de machines commerciales et d'un service après-vente.

En vue de célébrer cette occasion, Olivetti Underwood présente actuellement sa gamme complète d'équipement commercial pendant une exposition de deux jours à l'hôtel Château Frontenac.

M. Lanfranco Amato, président d'Olivetti Underwood, a affirmé: "l'ouverture de cette succursale au siège du Gouvernement du Québec est la réaffirmation de la confiance que l'industrie canadienne a dans l'avenir de l'économie de la province.

Nous reconnaissons que l'importance économique de cette province pour la nation au Canada, exige que des compagnies telles qu'Olivetti Underwood élargissent leurs activités au Québec. L'équipement commercial qu'offre notre compagnie, a poursuivi M. Amato, est conçu pour accroître la productivité, pour promouvoir un meilleur rendement et pour moderniser les méthodes et systèmes de gestion des affaires.

Bien que notre politique est de seconder nos agents accrédités, nous avons établi ici une succursale pour consolider la position de notre agent local et pour affermir la présence de la compagnie dans la Ville de Québec. Nous avons pensé qu'il était important de donner au gouvernement du Québec un service complet et efficace à travers la province."

RAPPORTS FINANCIERS

I.T.L. Industries

La société I.T.L. Industries a réalisé, au cours des neuf mois terminés le 31 août 1969, un revenu net de $895,108 en regard de $752,491 pour la période correspondante, en 1968. Les bénéfices par action ont marqué 49 cents comparativement à 46 cents. Au cours de cette période, les ventes de cette société se sont chiffrées à $12,672,312 à rapprocher de $9,760,307 pour les neuf mois comparables, au cours de l'exercice antérieur.

Investors Growth Fund

La valeur de l'actif pour chaque action ordinaire de la société Investors Growth Fund s'élevait au 31 juillet 1969, à $11.07.8 et l'actif net de la compagnie à $350,060,803.

Le bon goût des Québécoises sert d'inspiration à un manufacturier

d'après PC

Les mères québécoises soucieuses de suivre la mode ont permis à la province de jouer un rôle prépondérant dans la conception des vêtements d'extérieur pour les enfants, a déclaré la vice-président de la firme Canadian Children's Wear Ltd. de Montréal.

M. Ken Axelrod estime que l'obligation qu'a eue sa compagnie d'offrir aux mères canadiennes-françaises le style de vêtements qu'elles exigeaient l'a aidée à atteindre un volume d'affaires de $5,000,000 par année et à devenir un des plus importants fabricants de vêtements d'extérieur "orientés sur la mode" qui sont destinés aux enfants.

En tant que firme qui approvisionne les grands magasins à rayons canadiens et américains, notre compagnie doit se tenir au courant de l'évolution des tendances de la mode, a-t-il dit. Le Québec s'avère une localisation idéale pour découvrir les derniers cris de la haute couture enfantine.

Une équipe de quatre recherchistes qui gardent un contact étroit avec les acheteurs et les commis des magasins permet à la compagnie de se tenir au diapason des demandes des consommateurs.

"Nous sommes des auditeurs plutôt que des créateurs", explique M. Axelrod.

Les recherchistes tentent de déterminer les dernières tendances et les plus récents caprices de la mode et les transmettent au centre de conception de la compagnie.

Cette méthode de recherche permet à la compagnie implantée à Montréal de produire des vêtements d'enfants distinctifs qui reflètent les soucis dont fait preuve la province envers la mode.

Bien que M. Axelrod ne tienne pas compte de l'influence qu'exercent les consommateurs anglophones sur ses affaires, il croit que la localisation de sa compagnie au Québec présente un grand avantage.

"Si nous étions installés en Ontario, par exemple, nous demeurerions probablement compétitifs mais nous y perdrions les stimulants ou la nécessité pressante de suivre la mode qui nous tiennent vigilants au Québec."

La firme Canadian Children's Wear trouve que le style québécois de ses vêtements d'extérieur connaît du succès à travers tout le Canada.

"Nous savons, dit M. Axelrod, que si un vêtement se vend bien au Québec il pourra ordinairement être vendu dans les autres provinces."

La manufacture de la compagnie emploie 400 personnes dont une grande partie travaille encore manuellement en dépit de l'avènement de l'automatisation.

En plus des merceries que la compagnie possède de Terre-Neuve à Vancouver, elle détient un contrat aux termes duquel elle fournit des idées de création à un important manufacturier et détaillant américain.

Un tarif douanier de 40 p. c. limite les volumes d'affaires importants avec les Etats-Unis mais la compagnie estime qu'il existe au sud de la frontière une demande importante pour ses vêtements de style québécois.

Canadian Chidren's Wear, en tant que compagnie canadienne devant être compétitive sur le marché mondial, emploie des ressources domestiques et du personnel sur place, dans la mesure du possible. Toute l'équipe de conception de la compagnie est canadienne et est entraînée à l'intérieur de l'organisation.

"N'ayant pas à dépendre des personnes de l'extérieur pour la conception, nous pouvons demeurer originaux à ce chapitre", a souligné M. Axelrod.

De plus, la plus grande partie des tissus de laine qui sont employés dans la fabrication des vêtements d'enfants est tissée au Canada et "nous faisons appel à la matière première étrangère seulement lorsque nous ne pouvons l'obtenir au Canada".

Dans une société de plus en plus riche, les prévisions pour les fabricants de vêtements d'extérieur pour enfants adaptés à la mode semblent prometteuses.

De nos jours, déclare M. Axelrod, "les enfants aiment les vêtements et les gens sont mieux disposés à consacrer plus d'argent pour leur vêtements parce que ça leur permet de se sentir plus à l'aise".

Sur la Côte-Nord, le Québec peut récupérer chaque année 2 millions de cordes de bois pendant 100 ans

QUEBEC (PC) — Le ministère des Terres et Forêts a dépensé $500,000 pour réaliser l'inventaire et certaines études sur le potentiel forestier du secteur allant de Godbout à Blanc-Sablon et qui lui ont permis de découvrir que plus de 2,000,000 de cordes de bois pourraient être récupérées chaque année dans cet immense secteur, sur une période d'au moins 100 ans.

C'est ce qu'a déclaré le ministre des Terres et Forêts, M. Claude Gosselin, à une délégation de la Côte-Nord venue s'enquérir de ce qui avait été réalisé depuis la présentation d'un mémoire par un groupe de corps intermédiaires de la région, en 1966.

Le mémoire demandait notamment au ministère de procéder à la redistribution des limites forestières de ce territoire, en fonction de l'établissement éventuel d'une usine de pâtes et papiers, située entre les municipalités de Godbout et Ste-Marguerite.

"Nous n'avons pas fait de redistribution mais nous avons jugé plus sage de reprendre les concessions forestières qui avaient été accordées à des compagnies, a dit M. Gosselin. Je me suis efforcé depuis trois ans à ne plus accorder de concessions forestières.

"Dans le passé, a poursuivi le ministre, on concédait d'immenses territoires à des compagnies qui ne les gardaient simplement en réserve, ce qui paralysait alors tout nouveau développement forestier. C'est pourquoi, maintenant, au besoin, nous récupérons ces territoires."

D'autres industries

Quant à l'implantation d'industries forestières dans cette région, M. Goselin a souligné à quelques reprises qu'il négociait avec deux industries et que les pourparlers allaient bon train.

Toutefois, a précisé le ministre, advenant une implantation industrielle dans ce secteur, il serait plus logique de penser que celle-ci se ferait dans les centres déjà organisés, soit entre Godbout et Sept-Iles. Nous nue répéterons pas les erreurs du passé en allant à des centaines de milles de toute civilisation.

"La chose n'est pas avantageuse pour l'industrie, et pas plus pour le recrutement du personnel et son adpatation, a conclu M. Gosselin. On ne peut passer à implanter une usine à Natashquan, alors que toutes les facilités sont offertes dans les secteurs bien organisés, de Godbout à Sept-Iles."

Radio et télévision

Power Corp. cède ses intérêts à Télémédia (Québec)

La Société Power Corporation a accepté une offre d'achat de tous les intérêts qu'elle détient actuellement, par ses filiales Télémédia Inc. et la Corporation de Valeurs Trans-Canada, dans le domaine de la radio et de la télévision. La transaction représente une somme de $7,260,000.

L'offre a été faite par M. Philippe de Gaspé Beaubien, au nom d'une nouvelle société, Télémédia (Québec) Limitée, qu'il vient de former et qu'il contrôlera.

En vertu de cette offre, la société de M. Beaubien acquiert les actifs de Télémédia Inc. ainsi que son nom.

Télémédia (Québec) Limitée acquerra de Radio-Télévision Sherbrooke (1967) Inc., filiale à part entière de Télémédia Inc., les actifs du poste de radio CHLT et du poste de télévision CHLT-TV de Sherbrooke.

Télémédia (Québec) Limitée acquerra également de la Corporation des Valeurs Trans-Canada, filiale à part entière de Power Corporation, les actions du poste de radio CKAC de Montréal.

L'offre d'achat de Télémédia (Québec) Limitée comprend l'achat des options que Télémédia Inc. détenait sur Radio Trois-Rivières Inc., propriétaire du poste de radio CHLN de Trois-Rivières et sur les actifs de la Radio du Bas Saint-Laurent (1966) Inc., propriétaire du poste de radio CJBR et du poste de télévision CJBR-TV de Rimouski.

Ces transactions, comme toutes celles qui concernent la propriété des stations de radio et de télévision du Canada, sont sujettes à l'approbation du Conseil de la Radio-Télévision Canadienne.

Le syndicalisme d'Etat dépasse largement les relations de travail pour devenir politique

par Pierre VENNAT

Le syndicalisme d'Etat et la négociation provinciale dans le secteur public sont des phénomènes qui dépassent largement le cadre des relations du travail, car ils prennent une dimension non seulement politique, mais aussi consitutitionnelle, en transformant les mécanismes du pouvoir dans notre société.

Telle a été la conclusion du professeur Yves Ouellette, de la faculté de Droit de l'Université de Montréal, conférencier-invité à une journée d'étude sur les unités de négociation dans le secteur public, organisée par le Département des relations industrielles de l'Université de Montréal.

Malgré tout, de dire M. Ouellette, il serait illusoire, au Québec, d'empêcher les serviteurs de l'Etat d'avoir les mêmes réactions que les salariés privés, et d'utiliser les mêmes méthodes pour améliorer leur situation, car ils s'identifient bien plus avec l'ensemble du salariat qu'avec l'Etat dont ils sont pourtant l'incarnation mais avec qui ils veulent traiter d'égal à égal.

Sus à l'Etat législateur

La négociation provinciale, constate le professeur Ouellette, a eu pour effet de placer des milliers de travailleurs en rapport direct avec l'Etat.

"Si dans l'ensemble, les syndicats semblent assez satisfaits de traiter avec l'Etat employeur, ils se méfient de l'Etat législateur et souhaiteraient pouvoir dissocier ces deux fonctions de l'Etat. Leur démarche est tout à fait logique puisqu'elle consiste à refuser l'inégalité fondamentale entre l'Etat et le citoyen pour pouvoir traiter avec lui d'égal à égal. Elle est donc essentiellement politique".

Cependant, ajoute-t-il aussitôt, la distinction entre l'Etat employeur et l'Etat législateur s'analyse comme "une gymnastique intellectuelle non seulement inacceptable sur le plan constitutionnel, mais aussi totalement inutile".

Et de faire remarquer que la notion même d'Etat et la fin qu'il poursuit exclut tout régime d'égalité qui n'aboutirait qu'à l'anarchie et à la négation du bien public, de sorte que si l'on accepte l'idée d'Etat, il faut aussi accepter sa suprématie, quel que soit le mode de désignation des gouvernants, et refuser la souveraineté de l'Etat, c'est supprimer l'Etat, c'est instituer une autre souveraineté, celle des groupes, c'est établir non pas un Etat sans souveraineté, mais des souverainetés sans Etat.

"Si donc on accepte l'idée d'Etat, il faut accepter la suprématie de la loi sur tous les individus et tous les groupes. Mais l'Etat peut très bien, sans abdiquer sa souveraineté, choisir de limiter sa discrétion dans certaines matières et pour un certain temps en négociant, s'abstenir de légiférer d'autorité en remplaçant la loi par le contrat, et associer les syndicats de fonctionnaires à son action".

Et d'ajouter que l'Etat, précisément parce qu'il est souverain, peut accepter de partager en fait une portion de sa souveraineté avec les syndicats de fonctionnaires qui deviennent avec lui législateurs, et permettre un nouveau découpage du pouvoir politique qui donne droit de cité aux intérêts collectifs.

Policiers et professeurs d'université

Enfin, le professeur Ouellette a affirmé que, malgré l'extrême complexité des problèmes de structures administratives et malgré les "inévitables intrigues politiques et syndicales", l'effort de planification du gouvernement devrait entraîner une certaine fonctionnarisation de plusieurs catégories d'employés du secteur public "qui pourrait toucher non seulement les enseignants et les employés d'hôpitaux, mais éventuellement les professeurs d'université qui sont un peu dans la même situation, et qui pourrait même atteindre les policiers municipaux".

NOMINATIONS A SOUTHAM NEWSPAPERS

M. LEO P. JULIEN

Southam Newspapers annonce la nomination de M. Léo P. Julien à leur bureau publicitaire de Montréal. M. Julien transfère du journal The Ottawa Citizen où il était membre senior du département national en publicité. —

NIGADOO RIVER MINES LIMITED

Léo Scharry, ing.

Le président de Nigodoo River Mines Limited, M. J. Jacques Beauchemin, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Léo Scharry, ing., au poste d'administrateur. M. Scharry est associé dans la firme d'ingénieurs-conseils Scharry - Ouimet. Il est le plus administrateur de compagnies manufacturières, de placements et de services techniques. —

R.L. CRAIN LIMITED LIMITÉE

DIVIDENDE No 96

AVIS est par les présentes donné que le dividende No 96 a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, soit au taux de dix cents ($0.10) l'action, pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1969, payable le 31 décembre 1969, ou après, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 décembre 1969.

D'ordre du conseil d'administration.

Le secrétaire,
A. R. Jacques

Ottawa, Ontario.
27 novembre 1969.

Gaspé Copper Mines obtient le trophée Ryan

MURDOCHVILLE (PC) — Le ministre des Richesses naturelles, M. Paul-E. Allard, a déclaré, hier, qu'il espérait rendre public, dans un avenir prochain, un nouveau programme destiné à stimuler les investissements miniers du Québec.

Portant la parole à Murdochville, à l'occasion de la présentation du trophée John T. Ryan à la compagnie Gaspé Copper Mine, M. Allard a précisé que ce programme fait présentement l'objet d'une étude approfondie au ministère des Finances et au sein du Conseil des ministres.

C'est la sixième fois consécutive que Gaspé Copper Mine mérite le trophée Ryan, décerné à l'entreprise qui possède le meilleur programme de prévention des accidents de travail.

"Il s'agit-là, a souligné le ministre, d'un résultat d'efforts laborieux, méthodiques et inlassables."

DOMINION GLASS COMPANY LIMITED

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix-sept cents et demie (17½¢) a été déclaré sur les ACTIONS PRIVILEGIEES de la compagnie pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1969.

Ledit dividende sera payé le jeudi, 15 janvier 1970, aux actionnaires inscrits aux livres à la fermeture des bureaux le vendredi, 26 décembre 1969.

D'ordre du conseil d'administration,
le secrétaire
T. B. KING

Montréal, le 27 novembre 1969.

LEROUX

Première gamme de fines liqueurs canadiennes

Crème de Menthe verte. Crème de Menthe blanche. Cherry Brandy. Voilà les trois membres de la première gamme de fines liqueurs canadiennes . . . préparées à la perfection par Leroux. Pourquoi ne pas inviter les amis ce soir? Ce sera plaisant.

LEROUX DISTILLERS LIMITED, WATERLOO, ONTARIO, CANADA

Le Congrès des USA n'est guère incité à accorder des préférences tarifaires à l'Amérique latine

par Claude MOISY

WASHINGTON (AFP) — Après trois jours d'enquête, le Congrès des Etats-Unis n'est guère incité à accorder à l'Amérique latine les préférences tarifaires spéciales suggérées par le président Richard Nixon.

Depuis mardi, une dizaine d'économistes américains et étrangers sont venus expliquer à la commission économique mixte du Sénat et de la Chambre qu'un tel régime préférentiel aurait plus d'inconvénients que d'avantages pour les pays d'Amérique latine.

Cette opinion a été très bien résumée hier par le professeur Ryamond Vernon, de Harvard, qui a déclaré: "C'est le sentiment de dépendance envers les Etats-Unis qui explique en grande partie la méfiance et les tensions qui existent en Amérique latine. Si nous tombons dans un système spécial de préférences pour l'Amérique latine, il est probable que ce nouveau lien sera néfaste pour nos relations avec cette région".

Le professeur Vernon a ajouté: "La tendance récente des pays d'Amérique latine à diversifier leurs marchés d'exportation en vendant davantage à l'Europe ou entre eux est un développement salutaire pour eux aussi bien que pour nous. J'espère que nous allons encourager cette tendance plutôt que faire le contraire."

La discussions devant la commission parlementaire a d'ailleurs largement débordé le simple problème des préférences tarifaires spéciales pour considérer l'ensemble des relations économiques entre les Etats-Unis et l'Amérique latine. Le sentiment général est qu'elles sont déjà trop étroites.

L'économiste français Pierre Uri a critiqué à ce propos l'esprit du rapport Rockefeller et de la politique latino-américaine formulée le 31 octobre par le président Nixon. "Il serait très dangereux d'enfermer l'Amérique latine dans un tête-à-tête avec les Etats-Unis", a-t-il dit. "Le Canada, l'Europe occidentale et le Japon devraient être associés davantage à la politique des Etats-Unis envers l'Amérique latine".

Un autre professeur d'économie à Harvard, M. Francis Bator, a souligné pour sa part que les Etats-Unis avaient trop d'intérêts de toutes sortes dans les autres parties du monde pour accentuer leurs liens avec l'Amérique latine.

Les deux seuls voix qui ont été entendues pendant ces trois jours en faveur des préférences spéciales pour l'Amérique latine ont été celles d'un homme d'affaires nord-américain, M. Arthur Watson, président de "IBM", et de l'économiste brésilien, M. Roberto de Oliveira Campos.

Le premier n'a pas caché qu'il pensait surtout aux intérêts nord-américains en Amérique latine. Il a voué qu'il avait été frappé, en accompagnant le gouverneur Nelson Rockefeller dans ses voyages en Amérique latine, par le fait que beaucoup de matériel et d'équipement qui venaient autrefois uniquement des Etats-Unis étaient maintenant achetés en Europe occidentale. "Il est temps que nous fassions quelque chose pour les pays d'Amérique latine si nous ne voulons pas perdre nos positions", a-t-il dit.

Le second est peut-être favorable aux préférences spéciales parce que le Brésil est un des deux ou trois pays latino-américains qui soient en mesure d'accroître leurs exportations de produits manufacturés ou semi-manufacturés aux Etats-Unis.

Les avertissements donnés par les professeurs au Congrès contre les préférences spéciales ne sont finalement pas trop décevants dans la mesure où les gouvernements des pays latino-américains eux-mêmes ne voient pas ces préférences avec beaucoup de faveur.

Mais ce qui est plus inquiétant c'est que plusieurs économistes de renom, y compris M. Eric Wyndham White, ancien directeur général du GATT, sont venus mettre en doute devant la commission économique les vertus des préférences tarifaires même si elles étaient accordées sur un plan général par tous les pays industrialisés à tous les pays en voie de développement. Ils estiment que ce projet est largement illusoire et symbolique dans la mesure où les pays en voie de développement n'ont pas assez de produits manufacturés susceptibles d'être achetés par les pays riches pour que cela favorise réellement leurs exportations.

C'est le genre d'argument auquel les parlementaires protectionnistes, qui ne voient pas les préférences d'un bon oeil, seraient ravis de se ranger.

Le Fonds Canagex publie son premier rapport trimestriel

Le Fonds Canagex, lancé conjointement par la Banque Canadienne Nationale, le Trust Général du Canada et United North American Holdings, vient de publier son premier rapport trimestriel.

Le Fonds Canagex est un fonds mutuel dont l'objectif est surtout l'appréciation de capital, non imposable présentement, par le placement de ses capitaux dans des valeurs mobilières canadiennes, américaines et internationales.

Dans ce premier rapport trimestriel, qui couvre la période se terminant le 30 septembre 1969, le président et le directeur général de Canagex, MM. Germain Perrault et Lauré A. Lussier soulignent que le Fonds a fait passer son actif initial de $100,000 à plus de $3,300,000 en l'espace de trois mois.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Abbey Nth Am Fund	1.22	1.22
Adanac	2.52	2.75
A.G.F. Special	3.71	—
All Cdn Com	7.96	8.70
All Cdn Div	9.42	10.30
All Cdn Ven	4.35	4.75
American Growth	6.35	6.98
Andreae Equity	3.95	4.31
Associae Investors	5.34	5.39
Beacon Growth	6.54	7.15
Beaubran	42.74	46.41
Canada Growth	6.83	7.51
Canagex	10.32	10.75
Cdn Channing Ven	6.70	7.34
Cdn Gas Energy	13.70	14.47
Cdn Investment Fund	4.41	4.84
Cdn Scudder Fund	20.77	20.77
Cdn Sec Growth	5.00	5.48
Cdn S.A. Gold Fund	4.38	4.79
Cdn Trusteed	4.69	5.13
Canafund	62.67	65.80
Capital Growth	8.86	9.09
Champion Mutual	7.74	8.46
xChase Fund	11.52	12.59
Collective Mutual	7.28	7.99
Commonwealth Intl	13.49	14.78
Commonwealth Intl Lever	3.91	4.28
xCompetitive Capital	8.19	8.98
Corporate Investors	6.04	6.60
Corporate Investors Stock Fd	6.16	6.73
xDividend Shares	3.58	3.92
Dominion Compound	4.85	5.27
xDreyfus	13.02	14.27
Entarea Investment	5.82	6.36
Executive Fund of Cdn	7.69	8.07
Exec Inv Intl Ltd	5.69	5.97
Federated Financial	5.02	5.52
Federated Growth	5.73	6.30
xFidelity Trend	25.70	28.09
First Participating	18.86	20.63
Fonds Collectif A	6.64	7.26
Fonds Collectif B	4.81	4.96
Fonds Collectif C	9.39	10.27
Fonds Desjardins A	4.58	—
Fonds Desjardins B	4.34	—
Fraser Growth	3.63	3.98
Gis Compound	9.94	10.87
Gis Income	4.04	4.42
Growth Equity	7.42	8.15
Growth Oil and Gas	20.42	—
Guardian Growth	8.22	—
Harvard	7.46	8.75
IOS Venture	4.86	5.31
Industrial Growth	5.56	6.09
International Growth	6.95	7.60
nvestors Growth	11.36	12.42
nvestors Intl Mutual	8.18	8.95
nvestors Mutual	5.40	5.91
Keystone Canada	7.24	7.95
xKeystone Cust S-1	17.95	19.58
xKeystone Cust S-4	5.26	5.74
xKeystone Cust K-2	5.33	5.82
Keystone Polaris	4.21	4.61
Le Fonds P.E.P.	3.16	3.44
xLexington Research	15.34	16.77
Magna Carta	2.66	2.88
Maritime Equity	3.65	3.99
Marlborough	9.63	10.44
Molson M Fund	5.89	6.44
Mutual Accumulating	5.51	6.03
Mutual Bond	8.46	8.84
Mutual Bond Income	4.61	4.82
Mutual Growth	6.10	6.67
Mutual Income	5.61	6.14
Natrusco	13.70	14.30
Natural Resources	7.93	8.67
xOne William Street	16.29	16.29
xOppenheimer Fund	7.78	8.50
Pension Mutual	7.80	8.52
Performance Plus	7.73	8.45
Planned Resources	5.93	6.48
Pret et Rev.	7.29	8.01
Principal Growth	5.57	6.12
Provident Mutual	6.88	7.52
Prov Stock Fund	6.39	6.99
xPutnam Growth	10.18	11.13
Radisson	3.29	—
Regent Fund	9.52	10.40
Royfund	5.65	5.83
Sav Inv Am Pret	11.07	12.17
Spec	9.29	10.15
Taurus	5.62	6.18
xTechnol	7.35	8.01
Timed Investment Fund	6.68	6.71
United Accumulative	5.17	5.68
United Horizon	3.65	4.00
United American	2.81	3.09
United Venture	4.91	5.40
Universal Savings Equity	7.07	7.73
Western Growth	6.07	6.67
Winfield Growth	5.70	6.23
Xanadu	4.01	4.38
York Fund of Canada	5.41	5.88

x—Fonds americains

cours des obligations

Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA			
6¾%, 1er oct.	1970	99	99½
5, 1er juil.	1978	98	98½
6, 1er avril	1971	97	97¾
4¼, 1er sept.	1972	90½	91
7¼, 1er avril	1972	98	98¾
7, 1er avril	1973	96	96¾
8, 1er oct.	1974	99	99½
6¼, 1er dec.	1973	92½	93½
7¼, 1er avril	1974	95½	96½
5½, 1er oct.	1975	86	87
3½, 1er juin	1976	75½	76½
5½, 1er aout	1980	81	82½
4½, 1er sept.	1983	68½	69¼
5¼, 1er mai	1990	69¼	70½
5¾, 1er sept.	1992	75½	76½
6½, 1er oct.	1995	83	85
CN, 4 fev.	1981	65½	67
CN, 5, 15 dec.	1971	94½	95½
CN, 5¾ 1er jan.	1985	82	84
CN, 5, 1er oct.	1987	69¼	70½
Perpetuel 3		38	42
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
AMFC 7½, 15 mars	1990-93	83	85
BC Elec 6½, 1er av.	1990	76½	78½
Man Hy 7¼, 1er ao	1989-93	82¾	84¾
N.B. 7¾, 2 juil.	1988	86¾	88¾
NLFD 7½, 15 fev.	1988	83¼	85¼
NE 7½, 15 juin	1988	86¼	88¼
Ont Hy. 7¾, 18 juin	1989-94	88½	91
I.P.E. 7½, 4 jan.	1988	84	86
Que. 7½, 15 jan.	1985-88	82½	84½
MUNICIPALITES			
Mont. 1er jan	1988	77	79
or Mel 7¼ 1er mai	1988	83¼	85¼
INDUSTRIELLES			
Abitibi 7¼		80	82
Alum of Can 4½	1973	86	88
Bq. N.-E.	1987	81	83
Gulf Oil 8½	1989	96½	97
Can Cement 3¾	1975	78	80
C. P. 5,	1983	67	69
C. P. 8¾	1989	98¾	99¼
Domtar	1987	76	78
GMAC 7,	1986	78	80
GMAC 8¼	1974	95	96
Imp. Oil 8½	1989	97½	98
Ind. Acc 6¾	1984	76	78
Ind Acc 6¾	1984	78	80
Nornda 7½ 1er oct	1988	82	84
Roymor 7½, 1er nov	1973	92	94
Roymor 7¾, 1er nov	1978	91	93
Roy Nat 6¼	1981	78	80
Simpsons, 9½	1989	99½	100
St. Law Corp 5	1978	80	82
Triad 4¾	1973	90	—
Weston G 6¾	1987	76	78
SERVICES PUBLICS			
Alberta Gas 5¾	1985	74	76
Angl La Tel 6	1983	82	—
BC Tel 6¾	1989	79	81
Bell Tel 5¾	1984	75	77
Bell Tel 8	1977	98¼	98¾
Bell Tel 6¾	1992	79	81
Cala Pow 7½	1988	86½	88½
Can Elec ½	1972	87½	89½
Consum Gas 5	1978	78¼	—
Consum Gas 6½	1979	84	86
Marit Elec 7¾	1987	87¼	89¼
Nfld Land p 7¾	1988	87	89
North C Gas —	1989	87	89
Q Nat G7	1990	81	83
North Tel 5¾		73¾	75¾
Q Tel 7	1989	78	—
TC Pipeline 5.85	1987	73	75
CONVERTIBLES			
TC Pipeline 5	1989	88	90
W Coast 5½ Ex-c	1988	93	95

denrées agricoles

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points 64, 93 points 65. Prix de vente de la Commission canadienne du lait: 65.

Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, Québécois coloré, 47 4-5; blanc, 47½.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs: 20 à 22; procédé par rouleau, No 1 en sacs 19 à 19½, autres catégories pour nourrissage 16 ¾ - 17¾.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 14 à 14½; poudre de lait 3¾ à 4¼.

Pommes de terre: Prix de gros: Québec, nouvelles $1.15 à $1.25 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres; N.-B. $1.20 à $1.25 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres; I.-P.-E. $1.40 à $1.45 les 50 livres, .37 à .40 les 10 livres.

Prix des oeufs, en cartons d'une douzaine: A extra gros 71.0, A gros 68.9, A moyens 66.8, A petits 51.0.

Cours du dollar

Le dollar américain par rapport au dollar canadien était en hausse hier à la fermeture de 3/32 à $1.07 7-16 et la livre sterling gagnait 1/8 à $2.57 7/16.

Le dollar canadien par rapport au dollar américain était en baisse de 3/32 à $0.93 1/32 comparativement à $0.92 59/64 et la livre sterling déclinait de 3/64 à $2.39 5/8.

Marché des bestiaux

(Rapport hebdomadaire)

(PC) — La demande a été bonne et les prix ont été stables ou à la hausse, cette semaine, aux marchés montréalais.

Les arrivages s'établissaient comme suit: 1,672 bêtes à cornes, 1,380 veaux, 119 porcs et 48 moutons et agneaux.

Les **bouvillons** de choix ont rapporté de $30 à $31; les bons, de $28.25 à $29.75; les moyens, de $26 à $27.75; les communs, de $23.25 à $26.50.

Les **génisses** de choix se vendaient $26.25; les bonnes, $24.75; les moyennes, de $23.25 à $24.25; les communes, de $19 à $22.75.

Les bonnes **vaches** se vendaient de $21 à $22.50; les moyennes, de $19.75 à $21.25; les communes, de $18.25 à $19.75; pour la charcuterie et la mise en conserve, de $13 à $18.

Les bons **boeufs** rapportaient de $25 $27.75; les communs et les moyens, de $20.25 à $25.25.

Les **veaux** de bonne qualité valaient de $41.50 à $46; les moyens, de $36.50 à $42; les communs, de $18 à $37.50.

Les **porcs** se vendaient de $37.50 à $38.25.

Cote de l'or

Jeudi en clôture, le cours de l'once d'or fin était coté en argent américain à Londres, à $35.30; à Paris à $37.45; à Francfort, à $35.43; à Zurich, à $35.30; à Hong Kong, à $35.51 pour 24.5 de pureté et à Beyrouth, à $35.40.

Jean Mehling câble de Paris

La situation monétaire de l'Europe paraît s'améliorer

On commence à percevoir les effets de modifications de parités survenues en France et en Allemagne. La Banque de France annonce, depuis deux ou trois semaines, des rentrées nettes importantes de devises. L'Allemagne fédérale subit enfin un reflux très marqué. Le Conseil fédéral helvétique fait savoir, officiellement, qu'il ne réévaluera pas le franc suisse. Et quand on connaît le sérieux avec lequel sont prises les décisions de Berne, on n'a aucune raison de douter de la réalité des intentions suisses. Les choses semblent donc, non pas seulement se tasser, mais véritablement s'améliorer. Le monde occidental a repris son souffle, en matière monétaire, pour un an au moins.

Il ne me paraît, cependant, pas évident qu'après ce délai la situation ne puisse à nouveau présenter des symptômes inquiétants, si les pays européens n'ont pas réussi d'ici là à rééquilibrer leurs échanges commerciaux, et certains d'entre eux (la France en particulier) à revenir à l'équilibre budgétaire.

* * *

Les inconnues des douze prochains mois demeurent, me semble-t-il, l'Italie et la Grande-Bretagne. Pour le Royaume-Uni, j'écris par ailleurs qu'elle me semble sur le point d'être acceptée par la CEE. En ce qui concerne l'Italie, les problèmes à résoudre sont plus politiques qu'économiques, et ne peuvent être abordés ici sous cet angle. Mais à supposer même que les affaires se détériorent trop en Italie, la lire ne serait pas menacée de façon immédiate. Et même si elle l'était, une modification de parité ne constituerait pas un problème d'envergure mondiale. Il n'y a donc pas lieu, pour l'instant, de se faire du souci sur tout ceci.

Quelle que puisse être, aujourd'hui encore, l'opinion qu'on se soit faite, à l'époque, sur la dévaluation du franc et la réévaluation du mark, il faut au moins s'incliner devant les résultats actuels. Depuis longtemps, la Banque de France n'avait pas annoncé des rentrées hebdomadaires nettes de devises de 20 à 25 millions de dollars. Quant au reflux devant le mark, il s'est élevé, en un mois et demi, à presque 4 milliards, après un démarrage très lent, très hésitant des spéculateurs. Le succès apparaît donc indiscutable. Est-il profond?

* * *

Du côté français, on ne pavoise pas encore! Le gouvernement sait qu'il est encore loin de ses objectifs. Tout comme au lendemain de la dévaluation, il souhaite et redoute, tout à la fois, les entrées de devises étrangères en France. Il sait que les entrées nettes se traduisent de façon automatique par un accroissement de la masse monétaire (volume des francs créés) et ne peuvent que mettre en péril sa politique anti-inflationniste. Il craint également que les perspectives de développement de l'économie européenne, donc de l'économie française, n'incitent les investisseurs étrangers à une mainmise sur l'industrie nationale. Il sait bien que de nombreux chefs d'entreprise, en France, souhaiteraient vendre leur affaire au capital américain, pour un bon prix, plutôt que de continuer à se battre dans une conjoncture difficile. Mais il a bien conscience, par ailleurs, de ce qu'un afflux de devises étrangères contribuerait au redressement de la balance des comptes. Il est plus difficile de rétablir celle-ci en ne comptant que sur la balance commerciale!

* * *

L'Allemagne souhaitait la déflation. Le retrait des capitaux spéculatifs y contribuera largement. Mais si la situation économique venait à se trouver remise en cause par un nouveau climat social, le pays ne serait-il pas ébranlé en profondeur? On conserve, Outre-Rhin, un souvenir douloureux, très aigu des événements qui ont suivi la grande dépression. Le pays, habitué maintenant à la prospérité, ne supporterait sans doute pas longtemps une crise économique. Bien entendu, l'Allemagne fédérale s'en trouve fort loin pour l'instant. Elle a réussi sa réévaluation; elle est donc en droit de considérer que, dans le présent, un grave sujet d'inquiétude a disparu pour elle.

Mais a-t-elle une marge de manoeuvre beaucoup plus large que ses partenaires du Marché Commun? La prospérité est un état dont il n'est pas souhaitable de sortir. En bref, l'Europe retourne au calme. Elle doit être vigilante, pour que les dix prochains mois ne lui apportent pas de nouvelles surprises désagréables.

Les créanciers de Prudential Finance reçoivent un premier remboursement de 5 p. cent

TORONTO (PC) — Les créanciers de Prudential Finance Corporation Limited qui s'est effondrée, il y a trois ans, ont reçu un remboursement initial de leurs réclamations au montant d'environ cinq cents par dollar réclamé.

Le paiement a été fait par la firme Clarkson Limited, syndic de la faillite de Prudential. Cette compagnie de finance avait fait faillite en novembre 1966, et quelque 8,500 détenteurs de billets à court terme et à intérêt élevé ont réclamé environ $20,000,000.

Clarkson affirme que les réclamations seront probablement satisfaites à 15 pour cent, mais la compagnie ne s'attend pas à ce que de nouveaux versements soient effectués avant la fin de l'année prochaine.

Le syndic a pu assembler la somme nécessaire en vendant quelques-uns des avoirs de la Prudential et en poursuivant l'opération du réseau des filiales et compagnies associées de la société en faillite.

Les versements effectués cette semaine par la compagnie Clarkson consistaient en 5.15 pour cent des investissements faits par les détenteurs de billets; cinq pour cent aux detenteurs des obligations de la première série et 9.04 pour cent aux détenteurs d'obligations de la deuxième série.

Devises étrangères

Source: Banque Canadienne Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2920
Angleterre	Livre	2.5726
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.2006
Autriche	Schilling	.0416
Belgique	Franc	.0216
Brésil	Cruzeiro	.2575
Chili	Escudo	.1102
Danemark	Couronne	.1435
Espagne	Peseta	.0156
France	Franc	.1928
Hollande	Florin	.2981
Italie	Lire	.001714
Japon	Yen	.003010
Mexique	Peso	.0861
Etats-Unis	Dollar	1.07⅞
Norvège	Couronne	.1504
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.2065
Pérou	Sol	.0248
Suède	Couronne	.2080
Suisse	Franc	.2495
Tchécoslovaquie	Couronne	.1505
Venezuela	Bolivar	.2397

cote des grains

MARCHE A TERME

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Dec.	2.75⅞	2.77¼	2.75⅞	2.77¼
Mai	2.87½	2.89¼	2.87½	2.89¼
Juil.	2.88½	2.89⅝	2.88½	2.89¼
GRAINE COLZA				
Jan.	2.85	2.87½	2.83	2.83
Mars	2.78	2.84	2.77½	2.78½
Mai	2.73½	2.77½	2.73	2.73
AVOINE				
Dec.	71¼	—	—	71¼
Mai	72¾	72¾	72⅝	72⅝
Juil.	—	—	—	73
ORGE				
Dec.	1.03½	—	—	1.03½
Mai	1.05½	1.05¾	1.05½	1.05¾
Juil.	—	—	—	1.06¼
SEIGLE				
Dec.	1.07¼	1.08⅜	1.07¼	1.08⅜
Mai	1.15¼	1.15¾	1.15	1.15¾
Juil.	1.15¼	1.15¼	1.15⅛	1.15⅛

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 71¼; ex 3 cw, 3 cw et ex 1 four, 68¼; 1 four, 66¼; 2 four, 61¼; 3 four, 58¼; four, melanges 34.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.03½; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.01½; 3 cw 2-rang et 1 four, 99½; 2 four, 97½; 3 four, 91½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.08⅜; 3 cw 1.03⅜; 4 cw 82¾; ergotee 80¾; sur voie 1.08⅞.

LIN: 1 cw 2.77¼; 2 cw 2.72¼; 3 cw 2.47¼; sur voie 2.77¼.

GRAINE COLZA: No 1 Canadienne 2.80¾; No 2 Canadienne 2.65¾.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
BLE				
Dec.	1.42¼	1.42¾	1.41⅞	1.42⅝
Mars	1.43⅝	1.43⅝	1.43	1.43¼
Mai	1.43¼	1.43½	1.42⅝	1.43
Juil.	1.38	1.38¼	1.37⅝	1.37¾
Sept.	1.40⅝	1.40⅝	1.39⅞	1.40⅛
MAIS				
Dec.	1.18⅛	1.18⅞	1.18⅛	1.18⅛
Mars	1.22½	1.22⅝	1.22⅛	1.22⅜
Mai	1.26	1.26⅛	1.25¾	1.25¾
Juil.	1.28⅛	1.28⅜	1.27⅞	1.28
Sept.	1.25½	1.26	1.25⅜	1.25⅝
AVOINE				
Dec.	58⅛	58½	57¾	57¾
Mars	63¼	63⅜	62½	62½
Mai	66⅝	66⅜	65⅞	66
Juil.	67	67	66⅝	66¾
Sept.	68½	68½	67⅝	67⅞
SEIGLE				
Dec.	1.10¼	1.10¼	1.10	1.10
Mars	1.13¾	1.14	1.13½	1.14
Mai	1.15¾	1.16½	1.15¾	1.16½
Juil.	—	—	—	1.15⅞
Sept.	—	—	—	1.16¼
FEVES SOYA				
Jan.	2.45½	2.46	2.43¾	2.43¾
Mars	2.51¾	2.51¾	2.49¾	2.49¾
Mai	2.56½	2.56½	2.54½	2.54½
Juil.	2.58½	2.59	2.57	2.57¼
Aout	2.56¼	2.56¾	2.55¼	2.55¼
Sept.	2.47⅜	2.48⅛	2.47	2.47
Nov.	2.42⅝	2.42⅝	2.42	2.42

fruits et LEGUMES

Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture.

Pommes: Macintosh, $2.50 à $2.75; 3 po. et plus, $3.25 à $3.50; Wolf River, $2 à $2.25 le boisseau; Cortland, $2.50 le boisseau.

Betteraves: $2.25 à $2.50 les 90 lb.

Carottes: $2.25 à $2.50 les 50 lb; $3 à $3.25 24 cellos de 2 lb.

Choux: $2 à $2.25 pour 18; Savoy, $2 à $2.25 pour 12; rouges $2.00 pour 12.

Choux chinois: $2.50 à $2.75 pour 5.

Oignons: $2.25 à $2.50 les 50 lb; les gros $3.50 à $3.75 les 50 lb.

Panais: $2 à $2.25 le boisseau; $2.25 à $2.50 cellos de 12 pour 2 lb.

Poireaux: $1.25 la doz.

Pommes de terre: $1.15 à $1.25 les 50 lb; .60 à .70 les 25 lb.

Rutabaga: $2 à $2.25 les 50 lb; $2.50 à $2.75 le boisseau.

Arbres de Noel: $8 la doz.

titres au comptoir

Source: Bongard Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	13	16
Aconic	1	3
Advance	5	7
Albatross	5	15
Alscope	1 15	1 35
Amal. Mng	5	15
Amer. Chib.	2	4
Americ	10	15
Amigo	25	50
Bald. Min.	3	5
Barington	45	55
Beacon	17	20
Beira	18	20
Benjoe	50	55
Beauport Hldg.	12	17
Black Cricket	40	60
Boma Chib.	5	15
Brace Mac	4	6
Brosnan Cdn	30	35
Bruce P	1	2
Cambridge	5	10
Caprive	25	28
Carmount	23	28
Chesbar	3 00	3 50
Clearwater	15	18
Cons. Shunsby	10	15
Copper AM	45	60
Creswell	60	70
Chromex	75	95
Cuvier	2	5
De Jour	30	40
Delesseps	55	65
Dom. Jubilee	50	60
Doral	1 40	1 65
Ducros	50	60
Dubisson	4	6
Expo Ungava	60	70
Fundy	20	25
Gaspe Copper	49	51
Gaspex	20	30
Gt LANckl	6½	7
Gold Hawk	20	25
Hairen	17	22
Hanson	23	28
Hucamp	1 20	1 40
Independent	2	4
Indian Mt.	1 40	1 60
Joburke	2	4
Kardar Cnd.	90	1 10
Juma	6	8
Kelly D	2	5
Kewagama	4	6
Kukatush	1 50	2 00
Lke Beaver House	10	13
Leeds Mtls	8	13
Lun Exho	30	35
Maganta	45	55
Magoma	10	14
Madex	10	20
Matt Berry	43	48
Midland Nckl	47	52
Mija	40	45
Mogar	14	17
Molybia	5	10
Murky Fault	1 40	1 60
National Mal.	1 60	1 80
Nemrod	30	40
News Ass Dev	15	17
New Baska	15	20
New Fosco	1 15	1 35
New Insco	14	17
New Lorie	8	11
New Miller Pl	12	14
New Pascalis	35	45
Nickel Offsets	26	30
Nordic I	1 65	1 75
North Shore	25	30
Nouvelle	20	—
Pacific Nickel	30	40
Pango	2 00	2 25
Radio Hill	27	30
Ram Pete	1 50	1 70
Rand Mal.	3	5
Renzy	1 25	1 35
September Mt.	15	25
Sarimco	9	11
Sogepet	95	1 05
Stump	17	22
Sturdy ML	47	50
Superior Acid	45	55
Spanish R	20	25
Silver Eureka	1 00	2 00
Tagami	40	45
Talisman	55	60
Tara	1 00	1 10
Universal	37	40
Valdex	73	78
Vic Algoma	14	17
Wee Gee	70	90
Westfield	1 80	2 00
Westville	5	10
Yellow Rex	25	30
Young Dave	17	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source: Kippen and Co.

A.G.F.	3 60	3 70
Aquacare	4	4½
Bque d'Economie Que.	5½	6¼
Bushnell TCA	18¾	19½
Cdn Foreign Sec	13	15
Central Dyn	3¾	4½
C Theatres	5½	6¼
Crown Life	36	37
Dist Trust	9½	10½
East Can Savings	4½	5½
Electron As	8¼	9
Facs Data	3½	4
Gen Impact	11¼	11¾
Grenache	1 75	2 25
Hamilton Trust	9 50	10 00
H. M. Taxsaver	1 25	1 40
Implace El	2 00	2 50
Inter Systscom	2⅜	2⅝
Jolly Jumper	7½	8
K.S.F. Chemicals	4¾	5¼
La Prevoyance	17½	18½
La Stabilite	6	7
Les Prevoyants	6¾	7½
Lincoln Trust	8	9½
London Life	82	84
Marilo Inc	2	2¼
Medcom	3	3¾
Peoples Stores	17¼	17¾
Rapid Data	6 25	6 75
Spar Aero	2¼	2½
Supersol	3¾	4⅛
Steadman Indust	23	23½
Union Cdn Assur	5½	6½
Wellington Bk	1 25	1 75
Zodiac A	2 10	2 40

Haig

Distillé, mélangé et embouteillé en Écosse.

KRAFT FOODS LIMITEE
NOMINATION

M. Robert (Bob) E. WARD

M. R. J. Greenwood, Président et Directeur général de la compagnie Kraft Foods Limitée, annonce la nomination de M. Robert (Bob) E. Ward au poste de Directeur des achats.

M. Ward entrait au service de la compagnie en 1950, à Halifax. Par la suite, il devait occuper plusieurs postes au sein du bureau de la Division canadienne avant de devenir expert comptable auprès des compagnies Kraft et Kraftco aux E.-U. En

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

Washington tente de renouer le dialogue avec Pékin

WASHINGTON (AFP, PA) — L'administration Nixon se serait efforcée cette semaine de renouer les contacts diplomatiques avec Pékin.

Le département d'Etat a laissé entendre hier que l'ambassadeur des Etats-Unis à Varsovie, M. Walter Stoessel, qui est l'un des plus grands experts américains en matière de problèmes touchant le monde communiste, aurait profité d'un bavardage à l'ambassade de Yougoslavie avec les diplomates de la Chine populaire pour rappeler aux représentants de Pékin que le président Nixon se tenait prêt à reprendre le dialogue interrompu depuis plus de 22 mois, dès que la Chine en manifesterait le souhait.

C'est à l'issue de la 136ème réunion des diplomates américains et chinois à Varsovie que les consultations périodiques ont été interrompues par le gouvernement de Pékin, qui avait voulu manifester son mécontentement au lendemain de l'asile accordé par les services de renseignement américains à un diplomate chevronné chinois, en poste à La Haye. Depuis, les administrations Johnson et Nixon, par le truchement des secrétaires d'Etat Dean Rusk et William Rogers, ont multiplié auprès des Chinois leurs offres de reprendre le dialogue à Varsovie ou bien ailleurs. Sans aucun succès, car le gouvernement a fait sourde oreille à toutes les avances américaines.

Mercredi soir, dans la capitale polonaise, M. Stoessel a profité d'un cocktail mondain pour engager la conversation avec ses collègues chinois. John King, le porte-parole du département d'Etat s'est refusé à révéler la teneur de ce bref échange de propos, mais on a appris de source informée que le diplomate américain s'est fait l'écho du désir de la Maison Blanche de relancer le dialogue. On attend maintenant la réaction chinoise à cette initiative de M. Stoessel et l'on se montre confiant que le geste portera des fruits.

Les contacts sino-américains remontent à l'année 1955, lorsqu'ils s'étaient établis à Genève. Trois ans plus tard c'est dans la capitale polonaise que les émissaires des deux pays devaient se rencontrer périodiquement sans toutefois tirer aucun parti de ces rendez-vous de routine. Un rendez-vous prévu pour février 1969, fut subitement annulé par Pékin à la suite de l'affaire du diplomate, dont les fonctions à La Haye dépassaient largement celles de la carrière. A la veille de cette rencontre, le département d'Etat commit l'erreur de reconnaître publiquement que le haut fonctionnaire chinois avait demandé et obtenu le droit d'asile aux Etats-Unis.

téléphoto PA

Le capitaine Medina
"... je n'ai rien vu"

Le bloc soviétique tend la main à Bonn

MOSCOU (AFP) — "Les pays socialistes continueront à oeuvrer avec persistance pour que les relations de bon voisinage remplacent la tension sur le sol européen et pour que la coexistence pacifique devienne la règle universelle dans les rapports entre Etats européens à systèmes politiques différents", déclare le communiqué publié hier soir à Moscou à l'issue de la conférence au sommet des pays du Pacte de Varsovie et diffusé par l'agence "Tass".

"Les participants à la conférence ont enregistré comme un élément positif la signature, par la Républiqu fédérale allemande, du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires", déclare encore le communiqué, qui ajoute : "Si le nouveau gouvernement ouest-allemand tire une leçon de l'histoire, s'il se débarrasse du poids mort du passé et fait preuve le réalisme à l'égard des problèmes qui provoquent une tension entre les Etats européens, son attitude sera favorablement accueillie par les pays socialistes et par tous les peuples pacifistes".

Dans une déclaration sur le Vietnam, la conférence au sommet affirme, en substance, que la guerre au Vietnam représente non seulement une menace sérieuse pour la paix dans le Sud-Est asiatique, mais encore elle complique toute la situation internationale; que s'il n'y a eu jusqu'à présent aucun progrès notable aux pourparlers de Paris et si la guerre continue, la responsabilité en incombe entièrement aux Etats-Unis; que la prétendue "vietnamisation" de la guerre signifie en fait la prolongation de la guerre. Les sept pays du Pacte de Varsovie ont également condamné la répression sauvage menée par l'agreseur et notamment le massacre barabare de centaines d'habitants sans défense dans le village le Song My.

Le sommet qui vient de s'achever semble avoir surtout porté sur les problèmes allemands. Mais si un ton plus modéré que par le passé peut être décelé au sujet de l'Allemagne fédérale, l'attitude d'expectative du bloc soviétique reste perceptible. Les observateurs font état, enfin, de la décision des sept pays de mettre sur pied ce qui pourrait être un embryon de mécanisme de consultation régulière sur les problèmes internationaux.

téléphoto UPI

La mère du prince Philip est morte

LONDRES. (PC) — La princesse Victoria Alice Elizabeth Julia Marie de Battenbourg, mère du prince Philip, est décédée pendant son sommeil, à l'âge de 84 ans, annonce le palais de Buckingham.

La famille royale a appris la nouvelle tôt ce matin.

Mieux connue sous le nom de princesse Andrew, la soeur du vicomte Mountbatten était la marraine de la princesse Anne.

Veuve depuis 1944, elle était malade depuis plusieurs années et participait rarement aux réunions familiales.

Depuis octobre 1967, elle habitait le palais de Buckingham.

Damas demande le transfert du siège des Nations unies

DAMAS, Syrie (AFP) — "Dans la matinée du 3 décembre, une quarantaine de sionistes ont saccagé le siège de la délégation de la République arabe syrienne à New York", déclare notamment le ministère syrien des Affaires étrangères dans un texte publié hier à Damas. "L'incident, poursuit-il, a eu lieu malgré la présence des agents de la sécurité américaine devant l'entrée de l'immeuble".

Cette agression, ajoute la déclaration syrienne, "est une nouvelle preuve de la collusion des sionistes avec les autorités américaines". Elle "justifie à nouveau notre point de vue et celui d'un grand nombre de gouvernements libres dans le monde, selon lequel l'établissement du siège des Nations unies à New York bastion du sionisme mondial et centre de ses conspirations, prive cet organisme international de la liberté d'action dans une atmosphère de calme et loin de toute pression et menace de propagande mal-intentionnée".

"Il apparaît donc indispensable de transférer le siège de l'ONU dans un pays neutre où sont assurées les garanties nécessaires à cette organisation et aux diverses délégations, afin que celles-ci puissent remplir leurs tâches, loin de l'anarchie et des pressions sionistes et sans être exposées à la partialité des autorités locales et des organes d'information, y compris la radio et la télévision", poursuit le ministère syrien.

Il estime que "la lenteur manifestée par les autorités locales américaines pour assurer la protection des sièges des délégations membres de l'ONU, l'arrestation des agresseurs et leur châtiment, prouve la collusion de ces autorités avec les auteurs de ces actes d'agression et l'incapacité des responsables à accomplir leur devoir".

En terminant, le ministère invite l'organisation internationale et l'opinion publique mondiale à "condamner avec force l'agression sioniste du 3 décembre" et demande "le transfert du siège des Nations unies dans un autre lieu où la sécurité et la liberté d'action existent effectivement".

L'ONU devra réduire son assistance aux 1,400,000 réfugiés palestiniens

NATIONS-UNIES. (PA-PC-AFP) — Le commissaire général de l'UNWRA, organisme de l'ONU responsable de l'octroi de secours aux réfugiés de Palestine et à qui est également confiée l'administration des camps situés en territoire occupé par Israël et dans les pays arabes, a déclaré hier que l'assistance aux 1,400,000 réfugiés devra être substantiellement réduite.

"Ceci, a déclaré M. Laurence Michelmore aux membres de la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, aura pourc onséquence d'accroitre la tension déjà élevée au Moyen-Orient et de nuire aux efforts de paix actuellement déployés."

Le commissaire général a souligné que non seulement l'UNWRA est-elle déjà déficitaire mais que, selon les informations à sa disposition, son budget sera réduit de quelque $5 millions pour le prochain exercice financier. Il s'ensuit automatiquement que "nos services aux réfugiés seront sérieusement réduits".

"Puisque ceci va inévitablement ajouter aux difficultés des réfugiés et, très probablement, accroitre encore les tensions et handicaper les efforts en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous avons retardé le plus longtemps possible la mise en vigueur des réductions qui nous sont financièrement imposées".

Mais M. Michelmore ajoute : "Nous ne pourront attendre plus que deux ou trois semaines, sinon tout le programme de l'UNWRA risque de s'effondrer".

L'Agence de travaux et de secours aux réfugiés de l'ONU (UNWRA) est entièrement subventionnée par les contributions volontaires des pays-membres de l'ONU. Ce sont les Etats-Unis qui contribuent la plus large part alors que l'URSS n'a jamais rien contribué. Le Canada est par ailleurs au troisième rang parmi ceux qui permettent à l'UNWRA de poursuivre son oeuvre.

L'agence, en plus d'assurer l'administration et la supervision des camps de réfugiés palestiniens, leur fournit vêtements, nourriture, logement, médicaments et un certain niveau d'éducation.

Medina nie avoir ordonné le massacre de My Lai

WASHINGTON (AFP) — Le capitaine Ernest Medina a formellement nié hier qu'il ait donné l'ordre de massacrer les habitants du village de My Lai en mars 1968, mais il a reconnu qu'il avait tiré sur une femme vietcong qui avait été blessée. "Je n'ai assisté à aucun massacre à My Lai ce jour-là", a déclaré l'ancien commandant de la compagnie impliquée dans l'affaire de My Lai.

Le capitaine, qui a répondu brièvement aux questions des journalistes en sortant d'une salle où il venait d'être interrogé par les enquêteurs du département de la Défense, a ajouté: "On ne m'a signalé aucun massacre et je n'ai donné aucun ordre de massacre à My Lai".

Alors que jusqu'ici seul le lieutenant Calley est poursuivi, le capitaine Medina, son supérieur hiérarchique direct, n'a encore jamais été accusé officiellement d'aucun crime.

Répondant à un journaliste qui lui demandait s'il était vrai que, comme l'a rapporté un ancien soldat de sa compagnie, il avait tué un enfant de quatre ans, le capitaine Medina a répondu: "Non, je n'ai pas tué d'enfant". Il a ajouté qu'il n'avait vu aucun soldat tuer des civils à My Lai, et il a rappelé qu'il avait signalé, en son temps, le fait que 20 à trente civils avaient été tués par les tirs préparatoires d'artillerie avant l'invasion du village. Ses services de renseignement, a-t-il dit, lui avaient donné l'assurance qu'il n'y avait ni femmes, ni enfants, ni vieillards à My Lai lorsque l'opération débuta, le 16 mars 1968.

D'après son compte rendu, le capitaine Medina entra dans le village environ trois heures après le début de l'opération appelée Task Force Barker.

"J'ai tiré sur une femme".

"Oui, j'ai tiré sur une femme", a ensuite déclaré le capitaine Medina, en réponse à une question. Il a expliqué que le pilote d'un hélicoptère lui avait signalé la présence d'un Vietcong armé à proximité de qui il venait de lancer un signal fumigène. S'approchant, le capitaine Medina vit que c'était une femme blessée.

"Comme je me retournais, j'ai vu un mouvement de ses yeux. Je me suit dit, ça y est, tu es mort. Instinctivement, comme à l'entraînement, je me suis retourné et j'ai tiré deux coups de feu et je présume que je l'ai tuée", a-t-il dit. Il a ajouté qu'il croyait que la femme portait une arme ou une grenade.

Le capitaine a ensuite déclaré qu'au moment où les hélicoptères se posèrent à My Lai, on lui signala que des soldats vietcong fuyaient le village, garnison du 48e bataillon vietcong depuis plus de 20 ans. Il signala le fait à ses chefs de peloton en leur recommandant de faire mouvement prudemment vers le village et de "répondre immédiatement au feu de l'ennemi".

Puis, il fit les recommandations d'usage à des chefs de peloton, à savoir de s'assurer qu'aucun civil ne soit tué.

L'un de ces chefs de peloton, le lieutenant Willian Calley, est accusé du meurtre de 109 civils du village de My Lai.

Avant que le capitaine Medina fasse son récit de l'opération devant la presse, son avocat, Me Lee Bailey, avait demandé au tribunal militaire chargé de juger le lieutenant Calley de laisser son client s'expliquer puisque rien de ce qu'il avait à dire ne pouvait nuire au lieutenant Calley.

Le Vietcong observera des trêves de trois jours à Noël et au Nouvel An

SAIGON. (PC) — Le Vietcong observera pour Noël et le Jour de l'An des trêves de trois jours, soit deux jours de plus que les trêves annoncées jeudi par le gouvernement de Saigon.

La radio du Vietcong a déclaré que ces trêves seront observées pour Noël à compter de 1 h. a.m. le 24 décembre et pour le Nouvel An, à 1 h. a.m. le 27 décembre.

Par ailleurs, le président Nguyen van Thieu a proclamé des cessez-le-feu que respecteront les forces américaines et qui débuteront à 18 heures les 24 et 27 décembre.

Hier, les bombardiers B-52 ont effectué huit raids contre des objectifs situés près des camps de Duc Lap et de Bu Prang, où les garnisons américaines sont assignées depuis plusieurs semaines.

Les bombardiers américains ont également bombardé des remplacements de troupes nord-vietnamiennes au Cambodge. Selon un porte-parole militaire américain, ces raids ont pour but de protéger le camp des forces spéciales de Cai Cai, situé à quatre milles en deçà de la frontière vietnamo-cambodgienne.

Ce même porte-parole a déclaré que le commandement américain n'a pas l'intention de commenter les accusations de Cambodge à l'effet que les incursions américaines et sud-vietnamiennes depuis 1962 au Cambodge auraient fait 300 morts et 700 blessés.

Haynsworth reste à son poste

WASHINGTON (AFP) — Le juge Clement Haynsworth, candiat malheureux à la Cour suprême des Etats-Unis, a annoncé officiellement hier qu'il se maintiendra à son poste de président de la quatrième cour d'appel fédérale.

Le juge Haynsworth a annoncé cette décision à l'issue d'un entretien avec le président Richard Nixon à la Maison Blanche. Le Sénat avait rejeté il y a une dizaine de jours la candidature de juge Haynsworth, avancée par le président lui-même, à la cour suprême des Etats-Unis, au fauteuil demeuré vancant depuis la démission forcée du juge Abe Fortas au printemps dernier.

Le Cambodge accuse les forces américaines d'actes "criminels"

d'après AFP, PA et UPI

Le représentant du Cambodge à l'ONU, M. Huot Sambath, a protesté hier contre "le crime ignominieux" des forces américaines contre le poste militaire cambodgien de Dak Dam, situé à 5 milles en deçà de la frontière cambodgienne.

Ce centre et ce camp ont subi des attaques et bombardements répétés de l'aviation et de l'artillerie américaines (venant du Vietnam) entre les 16 et 19 novembre, qui ont fait 25 tués, deux disparus et huit blessés, tous Cambodgiens. Des installations militaires, une infirmerie, une école et cinq maisons ont été détruites, ainsi que d'importantes quantités de matériel, a rappelé M. Sambath.

Le représentant du Cambodge a déclaré que la "propagande américaine" avait voulu "tromper l'opinion mondiale et l'opinion américaine en faisant croire qu'il se trouvait des "ennemis" dans ce secteur et que la frontière entre le Cambodge et le Vietnam dans cette région était mal définie.

Après avoir rappelé qu'à la reprise des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et le Cambodge, le gouvernement américain avait reconnu les frontières cambodgiennes et s'était engagé à les respecter, M. Sambath a qualifié la récente attaque de "criminelle, préméditée et délibérée". Il a annoncé que le gouvernement cambodgien allait faire diffuser en tant que document officiel du Conseil de sécurité un "livre blanc" des agressions américaines contre le Cambodge de 1962 au mois de mai 1969, dont le bilan s'élève à 293 morts et 691 blessés et plus de 7,000 violations du territoire cambodgien.

Aucun progrès n'a été enregistré hier à la conférence de Paris sur le Vietnam, alors que M. Henry Cabot Lodge dirigeait pour la dernière fois la délégation américaine. La séance a été en fait un véritable constat d'échec. Les représentants d'Hanoï et de Washington se sont rejetés réciproquement l'un sur l'autre la responsabilité de l'impasse actuelle et tous les arguments ressassés au cours des 44 séances précédentes ont été à nouveau présentés.

En réponse aux accusations communistes selon lesquelles le président Nixon est le véritable responsable du massacre de Song My, M. Lodge a déclaré que "l'incident allégué" de Song My, s'il était prouvé, aurait eu lieu "en violation directe de la politique militaire des Etats-Unis" et que "la conduite ainsi alléguée sera traitée conformément aux stricts règlements de la justice militaire".

téléphoto UPI

Grève des éboueurs à Rome

Les ordures ménagères s'amoncellent dans les rues de Rome à la suite de la grève des fonctionnaires municipaux, dont les éboueurs. La durée prévue de cette grève est de 72 heures. Cette photo a été prise hier, deuxième journée de grève. Des grèves dans d'autres secteurs sont en cours, dont celles des fonctionnaires de l'Etat, des employés de bureau et des travailleurs des traversiers reliant la Sicile au continent. Les cheminots, quant à eux, projettent de débrayer le 12 décembre.

L'Italie est de nouveau éprouvée par des grèves

ROME (Reuter) — Des milliers de grévistes ont défilé hier dans deux des principales villes italiennes, paralysant la circulation, et déclenchant les plus sévères mesures de prudence contre la violence dans la grande ville industrielle de Milan.

Il s'est produit des embouteillages monstres dans la capitale quand quelque 2,000 employés de banque ont défilé par les rues du centre de la ville au début d'une grève de 48 heures, destinée à appuyer les négociations visant à la conclusion d'une nouvelle entente collective.

Etant donné cette grève les banques italiennes seront fermées pendant cinq jours y compris lundi qui est un jour le fête nationale.

A Milan, des milliers de métallurgistes ont défilé dans le centre de la ville pour protester contre l'impasse qui paralyse les négociations au sujet des hausses de salaires.

Des surveillants spéciaux des syndicats ont été chargés de maintenir l'ordre afin de prévenir toute violence. On sait qu'un policier a été tué et 56 autres blessés dans des accrochages avec des grévistes, au cours d'une grève générale, à Milan le 19 novembre.

Le Salon des Métiers d'art

De la tradition à la création

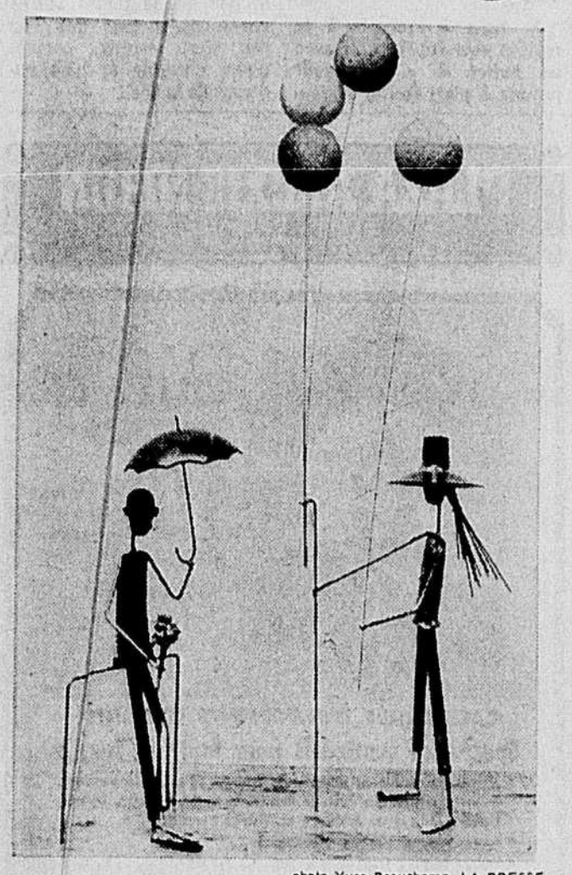

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Minet et Minette se font la cour, en jouant du ballon ou de l'ombrelle. Statufiés pour l'éternité dans l'acier et le cuivre, ils ont de nombreux compagnons conçus par Michel et Jarnuskiewcz.

photos Yves Beauchamp, LA PRESSE

La technique du batik telle que pratiquée par Thérèse Guité dans un fin tissu de soie.

par Mariane FAVREAU

Il n'est pas facile d'établir une nette démarcation entre l'art et l'artisanat. Aussi, les quelque 70 exposants au Salon qui s'ouvre aujourd'hui au Palais du Commerce, ont-ils résolu le problème en parlant de "métiers d'art".

Selon M. Armand Brochard, président de l'Association professionnelle des artisans du Québec, l'artisanat, tel que conçu aujourd'hui, serait "une technique nouvelle à partir d'une façon ancienne de faire les choses... dont la fin peut être à la fois utilitaire, fonctionnelle et esthétique." Pour l'artisan, il y a donc une continuité, un lien, entre le passé et le présent.

De cela, tous les visiteurs au Salon des Métiers d'art du Québec pourront se rendre compte. Qu'il s'agisse des travaux de potiers, d'ébénistes, de sculpteurs, de tisserands, la matière première y conserve sa beauté propre de bois, de grès, de laine. Et le raffinement plus ou moins grand du produit fini doit sans doute autant à la tradition qu'à l'imagination de l'artiste.

On a plaisir à caresser les poteries rugueuses ou vernissées, aux formes épanouies, élancées, ou discrètement fonctionnelles. Et que dire des métaux, du plus humble au plus précieux, émaillés, martelés, structurés, façonnés. On en fait mille et un objets, dont, bien sûr, des bijoux de toutes classes qui ne manqueront pas de séduire la gent féminine.

Une quinzaine de joailliers et d'artisans-bijoutiers offrent leurs travaux au Salon. Certains, comme Louis Perrier, allient l'or et les pierres précieuses en des pièces uniques et de grand prix qui conservent ce "petit quelque chose" d'artisanal. D'autres, comme Marc Orel, travaillant avec les mêmes matériaux, arrivent à un résultat tout différent.

Quant à Guy Vidal, il accorde sa préférence à l'étain dont il tire des bijoux fantaisistes: pendentifs, ceintures, bracelets, colliers. Les oeuvres de Bernard Chaudron, Daniel Raab, Michaud et de bien d'autres feront briller de convoitise bien des jolis yeux!

D'autres artisans du métal ont choisi d'en faire des mobiles, des chandeliers, des cendriers. Ou encore, comme Michel-Jarnuskiewcz, des personnages plus ou moins oniriques en combinant l'acier, le cuivre, le fil à souder. Décoratives, ces sculptures amusantes sont parfois agrémentées de ballons de styrofoam coloré, de fleurettes séchées.

Toutes les oeuvres exposées au Salon des Métiers d'art sont à vendre, et les cadeaux qu'on peut y trouver conviennent à toutes les bourses, et à tous les goûts. Ceux qui affectionnent particulièrement la laine se pencheront avec intérêt sur les tapisseries d'Auclair ou de Caron-Saint-Arnaud. Ou convoiteront les tissus et les pièces réalisées par les nombreuses tisserandes, dont Véronique Arsenault, Edith Martin, Thérèse Lafleur.

On peut également voir des murales, des articles de loup-marin, des poupées, et les batiks de Thérèse Guité, qui est la seule à offrir ce genre de travaux. Les amateurs de gravures et de sérigraphies y trouveront aussi leur compte, avec les oeuvres du groupe Media.

Egalement seul représentant de sa confrérie, J. Charles Aubin artisan-sandalier qui fabrique des sacs, des sandales, des ceintures de cuir. Il est amusant de constater que le père de M. Aubin faisait des "souliers de boeuf" de façon aussi artisanale.

Ce Salon-vente des artisans est sous la présidence d'honneur de M. Paul Gouin qui avait été l'un des organisateurs de la première exposition d'artisanat en 1932. "A l'époque, dit-il, l'artisanat c'était surtout ce qui se faisait dans les foyers: des tapis, de la catalogne, du tissage. Maintenant, c'est vraiment considéré comme un métier d'art." Et il souligne le rôle important qu'ont joué dans le développement de l'artisanat M. Jean-Marie Gauvreau, L'Office de l'Artisanat et de la Petite industrie (maintenant aboli) et... les bateaux de la Canada Steamship Line. "Parce qu'ils arrêtaient dans certains villages où les habitants trouvaient des acheteurs pour leurs travaux!"

Le salon se poursuivra jusqu'au 21 décembre et les artisans créeront sur place. Voilà donc l'occasion de se familiariser avec des techniques qui semblent parfois tenir du prodige pour le profane.

De conception fantaisiste, ce pendentif de Perrier orné d'un saphir possède un "judas" qui s'ouvre ou se ferme à volonté.

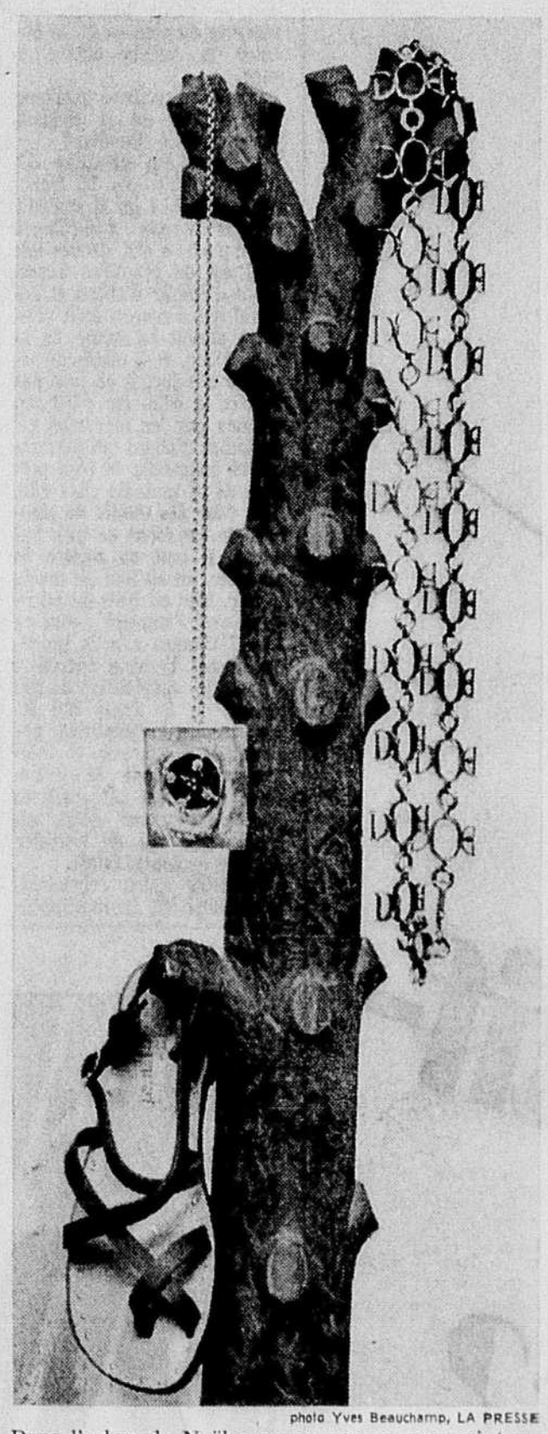

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Dans l'arbre de Noël nouveau genre, une ceinture et un pendentif d'étain de Guy Vidal. Une sandale de J.-C. Aubin s'accroche à la basse branche.

La mode se fait plus sage, MOINS FANTAISISTE

Michèle BOULVA
envoyée spéciale de LA PRESSE à New York

NEW YORK — Décontracté, la décade '70 en sera une de jeunesse tout comme celle des années '60. Mais les multiples facettes de la mode, semble-t-il, traduisent une jeunesse plus sage, moins fantaisiste; la douceur de construction des modèles présentés, depuis le début des collections, n'est balancé que par le caprice des imprimés et des couleurs. Kasper, par exemple, a subi l'influence la plus marquée du Japon et de l'exposition d'Osaka: plusieurs créateurs de mode ont suggéré à un moment où l'autre des lignes et des imprimés inspirés du pays du Soleil Levant; mais ici la fascination est remarquable... les motifs floraux reviennent souvent sur des jerseys mats dans des teintes d'émeraude, de mauve, d'orange, de rose.

Reste à chacun de choisir "son" interprétation de la mode. Les silhouettes varient fort, malgré leur simplicité: la femme mince préférera la robe-corsage à jupe plissé ou le chemisier à jupe bouffante et ceinture nouée. Celle qui est plus forte, pourra s'habiller d'une robe-corsage à plis couchés. Toutes peuvent adopter le chemisier droit et la robe-tube.

Les amoureux

Choisir devient synomyme d'adopter des coupes et des tissus confortables. Des tissus si légers, souvent, qu'on ne les sent pas: ce chemisier maxi, par exemple, en jersey de soie imprimé moka et mauve, ceinturé d'une tresse de jersey.

L'été assiste régulièrement à des fiançailles pour le moins inusités...

Celles de motifs imprimés: plaid minuscule et plaid géant, chevrons et plaid, plaid et pastilés, robe de soirée toute en volants de plumes d'autruche blanches parsemés de pastilles vertes. (Bill Blass, $1,200) — Celles des couleurs: rose pâle et olive, mauve et émeraude, orange et noir, moka et mauve, fuschia et vert menthe, Art Deco taupe et mauve. Les imprimés bambou et coccinelle de Bill Blass sont d'une fraîcheur exquise.

Celles des tissus: large ceinturon (Eliner Simmons); gabardine et jersey; soie texturée garnie d'un biais de vinyle et crêpe léger enjolivé de pastilles de cellophane (Pat Sandler).

Après les fiançailles, le mariage!

Mariée de chiffon, mariée de dentelle, mariée de toile? Non! Jacques Tiffeau habille sa mariée de vinyle blanc. Froissé, luisant. Longue tunique-cardigan, ceinture nouée à la taille, interminable écharpe de tulle illusion et... capuchon bordé de fleurs blanches.

La mariée conclut une scène étonnante où le vinyle chante sa jeunesse... Compléments d'une petite robe vert menthe à corsage croisé en "V" et taille haute : le boléro à capuchon et manches courtes, ainsi que le pantalon de vinyle noir. Midi et pantalon de vinyle rouge portés sur une robe de vinyle noir.

Du col à l'ourlet

Revenons à la vie de tous les jours. Du matin jusqu'au soir il faut être jolie. Et puisque les lignes printanières et estivales respectent une telle simplicité, ce sont les détails et les accessoires qui, avec les tissus, personnalisent la mode.

Le cou: se voit recevoir mille attentions: les encolures varient: à ras de cou, en "U", matelot, nouées en cravate ou en écharpe. L'écharpe n'a plus à bâtir sa renommée: elle se noue au dos en suivez-moi (Tiffeau), se drape sur une coiffure à la façon turque, entoure le cou et se laisse pendre jusqu'à l'ourlet d'une tunique. Même un fichu refuse de se nouer sous le menton et préfère croiser ses pointes et les renvoyer sur les épaules.

La taille: choisit des ceintures tressées, des martingales placées très bas, un petit foulard carré placé en pointe, des ceintures de cuir ou de tissu. Si elle refuse la ceinture, celle-ci trouve refuge sous la poitrine ou sur la pointe des hanches.

Le corsage: quand il ne s'allonge pas jusqu'aux hanches, il se serre, devient tout petit et souvent contrastant à manches courtes. Les seuls décolletés qu'il admette sont

Voir MODE en page 23

NEW YORK au PRINTEMPS

Robe de soie imprimée de tons pastels telle qu'imaginée par Bill Blass. La taille emprisonnée fait plisser le corsage et la jupe... midi. Coiffure d'Hélène Curtis à chignon bas.

OGILVY

OUVERT TOUS LES SOIRS
jusqu'à Noël
Centre-ville — Fairview — Anjou
(Sauf le samedi, bien entendu)

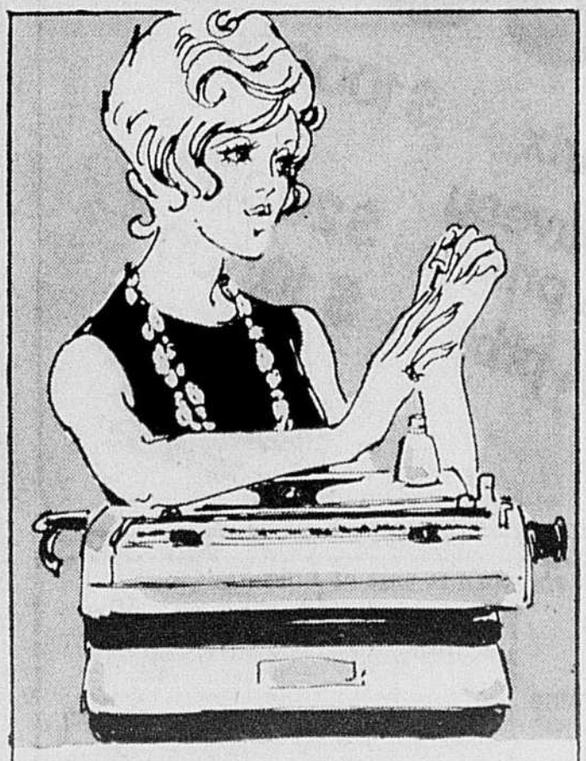

Rien ne presse...

Elle a 18 mois
pour payer avec
un compte C.B.P.* Ogilvy

*Compte Budget Personnel
Bureau du Crédit, au quatrième

OGILVY

Suggestion cadeau de chez Hemsley

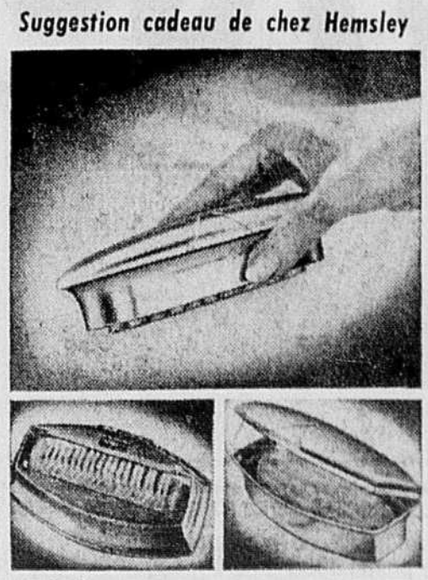

Souiche! C'est un ramasse-miettes!

Il vous fera gagner du temps. Vous le promenez sur la table et il ramasse et retient les miettes, les grains de sucre ou d'épices répandus. Fonctionne à la façon d'un balai à tapis. Y a pas mieux comme cadeau de Noël inusité. Chez Hemsley, $6.95

Commandes postales : ajouter 50¢ et taxe provinciale

HEMSLEY'S

Le plus ancien diamantaire à Montréal
664 ouest Ste-Catherine 394 ouest St-Jacques
CADEAUX PROVENANT DES QUATRE COINS DU GLOBE

Une suggestion-cadeau Hemsley pour Noël

L'a.b.c. des épices

Un grand sage dit autrefois que vous pouviez juger de l'érudition d'un homme par sa bibliothèque et du bon goût d'une femme par son étagère à épices... cette magnifique armoire à épices garnie de 12 épices et fines herbes plaira sûrement comme cadeau.

Chez Hemsley $10.95

HEMSLEY'S

Le plus ancien diamantaire de Montréal
664 ouest Ste-Catherine 394 ouest St-Jacques
CADEAUX PROVENANT DES QUATRE COINS DU GLOBE

Une suggestion-cadeau Hemsley pour Noël!

Pour honorer Bacchus!

Quel merveilleux et gai cadeau à donner en ce matin de Noël... l'élégante carafe vous est offerte en topaze dorée ou en bleu saphir alors que les verres à vin sont présentés en une gamme de jolies teintes irisées.

Chez Hemsley... $13.95

HEMSLEY'S

Le plus ancien diamantaire à Montréal
664 ouest, Ste-Catherine 394 ouest, St-Jacques
CADEAUX PROVENANT DES QUATRE COINS DU GLOBE

Morgan * votre * magasin * d'un * Joyeux * Noël *

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

VENTE DE NOËL

SAMEDI, DERNIER JOUR !

Les 5 magasins Morgan sont ouverts ce soir jusqu'à 9 h. 30 p.m.

Demain, jusqu'à 6 h. p.m.

Prix spécial ! Plaid vendu avec sa mallette !

Magnifique cadeau de Noël ! Couverture de voyage chaude et légère en mélange 90% laine et 10% nylon. Mallette en vinyle robuste avec garnissage de mousse faisant un très bon coussin. Poignée bien en main. Parfait en voyage, en excursion et à la maison pour faire une petite sieste. Ecossais authentique rouge, vert, bleu ou pourpre. Approx. : 54" sur 72". **Téléphoner à 842-6261** — Linge de maison, rayon 16, au quatrième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

Ord. 10.98 **7.88**

Prix réduits ! Ensemble "Briarwood"

Matelas à 405 ressorts, garnissage de sisal et de coton. Bords renforcés et coutil de rayonne matelassée recouvrant une épaisseur de mousse. Joli imprimé fleuri or et rose melon sur fond blanc cassé. Vendu avec sommier-caisse assorti et jeu de pieds. Téléphoner à 842-6261 — Lits et Literie — Rayon 54 — Au sixième, Centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

3'3" Ord. 99.95 **59.99**

4'6" Ord. 119.95 **74.99**

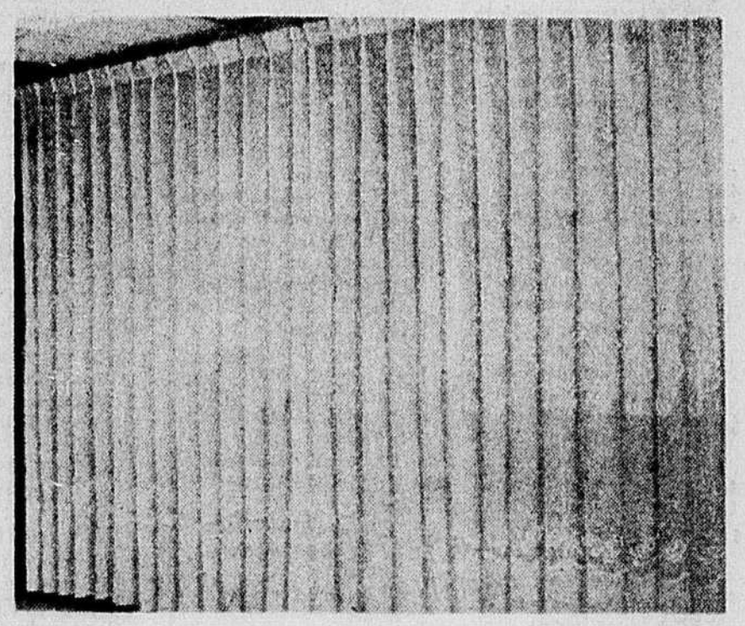

Prix spécial ! Rideaux Tergal* brodé !

Importés de France. Elégante simplicité d'un tissu facile à entretenir, joliment brodé et soigneusement ourlé. Tête à plis pincés. Laver à la machine et sécher sans essorer. 144" sur 95". Téléphoner à 842-6261, tentures, rayon 46, au cinquième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

Ord. 99.95 **$69**

*Marque déposée

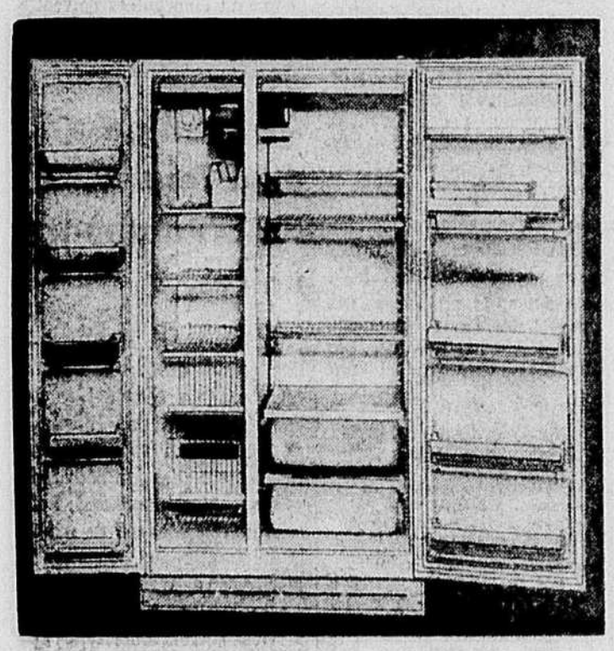

Réfrigérateur/congélateur Baycrest*

Réfrigérateur sans givrage. Modèle armoire H169. Capacité 15.6 pi. cu. Congélateur : capacité 185 lb. Réfrigérateur équipé de 3 clayettes coulissantes, 1 stable, 2 bacs amovibles en porcelaine, 1 pour la viande et un pour les légumes. Compartiments pour beurre et fromage. Dim. : 59⅜" sur 32" sur 30". Blanc étincelant. Garantie totale d'un an et garantie de 10 ans sur le compresseur. Téléphoner à 842-6261. Appareils électro-ménagers, rayon 73, au septième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

$428 mensualités de $22

Tons cuivre, avocat ou blé d'or **$10** en plus

Poupée Thumbelina à prix réduit

Elle fera le bonheur des petites mamans à Noël. Très mignonne, cette poupée au corps en mousse souple et à tête en vynil bouge et se débat comme un vrai bébé, en secouant son berceau de plastique. Elle est habillée d'un pyjama comme un enfant bien sage prêt à aller au dodo. Ord. 8.98. Téléphoner à 842-6261. Jouets, rayon 35, au quatrième, centre-ville. Aussi Dorval, Rockland et Boulevard.

6.88

BON MARCHÉ

Au niveau du Métro Centre-Ville seulement

Draps et taies assortis

Prix imbattables ! Draps et taies discontinués. Certains avec des imperfections minimes et d'autres à repassage permanent ! Pas de commandes postales ni téléphoniques. Linge de maison — Rayon 970 — Bon Marché.

Pour lit à 2 places : draps ordinaires : 81" sur 100" ou emboîtants : 54" sur 75". Ord. 2.69 à 4.99 **2.19 à 3.59**. Pour lit à 1 place : 39" sur 75" ou pour lits jumeaux : 72" sur 100". Ord. 2.29 à 4.49 **1.89 à 3.89**. Taies d'oreiller. Ord. 1.19 à 1.99 **.99 à 1.69**

Pantalons traités Koratron*

Modèle habillé pour hommes. Tissu traité pour résister aux taches. Laver et sécher à la machine. Repassage inutile. Taille indéformable à passants de ceinture, coupe classique. Glissière en nylon. Ourlet soigné. Or, brun, ou vert foncé. Dans le lot : tailles 32 à 42. Entrejambes 29, 30, 31. Téléphoner 842-6261. Vêtements d'hommes, rayon 956, Bon Marché. Aussi Dorval, Rockland et Boulevard.

Prix spécial **7.99**

PARDESSUS EN LAINE ! PRIX SPECIAL !

Pour hommes. Un cadeau de Noël qui tombe à point ! Modèle flatteur à devant droit ou croisé. Velours de laine et saxonies importés unis ou à chevrons. Tons : marine, gris ou olive. Coupé avec soin par l'un des plus grands fabricants canadiens. Tailles : 38 à 44. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Vêtements d'hommes, rayon 45, rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

$79

A B

Chandails de fillettes ! Prix spécial !

Marque Catalina. Modèles en nylon extensible entièrement diminués. Parfait pour le sport et les jeux. Laver et sécher à la machine. A. Col montant et rayures de 2". Rose/marine ou rouge/ marine. B. Uni avec encolure ras du cou rehaussée de rayures. Marine/blanc ou marine/rouge. Tailles: P (7-9); M (10-12) ou G (12-14). Profitez de ce bas prix pour en acheter plusieurs ! Téléphoner à 842-6261. Vêtements de fillettes, rayon 70, au troisième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et choix à Snowdon.

2.79 Ch.

VALET DE NUIT *pour hommes*

Importé d'Italie. Chaise en bois franc fini noyer, siège en vannerie avec tiroir. Plateau pour monnaie, bijoux etc. Téléphoner à 842-6261. Menus articles, rayon 22 au rez-de-chaussée. Centre-ville. Aussi Dorval, Rockland et Boulevard.

19.89

Les cinq magasins Morgan seront ouverts tous les soirs jusqu'à Noël (sauf le samedi)

• Centre-ville et Snowdon : 9 h 30 a.m. à 9 h 30 p.m. . . . le samedi jusqu'à 6 h • Dorval, Rockland et Boulevard : 9 h 30 à 10 h p.m. . . . le samedi jusqu'à 6 h.

AVIS

CITE DE DORVAL

CUEILLETTE DES ORDURES MENAGERES

A partir du mardi 9 décembre 1969, les ordures ménagères devront être déposées à la chaine du trottoir pour 8 heures de l'avant-midi, le mardi et le vendredi de chaque semaine.

par ordre : JEAN-LOUIS ROY
Gérant et Trésorier

MINISTERE des TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

Région du Québec

Appel d'offres

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au: Surveillant des appels d'offres, ministère des travaux publics du Canada, 2085 ave Union, chambre 2000, Montréal 111, P.Q. et portant la mention "SOUMISSION POUR SAINTE - ANNE - DES - PLAINES, P.Q. LOCAUX DES DETENUS A SECURITE MINIMALE PREPOSES A L'ENTRETIEN SERVICE PENITENCIER CANADIEN seront reçues jusqu'à 15 heures (heure de Montréal) LE MERCREDI 7 JANVIER 1970.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $100 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise des bureaux du Ministère aux adresses suivantes: 1631 rue Delorimier Montréal 133, P.Q. ET 2085 ave Union, chambre 2000, Montréal 111, P.Q.

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau de l'Association des Constructeurs à: 4970 Place de La Savane, Montréal 308, P.Q. également à notre bureau de district situé au: 1631 rue Delorimier, Montréal 133, P.Q.

Le dépôt sera remis dès que les documents de soumissions seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DES SOUMISSIONS DEPOSEES DU QUEBEC

Les sous-entrepreneurs pour les travaux 1) Plomberie-chauffage, 2) Ventilation et 3) Electricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau des soumissions déposées du Québec à: 4970 Place de la Savane, Montréal 308, P.Q. au plus tard à 15 heures (heure de Montréal) le LUNDI 5 JANVIER 1970, conformément au document "Procédures et Principes Canadiens types régissant les bureaux des soumissions déposées lors des projets du Gouvernement Fédéral", première édition, 22 mars 1963.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. RENE DE COTRET
Surveillant des appels d'offres
Région du Québec.
MONTREAL, P.Q. 69-190

HOCHELAGA METAL FABRICATORS INC.

AVIS

AVIS est par la présente donné qu'HOCHELAGA METAL FABRICATORS INC., corporation dûment constituée en vertu de la première partie de La Loi des Compagnies de Québec ayant son Siège Social au numéro 10705 est, boulevard Henri-Bourassa, à Montréal, présentera une application au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, pour obtenir permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de La Loi des Compagnies de Québec.

Montréal, ce 2ème jour de décembre 1969.

Le Secrétaire,
André Trudel,

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DUVERNAY

APPEL D'OFFRES 6970-16

La Commission Scolaire Régionale Duvernay recevra jusqu'à 14:00 heures le 23 décembre 1969 à 3985 boul. Lévesque, Duvernay, Ville de Laval, des offres sous enveloppes scellées pour la fourniture:

Equipement Mécanique d'Ajustage (Tour 13")

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la commission scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalant à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la commission scolaire et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la commission scolaire.

Les soumissionnaires pourront se procurer plans, devis, cahiers de charges et autres documents à compter de 8:30 heures le 8 décembre 1969 auprès du régisseur de l'Approvisionnement de la commission scolaire, Monsieur Gérard Corbeil, 3985 boul. Lévesque, Duvernay, Ville de Laval (324-6420).

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, qui aura lieu à 14:00 heures le 23 décembre 1969 à 3985 boul. Lévesque, Duvernay, Ville de Laval.

La commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

De plus, elle se réserve le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Donné à Ville de Laval le 1er décembre 1969.

Achille Corbo
Administrateur
Secrétaire-trésorier

3985 boul. Lévesque, Duvernay,
Ville de Laval.

VILLE DE HAMPSTEAD

TERRAIN A VENDRE

The Protestant School Commissioners for the Town of Hampstead mettent en vente une parcelle de terrain connue et désignée comme une partie du lot 74, une partie du lot 81 et une partie du lot 80, paroisse de Montréal, division d'entregistrement de Montréal.

Le terrain, de forme irrégulière, contient une superficie totale de 347,610 pieds carrés.

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette propriété, de M. C. F. Clarkson, Property Officer, 6000, avenue Fielding; 482-6000, Ext. 392.

Des offres sont demandées pour cette transaction. A ce propos, on doit prendre note que les offres devront être soumises :

1) par l'entremise d'un agent immobilier enregistré;
2) en duplicata pas plus tard que 10.00 a.m., lundi, le 15 décembre 1969;
3) dans une enveloppe cachetée, adressée au soussigné à 83 Thurlow Road, Hampstead, et portant mention: "Tender for sale of property, Hampstead High School Land", et accompagnées d'un chèque visé pour une valeur de 10% du montant de la soumission.

On rappelle aux soumissionnaires que :

1) la Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions;
2) le paiement du solde devra être fait ou en argent comptant ou par chèque visé;
3) la transaction se fera sous réserve de l'approbation appropriée du Bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal et du Ministre de l'Education, et sera conclue dans les trente jours qui suivront la réception de l'autorisation du Ministre de l'Education.

R. H. Chadwick,
Secrétaire-trésorier

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LA VERENDRYE

APPEL D'OFFRES No 8

La Commission Scolaire Régionale La Vérendrye recevra jusqu'à 4:00 heures p.m. (heure de Val-d'Or) le 29 décembre 1969 des offres sous enveloppes scellées pour l'achat d'outillage et machinerie pour :

CAHIER No 6 — Machines de bureau: Machines à calculer, machines à écrire; duplicateurs; machines à adresser, etc.
CAHIER No 7— Appareils de laboratoire.
CAHIER No 8— Ameublement de bureau: Casiers métalliques, classeurs métalliques, pupitres, fauteuils, etc.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire Régionale auquel il faudra joindre un chèque de garantie équivalant à au moins 5% du montant total de son offre ou un bon de garantie. Ce chèque devra être visé et fait à l'ordre de la Commission. L'offre sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges pour chacune des sections du projet à partir du 3 décembre en s'adressant à la réceptionniste, 600, 3e Avenue, Val-d'Or. (Tél. 819-824-9659).

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 29 décembre 1969, à 4:00 heures p.m.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

De plus elle se réserve le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Donné à Val-d'Or, ce 28 novembre 1969.

ROBERT LAMB
Secrétaire-trésorier

600, 3e Avenue, VAL-D'OR, Qué.

Appel d'offres

Direction générale de l'Expropriation

SERVICE DE GESTION DES IMMEUBLES "VENTE AUX ENCHERES"

MAISON A VENDRE : —
Dossier No 182-B-1039
Monsieur Achille Bourbonnais — Une maison 29 x 26. Brique.
567, Montée des Sources
Dorval, P. Q.
Située sur le lot P-1-72-13
CONDITIONS : —
L'acheteur devra payer sur place le prix de son offre, par chèque visé ou mandat de poste à l'ordre du Ministre des Finances et devra s'engager à déplacer ou à démolir ces bâtisses avant le 19 décembre 1969.
LA VENTE : —
MERCREDI, le 10 décembre 1969 à 2 heures p.m. (h.n.e.) sur les lieux mêmes.
Pour renseignements additionnels, s'adresser au :
Bureau de la Voirie
a/s M. Marcel Parent, ing.
770, Boul. Henri-Bourassa
Montréal 357

BATISSES A VENDRE :—
Dossier No 182-A-2025
Monsieur Gaétan Lafortune — Une maison 26 x 26 Papier brique
470 Curé-Labelle
Fabreville
LAVAL, P.Q.
Un garage — Bois
Situées sur le lot P-234-1
CONDITIONS : —
L'acheteur devra payer sur place le prix de son offre, par chèque visé ou mandat de poste à l'ordre du Ministre des Finances et devra s'engager à déplacer ou à démolir ces bâtisses avant le 19 décembre 1969.
LA VENTE : —
MERCREDI — le 10 décembre 1969 à 2 heures P.M. (H.N.E.) sur les lieux mêmes.
Pour renseignements additionnels, s'adresser au :
Bureau de la Voirie
a/s M. Marcel Parent, ing.
770, Boul. Henri-Bourassa
MONTREAL 357
Eddy Monette, Ing.
Sous-Ministre

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Canada
Province de Québec
District de Joliette

CITE DE JOLIETTE

APPEL D'OFFRE

ASSURANCES 1970
No 1 à 4 inclusivement
Pour 15 heures (H.N.E.)
Lundi le 29 décembre 1969

LES ASSURANCES GENERALES DE LA CITE DE JOLIETTE

Toutes les conditions du présent appel d'offre sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement **non remboursable** de $10.00. Chèque visé ou mandat-poste payable à la Cité de Joliette, à compter de 16 heures, mardi le 9 décembre 1969, à l'endroit suivant:

BUREAU DU
SECRETAIRE-TRESORIER,
La Cité de Joliette,
Hôtel de Ville,
Joliette, P.Q.

Un dépôt de cent dollars ($100.00) chèque visé, payable à La Cité de Joliette et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les Compagnies d'Assurances dûment autorisées à transiger des affaires d'assurances dans la province de Québec sont admises à soumissionner.

La Cité de Joliette ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Secrétaire-trésorier de
la Cité de Joliette,
J. A. DESORMIERS

Joliette, le 3 décembre 1969.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU CUIVRE

APPEL D'OFFRE No 11

La Commission scolaire régionale du Cuivre recevra jusqu'à 17:00 heures (heure normale de l'est) le 19 décembre 1969, à 235 est, rue Perreault, Rouyn, des offres sous enveloppes scellées pour la fourniture d'appareils électroniques.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la commission scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la commission scolaire, et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission scolaire régionale du Cuivre.

Les soumissionnaires pourront se procurer plans, devis, cahiers de charges et autres documents à compter de vendredi le 5 décembre 1969 auprès de l'acheteur de la commission scolaire, monsieur Gilles Jasmin.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, qui aura lieu à 17:00 heures (heure normale de l'est) le 19 décembre 1969, à 235 est, rue Perreault, Rouyn.

La commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

MOZART RIOUX,
Secrétaire-trésorier

Le 2 décembre 1969

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No 9637

COUR SUPERIEURE
"EN MATIERE DE FAILLITE"

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

TRIES LTD., CORPS CORPORATIF ET POLITIQUE, DUMENT INCORPOREE SELON LA LOI, AYANT SA PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES DANS LA CITE DE STE-ROSE, DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

DEBITRICE

AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

AVIS est par les présentes donné qu'une Ordonnance de Séquestre a été émise contre Turbo Precision Industries Ltd, du district de Montréal dans la province de Québec le 28e jour de novembre 1969 et que la première assemblée générale des créanciers sera tenue le 17e jour de décembre 1969 à 12:00 heures de l'après-midi, dans les bureaux du Séquestre Officiel, au Palais de Justice, 10 est rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

FAIT à Montréal, ce 4e jour de décembre 1969.

R. V. BARNETT,
syndic

Bureaux de:
Clarkson Gordon & Cie
630 Dorchester ouest
Chambre 2044
Montréal, Québec

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Le Comité permanent des transports et des communications de la Chambre des Communes tiendra des audiences publiques à l'édifice du port de Montréal, Cité du Havre, Montréal, P.Q., aux dates suivantes :

LE MARDI 16 DECEMBRE 1969 à
9 heures 30 du matin
2 heures de l'après-midi
8 heures du soir

LE MERCREDI 17 DECEMBRE 1969 à
9 heures 30 du matin
2 heures de l'après-midi
8 heures du soir

LE JEUDI 18 DECEMBRE 1969 à
9 heures 30 du matin
2 heures de l'après-midi
8 heures du soir

Aux fins de procéder à l'étude de la question des transports de surface aux aéroports canadiens.

Ceux qui désirent comparaître devant le Comité et ou présenter un mémoire doivent écrire au soussigné et lui faire parvenir 40 copies en français et en anglais de leur mémoire, le ou avant le vendredi 12 décembre 1969.

Le greffier du Comité
permanent des transports
et des communications

ROBERT NORMAND,
Chambre des Communes,
OTTAWA

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

OFFRE

SERVICES D'ENTRETIEN DES SYSTEMES ELECTRIQUES 1970
DIVERS ENSEMBLES D'HABITATION
REGION DU GRAND MONTREAL

Des offres cachetées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à MIDI MARDI LE 16 DECEMBRE 1969 POUR LES CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DES SYSTEMES ELECTRIQUES 1970 A 25 ENSEMBLES D'HABITATION (DIVISES EN HUIT (8) GROUPES) DANS LA REGION DU GRAND MONTREAL

LES CONTRATS SERONT OCTROYES PAR GROUPE

Les cahiers des charges et les formules d'offres requis peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie tel qu'inscrit dans les documents Soumission et Acceptation. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement en vue d'assurer la parfaite exécution du contrat. De l'argent liquide, un chèque visé ou des obligations au porteur ou négociables du Dominion du Canada seront acceptés comme dépôt de garantie. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. Ni la plus basse ni aucune offre ne sera nécessairement acceptée.

Le Gérant
SOCIETE CENTRALE
D'HYPOTHEQUES ET DE
LOGEMENT,
2350, chemin Manella,
Ville Mont-Royal,
Montréal 306, Québec.

Nomination à la Commission de la fonction publique du Québec

QUEBEC (PC) — Le ministre délégué à la Fonction publique, M. Marcel Masse, vient d'annoncer la nomination de M. Claude Courville au poste de directeur à la Direction générale de la formation et du perfectionnement de la Commission de la fonction publique du Québec.

La Direction générale de la formation et du perfectionnement est un organisme qui a pour but de formuler et d'appliquer les politiques générales de formation et de perfectionnement s'appliquant à l'ensemble de la fonction publique, d'élaborer des normes et des règlements devant régir les opérations de formation et enfin, de coordonner les efforts actuels en matière de formation.

Le rôle de la Direction générale s'établit davantage au niveau de la planification qu'au niveau opérationnel, a dit hier M. Courville, qui se propose de mettre sur pied un programme de recherches en besoins de perfectionnement dans les divers ministères et de conseiller ensuite la commission de la Fonction publique sur les programmes qui devraient être utilisés au sein des ministères.

M. Courville prévoit aussi que la Direction générale aura à collaborer avec les comités régissant les échanges de fonctionnaires dans les cadres des accords du Québec avec la France et l'Ontario, de même qu'avec le comité de liaison Louisiane-Québec.

Rappelons que la Direction générale a pour tâche de régir les programmes de formation et de perfectionnement organisés pour 34,108 fonctionnaires et professionnels, 9,000 ouvriers, plus de 1,000 cadres, sans compter divers organismes, comme la Commission des accidents de travail, la Régie des Alcools et autres.

Né à Montréal, M. Courville a étudié à l'université de cette ville, où il a obtenu une maitrise en relations industrielles avant de poursuivre des études post-universitaires en administration publique à l'université Laval.

A l'emploi du gouvernement du Québec depuis 1961, il a fait partie du premier groupe de fonctionnaires québécois qui, en 1964, a passé un an à l'Ecole nationale d'administration de Paris.

Avant sa nomination, M. Courville était directeur-adjoint de la classification à la Fonction publique du Québec et siégeait à de nombreux comités interministériels.

AVIS

NADCO INVESTMENTS INC.

AVIS est donné que "NADCO INVESTMENTS INC.", une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social en la cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

DATE à Montréal, ce troisième jour de décembre 1969

Les Procureurs de
"Nadco Investments Inc."
GURMAN, MARCOVITCH & MILLER

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No 774 430

COUR SUPERIEURE

WILLIAM R. McCUTCHEON, gentilhomme, de San Marino, Californie, un des Etats-Unis d'Amérique, GLADYS V. GHYS veuve de William James Ganis, ménagère, de Mill Valley, Californie, l'un des Etats-Unis d'Amérique et THE ROYAL TRUST COMPANY, corporation légalement constituée et dûment incorporée, ayant son siège social et principal place d'affaires dans les ville et district de Montréal, en leur qualité d'administrateurs et exécuteurs de la succession de feu LEON S. LUMSDAINE,
Demandeurs Es-qualité
vs
DAME JACQUELINE BUCKLEY, épouse séparée de biens de DAVID C. HUMPHREYS et ledit DAVID C. HUMPHREYS, autrefois de Toronto, Province d'Ontario, maintenant de lieux inconnus,
Défendeurs conjointement et solidairement.
LE REGISTRATEUR POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE VAUDREUIL ES-QUALITE,
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR

DAME JACQUELINE BUCKLEY et DAVID C. HUMPHREYS sont par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à leur intention.

MONTREAL, LE 28 NOVEMBRE 1969.

MARIUS D'AMOURS,
P.S.C.M.
Mes ADESSKY, KINGSTONE,
ZERBISIAS ET POULIN
Avocats des demandeurs
es-qualité.

VILLE DE BROSSARD COMTE DE LAPRAIRIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Le soussigné recevra, sous pli cacheté, jusqu'au vendredi, 19 décembre 1969, à 8:00 p.m. des soumissions pour les travaux suivants:

Contrat 128-60 — Collecteur pluvial Roberge

Egout en fer à cheval
8'-00" de diamètre 2600 pieds
Egout en fer à cheval
9'-00" de diamètre 800 pieds
Amélioration des ponceaux existants aux approches du pont Champlain
Construction de fossés — 1600 pieds
Construction de fossés — 4500 pieds
Construction d'une station de pompage
Pose de clôture 7'-0", 200 pieds
Travaux divers.

Les documents de soumission pourront être obtenus au bureau de Beauchemin-Beaton-Lapointe, Ingénieurs Conseils, 6655, Chemin de la Côte-des-Neiges, suite 410, Montréal 249, P.Q. moyennant la somme de vingt-cinq dollars ($25.00) par série de documents. Cette somme ne sera pas remboursable sur retour desdits documents.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé d'un montant égal à 10% de la soumission, à l'ordre de la Ville de Brossard.

La ville de Brossard ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

M. Richard Labrecque, Ing.,
Gérant municipal,
Hôtel de ville,
6840, boul. Matte,
Ville de Brossard, P.Q.

Un enfant reçoit le foie d'un chimpanzé

DENVER, Colorado (PA) — Pour la deuxième fois en quatre ans, des chirurgiens ont procédé à la transplantation d'un foie de chimpanzé sur un enfant de Seattle âgé de sept mois au cours d'une intervention chirurgicale qui a duré 14 heures, hier, a-t-on appris du Centre médical de l'Université de Colorado.

Le jeune patient, dont l'hôpital n'a pas révélé l'identité, demeure dans un état critique depuis l'opération. Un appareil respiratoire l'aide à survivre.

La première tentative du genre avait été effectuée sur un bambin de 28 mois le 15 juillet 1966. Il avait survécu neuf jours.

L'enfant de Seattle avait été hospitalisé le 7 octobre, souffrant d'une malformation congénitale du tube biliaire. Habituellement, les jeunes atteints de cette façon ne vivent pas plus que deux ans. Selon un porte-parole de l'hôpital, la condition du patient s'aggrava rapidement après son admission.

Comme il n'y avait pas de donneur disponible, la situation devint vite désespérée, a-t-il ajouté.

La pénurie de donneurs a constitué un problème persistant dans le programme de transplantations de foie et de rein de l'hôpital, qui a une longue liste de patients qui attendent une greffe.

L'équipe médicale des hôpitaux de Colorado et des Anciens combattants, sous la direction du Dr Thomas E. Starzl, a réussi plus de transplantations humaines de foie que tout autre centre connu dans le monde et avec de meilleurs résultats.

Pourtant, les résultats sont loin d'être encourageants. Des 35 greffés du foie — humain à humain — la plupart étant des enfants souffrant de malformation de tube biliaire et des patients plus âgés dont le foie avait été endommagé par le cancer, seuls quatre survivent.

Le cardinal Léger à une cérémonie de caractère international avant son départ pour l'Afrique

L'une des dernières manifestations publiques auxquelles le cardinal Léger participera avant son retour en Afrique sera la messe du 7 décembre (à 11:00 h. a.m.), à la basilique du Mont-Royal (oratoire St-Joseph). Après la messe le cardinal Léger adressera la parole et se mêlera à la foule des fidèles pour un dernier adieu public.

On rapporte que la cérémonie aura un caractère international: un groupe de représentants du Tiers-Monde participera au déroulement liturgique. De plus, c'est un ensemble camérounais qui exécutera les chants en langue camerounaise. Formé d'étudiants camerounais de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, cet ensemble s'est déjà fait entendre à la Place des Nations, lors de la dernière saison de Terre des Hommes. Il s'accompagnera, le 7 décembre, d'instruments africains typiques, tels que tam-tams et balafons.

Le maire de Ste-Agathe désire une fusion

par René-F. DESAMORE

La fusion de Sainte-Agathe Sud, Sainte-Agathe Paroisse, Ivry et Sainte-Agathe-des-Monts s'impose, quelles que soient les objections.

Tel est l'avis exprimé, sans ambage, par le maire de Sainte-Agathe-des-Monts, Me Jean Lafrenière. Et ajoute: "Il est impensable qu'une population globale de 8,000 âmes environ soit régie par quatre conseils municipaux, quatre secrétariats, etc." Le maire ajoute encore que toute collaboration est refusée à la ville de Sainte-Agathe-des-Monts par les municipalités environnantes.

M. Lafrenière estime également que, contrairement à l'avis exprimé par certains, Sainte-Agathe-des-Monts et sa région n'est pas à vocation uniquement touristique. Il qualifie cet argument de bouffonnerie et dit que ce qui compte avant tout, c'est l'industrie. "Ni les peuples, ni les communautés, ni les villes, ni les individus n'ont de vocation, dit-il".

Après avoir déclaré que la plus grande lacune de la région est l'absence quasi totale d'information et d'explications, le maire a informé, sur-le-champ, son auditoire des réalisations prochaines et imminentes. Il a notamment cité de nombreuses demandes de subventions pour le tourisme, les arts et la voirie.

Il a parlé de la rénovation urbaine au coût de $2,400,000, de la construction d'un foyer pour personnes âgées, de la construction de logements à loyer modique, d'une usine de filtration et d'épuration.

Et enfin, ce que le maire a qualifié de miracle : "L'obtention de la construction de "Bigelow-Canada Limited" qui fournira de l'emploi à 500 personnes, qui donnera à la ville le titre de "capitale du tapis" et qui sera l'investissement le plus considérable de la région après Général Motors.

Funérailles civiques aux 38 victimes de Notre-Dame-du-Lac

NOTRE-DAME-DU-LAC — On fera des funérailles civiques et communautaires, à trois heures demain après-midi, aux 38 victimes de l'incendie qui a rasé l'hospice "Le Repos du vieillard" mardi matin.

Le service funèbre sera célébré par Mgr Louis Lévesque, évêque du diocèse de Rimouski, en l'église de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac.

Les cadavres qui n'auront pu être identifiés — seulement huit l'ont été jusqu'ici — seront vraisemblablement inhumés dans une fosse commune au cimetière de l'endroit.

Entretemps, le président de la Fédération nationale des services, M. Norbert Rodrigue, a publié une déclaration disant que "la tragédie de Notre-Dame-du-Lac devrait être l'occasion de repenser l'organisation de notre système hospitalier."

Le leader syndical préconise que les services hospitaliers soient assurés par "un véritable secteur public de la santé", à l'instar de l'éducation.

"Pas plus que l'enseignement, dit-il, les services hospitaliers doivent-ils être assurés par le jeu des intérêts privés."

M. Rodrigue recommande, entre autres, que le gouvernement interdise l'ouverture de tout nouvel hôpital privé.

A l'Assemblée nationale, le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a déclaré hier qu'à la lumière des renseignements qu'il avait en main aucun conflit syndical n'existait à l'hospice de vieillards de Notre-Dame-du-Lac, mais plutôt un problème touchant le réengagement de trois employées qui avaient été congédiées en octobre.

Le ministre a précisé qu'il s'agissait de trois jeunes filles que la direction du "Repos du vieillard" avait jugées "indésirables", et ce, "à cause de la façon dont elles traitaient les personnes âgées".

M. Cloutier a par ailleurs fait savoir qu'une seule gardienne était en devoir la nuit de la tragédie et qu'elle n'était arrivée à l'hospice que quelques heures avant que l'incendie ne se déclare.

Le cas Santhanam

L'ACPU tiendrait son enquête à l'Université de Montréal

Le Collège Loyola a déclaré aujourd'hui que l'association canadienne des professeurs d'université agira à la fois comme "enquêteur et juge" si elle tient sa seconde enquête sur le cas Santhanam à huis clos le 8 décembre.

"Ce geste serait une violation du droit fondamental de la justice", a déclaré un porte-parole du Collège.

Le 2 décembre, Loyola a offert à l'ACPU de tenir ses assises sur le campus du collège aux conditions suivantes:

—Donner au collège les noms des trois enquêteurs;

—Etablir une liste des personnes appelées à témoigner;

—Permettre aux représentants de Loyola d'assister aux séances du comité d'enquête.

Aujourd'hui, l'ACPU a rejeté l'invitation de Loyola et a annoncé que l'enquête aurait lieu à l'Université de Montréal.

Me T. P. Slattery, C.R., représentant Loyola, a immédiatement envoyé le télégramme suivant à l'ACPU:

"Loyola regrette que l'ACPU refuse de tenir sa seconde enquête Santhanam au collège. Loyola regrette également la décision de l'ACPU de poursuivre son enquête à huis clos, décision qui nie au collège le droit de présence et l'empêche de confronter les témoins ou de les contre-interroger. Un tel projet constitue une procédure secrète ou l'ACPU devient à la fois enquêteur et juge. Cette attitude porte atteinte au droit fondamental de la justice."

L'affaire Santhanam relève de la décision du collège de ne pas réengager ce professeur du département de physique au terme de son contrat.

Les étudiants en génie s'opposent à un projet de Québec pour Manic-3

Les exécutifs des associations des étudiants en génie du Québec se sont réunis à l'Université McGill. Lors de cette rencontre, l'intention du gouvernement de mettre entre les mains de l'entreprise privée le projet Manic 3 a été abordée.

Le communiqué, qui porte comme signataires les associations d'étudiants de Polytechnique, de McGill, de Sherbrooke, du Loyola, de Sir Georges Williams et des sciences de Laval déclare que depuis les échecs que connut l'entreprise privée dans la réalisation de Bersimis et Carillon, l'Hudro-Québec s'est fait entrepreneur de ses propres barrages.

"Ceci eut pour effet d'ouvrir aux Québécois un marché de travail sans précédent dans le domaine de la construction. C'est à plus de 80,000 personnes que le complexe Manic-Outardes procura un emploi".

"L'injection de un milliard de dollars dans l'économie du Québec a permis en plus le développement de plusieurs industries spécialisées en équipement de construction".

Les associations signataires ont donc décidé de prendre position contre le projet du gouvernement du Québec.

Nous espérons, par ce geste, conclut le communiqué, semsibiliser toute la population, et plus spécialement les professionnels concernés face à cette atteinte à l'économie du Québec.

Les enseignants félicitent la CECM

A l'unanimité, le bureau fédéral de la fédération nationale des enseignants québécois (CSN) félicite la C.E.C.M. pour s'être dissociée de la résolution passée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec à l'encontre de la liberté d'expression des enseignants.

C'est ce qu'a révélé M. Jean-Pierre Boutin, président de la FNEQ, dans un communiqué.

La prise de position de la C.E.C.M. est un pas de plus vers l'abolition du mythe de la "neutralité objective"", "comme s'il était plus humain, plus civilisé, de ne pas prendre position devant, par exemple, la montée du fascisme au Québec", déclare le communiqué.

"Une certaine partie éclairée de la population, ajoute le communiqué, a commencé à se rendre compte que ne pas prendre position, c'est prendre position, car c'est décider que les autres décideront à notre place : ils ont d'ailleurs déjà commencé à décider pour nous que le genre de vie que nous menons est en plein le genre de vie que nous aimons.

"Loin d'être missionnaire des idées reçues, l'enseignant a pour "mission" d'éveiller la pensée et de stimuler la liberté et l'expression de soi.

"La meilleure façon de faire de l'élevage, c'est-à-dire de fabriquer en série des gens qui se feraient laver le cerveau toute leur vie, par la publicité ou autrement, aussi bien dire des esclaves, serait précisément de ne pas éveiller leur conscience, de ne pas leur inculquer le sens de l'analyse critique, le sens de la liberté.

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ALLARD (Gabrielle) — A St-Barthelemy, le 2 décembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Louis Allard, née Gabrielle Dumontier. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René St-Louis,
St-Barthélemy,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ATKINS (James) — Après une longue maladie, à l'Hôpital des Vétérans de Ste-Anne- le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé M. James Atkins, son épouse précédemment décédée. Il laisse 3 filles: Mary (Mme Vincent Girard), Elizabeth (Mme Adam Scherf) et Nancy (Mme L. J. Ernst) décédée. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin et Fils,
281, rue Danis,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bellerive, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Valleyfield.

BARRETTE (Arthur) — Au Lac-Gémont, Montfort, le 4 décembre 1969, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Arthur Barrette, époux en premières noces d'Anna Wolfe, et en deuxièmes noces de Valéda Lescarbeau; demeurant Lac-Gémon, autrefois à 2119 Champlain. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 rue Ontario est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASTIEN (Jean-Guy) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Jean-Guy Bastien, époux d'Estelle Lanouette; demeurant à 6595, 21e ave, Rosemont, il laisse dans le deuil ses enfants, Josette, Réal et Linda. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Eugène, de Rosemont, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Marie-Paule) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédée Mlle Marie-Paule Beauchamp; fille de feu Horace Beauchamp et de feu Antoinette Lefebvre. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILODEAU (Marie-Anne) — A St-Donat, le 3 décembre 1969, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Hector Bilodeau, née Marie-Anne Thibault; mère de Mme Armand Prévost (Hectorine), Mme Jacques Taschereau (Irène) et de Victor Bilodeau, époux de Joyce Ritchie. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Vanier et Fils,
508, rue Principale, St-Donat,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISVERT (Julienne) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 67 ans, est décédée Julienne Ouellette, épouse de feu Réal Boisvert; demeurant à 1311 Papineau, app. 2. Elle laisse dans le deuil, une belle-soeur et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
1575, rue Ste-Catherine est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAIS (Florence) — A Montréal, le 4 décembre 1969, est décédée Florence Leblanc, épouse d'Emile Brais, autrefois de Pointe-Claire; soeur de Mme Henri Limoges (Aline). Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 55, pour se rendre à l'église St-Kevin, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEPUIS PLUS DE 23 ANS
mm Morin Inc.
VOTRE FLEURISTE DE CONFIANCE
504 e. Beaubien 270-4000

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

BROSSEAU (Jean) — A Montréal-Nord, le 3 décembre 1969, à l'âge de 45 ans, est décédé Jean Brosseau, époux de Rébecca Boulay, demeurant à 11,337 Bellevois. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
à 1 h 45, pour se rendre à l'église St-Camille, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROWN (Robert) — A Lachute, le 3 décembre 1969, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Robert Brown, époux de feu Sarah Rillfaile, demeurant rue du Collège; père de Stanley, de Lachute, Mary, Lachute, Charlie, Vancouver, Mme Emile Bélanger (Alice), Lachute, Mrs. R. Lush (Constance), Barry, Ont.; beau-père de John et Jos Cleary, Lachute, Mrs. Alex Hammer (Rita), Vancouver. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Ménard,
397, rue Grâce, Lachute,
pour se rendre à l'église Ste-Anastasie, où le service sera célébré à 2 h. p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIERE (Thérèse) — A Montréal, le 4 décembre 1969 à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Alphonse Carrière, née Thérèse Bergeron, demeurant 5949 — 26e Av., Rosemont, anciennement de Mtl-Nord. Elle laisse sa fille, Jeannine. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de St-Sauveur-des-Monts, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTIER (Victor) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 59 ans, est décédé Victor Cartier, fils de feu Victor Cartier et de feu Aglaée Dompierre; demeurant rue Delorimier. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CODERRE (André) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 27 ans, est décédé André Coderre, fils de Noël Coderre et de Gemma Greffard. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Marthe de Rivière-des-Prairies, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONSTANTINEAU (Jean-Louis) — A Outremont, le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé Jean-Louis Constantineau, époux de Sarah Bond, père de Mme Gaston Normandeau (Aline), Louis, Mme Robert Le Moyne (Jeanne), John A. Constantineau; soeur de Mme J. L. Demers de Thetford-Mines. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Bedford Co. Missisiquoi, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURCHESNE (Marcel) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 51 ans, est décédé Marcel Courchesne, époux de Madeleine Archambault; demeurant rue Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil: 4 filles: Pierrette, Lucie, Sylvie, Ginette et un fils: Daniel. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCENT (Léandre) — A Montréal, le 2 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Léandre Descent, époux de feu Georgianna Lamoureux; demeurant rue Rivard. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 10 h 30, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESORMEAUX (Parmélia) — A Montréal, le 2 décembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédée Parmélia Desroches, épouse de feu Adélard Desormeaux, demeurant chez son fils Armand; mère de Armand, Lionel, Albert et Jacques; ses belles-filles: Mme A. Desormeaux (Gracia Beaudet), Mme L. Desromeaux (Irène Doré), Mme A. Desormeaux (Georgette Brôard), Mme J. Desormeaux (Cécile Vaillancourt) ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, ave Laurier,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Gertrude) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Arthur Dubois, née Gertrude Duchesne; demeurant 2261 Denonville. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Denis) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Denis Dubreuil, vice-président de Consolidated Plywood Corporation; époux de Lucille Gauthier; demeurant 366 Armstrong, Rosemère, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 boul. Henri-Bourassa est
à 1 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Laval-Ouest, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Napoléon) — A St-Isidore-de-Laprairie, le 3 décembre 1969, à l'âge de 88 ans 9 mois, est décédé Napoléon Dubuc, époux de feu Azalma Bazinet. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Primeau,
à St-Isidore-de-Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EVANS (John) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé M. John Evans, époux de feu Marie-Louise Mayer. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Paul-Emile Gagnon, née Marie-Jeanne Masse; demeurant à 26 Sunset, Châteauguay. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 1 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, de Châteauguay, où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière St-Michel de Sherbrooke, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Roméo) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Roméo Gagnon, époux en premières noces de feu Simone Giroux et en deuxièmes noces de Blandine Giroux; demeurant à 2548 Jeanne-D'Arc. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240 rue Adam,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEOFFRION (François) — A Varennes, le 3 décembre 1969, à l'âge de 62 ans, est décédé M. François Geoffrion, époux de feu Berthe Jodoin; demeurant au Rang de la Baronie, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Normand Jodoin Enrg.
277, rue Ste-Anne, Varennes
pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOTHE (Célestin) — A Ste-Thérèse, le 4 décembre 1969, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Célestin Lamothe, époux de feu Alma Paquette; demeurant à 6, rue Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Inc.,
61 ouest, rue Blainville,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Eva) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Ernest Landry, née Eva Lapointe; mère de René. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 11 h. 45 pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à midi et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERLE (Dolorès) — A Longueuil, le 3 décembre 1969, à l'âge de 64 ans, est décédée Dolorès Colpron, épouse de feu Albert Laperle, mère de Jean, et son épouse Thérèse Beaudry, René, et son épouse Pauline Veillet; demeurant 417 Guilbault. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur et Fils,
163, rue St-Charles ouest,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARAMEE (Marguerite) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 66 ans, est décédée Marguerite Laramée, fille de feu M. Hector Laramée et de feu Alice Gougeon. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
340 est, rue Jarry,
à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIAULT (Mary) — Au foyer St-Antoine de Longueuil, le 3 décembre 1969, à l'âge de 83 ans, est décédée Mary Croteau, épouse de feu Joseph Lauriault. Elle laisse dans le deuil, ses filles Julia, épouse du Dr Raymond Larichelière, Annette, épouse de Burnett Wolfe, ainsi que son beau-fils Omer Lauriault fils de Joseph, ses petits-enfants Monique et Jacques Larichelière, époux de Suzanne Roch, ses soeurs, Mmes Eva Laverdière, Léonida Bourgault, Diane Laverdière. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. La convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Ed. Darche & Fils,
86, rue St-Charles ouest,
à Longueuil
à 10 h. a.m., pour se rendre à l'église St-Patrice de Beaurivage, Cté Lotbinière, où le service sera célébré à 1 h. p.m., et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont pirés d'y assister sans autre invitation.

LEBEAU (Jean) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Jean Lebeau, fils de feu Olivier E. Lebeau et de Laurenza Longpré; demeurant à 3650, boul. Rosemont; frère de Gérard, Lillianne (Mme A. Sercea), Claire (Mme L. Martineau) et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Oscar) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 68 ans, est décédé Oscar Leclerc, époux de Juliette Groulx, demeurant à 6940 boul. Monk, appt 4. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARINIER (Juliette) — A Val-David, le 3 décembre 1969 à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Hormisdas Marinier, née Juliette Lebel, soeur de Arsène Larochelle (Yvonne), Blanche Lebel et de Mme Louis Marin (Gabrielle). Elle laisse également 2 demi-frères: Lucien et Hervé. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Vanier et Fils,
30, rue Préfontaine à
Ste-Agathe-des-Monts,
pour se rendre à l'église paroissiale Val-David, où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Marie-Anne) — A l'hôpital Charles LeMoyne, le 2 décembre 1969, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Marie-Anne Baril, épouse de feu Henri Ménard; mère de Armand, époux de Noëlla Massé, l'abbé Omer Ménard, aumônier du Foyer St-Antoine de Longueuil, Cécile (Mme Georges Biage), Maurice, époux de Jeannette Daigle, Mlles Simone et Irène Ménard, ainsi qu'une soeur Mlle Georgianna Baril. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly, Longueuil,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Chambly, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Edouard) — A LaSalle, le 1er décembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédé Edouard Pilon, époux de Pauline Tremblay; père de Lyne et Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7708, rue Centrale, à LaSalle,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Telesphore, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Timothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POTHIER (Alfred V.) — A Lac-Mégantic, le 3 décembre 1969, à l'âge de 69 ans, est décédé Alfred V. Pothier, agronome retraité du ministère de l'Agriculture du Québec et ex-gérant de la Caisse Populaire et directeur de la fédération des Caisses Populaires des Cantons de l'Est. Il était l'époux de Marie A. Sévigny; père de Jacques, de Montréal, Mme B. Seralocco (Madeleine) de Québec; frère de Mme René Ouellette (Cécile), de Montréal, de Jean-Baptiste et Paul-Emile, de St-Tite de Champlain, de Marius du Cap-de-la-Madeleine. Les funérailles auront lieu samedi matin le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jacques et Frères,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Agnès, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Marie) — A Pincourt, Ile Perrot, le 2 décembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Léandre Rousseau, née Marie Ledoux, demeurant à 455, boul. Duhamel, Pincourt. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
551, boul. Duhamel, Pincourt
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lorette, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JULIEN (Raoul) — A Montréal, le 3 décembre 1969 à l'âge de 56 ans est décédé Raoul St-Julien, époux de Rita Fontaine, demeurant 272 rue Roy, Ville Lemoyne, père de Claude, Ville Lemoyne, de Me et Mme Yvan St-Julien, Amos, M. et Mme Guy St-Julien, Val d'Or. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Marcoux,
578, av. Centrale, Val d'Or,
pour se rendre à l'église St-Sauveur de Val d'Or, où le service sera célébré à 15 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVE (Noëlla) — A St-Rédempteur, Co. Vaudreuil, le 2 décembre 1969, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Edouard Sauvé, née Noëlla Aubry. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Fils,
Rigaud,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église de St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SCHMIDT (Marthe) — A Verdun, le 3 décembre 1969, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Antonio Schmidt, née Marthe Séguin, mère de Mme Claude McNeil, (Evelyne), Mme R. Beaudin (Aimée), Richard, Pierre, Mozart; demeurant 3866 rue Allen, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9h45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Polycarpe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEBASTIANI (Antonio) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 43 ans, est décédé Antonio Sébastiani, époux de Argentina Gilliberti; demeurant à 4970 Paisley. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Gilbert, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEILLEUX (Noël) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 54 ans, est décédé Noël Veilleux, époux de Thérèse Mathieu; demeurant 10,068 25e Avenue, Rivière-des-Prairies. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130 boul. Pie-IX, Montréal-Nord,
à 10 h. 40, pour se rendre à l'église Ste-Marthe, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WHITE (Garnet) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 3 décembre 1969, à l'âge de 67 ans, est décédé Garnet White, époux de Lorette Legault; père de Gérald, Edna (Mme Rosaire Bertrand), Dorothy (Mme R. Richard), Rita (Mme Phil. Huot), et Claire (Mme R.B. Kellogg). Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure,
12, rue St-Paul,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: J.S. Vallée Ltée.

IN MEMORIAM

POTTER (Cecil) — Artiste commercial, disparu le 14 décembre 1968. Mon époux bien-aimé n'est pas oublié. Mon coeur le pleure en silence. Son souvenir survivra à jamais pour Sara (Reta), son fils Jack, sa soeur Phillis de Birmingham, Angleterre.

MESSE ANNIVERSAIRE

Des ROSIERS (J.-N.-Armand) — Déjà deux ans que tu nous as quittés, mais ton souvenir et ta bonté resteront à jamais gravés dans nos coeurs. Une messe anniversaire sera célébrée pour M. J.-N.-Armand DesRosiers le 6 décembre prochain, à 5 hrs p.m. en l'église Ste-Bernadette-Soubirous de Montréal. Pieux souvenir. Ton épouse et la famille.

REMERCIEMENTS

DENIS (Marie-Thérèse) — M. J. Achille Denis, remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme J. Achille Denis (Marie-Thérèse Lacroix), survenue le 25 octobre dernier, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LECLAIRE (Mme Aquila) — M. l'abbé Aquila-Laurier Leclaire, ses deux frères, Gérald et Roger et Mme Gisèle Bernadet remercient les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de Mme Aquila Leclaire, née Aline Laurier, survenu le 1er novembre dernier. Tous sont priés de considérer ces remerciements comme personnels.

LIPPE (Louise) — Les familles Morrissette et Lippé remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme Ernest Lippé (Louise Morrissette).

Faites confiance à une maison réputée
Ne prenez pas le risque d'être désappointé, nos artistes-sculpteurs créeront, dans les plus beaux granits, une véritable pièce d'art. Nous vous offrons une variété de monuments à des prix convenant à toutes les bourses.
BUREAU : 6776 EST, SHERBROOKE
Terrain des monuments
• A côté du cimetière de l'Est
6811 EST, SHERBROOKE—259-6917
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 8 H.
SAMEDI ET DIMANCHE
JUSQU'A 5 H.
Pamphlet gratuit sur demande
SEBASTIANO AIELLO
Artiste-sculpteur

L'aventure du cargo libanais "Joseph H" tire à sa fin

QUEBEC (PC) — L'aventure rocambolesque du cargo libanais "Joseph H" et de son équipage est sur le point d'en arriver à un dénouement, a déclaré hier M. Leonard McLaughlin, président de l'Association internationale des gens de mer du Canada.

Rappelons que le "Joseph H" est ce navire de 1,000 tonnes, transportant une cargaison de peux de vaches à destination de la Russie, qui s'est échoué sur l'Ile-du-Bic, près de Rimouski, le 17 octobre dernier.

Remis à flot une semaine plus tard, le "Joseph H" a été remorqué jusqu'à Québec, où il devait être libéré de sa cargaison et être réparé avant de reprendre la mer.

L'équipage, composé de 19 hommes venant de tous les coins du globe, ne touchait qu'un salaire moyen per capita de $103 par mois tandis que le simple matelot ne recevait que $60 par mois.

Des malheurs

Au moment de l'échouement, les marins n'avaient pas touché leur solde depuis près de trois mois et ils n'ont pas encore reçu un cent des propriétaires du navire, un groupe de financiers américains.

Pour comble de malheur, le capitaine du "Joseph H" est tombé malade et décéda dans un hôpital de Québec le 21 novembre dernier.

Grelottant dans le navire mal chauffé, l'équipage s'est réfugié dans une maison de chambres de la Vieille capitale, Mais les marins n'avaient pas d'argent pour défrayer leur pension.

Sous les conseils d'un avocat, ils ont porté l'affaire devant les tribunaux et, le 27 novembre dernier, un verdict donnait aux marins le droit de vendre le navire afin de récupérer les $27,432 que la compagnie leur devait en salaire, en frais de séjour et en voyage de retour.

La compagnie, qui n'avait pas voulu qu'on touche à son navire depuis son arrivée à Québec, s'est empressée de contester le jugement et les marins n'ont pu vendre le cargo pour rentrer en possession de leur argent.

La cause doit passer devant les tribunaux les 8 et 9 décembre prochain et l'Association des gens de mer du Canada espère que les marins pourront enfin régler leurs problèmes, a dit hier M. McLaughlin.

L'aide des pays neutres au Biafra

BERNE (AFP) — La Suisse poursuit ses efforts, de concert avec d'autres pays neutres, pour apporter "une aide humanitaire" au Biafra, et entend ne rien faire qui puisse aller à l'encontre de l'action politique engagée en Afrique pour résoudre le conflit: telle est la première réponse, prudente et d'expectative, apportée par le gouvernement suisse à la demande de médiation du général Ojukwu.

Dans un communiqué publié hier après-misi, le Département fédéral précise le tryptique sur lequel se fonde la démarche helvétique:

Elle a un caractère strictement humanitaire:

"Ensemble avec d'autres gouvernements, les autorités fédérales ont recherché avant tout de nouvelles possibilités de secourir la population civile, déclare le communiqué. Comme on le voit, il s'agit d'une initiative se situant essentiellement sur le plan humanitaire".

Elle doit obtenir l'assentiment des deux parties:

"Des contacts ont aussi eu lieu avec le gouvernement de Lagos, poursuit le communiqué. Pour qu'un pas de plus puisse être accompli, il est clair qu'il faudrait que les parties intéressées aient donné leur consentement et que les autorités sollicitées de prêter leurs bons offices soient assurées d'être entourées de la discrétion nécessaire pour que leur démarche puisse aboutir."

Cette démarche ne doit pas gêner l'action politique engagée en Afrique, ni à plus forte raison s'y substituer. Le communiqué déclare à ce propos: "Les efforts déployés en vue de permettre au plus tôt la réactivation d'une aide adéquate à la population civile se poursuivent. Ils ne devraient en aucun cas aller à l'encontre de ceux qui sont en cours sur le plan politique du côté africain, mais au contraire faciliter toute solution possible pouvant mettre un terme à la tragédie nigériane."

Ces trois conditions étaient parfaitement prévisibles et expliquent d'elles-mêmes la prudence de cette première réponse officielle à la requête du chef du gouvernement biafrais. Personne n'ignore à Berne les difficultés rencontrées par le comité international de la Croix-Rouge pour reprendre son aide humanitaire, interrompue depuis juin dernier. Il est certain qu'en s'efforçant de "dépolitiser" sa démarche, la Suisse, tout en restant fidèle à sa neutralité, se ménage plus de chances d'emporter l'adhésion de Lagos. En même temps, elle ne compromet en rien les tractations engagées, dit-on, à Addis-Abeba, sous la conduite de l'empereur Hailé Sélassié.

La demande de médiation, aussitôt baptisée "demande d'aide humanitaire", par le chancelier de la Confédération, Karl Huber, avait été transmise par le député tessinois Enrico Franzoni, qui s'était rendu au Biafra pour le compte de l'organisation catholique "Caritas". Elle avait été révélée le 26 novembre, en même temps que l'on annonçait à Berne que des consultations avaient été entreprises avec d'autres pays neutres sollicités (Autriche, Suède, Yougoslavie) pour décider de la voie à suivre.

Ottawa crée un comité national sur le pétrole

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources a annoncé hier la création d'un comité consultatif national sur le pétrole.

En annonçant cette nouvelle, M. J. J. Greene a soulgné que l'industrie pétrolière doit présentement faire face à plusieurs législations. "En prenant de telles décisions qui touchent directement l'industrie, nous devons consulter les principales personnes intéressées par ces nouvelles législations. Nous devons obtenir les meilleurs conseils possible des personnes qui sont familières avec les opérations de l'industrie pétrolière".

Les membres du comité consultatif seront choisis sur la base de leur connaissance et leur expérience du marketing et du raffinage du pétrole et pour leur connaissance générale de l'industrie.

D'autres membres du comité seront choisis sur les conseils de l'Association pétrolière du Canada, de l'Association pétrolière indépendante du Canada et de l'Association canadienne du Gaz Ces organismes ont été pressentis afin de conseiller le nom des membres du comité.

Le comité sera créé et débutera immédiatement ses travaux sur réception, par le ministère, des nominations provenant de ces organismes. On demandera aux membres choisis de travailler selon leurs capacités individuelles et non en qualité de délégués de leurs compagnies respectives.

NECROLOGIE

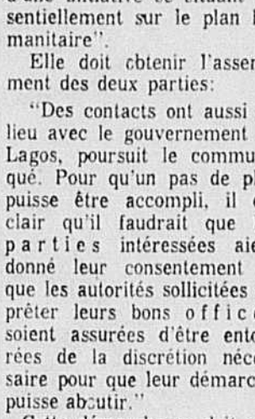

Denis Dubreuil

Le 3 décembre 1969 est décédé M. Denis Dubreuil, Vice-Président de CONSOLIDATED PLYWOOD CORPORATION de Montréal et Québec, Directeur de DUFFUS PLYWOODS LIMITED, Kitchener, Ontario, DUFFUS BANFIELD LIMITED, Toronto et North Bay et Président de LUNOR ENTERPRISES.

Il était membre du Seigniory Club de Montebello et du Club de Golf Lorraine. Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse née Lucille Gauthier ses frères et soeurs, sa belle-mère, ses beaux-frères et belles-so

Un revolver chargé et une clef pour menottes sous le banc réservé à la bande Blass-Bonami

par Léopold LIZOTTE

Une nouvelle évasion massive de dangereux prisonniers et des incidents peut-être graves encore ont été évités ce matin, au Palais de justice, lorsqu'on a découvert sous le banc des détenus, en deuxième chambre de la Correctionnelle, un revolver chargé de six balles et une clef pour ouvrir les menottes.

Ce qu'il y a de plus inénarrable dans cette affaire, toutefois, c'est qu'à un certain moment, au cours de la présente journée, six des neuf détenus qui s'étaient évadés d'un fourgon cellulaire, le 17 octobre, devaient comparaître devant le juge Irénée Lagarde pour leur enquête sous une accusation de vol à main armée.

Soit toute la bande Blass, Bonami, Marion, Thouin, Kelly, Bergeron.

Il semble donc plus qu'apparent à tout le monde que cette arme et cette clef leur étaient destinées, surtout si l'on s'en rapporte à une déclaration faite par Blass lui-même, la semaine dernière, à l'effet qu'il avait bien l'intention de fuir à nouveau.

C'est à la suite d'un "accident" non prévu que le complot a été, cette fois, découvert.

Le complice de l'extérieur (ou de ... l'intérieur, qui sait) avait enveloppé le revolver dans un cataplasme de diachylon reversible, et l'avait accolé au-dessous du banc.

L'adhésif du cataplasme n'a pu tenir jusqu'à l'arrivée des prévenus, toutefois, et lorsque les premiers gendarmes de la SQ sont entrés dans la cour no 2, ce matin, ils ont vu le colis suspect qui était tombé sur le parquet.

Cette trouvaille a évidemment provoqué un moment d'alerte fort compréhensible, et on a dû ajourner de quelques minutes l'ouverture de la cour, pendant que l'on fouillait plus amplement tous les recoins de la salle d'audience.

Par la suite, le juge Lagarde ordonnait lui-même qu'on prenne les dispositions pour que l'enceinte soit vidée,

Voir REVOLVER en page 6

La reine viendra au Canada en 70

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Sa Majesté la Reine Elizabeth 11 et le prince Philip viendront au Canada au cours de l'année 1970.

Ils arriveront à Frobisher Bay le 5 juillet et repartiront de Winnipeg, le 15 du même mois.

Le gendre de Johnson nie avoir autorisé des atrocités au Vietnam

LAS VEGAS, (Reuter) — Le gendre de l'ex-président Johnson, le major Charles Robb, a dit, hier, n'avoir eu connaissance personnellement d'aucune atrocité commise par des membres de sa compagnie contre des civils au Sud-Vietnam. Mais il a ajouté qu'il n'irait pas jusqu'à nier l'existence de présumées atrocités.

Agissant sur les conseils d'officiers supérieurs des fusiliers marins des Etats-Unis réunis à Las Vegas, le major Robb a convoqué une conférence de presse pour répondre aux questions soulevées par un article du journaliste washingtonien Jack Anderson, ancien coéquipier de feu Drew Pearson.

Dans son article, Anderson a cité un reporter de l'Illinois qui dit avoir entendu dire par quatre fusiliers marins que des membres de la compagnie commandée par le major Robb avaient commis des atrocités contre des civils.

Voir ATROCITES en page 6

Le major Charles Robb

• *Le capitaine Medina nie avoir ordonné le massacre de My Lai*

— page 16

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 5 décembre 1969, 85e année, no 283, 52 pages, 4 cahiers ★★★ 10¢

Recommandation du comité des Communes

CJC: les déclarations de Saulnier doivent être étudiées en détails

par Claude TURCOTTE

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA. — Le Comité parlementaire de la radiodiffusion a recommandé que la Compagnie des Jeunes Canadiens soit soumise à la surveillance de trois tuteurs pendant une période d'au plus un an.

Dans son rapport, déposé ce matin aux Communes, le Comité a suggéré au secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la structure législative, l'organisation et le fonctionnement de la compagnie, afin de lui permettre de réaliser les concepts et les objectifs à l'origine de sa fondation.

Faisant allusion au témoignage de M. Lucien Saulnier et de Me Michel Côté, de Montréal, le Comité a conclu que le témoignage et les instances de ces deux personnes fassent l'objet d'une étude plus approfondie des ministres compétents.

"Ils ont présenté bien des preuves au sujet des troubles qui se sont produits à Montréal et auxquels certains participants étaient de toute évidence reliés à la Compagnie des Jeunes Canadiens", a-t-on souligné dans le rapport.

Les membres du Comité ont dressé une liste de ce qu'ils considèrent être les lacunes au sein de la CJC.

"Il faut surveiller, a-t-on expliqué, la dépense de deniers publics et prévenir toute activité illégale de quelques membres de la Compagnie. En outre, le Comité n'a pu évaluer adéquatement le travail des volontaires dans certains projets. Depuis, il est souhaitable de faciliter toutes les consultations possibles entre le ministre concerné et la Compagnie avant l'introduction de changements."

Parmi les problèmes qui inquiètent le Comité, on peut noter :

— l'absence de règlement administratif qui entraîne une situation quasi chaotique ;

— Les procédures financières sont douteuses et non conventionnelles ;

— on a déclaré devant le Comité que s'étaient infiltrés dans la Compagnie

Voir CJC en page 6

Sharp convient d'oublier l'incident de Lipkowski

par Marcel PEPIN

envoyé spécial de LA PRESSE

BRUXELLES — Au cours d'un entretien particulier avec le ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann, Mitchell Sharp a convenu d'oublier l'incident de Lipkowski dans l'espoir de conclure une entente précise avec la France concernant la visite au Canada de représentants du gouvernement français.

Les ministres ont tous deux reconnu, selon M. Sharp, l'importance d'améliorer le climat des relations franco-canadiennes et d'éviter les incidents de nature à gêner ces relations, l'incident de Lipkowski étant classifiée dans cette catégorie.

Une des décisions de M. Sharp porte sur la nécessité d'accroître le nombre de rencontres entre ministres canadiens et français afin de "normaliser" au plus tôt, selon l'expression du ministre, les relations entre les deux pays.

Sur ce point, M. Sharp a déclaré que son interlocuteur français s'était montré réceptif à la suggestion canadienne et qu'il y a lieu de croire que les contacts personnels entre ministres canadiens et ministres français seront plus fréquents à l'avenir.

Les deux ministres ont conversé pendant 40 minutes au quartier général de l'OTAN, à Bruxelles, où se poursuit la réunion hivernale du Conseil atlantique. Selon le ministre canadien, la France désire autant que le Canada éviter les accrochages diplomatiques et elle est toute disposée à faciliter la recherche de procédures nouvelles qui

Voir SHARP en page 6

Accusée du meurtre de Sharon Tate

Enceinte de cinq mois et mère d'un enfant de 18 mois, Linda Louise Kasabian, âgée de 20 ans, a été traduite en cour, à Los Angeles, pour répondre, avec trois autres accusés, du meurtre de l'actrice Sharon Tate et de plusieurs autres personnes.

— Reconstitution de l'assassinat, page 19

Sécurité sociale: Ottawa veut des pouvoirs accrus

par Pierre-C. O'NEIL

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — S'il n'en tient qu'au gouvernement fédéral, il n'y aura pas, dans la revision constitutionnelle, de modification majeure des dispositions actuelles touchant la sécurité du revenu et les services sociaux, ou, en d'autres mots, touchant la sécurité sociale.

Ainsi, toutes les propositions du Québec dans ce domaine sont rejetées; il n'y aura aucun transfert de juridictions aux provinces.

Au contraire, les changements constitutionnels qui se produiraient, en vertu des propositions du gouvernement fédéral, auraient pour but:

A) d'accroître sa juridiction dans la mise en oeuvre de programmes d'assurance-revenu, en donnant aux gouvernements des juridictions concurrentes dans ce domaine. (A l'heure actuelle, il y a dans ce domaine des pouvoirs exclusifs à l'un et l'autre gouvernement, et des pouvoirs partagés.)

B) De reconnaître sa primauté dans tout le domaine de l'assurance-retraite. (Cette primauté n'est pas clairement établie dans la constitution actuelle.)

En matière de services sociaux, les provinces garderaient leur juridiction exclusive, mais le gouvernement fédéral aurait le pouvoir d'intervenir en vertu de ce qu'on appelle son pouvoir de dépenser.

Si on conjugue ces dispositions avec les propositions faites déjà par le gouvernement fédéral relativement à son pouvoir de dépenser, force est de conclure que sous l'empire d'une nouvelle constitution, il aurait des pouvoirs accrus dans le domaine de la sécurité sociale.

S'il est exclu, en vertu des disposi-

Voir SECURITE, page 6

Québec luttera

QUEBEC — Le Québec continuera de lutter pour obtenir la juridiction exclusive sur les allocations familiales dans la province malgré le refus d'Ottawa, a déclaré hier le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier.

Dans une interview, M. Cloutier s'est dit nullement surpris par le refus d'Ottawa, refus contenu dans l'ordre du jour de la quatrième conférence constitutionnelle fédérale-provinciale, qui commence lundi.

Le document fait valoir que tout transfert des allocations familiales et des pensions de vieillesse aux provinces coûterait au Trésor la somme de $2,400,000,000 annuellement.

AUJOURD'HUI

• Laval veut rendre les propriétaires responsables de la taxe locative — page 3

• Red O'Quinn démissionne à Ottawa — page 27

• Chub Feeney succède à Warren Giles — page 28

• Hausse de la mortalité chez les Indiens : émoi aux Communes — page 17

sommaire

Annonces classées / 40 à 49
Arts et Spectacles / 32 à 35
Bandes dessinées / 18
Cinéma / 35
Courrier "Que faire ?" / 22
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Etes-vous observateur ? / 41
Finance / 13 à 15
Horoscope / 23
Informations étrangères / 16 - 19 - 36
Informations nationales / 2 - 39
Loisirs et récréation / 18
Mots croisés / 41
"Mot-mystère" / 18
Radio et télévision / 25
Sports / 27 à 31
Tribunaux / 8 et 10
Vie féminine / 20 à 24
Vie mondaine / 20
Votre médecin / 22

Météo: temps clair, avec quelques périodes nuageuses

Min. 15° Max. 25° • Détails page 6.

785 autobus d'écoliers sont trouvés défectueux

QUEBEC — On a découvert des défectuosités mécaniques dans 785, soit près de 50 pour cent des 1,620 autobus scolaires qui ont été inspectés au cours des trois dernières semaines par les techniciens du ministère des transports et communications et de la Sûreté du Québec.

C'est ce que révèlent les chiffres qu'a rendus publics, hier, le ministre des transports et communications, M. Fernand Lizotte.

Le rapport précise que l'inspection s'est faite dans les territoires de 16 commissions scolaires régionales et que 44 autobus scolaires ont été remisés temporairement pour réparations, tandis que neuf ont été mis au rancart définitivement.

Le ministre a fait savoir qu'à la suite de ces inspections 22 entrepreneurs ou propriétaires d'autobus se sont vus retirer leur contrat pour le transport d'écoliers, parce qu'ils ne pouvaient disposer d'un nombre suffisant de véhicules répondant aux normes de sécurité, ou parce qu'ils ne pouvaient pas offrir un service adéquat.

Le député J.-P. Lefebvre démissionne

QUEBEC — Le député libéral d'Ahuntsic à l'Assemblée nationale, M. Jean-Paul Lefebvre, a annoncé ce matin son intention de ne pas briguer à nouveau les suffrages lors des prochaines élections provinciales.

Dans un communiqué remis dans la capitale québécoise, M. Lefebvre précise que c'est pour des raisons personnelles qu'il a décidé d'annoncer dès maintenant son intention de se retirer de la politique.

A l'appui de sa décision, M. Lefebvre donne les raisons suivantes:

1. "Connaissant dès maintenant mes intentions, dit M. Lefebvre, les militants libéraux du comté pourront, de concert avec le nouveau chef du parti qui sera choisi le 17 janvier, préparer la relève;

Voir LEFEBVRE en page 6

Découverte d'un virus de cancer humain

d'après AFP

Deux cancérologues américains viennent de franchir une importante étape dans la lutte contre le cancer en isolant, pour la première fois, un virus de cancer humain.

Ces deux chercheurs, les professeurs Morton et Frederick Eilber, de l'Institut national de la Santé de Bethesda (Maryland), ont fait part de leur découverte à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique de Villejuif, en banlieue de Paris.

Selon le professeur Georges Mathe, qui dirige l'institution française, la lutte contre le cancer aura fait un bond en avant si, grâce à cette découverte, on parvient à mettre au point un traitement pour les sarcomes humains (tumeurs malignes) comme on a réussi à le faire, par l'immunothérapie, dans les cas de leucémie.

C'est la première fois qu'un agent viral responsable du cancer est isolé chez l'homme. Jusqu'à présent, des virus cancérigènes n'avaient pu être isolés que chez certains animaux, comme le chat.

La découverte des deux chercheurs américains a été rendue publique au cours d'un colloque sur les antigènes des cellules cancéreuses, réunion qui se déroule à Villejuif.

Le professeur Mathe a précisé que la découverte constituait "un pas scientifique important et un véritable espoir thérapeutique". Il a toutefois ajouté: "Il ne faut pas croire pour autant que le cancer est définitivement vaincu, car il n'y a pas une seule mais plusieurs sortes de cancer."

Le professeur Eilber, 31 ans, qui participait au colloque, a souligné que le professeur Morton, 34 ans, et lui-même n'avaient pas mis en évidence "le" virus du sarcome lui-même, mais un "agent viral qui ressemble au virus du sarcome de la souris" et qui selon lui "a toutes les chances d'être associé à la tumeur". Mais, a-t-il ajouté, "la réalité de cette association n'est pas encore entièrement prouvée".

"S'il n'y a pas encore d'évidence directe que le virus que nous avons vu est celui du sarcome, a encore déclaré le professeur Eilber, il est néanmoins très important de savoir maintenant que le sarcome a un antigène distinct. Ce que nous savons, c'est que l'agent que nous avons repéré dans ce cancer humain cancérise des cellules saines, ce qui n'avait encore jamais été prouvé."

Les antigènes sont des corps reconnus étrangers par l'organisme qui les

Voir DECOUVERTE, page 6

La commission Gendron publiera des rapports préliminaires si nécessaires

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission Gendron, qui enquête sur la situation du français au Québec, remettra des comptes rendus préliminaires au gouvernement si elle ne réussit pas à terminer ses travaux assez tôt pour qu'ils soient utiles.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier au Parlement, où il a dévoilé le programme de recherce de la commission, son président M. Jean-Denis Gendron, a affirmé qu'il n'entendait pas faire effectuer les travaux "dans le secret" et en cacher les résultats, qu'ils soient favorables ou non.

En matière de recherche, la commission s'est fixé trois priorités:

— les droits linguistiques et scolaires de la majorité et de la minorité;

— le français, langue de travail dans le secteur privé;

— la place et la qualité du français et de l'anglais dans l'enseignement.

Les autres sujets de recherche sont la minorité; la place et la qualité du français dans le secteur public et parapublic, dans l'information et la publicité et dans tous les autres secteurs d'activité; les facteurs propres au plein épanouissement de la langue française.

D'après M. Gendron, le rapport sur les droits linguistiques et scolaires de la majorité et de la minorité sera remis à la fin du printemps de 1970. Les autres rapports d'inventaire seront publiés périodiquement par la suite, à des intervalles de six mois à un an. Cependant, plus d'un rapport pourra être remis au gouvernement simultanément.

La Commission procédera également à des études sur les droits linguistiques et sur le plein épanouissement de la langue. Elle utilisera la documentation rassemblée et les rapports de recherche, les divers travaux d'experts et les connaissances qu'elle aura acquises pour soumettre des recommandations en vue de définir une politique linguistique.

Ces recommandations proposeront des moyens à prendre pour assurer les droits linguistiques de la majorité et la protection des droits de la minorité. Elles viseront également à assurer le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activité, dans les domaines éducatif, culturel, social et économique.

En réponse à une question d'un journaliste, M. Gendron a déclaré que les travaux de la commission pourraient bien exiger de deux à trois ans.

Le président de la commission a expliqué que celle-ci entend concilier la qualité du travail nécessaire à de tels travaux et la nécessité de le présenter assez tôt pour qu'il soit utile, de façon à répondre aux besoins de la population et satisfaire à ses inquiétudes.

M. Gendron a par ailleurs précisé qu'en ce qui concerne la recherche sur la qualité de l'anglais dans l'enseignement, elle porterait seulement sur l'étude de l'anglais comme langue seconde. Elle vise à déterminer si les étudiants de langue française sont ou non défavorisés par cet enseignement dans le contexte nord-américain.

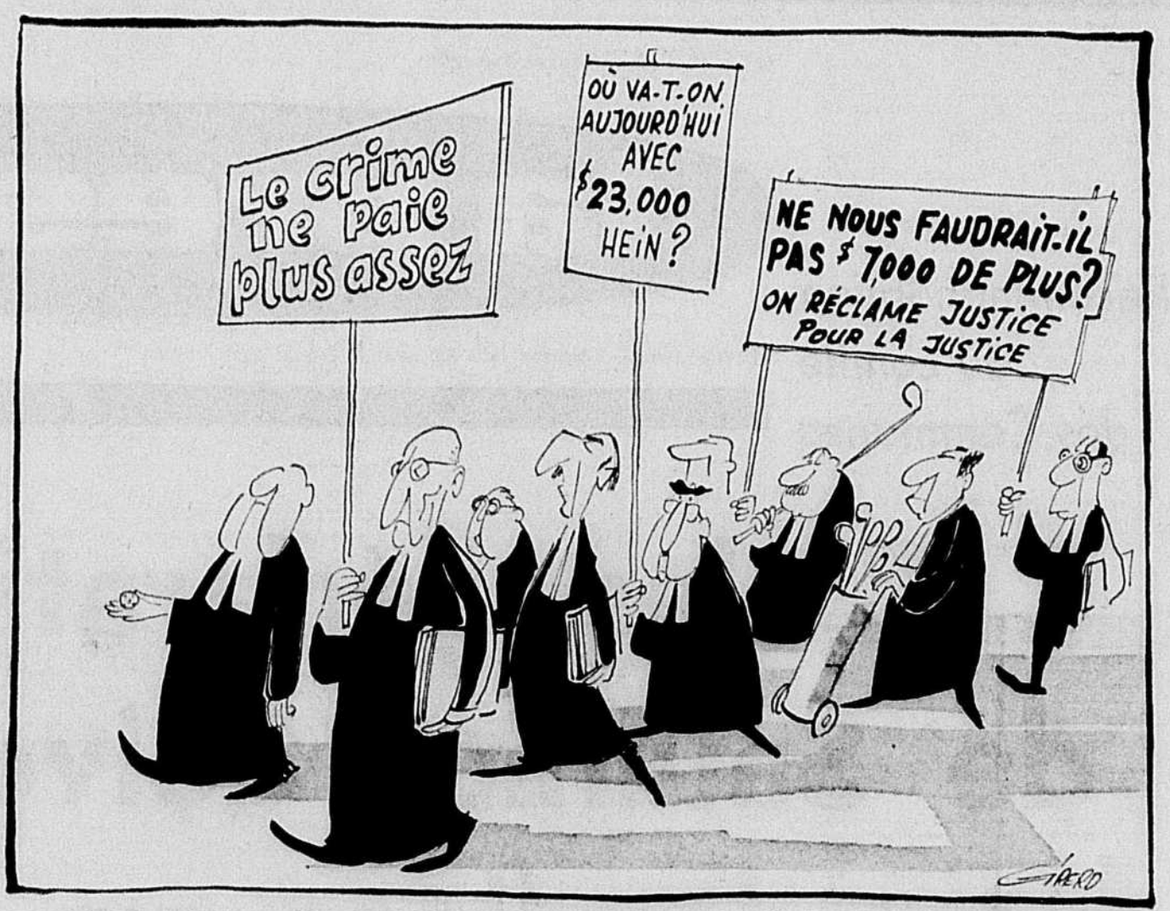

Droits réservés

Rien dans le rapport Trahan ne nuirait à Pierre Laporte

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Dans le but de contrer certaines rumeurs circulant en particulier chez les délégués au prochain congrès du Parti libéral, le candidat au leadership et député de Chambly, M. Pierre Laporte, a pris lui-même les devants pour demander au ministre de la Santé s'il déposera "bientôt" le rapport Trahan sur l'hôpital Charles-Lemoyne et "pour quelles raisons ce rapport n'a pas été déposé" jusqu'à maintenant.

Le bruit court que M. Laporte pourrait subir le contrecoup de certaines recommandations ou constatations contenues dans le rapport Trahan, l'hôpital Charles-Lemoyne étant situé dans le comté de Chambly.

Le ministre Jean-Paul Cloutier, qui a confirmé n'avoir eu aucune conversation avec M. Laporte "depuis six mois" et qu'en conséquence il n'a pu y avoir de collusion entre eux pour que ne soit pas rendu public le rapport, a affirmé qu'il "peut déjà dire qu'il n'y a rien dans le rapport Trahan qui pourrait le justifier, à ce moment-ci, de ne pas le déposer pour avantager ou désavantager un des candidats" à la direction du parti libéral.

Place publique et quiétude

M. Cloutier avait auparavant expliqué qu'il retardait le dépôt du rapport en Chambre parce qu'il désire "que l'hôpital puisse, en toute quiétude, avant que les discussions se fassent sur la place publique, mettre en application les recommandations" de la Commission Trahan.

En bref, on peut conclure des réponses de M. Cloutier que le rapport de la Commission Trahan ne sera vraisemblablement pas rendu public avant le congrès à la direction du parti libéral.

Wagner reprend du poil de la bête au Lac-Saint-Jean

par Gilles DAOUST
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI — M. Claude Wagner, député de Verdun et candidat à la chefferie du Parti libéral, a commencé à reprendre du poil de la bête dans ce que l'on prétend être l'un des châteaux forts de son principal adversaire, M. Robert Bourassa, c'est-à-dire la région du Lac-St-Jean.

Après une assemblée assez froide à son endroit, mercredi, à Port-Alfred, l'assemblée qui réunissait des délégués des comtés de Dubuc et Chicoutimi, M. Wagner, de passage hier dans la ville de Chicoutimi, a reçu l'appui du maire de cette municipalité, M. Gilles Tremblay, pour qui le député de Verdun est le seul homme capable de diriger d'ici peu les destinées du Québec.

M. Tremblay est un libéral, mais il n'est pas délégué au congrès de janvier. Il a cependant, dit-on, une forte influence au sein de son milieu et sur cette ville qui est la plus importante de la région du Lac-Saint-Jean.

Plus tard, au cours de la journée, M. Wagner s'est rendu à Normandin, municipalité située au nord de Saint-Félicien. Il a rencontré là les délégués du comté de Roberval.

Le nombre de militants et délégués était à peu près habituel, soit d'une centaine, mais ils étaient tous très enthousiastes à l'endroit du député de Verdun et beaucoup plus unanimes à son sujet, en tout cas, que dans tous les autres comtés du Lac (où, cependant, on doit avouer, il a fait réfléchir de nombreux délégués en pesant sur eux de tout le poids de sa popularité en maints secteurs de la population et en leur affirmant que la prochaine élection générale était celle de la dernière chance pour les libéraux qui se devaient d'élire un chef répondant aux voeux de la population et capable de remporter un scrutin). A Normandin, également, M. Wagner a vu le maire de la paroisse et préfet du comté, M. Ovide Bouchard, faire son éloge et affirmer qu'avec le député de Verdun comme chef de parti, les libéraux étaient assurés de la victoire.

Le candidat libéral défait aux dernières élections dans Roberval, M. H. P. Brossard, a lui aussi déclaré que "les libéraux ne pouvaient plus se permettre d'erreur en vue des prochaines élections et que, voter Wagner, c'était un acquis au départ".

D'autre part, M. Wagner, au cours de rencontres avec les journalistes, n'a pas manqué de décocher quelques flèches bien aiguisées à l'endroit de "l'establishment du parti".

Il a fait un reproche à peine camouflé à l'endroit de l'actuel chef du parti, M. Jean Lesage, laissant entendre que les sympathies que ce dernier avait affichées pour M. Bourassa équivalaient en pratique à un appui officiel.

Il a aussi déclaré qu'il trouvait étrange que M. Alcide Courcy, organisateur en chef et donc permanent du parti, se soit mis si facilement au service de M. Bourassa. "Je lui souhaite de mieux réussir qu'aux élections de 1966", a dit le député de Verdun à l'endroit de M. Courcy.

M. Wagner a par ailleurs laissé entendre qu'au sein de cet "establishment du parti", la neutralité était souvent un vain mot, surtout dans la présente course à la chefferie.

Quant à M. Bourassa, il ne s'est pas directement attaqué à lui. Il s'est contenté de signaler que certains des organisateurs du député de Mercier, qui manient savamment l'art du "whispering campaign" dans les comités, lui faisaient plus de mal que de bien.

Au sujet de ces "whispering campaign", M. Wagner a simplement déclaré : "Quand le dossier sera complété, il sera rendu public".

Enfin, devant les journalistes de la région du Lac-Saint-Jean, M. Wagner a tenté de ramener à une plus acceptable proposition son image de défenseur du "law-and-order".

"Le "law-and-order" est une condition préalable à la relance économique, a-t-il dit, mais ce n'est pas un but en soi. On n'assurera pas l'ordre par les policiers ou les juges, on l'assurera par un gouvernement qui prend ses responsabilités et sait mettre fin au mécontentement."

Mme Cardinal entièrement d'accord ... avec son mari

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Mme Jean-Guy Cardinal est en parfait accord avec les politiques du ministre de l'Education . . . du moins dans le domaine de l'Education.

C'est sur ce ton blagueur que M. Jean-Guy Cardinal a nié en Chambre hier la nouvelle parue dans LA PRESSE à l'effet que son épouse aurait été l'une des 700 signataires d'une pétition à être adressée par les parents d'Outremont au ministre pour ne pas que ne disparaisse pas le Collège d'Outremont.

"M. le président, a dit en souriant le ministre de l'Education, je veux informer cette Chambre et les journalistes qu'en aucun moment on n'a requis Mme Cardinal de signer cette requête, qu'elle n'a pas signée et que, si on la lui présentait, elle ne signerait pas parce qu'elle est entièrement d'accord avec les politiques du ministre dans ce domaine."

Vif comme l'éclair, le chef de l'Opposition lança : "Dans ce domaine seulement ?"

"Je n'ai pas qualifié l'affirmation !" de répliquer M. Cardinal à M. Jean Lesage.

Lesage fait seul le travail de l'Opposition

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le chef de l'Opposition fait presque à lui seul tout le travail de l'opposition ces temps-ci, ses principaux adjoints d'antan étant préoccupés et occupés par la course au leadership libéral, mais cela ne semble pas l'empêcher de garder l'oeil ouvert.

En tout cas, M. Jean Lesage a les ministres à l'oeil puisque, hier, c'est lui qui a dit au premier ministre . . . où se trouvait un de ses ministres.

"Je causerai avec le ministre (M. Robert Lussier des Affaires municipales), si je puis l'atteindre, venait de dire M. Jean-Jacques Bertrand en réponse à une question. J'ignore s'il est à son bureau."

C'est alors que le Chef de l'Opposition se leva d'un bond pour informer le chef du gouvernement que "le ministre à ma connaissance, est présentement à la salle 91 où il reçoit une délégation du Front commun des employés municipaux". Il faut dire que M. Lesage avait lui-même rencontré ce groupe un peu plus tôt dans la journée.

Cet événement, anodin en soi, vaut cependant d'être souligné parce que, constatation générale des courriétistes parlementaires, M. Lesage depuis quelques semaines complète sa carrière comme chef de l'Opposition un peu et même beaucoup . . . comme il faisait carrière comme chef du gouvernement.

Il a de ses réactions qu'on lui reconnaissait quand il dirigeait lui-même les destinées du Québec.

Ses conseils à M. Bertrand et au gouvernement sont nombreux . . . et suivis. Par exemple, il n'aura fallu à M. Lesage que 30 secondes pour modifier toute la portée d'un projet de loi que les fonctionnaires du ministère des Richesses naturelles avaient mis des années à préparer, à rédiger et à faire accepter par le gouvernement.

Lors de l'étude du bill 54 créant la Société québécoise d'initiatives pétrolières, on s'en souviendra, M. Lesage réussissait par la simple mention du mot "socialiste" à l'endroit du ministre concerné, M. Paul Allard, qui ne rate pourtant jamais l'occasion de dire publiquement qu'il est "un homme de l'entreprise privée", à faire bondir M. Bertrand qui ôta aussitôt à cette entreprise d'état le pouvoir, prévu au projet de loi, de se lancer éventuellement dans la production et le commerce de produits pétroliers en concurrence avec les grandes entreprises commerciales.

M. Lesage, qui joue à fond son rôle de législateur, est celui qui corrige souvent les textes de loi présentés par le gouvernement, ou qui soulève des problèmes de concordance avec des lois existantes.

Il est même un projet de loi, sans caractère litigieux il est vrai, qui reproduisait intégralement la version rédigée par M. Lesage en corrigeant de fond en comble le texte original soumis par le gouvernement . . .

la campagne au leadership

par Gilles RACINE

A un repas-causerie (au sens littéral du terme) auquel participait Pierre Laporte, mercredi à Lachute, la soupe était chaude mais les délégués plutôt froids. Après un long silence, rompu uniquement par le tintement des ustensiles, un délégué du comté d'Argenteuil se risque à poser la première question: "Dites-nous quelle est votre politique." M. Laporte, de retourner la question: "Ma politique sur quoi?" Levant sa fourchette d'un geste vague, le délégué précise sa question: "Votre politique, quoi!" Heureusement, plusieurs autres délégués avaient des questions précises et M. Laporte ne tarit pas d'explications jusqu'au dessert inclusivement quant à ses vues concernant le Parti libéral du Québec, les prochaines élections, les grandes politiques de la province. Malgré cette performance coutumière, un délégué protesta: "Ce n'est pas cela qu'on veut savoir. Ce qu'on veut savoir, c'est ce que vous allez faire pour nous, ici dans Argenteuil, si vous êtes porté au pouvoir. Le reste cela ne nous intéresse pas."

Une perle

Un peu plus tard dans la journée, Pierre Laporte rencontrait une cinquantaine de délégués des circonscriptions de Terrebonne et Deux-Montagnes à Rosemère. M. Lionel Bertrand, ancien député libéral de Terrebonne, a présenté le candidat à la chefferie dans un style tout particulier: "A la frontière de ses yeux et au fond de son coeur, il porte tout l'éventail de la politique québécoise."

Hôte et invité

Hier soir, pendant que Robert Bourassa revevait à son comité journalistes et bénévoles, pour un cinq à sept, Pierre Laporte était invité à rencontrer dans une maison privée de Ville Mont-Royal un auditoire de classe, les délégués des circonscriptions de d'Arcy McGee, Westmount, Notre-Dame-de-Grâce et Outremont. Parmi l'auditoire, on remarquait des femmes en pyjama ou en mini. Toutes arboraient sur la poitrine le macaron blanc et rouge du candidat. M. Laporte, en complet Prince de Galles, était accompagné de sa femme Françoise.

Un marathon pour Wagner

Claude Wagner met les bouchées doubles ou triples peut-être. Dans la semaine du 6 au 13 décembre, c'est dans plus de 60 circonscriptions — dit un communiqué de son organisation — qu'il rencontrera les délégués et militants libéraux. Sa tournée comprend Granby, Sorel, Lachute, Rawdon, Montmagny, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Cabano, Rivière-du-Loup, Beauport, Hull et Valleyfield.

Wagner et les organisateurs

Claude Wagner n'aime pas les organisateurs du Parti libéral: il veut leur tête. Alors qu'il s'adressait, mercredi soir, aux militants libéraux des circonscriptions de Chicoutimi, Dubuc et Jonquière-Kénogami, à Port-Alfred, il a promis un nettoyage en règle parmi les organisateurs libéraux de la prochaine campagne électorale s'il était élu à la direction du parti. "Les changements seront radicaux", a-t-il affirmé. M. Wagner ne veut pas voir se répéter les mêmes erreurs qu'en 1966, où les libéraux ont perdu le pouvoir par une marge de quelque 200 voix. Il est à espérer pour M. Wagner que les organisateurs de sa campagne à la chefferie seront suffisamment efficaces pour le porter au pouvoir, autrement...

L'organisation Bourassa patine

Les membres de l'organisation de Robert Bourassa se sont mis au patin, pour la première fois, dans la nuit de mercredi à jeudi. En guise de repos, ils ont loué pour la durée d'une heure la patinoire du Mont-Saint-Antoine, dans l'est de Montréal, et ont pratiqué leur coup de patin. A leur avis, c'est là un excellent moyen de se garder en forme physique pendant la campagne. L'expérience s'est avérée difficile pour certains, mais tous ceux qui y ont participé s'accordent à dire qu'il faut renouveler l'expérience régulièrement. On songe même à former une équipe de hockey qui pourrait se mesurer aux équipes des deux autres candidats à la chefferie, si le souffle ne leur manque pas.

Maurice Bellemare retourne à l'hôpital

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a payé un cher prix pour son courage alors qu'il a dû être ramené à l'hôpital, à l'heure du souper hier, après avoir soutenu un dur débat de près d'une heure et demis dans l'après-midi.

M. Bellemare était sorti le matin même de l'hôpital expressément pour venir défendre à l'Assemblée nationale trois projets de loi amendant les lois du travail.

Les appels à la prudence et les efforts de persuasion des médecins ont été vains, le ministre voulant à tout prix défendre personnellement les projets de loi de son ministère.

M. Bellemare séjourne à l'hôpital, à Québec, depuis environ trois semaines où, encore là, il abat une somme considérable de travail à travers les soins médicaux intensifs.

Le ministre, doyen de l'Assemblée nationale, qui représente le comté de Champlain depuis 25 ans, a subi l'an dernier l'ablation partielle de l'estomac. Il ne s'est jamais remis complètement de cette opération, semble-t-il.

Hier soir, on a éprouvé toutes les difficultés du monde à l'empêcher de revenir en Chambre.

Le débat sur ses projets de loi 79, 80 et 81 a été reporté à lundi.

Agence "Detec of Canada"
PIERRE-D. MASSUE, C.A.A.
DETECTIVE
"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de Détectives du Québec"
Licencié par la Cité de Montréal
• INVESTIGATIONS • INFIDELITE CONJUGALE • SURVEILLANCE
• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR
CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSUREE
387-8757

UNIVERSITE DE MONTREAL
SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE

LECTURE RAPIDE
COURS OFFERT AU TRIMESTRE HIVER-PRINTEMPS

Le Savoir moderne exige l'assimilation beaucoup plus rapide de la "chose imprimée" . . .

Vous ne pouvez que difficilement suivre l'accroissement de l'évolution scientifique et de l'information technologique qui en résulte . . .

Des techniques d'entraînement à la lecture accélérée deviennent essentielles !

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 26 JANVIER

DEMANDEZ NOTRE ANNUAIRE
Service d'éducation permanente,
UNIVERSITE DE MONTREAL,
3333 Chemin de la Reine-Marie
(6e étage)
Adresse postale : C.P. 6128, Montréal 101, Qué.
343-6090 (jour) 343-6992 (soir)

3 JOURS SEULEMENT
de 12 h à 22 h (10 h p.m.) TOUS LES JOURS
H. DARWIN
Le groupe renommé de 17 artistes et collègues européens
Douzième exposition et vente annuelle de Noël
175 peintures à l'huile originales

Nous représentons ce groupe d'artistes européens depuis 12 ans et nous sommes fiers du fait que nous sommes les seuls agents au Canada qui puissent mettre en montre une si grande variété de peintures à l'huile originales et les offrir à des bas prix incroyables jamais offerts auparavant.

Vous pouvez choisir parmi un assortiment de paysages, superbes vues maritimes, scènes urbaines gaies, personnages et autres portraits, arrangements de fleurs et diverses natures mortes, de genre traditionnel ou contemporain.

Dimensions	Prix de catalogue	Prix de Vente
14 x 16	$ 45.00	$16.00
18 x 22	$ 75.00	$26.00
23 x 27	$125.00	$42.00
26 x 34	$135.00	$46.00
26 x 34	$150.00	$52.00
32 x 44	$245.00	$82.00
31 x 55	$275.00	$92.00

Encadrements de qualité inclus dans les prix.

SALON DAUPHIN, HOTEL WINDSOR, MONTREAL
DERNIER JOUR LUNDI 8 DECEMBRE
ENTREE GRATUITE CATALOGUE GRATUIT

la presse

MONTREAL, VENDREDI 5 DECEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 283

REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

CINZANO
APERITIF

Sept jours de prison pour vol à l'étalage de $37.21; sept jours et $1,500 pour vol et recel de $160,000

par Léopold LIZOTTE

Les vols à l'étalage constituent évidemment, dans notre ville, un "fléau" dont les commerçants de toutes sortes ont justement raison de se plaindre.

Mais les vols de camions chargés de marchandises de toutes sortes sont également des crimes qui se commettent plusieurs fois la semaine, dans notre bonne ville, et qui coûtent aussi quelques millions à l'économie locale, de toute apparence.

Il faut évidemment combattre les deux, cela va de soi.

Mais en gardant aux châtiments infligés les proportions qui s'imposent.

Et c'est là, semble-t-il que l'explosion de bonnes intentions annoncée il y a une quinzaine, quant à une collégialité possible chez les juges des cours criminelles, devrait avoir ses retombées les plus actives.

C'est là l'expression fort imagée qu'a utilisée un vieux routier de la police, pour exprimer son étonnement devant le sort "inversé" fait à certains justiciables.

En cours des comparutions, par pur hasard, ce policier avait hoché la tête lorsque plusieurs voleuses à l'étalage ont écopé de peines de sept jours francs de prison pour des larcins de quelques dizaines de dollars dans les établissements Miracle Mart.

Toutes étaient incidemment sans dossier, comme d'ailleurs cette jeune fille de 19 ans, qui avait les larmes plein les yeux en prenant le chemin des cellules pour avoir volé quelques hardes évaluées à un grand total de $37.21.

Une question...!

"C'est grave", nous a dit, le policier.

"Mais ne trouvez-vous pas que c'est aussi grave, pour un récidiviste de 35 ans, de commettre un vol de $160,000?

Un peu surpris, nous avons hoché les épaules.

Puis il a continué:

—Et trouvez-vous que si ce même récidiviste, qui a reconnu sa culpabilité à des accusations de conspiration pour commettre ce vol, de l'avoir commis et d'avoir perpétré un cambriolage afin de pouvoir receler en toute tranquillité, ce vaste butin volé, a été condamné, lui aussi, à une peine de sept jours de prison, il y a une criante injustice qui a été commise quelque part?

Assez habitué aux "surprises" du genre par quelques années de fréquentation quotidienne des cours locales, nous n'avons évidemment pas voulu donner réponse à la question avant vérification.

Car la "chose", il faut bien l'avouer, avait échappé à tous les chroniqueurs judiciaires, de plus en plus résignés à "s'en faire passer" depuis que le bill omnibus a légalisé le "catimini" à l'enquête préliminaire, et préparé la voie au secret total, un de ces jours, sur ces procès qu'une saine démocratie voulait pourtant publics, il n'y a déjà pas si longtemps.

Et l'on a trouvé que le policier désabusé avait totalement, et malheureusement raison.

Le 6 novembre dernier, dans une autre salle de cette même cour où une jeune fille de 19 ans prenait le chemin des cellules pour sept jours, un superlascar bien vu dans le "milieu" montréalais écopait de la même peine d'une semaine pour un vol de... $160,000.

A cette sentence s'ajoute une amende de $1,500.

Et qui était-il, cet homme de 39 ans qui s'en est tiré ainsi dans la semi-clandestinité d'une cour retirée, à un moment où pas le moindre scribe n'était évidemment en vue?

Un pauvre hère qui, pour son premier délit, avait été mêlé à une bande de super-crapules?

Et que non!

C'était plutôt, tel que le révèle son bizarre dossier, un de ces demi-insaisissables, qui vivent sur la corde raide pendant des années, et s'en tirent à peu près toujours.

Sa carrière, il l'avait commencée en 1960 par un modeste recel.

Pour lequel il avait obtenu à l'époque, une sentence suspendue contre laquelle on aurait mauvaise grâce à redire.

Trois ans plus tard, cependant, il était accusé, mais injustement sans doute, d'une tentative de meurtre. Car la poursuite décidait d'elle-même de retirer la plainte. (On commettait de sérieuses erreurs, sans doute, à ce moment-là)

Par la suite, notre homme fut condamné à deux reprises pour avoir tenu une maison de paris.

La première fois il écopa de $25 d'amende et des frais.

A la seconde occasion, le tribunal se montra radical. Trois cent dollars plus les mêmes frais.

Sans doute mis en défiance vis-à-vis les forces de l'ordre, il fut plus tard accusé, et condamné, à une peine minable, pour un banal assaut sur un constable.

Et vint la grande aventure avec une bande bien structurée de treize lascars de grand acabit, qui, pour leur malheur, devaient être "filés" de leur point de départ à leur "terminus", lors de ce crime bien organisé qui se solda par une demi-douzaine d'arrestations.

Mais, aussi, une vive fusillade où quelques policiers désabusés auraient pu laisser leur modeste peau.

Et toutes vérifications faites, notre policier du milieu de la journée nous reposait sa question lancinante, en fin d'après-midi.

—"Trouvez-vous ça juste pour la petite fille de 19 ans, vous, cette peine de sept jours pour un larcin de $37, alors qu'un professionnel s'en est tiré avec le même châtiment pour un super-vol de $160,000?

Pris de court, devant le géant un peu débonnaire qui nous la posait, nous avons tout simplement décidé de vous la... refiler, cette sacrée question.

Et répondez-y... si vous le pouvez!

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le maire n'a pas eu à démolir sa maison

Le maire Jean Drapeau, qui croyait devoir démolir complètement sa résidence de Cité Jardin, à la suite de l'attentat à la bombe du 29 septembre, a finalement décidé de la réparer. Le coût des travaux de rénovation n'est pas connu. Depuis l'explosion, deux agents en uniforme sont constamment de garde à l'avant et à l'arrière de la maison. La famille Drapeau habite l'hôtel Windsor en attendant la fin des travaux.

Laval veut rendre les propriétaires responsables de la taxe locative

par René-François DESAMORE

En acceptant que Laval oblige dès 1970 les propriétaires des 20,000 logements loués dans la ville à être responsables de la taxe locative, le gouvernement du Québec créera un précédent qui pourrait être appliqué à toutes les municipalités de la province.

Cette mesure a déjà été envisagée à l'échelle provinciale par le groupe de travail sur la réforme de la fiscalité et des finances municipales nommé par le ministre Robert Lussier. Ce groupe de travail, sous la présidence de M. Albert Boulet, doit soumettre un rapport à ce sujet dès le mois de janvier prochain.

Ce projet de loi, dont se sont entretenus la semaine dernière le ministre des Affaires municipales, M. Robert Lussier et le maire Me Jacques Tétreault, doit, en principe, être soumis la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. Les autorités de Laval désirent, en effet, obtenir ce nouveau pouvoir avant l'adoption du budget 1970 prévue pour le 15 décembre.

Dans le plus grand secret, le comité exécutif de la ville de Laval met la dernière main au projet de loi qui, s'il est adopté, obligera les propriétaires de Laval à percevoir la taxe locative et à en être responsables.

Cette mesure a été suggérée au comité exécutif de Laval par M. Bernard Langevin, trésorier de la ville et membre du groupe de travail sur la réforme de la fiscalité et des finances municipales.

M. Lussier a déclaré à LA PRESSE que la taxe locative est très difficile à percevoir car les locataires se déplacent rapidement et sans donner d'avis.

Par contre, dans les municipalités où les propriétaires sont responsables de la taxe d'eau, cette dernière serait perçue à 100 pour cent.

A Laval, 20,000 logements sont occupés par des locataires et la ville n'aurait perçu que 65 pour cent de la taxe locative pour l'année 1968. De plus, la perception coûterait près de $100,000 en salaires et en frais d'avocats.

La taxe locative de 1969 devait apporter $821,800 dans les coffres de la ville. Le tiers de cette somme aurait à peine été payé.

En plus d'être adoptée par l'Assemblée nationale, il faudrait, pour que cette méthode soit légale, que ce soit non pas le locataire qui soit imposé mais le local loué.

La taxe devrait être présentée au locataire distinctement de son loyer. En aucun cas, le prix du loyer ne pourrait comprendre le coût de la taxe.

Actullement, la taxe locative est de trois pour cent de la valeur locative. Les autorités municipales n'ont pas encore la certitude qu'elle sera maintenue à son taux actuel pour l'année 1970.

Plans quinquennaux de développement urbain

Dès que le plan directeur sera terminé, soit en 1970, la ville de Laval établira une série de plans quinquennaux qui comprendront toutes les politiques et décisions que la ville entend suivre pour une période de cinq ans, pour ce qui concerne le développement urbain.

L'année prochaine, le plan pour les années de 1970 à 1974 sera publié. En 1971, le plan sera ajusté pour les quatre années suivantes en fonction du développement durant l'année écoulée et ce plan sera complété pour une année de plus, de sorte qu'en 1971, le plan sera valable jusqu'en 1975.

M. Claude Langlois, directeur du service de la ville de Laval, a rendu cette décision publique, hier soir, au cours d'une conférence audio-visuelle qu'il a prononcée devant les membres de l'Institut canadien des évaluateurs et de "The Society of Residential Appraisers".

Toutefois, le sujet qui préoccupait le plus le directeur du service d'urbanisme de Laval était la spéculation dont il a déjà parlé à de multiples reprises.

Si la majorité de l'Ile Jésus a déjà été contrôlée directement ou indirectement par les spéculateurs fonciers, ce n'est plus le cas actuellement.

Le plan directeur, les règlements de zonage et d'autres mesures prises par la ville de Laval ont contribué à réduire la spéculation.

Tel est du moins l'opinion exprimée par M. Langlois.

"Beaucoup de terrains ont été retournés aux fermiers, dit-il, et on peut prévoir que beaucoup d'autres terrains seront redonnés aux fermiers durant les prochaines années."

Le seul élément spéculatif que la ville de Laval n'a pu contrôler jusqu'ici, c'est la vente de terrains à des particuliers, par descriptions techniques, sans plans de subdivision.

"Ces terrains de grandeur inadéquate, précise le directeur du service d'urbanisme, sont innombrables et couvrent une superficie de quelque 3,600 acres dans l'île. Ils constituent un des plus sérieux obstacles à l'aménagement du territoire."

Pour surmonter cet obstacle, M. Langlois suggère l'adoption d'une législation provinciale appropriée. Cette législation est d'ailleurs en préparation et Laval serait, "sinon la première", parmi les toutes premières villes à s'en prévaloir.

Les juges ne pourraient plus être rémunérés pour des travaux privés d'arbitrage

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les juges des cours de juridiction provinciale ne pourront plus être rémunérés pour des travaux privés d'arbitrage, sauf dans de très rares exceptions, si l'Assemblée nationale adopte le bill 72 dont l'étude s'est poursuivie hier en deuxième lecture.

Le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, a en effet annoncé qu'il allait apporter un amendement au projet de loi qui vise notamment à augmenter de 23 le nombre de juges de la Cour des Sessions de la Paix, de la Cour provinciale et de la Cour du Bien-être social, et à hausser leurs salaires de $7,000 et $5,000 par année pour les porter à $32,000 et $28,000.

Le ministre de la Justice, qui n'avait pas soulevé mercredi un seul argument en faveur de l'augmentation des traitements des juges, a longuement tenté hier de justifier cette décision, en signalant notamment que l'un d'eux avait démissionné et que sept autres veulent en faire autant.

M. Paul a également révélé qu'au cours de la prochaine session, les députés seraient appelés à accorder des pouvoirs disciplinaires aux juges en chef. Il a aussi annoncé qu'il étudiait la possibilité de changer le mode de nomination des juges et d'obliger ses derniers à contribuer à leur pension qui sera augmentée de $2,000 par année si le bill 72 est adopté.

Le ministre de la Justice a essayé de répondre à la majorité des arguments des députés qui se sont prononcés contre l'augmentation des salaires des juges. Dix députés ont annoncé leur intention de voter le bill en deuxième lecture; quatre, de se prononcer contre; et deux autres, d'en faire autant si le projet de loi n'est pas amendé à leur satisfaction.

Les six députés qui se sont prononcés pour le principe du bill hier sont MM. Louis Cliche, Abitibi-Est; Victor Goldbloom, D'Arcy McGee; Harry Blank, Saint-Louis; Bernard Pinard, Drummond, Jérôme Choquette, Outremont; et Jean-Jacques Croteau, Sainte-Marie. Tous sont libéraux, sauf M. Croteau qui est de l'Union nationale.

Les deux députés qui ont expliqué qu'ils étaient contre le bill sont les libéraux Gilles Houde, de Fabre, et Léo Pearson, de Saint-Laurent.

De part et d'autre, les arguments étaient sensiblement les mêmes que ceux exprimés mercredi par d'autres députés.

Hier soir, tout laissait croire que le bill serait adopté en deuxième lecture avant la fin de la journée et serait ensuite étudié en comité plénier.

Les tribunaux d'arbitrage

Le ministre de la Justice s'est excusé auprès des députés de ne pas avoir annoncé dès mercredi qu'il avait déjà l'intention d'amender le projet de loi de façon à défendre aux juges de s'occuper de travaux d'arbitrage privés, à moins de le faire gratuitement, sauf dans de très rares exceptions.

Parmi ces exceptions, il y a le cas des juges qui ont déjà accepté de s'occuper de tels travaux. A l'avenir tous les luges devront d'ailleurs obtenir une permission écrite.

M. Paul n'a pas pu dire au député Choquette combien une pratique contraire avait coûté à la province dans le passé, mais il s'est dit assuré que l'amendement aurait pour effet de diminuer davantage les dépenses, car il y aura moins de causes remises et on ne sera plus obligé de rembourser des frais de ransport les témoins.

Le ministre de la Justice a critiqué par ailleurs les députés qui se sont prononcés contre l'augmentation des traitements des juges, notamment M. Georges Tremblay, libéral de Bourassa, au sujet duquel il a dit "préférer ne pas employer le mot démagogie".

M. Paul a dit que la décision du gouvernement avait notamment pour but de "faire comprende aux juges qu'ils doivent assumer leurs responsabilités" et de donner justice à ceux qui n'avaient pas bénéficé de traitements supplémentaires depuis 15 ou 20 ans, n'ayant pas effectué de travaux privés d'arbitrage.

Tout en signalant que les juges payent $8,000 à $10,000 d'impôts par année, le ministre a souligné que plusieurs gagneraient beaucoup plus que $23,000 ou $28,000 s'ils étaient restés avocats et s'étaient spécilisés comme c'est aujourd'hui le tendance.

C'est d'ailleurs à ce moment que M. Paul a annoncé qu'un juge avait démissionné il y a trois jours et que sept autres avaient annoncés leur intention d'en faire autant.

Le ministre a également signalé que les juges, dont la majorité gagnaient de $20,000 à $40,000 avant d'être nommés, ne peuvent pas bénéficier des revenus de leur femme.

Au sujet des pouvoirs disciplinaires à accorder aux juges en chef dans le but d'assurer que leurs collègues sont plus disponibles, M. Paul a précisé qu'un projet est à l'étude depuis un mois et sera déposé au cours de la prochaine session.

Le ministre a dit que la possibilté de changer le mode de nomination des juges était étudiée en même temps que le système de réforme judiciaire.

Grève chez Ruby Foo's?

par Pierre VENNAT

La menace de grève au restaurant-motel Ruby Foo's se précise, maintenant que les quelque 250 employés du célèbre restaurant chinois auront légalement le droit de se mettre en grève le 14 décembre.

Représentés par l'Union internationale des employés d'hôtels, de motels et de restaurants (FTQ), les syndiqués sont en conciliation depuis le mois d'octobre dernier.

Evénement cocasse, non seulement les employés, s'ils se mettent en grève, paralyseront, pour la première fois, ou presque, un des grands restaurants de la métropole, mais ils prendront le vote de grève le 8, soit lundi prochain, chez le principal concurrent de Ruby Foo's, le restaurant Bill Wong.

La réunion du 8 sera suivie, les 9 et 10 décembre, d'une ultime séance de conciliation. L'employeur avait annulé une précédente séance, prévue pour les 26 et 27 novembre, au cours de laquelle il devait faire connaître ses nouvelles offres salariales.

Sain et sauf après avoir passé près d'un mois en forêt

Un aviateur qui avait été obligé de se poser dans la région déserte de Forestville, il y a près d'un mois, et qu'on avait depuis perdu tout espoir de retrouver vivant, M. Jean-Claude Fettu, a réintégré hier soir son domicile de Saint-Hubert, en banlieue sud de Montréal.

Hagard et barbu, mais en remarquablement bon état de santé malgré l'épreuve qu'il avait subie, M. Fettu a dit avoir été rescapé au début de la journée, hier, par des trappeurs de Forestville, dans le nord-ouest du Québec.

Il avait décollé, seul dans son biplace, de Saint-Ferdinand de Halifax, dans le comté de Mégantic, le 11 novembre, à destination de Labrador City. Les conditions météorologiques, toutefois, l'avait forcé à se poser sur un lac inconnu, dans lequel son avion s'était peu à peu englouti dans l'eau.

Après avoir réussi à gagner à la nage le rivage qui se trouvait à une centaine de pieds, il a marché jusqu'à la noirceur sans trouver d'abri.

"Je me suis assis et j'ai pleuré, a dit M. Fettu. J'ai grelotté et sangloté ainsi toute la nuit. Au matin, j'avais repris confiance et j'ai aperçu un sentier qui m'a conduit jusqu'à un vieux camp le bûcherons. J'y ai découvert une hache, deux patates gelées et du sel."

Il a réussi à se procurer d'autres vivres en tendant des collets dans lesquels il a pris des lièvres et des oiseaux.

Pendant ce temps, l'Armée canadienne était saisie de sa disparition et devait poursuivre, mais sans succès, des recherches aériennes pendant 208 heures, avant d'abandonner espoir.

Incendie à la Cité parlementaire de Québec

QUEBEC (PCf) — Le feu a détruit, jeudi soir, les coffrages du complex "G" de la cité parlementaire à Québec, causant pour quelque $5,000 de dommages.

Les coffrages avaient une longueur de 100 pieds et une hauteur de 50 pieds. Ils devaient servir à l'érection du nouvel édifice gouvernemental.

L'incendie, qui s'était déclaré vers 21.30 heures, a été maîtrisé vers 23 heures.

On n'exclut pas l'hypothèse d'un incendie criminel. Quelque 30 pompiers ont combattu les flammes.

Les chauffeurs de taxi ne seraient pas en faveur d'une hausse des tarifs

Selon M. Guy Vincent, président de l'Association de l'industrie du taxi de Montréal Inc., les chauffeurs de taxis n'ont nullement l'intention de demander la permission à l'administration Drapeau-Saulnier de majorer les tarifs du taxi de 10 pour cent.

M. Vincent a déclaré hier, qu'une demande de la sorte aurait été formulée aux dirigeants municipaux mais qu'elle ne vient pas des chauffeurs. Il a affirmé que cette nouvelle majoration ne ferait qu'empirer la situation du taxi déjà si difficile à Montréal.

"Les vrais bénéfices de cette nouvelle hausse de tarifs ne profiteraient qu'aux propriétaires de flottes de voitures", a-t-il déclaré.

Le président du nouvel organisme dans l'industrie du taxi, à Montréal a conclu: "Je demande à M. Gérard Brunet, président de la deuxième plus grande industrie du taxi (La Salle 1964 Ltée) s'il se servira de l'Association des propriétaires unis du taxi pour revendiquer cette demande de hausse de tarifs, pour une deuxième fois consécutive".

M. Vincent suggère à M. Brunet, "pour aider vraiment les chauffeurs de taxis, de créer un poste commun à la gare centrale de Montréal, au lieu de dialoguer avec Ottawa pour l'obtention d'un poste à l'aérogare de Dorval".

Il n'y a pas de menace de grève à LA PRESSE

Le président de la section LA PRESSE du Syndicat des journalistes de Montréal, M. Martial Dassylva, a qualifié hier soir de "pure rumeur" la nouvelle parue dans Le Devoir et diffusée sur les ondes de Radio-Canada, faisant état d'une menace de grève à LA PRESSE.

Le président du syndicat des journalistes de LA PRESSE a également trouvé fantaisiste l'article du Devoir sur les mises à la retraite prématurées. Il a tenu à préciser qu'il ne s'agissait aucunement de retraite volontaire ou forcée, mais bien facultative.

Il a fait observer que la convention collective de travail des journalistes de LA PRESSE garantissait le statut et l'emploi des personnes qui refusent d'être mises à la retraite avant 65 ans.

D'autre part, la section "La Presse" du syndicat des journalistes de Montréal, au cours d'une assemblée générale spéciale tenue jeudi, a décidé à l'unanimité d'autoriser son bureau de direction à prendre toutes les mesures de pression qu'il jugera nécessaires pour régler les sérieux problèmes causés par la restructuration de la salle de rédaction, la seconde en moins de trois mois. Ces mesures seront prises sans délai.

SECURITE

SUITE DE LA PAGE 1

tions proposées, que les provinces acquièrent des pouvoirs constitutionnels nouveaux, des accommodements de nature politique restent possibles. Mais à aucun endroit dans le document on ne note une volonté du gouvernement fédéral de proposer de transferts d'ordre administratif.

Les assises des propositions

C'est à la fois sur la volonté de clarifier la constitution actuelle et les leçons de l'histoire que le gouvernement fédéral fonde ses positions.

A) Le développement de l'esprit communautaire a fait, selon le gouvernement, qu'on a reconnu comme étant d'importance nationale certains programmes de sécurité du revenu.

B) L'histoire aurait reconnu également "que le simple versement d'argent par le gouvernement du Canada aux pauvres et aux désavantagés ne constitue pas en lui-même une intervention du Parlement dans ces cas non plus une ingérence du gouvernement fédéral portant atteinte à des principes provinciaux ou régionaux distinctement différents en matière de services sociaux".

C) L'histoire aurait enfin prouvé, selon le gouvernement, "qu'il y a des époques où des programmes relevant nettement et exclusivement de la compétence provinciale présentent un intérêt national".

Tout est dans les définitions

Les positions du gouvernement fédéral sont en outre fondées sur les distinctions qui procèdent des définitions qu'il donne de différents programmes qu'on a l'habitude de considérer tout simplement comme des programmes de sécurité sociale.

Il y a d'abord les programmes de sécurité du revenu, qui se divisent en programmes d'assurance-revenu et en programmes de soutien de revenu.

Les premiers comprennent: l'assurance-chômage qui devrait être de compétence exclusive du gouvernement fédéral parce qu'elle est liée à sa compétence dans le domaine de la politique économique; l'indemnisation des accidents de travail qui devrait être de compétence exclusive des provinces, parce qu'elle a trait à la propriété et aux droits civils; l'assurance-retraite qui devrait être de juridiction concurrente, mais avec une primauté du gouvernement fédéral pour des raisons d'uniformité, de transférabilité et enfin de mobilité des citoyens.

Les seconds comprennent: les allocations familiales, les allocations aux jeunes, la sécurité de vieillesse et éventuellement le régime de revenu annuel garanti.

Le fédéral propose qu'il ait avec les provinces des pouvoirs égaux de faire directement des prestations aux citoyens à cet égard. Le gouvernement fait déjà ce genre de paiements en vertu de ses pouvoirs de dépenser et de ses pouvoirs touchant la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Sa justification dans ce domaine tient aux nécessités de la redistribution des revenus, du développement de l'esprit communautaire par l'égalité des services, de la transférabilité des prestations, de la stabilisation économique, de la souplesse qui nait de la responsabilité mixte plutôt qu'unique dans ces domaines.

Il en coûterait plus de $2 milliards au fédéral s'il s'avisait de transférer aux provinces les programmes actuels. Et cela équivaudrait en outre selon lui à transférer le pouvoir de redistribution et à créer dans les faits un Etat unitaire.

Il y a ensuite les services sociaux. "Parce qu'ils pénètrent jusqu'à la trame sociale de la collectivité, qu'ils servent de régulateur, qu'ils sont calculés pour avoir une influence sur les institutions sociales et familiales et qu'ils ont une incidence sur le milieu", ils doivent relever de la juridiction exclusive des provinces.

Mais parce que leur incidence économique est plus grande que leur portée sociale, les programmes de mobilité et de formation de la main-d'oeuvre ne peuvent être considérés comme des services sociaux.

En outre, le gouvernement fédéral devrait continuer à exercer son pouvoir de dépenser (dans les limites définies par lui à la conférence de juin) pour soutenir des programmes comme celui de l'assurance-santé; et cela, en vertu des principes de l'égalité des services, de la transférabilité des prestations, et en vertu des responsabilités du gouvernement central dans des domaines comme la recherche et la technologie médicales.

Enfin, il y a des programmes qui tiennent à la fois de la définition des programmes de sécurité du revenu et de celle des programmes de services sociaux. Les programmes qui font actuellement partie du régime canadien d'assistance sont de cet ordre.

Le gouvernement fédéral propose que la compétence des gouvernements à ce sujet soit déterminée par les cours de justice s'il y a conflit. Si le conflit était réglé en faveur des provinces, le gouvernement fédéral se réserverait toutefois la possibilité d'intervenir en vertu de son pouvoir de dépenser.

Les propositions du gouvernement fédéral sont assorties des réserves suivantes:

- Elles sont conditionnelles" et subordonnées à une répartition des compétences qui assurera l'existence d'un gouvernement central fort ainsi que de gouvernements provinciaux forts".
- "Elles ne visent pas à limiter la compétence conférée au Parlement canadien par d'autres dispositions particulières de la constitution."
- Elles se fondent sur les définitions du soutien du revenu, de l'assurance-revenu et des services sociaux qui ont été adoptées" dans le document de travail.

Ces définitions sont les suivantes:

- Programmes d'assurance-revenu: mesures grâce auxquelles "les salariés s'assurent contre les pertes de revenu dues soit à la vieillesse ou l'invalidité, soit à des accidents, ou encore au chômage".
- Programmes de soutien du revenu: mesures grâce auxquelles l'Etat soutient "les revenus de quiconque a des enfants, ou a dépassé un certain âge, ou a un revenu insuffisant pour vivre et faire vivre les personnes à sa charge". Un régime de revenu annuel garanti est un exemple de ce genre de programme.
- Services sociaux: "Les services fournis par l'Etat aux individus et aux familles, ou payés par l'Etat en leur faveur pour assurer leur santé et leur bien-être social."

ATROCITES

SUITE DE LA PAGE 1

Anderson, auteur d'une chronique syndiquée intitulée Merry-Go-Round, et publiée dans la capitale, affirme avoir obtenu un affidavit d'Anthony Martin-Trigona, attestant que les accusations ont été portées par des fusiliers marins que Trigona a interviewés durant une visite au Sud-Vietnam en août 1968.

Répondant aux questions dans une suite de l'Hôtel Stardust, l'un des nombreux hôtels luxueux de la capitale du jeu, le major Robb a exprimé l'avis que les media d'information pouvait comprendre qu'il serait lui-même "très affecté, si des atrocités pareilles avaient été commises dans son unité".

Le major Robb estime qu'il se devait d'être encore plus prudent que les autres pour empêcher que ne se produisent des événements fâcheux. Mais il a ajouté que le fait d'avoir 200 soldats sous ses ordres rendait difficile la tâche de savoir ce que chacun faisait lorsque laissé à lui-même.

Dans son article, Anderson fait état de l'affidavit qu'a produit Martin-Trigona, reporter de l'Illinois, affidavit dans lequel est cité un fusilier marin qui aurait dit au reporter que lui-même avait reçu comme consigne : "Si ça bouge, tue. Si ça ne bouge pas, brûle."

Interrogé au sujet de cette consigne spécifique, le major Robb a dit à sa conférence de presse que ce pourrait bien n'être là que "ragots de caserne". Robb se rappelle avoir rencontré le reporter Trigona au Vietnam, mais ajoute que si le journaliste avait eu alors accès à "une information secrète au sujet des supposées atrocités, il n'en avait pas sonné mot dans le temps".

DECOUVERTE

SUITE DE LA PAGE 1

porte et qui les rejette. On a longtemps cru que les cellules cancéreuses ne portaient pas d'antigènes, mais depuis une dizaine d'années, le contraire a été démontré dans les tumeurs animales.

Chez l'homme, un antigène a été mis en évidence par un savant britannique, le professeur P. Burkitt, dans une tumeur localisée chez les populations africaines, la tumeur de Burkitt. Cet antigène pouvait être provoqué par un produit chimique ou par un virus. Ce virus a été repéré, mais on n'a pas encore pu prouver qu'il était directement responsable de la tumeur. Pour les leucémies aiguës, dans 25% des cas, des antigènes ont été mis en évidence par les chercheurs de Villejuif, ce qui a permis de mettre au point une méthode thérapeutique qui a provoqué des rémissions de quatre ans.

LEFEBVRE

SUITE DE LA PAGE 1

2. comme ma décision n'est pas fondée sur l'issu du congrès au leadership, il me fallait l'annoncer avant le congrès. Le parti libéral a connu suffisamment de dissensions depuis 1966 pour qu'il soit inconvenant de laisser planer un doute à ce sujet ;

3. sans négliger mes devoirs comme membre de l'Assemblée nationale, je me sentirai moi-même plus libre de consacrer une part de mes énergies à me recycler en vue de nouvelles responsabilités".

M. Lefebvre ajoute qu'en dépit de sa décision il continuera d'appuyer le député de Mercier, M. Robert Bourassa, dans la course pour la direction du parti libéral.

M. Lefebvre représentait le comté d'Ahuntsic à l'Assemblée nationale depuis 1966. C'est lui qui au mois de septembre dernier avait fait la déclaration fracassante qui avait précédé la démission de M. Jean Lesage comme chef du parti libéral.

Communauté urbaine de Montréal

Garantie d'emploi à tous les employés des villes

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les employés des municipalités de l'île de Montréal qui passeront au service de la Communauté urbaine de Montréal auront une garantie d'emploi et pourront négocier une convention collective globale.

C'est ce qu'ont annoncé hier, au Parlement de Québec, le ministre des Affaires municipales, M. Robert Lussier, et le porte-parole du Front commun des employés de la ville de Montréal, M. Jean DesTroisMaisons, qui représente 11 syndicats et leurs 25,000 membres. Le bill 75 créant la Communauté urbaine de Montréal sera amendé en conséquence.

Au cours de sa conférence de presse, le ministre Lussier a déclaré qu'il ne pouvait discuter du projet de loi à la Commission parlementaire des Affaires municipales, comme la majorité des villes en ont exprimé le désir, car le bill avait déjà été suffisamment discuté. Il s'est cependant dit prêt à voir les représentants de la banlieue au cours d'une réunion à huis clos qui serait "moins politisée".

M. Jean DesTroisMaisons, qui avait réclamé des audiences publiques avant de se rendre à Québec, a expliqué hier qu'il n'y tenait plus parce que tout semble indiquer que le gouvernement est prêt à apporter plusieurs amendements au projet de loi. Il y aura une nouvelle réunion la semaine prochaine.

Les 50 représentants du Front commun ont également eu des entretiens au cours de la journée d'hier avec le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage; le chef du Parti québécois, M. René Lévesque; le député de Saint-Jacques, M. Jean Cournoyer, qui sera probablement le futur ministre de la Fonction publique; le député de Bourget, M. Paul-Emile Sauvageau.

Après la réunion avec le ministre des Affaires municipales, M. DesTrois-Maisons s'est dit d'avis que trois questions restaient sans réponse satisfaisante et devraient être reprises lundi prochain: les conditions de travail de chaque individu; les employés des compagnies de transport qui seront expropriées et les caisses de retraite.

Au sujet des conditions de travail de chaque individu, M. Lussier a expliqué que le bill ne pourrait être amendé dans ce cas, car "un projet de loi n'est tout de même pas une convention collective". Le Front commun avait également demandé ce qui arriverait des employés qui refuseraient d'aller travailler pour la Communauté urbaine de Montréal. Le ministre a dit qu'il était prêt à accorder la sécurité d'emploi, mais "non la garantie de l'employeur".

M. Lussier s'est montré par ailleurs sympathique au cas des employés des compagnies de transport urbain qui seront expropriées. Il a dit que le bill serait amendé dans le but de leur accorder la sécurité d'emploi comme aux employés des municipalités.

Le ministre ne voit pas de problème en ce qui concerne la question des caisses de retraite. Il a mentionné que par exemple la caisse de retraite est protégée par une loi spéciale qui ne peut être modifiée par l'adoption du bill 75.

Le Front commun, avant de se rendre à Québec, s'était également inquiété du sort des employés qui ne répondraient pas aux exigences des fonctions de la Communauté urbaine.

M. Lussier a affirmé que le "mariage" des services municipaux n'était pas différent des autres et que la Communauté urbaine devrait garder à son service "les bons comme les pas bons", même les policiers, en vertu de l'article concernant la garantie des emplois.

Pressé de questions au sujet des policiers, le ministre devait finalement préciser que certains d'entre eux devraient toutefois être mutés à d'autres postes s'ils avaient des dossiers incompatibles avec leurs fonctions.

Le Front commun voulait enfin savoir dans quels réservoirs la Communauté urbaine puiserait son personnel. M. Lussier s'est contenté de dire que les employés seraient des Québécois.

Le ministre des Affaires municipales n'a pas perdu l'espoir de voir adopter avant la fin de la session, cette année, le Loi de la Communauté urbaine de Montréal. Il a même précisé que le bill pourrait bien être étudié en deuxième lecture dès lundi prochain. L'étude en comité plénier suivrait peu de temps après.

M. Lussier base son optimisme sur son opinion voulant que le bill soit très peu différent de l'avant-projet, même s'il a pu lire un article rapportant les propos contraires de l'ancien ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, député de Chambly.

Il admet que le changement visant à porter de 5 à 7 et de 4 à 5 les nombres des représentants de la ville de Montréal et de la banlieue est le plus important. Il ne croit toutefois pas que la modification retarde l'étude du bill. Il explique que l'amendement assure une représentativité plus juste à la ville de Montréal, car les valeurs immobilières de la banlieue sont moins importantes que celle de la métropole. Il ajoute que le fait que Québec ne pourra pas nommer le président du comité assurera à la Communauté urbaine une plus grande autonomie.

Lorsque M. Lussier dit aux représentants des municipalités de banlieue que le bill a été suffisamment discuté, il rappelle en outre que le projet de loi est basé sur des rapports rédigés depuis 1952, a été étudié durant une journée à l'Union des municipalités du Québec et a fait l'objet d'un avant-projet en juin dernier.

SHARP

SUITE DE LA PAGE 1

lui permettraient de ne pas gêner le gouvernement canadien tout en respectant ses accords avec le gouvernement québécois.

M. Sharp veut comme preuve de cette bonne foi l'entente qui permit cette semaine au ministre québécois Jean-Marie Morin de diriger la délégation canadienne à la réunion à Paris les ministres de l'Education des pays francophones tout en représentant le gouvernement du Québec.

CJC

SUITE DE LA PAGE 1

des individus qui ont utilisé la CJC pour se livrer à la subversion, à la violence et à l'illégalité.

On a constaté qu'il n'existe aucune politique de recrutement des volontaires, ni de formation des volontaires et qu'il n'existe aucune méthode d'appréciation du travail des volontaires, ni aucune procédure adéquate de griefs pour les volontaires, ni aucune politique sur la suspension ou le renvoi des membres du personnel.

REVOLVER

SUITE DE LA PAGE 1

lorsque viendra le moment de l'enquête des six accusés, et que toute personne voulant entrer en cour soit immédiatement fouillée, par la suite.

On se perd évidemment en conjectures, pendant ce temps, sur l'identité de celui ou... de celle qui aurait pu placer ces deux objets à cet endroit généralement inaccessible au public.

D'autre part, depuis quelques années, on ferme rigoureusement à clef, dès la fin des audiences, toutes les cours de la Correctionnelle. Et elles ne sont ensuite réouvertes que pour fins... de nettoyage.

Sharp cherche le moyen d'aider les 2 camps au Nigéria

BRUXELLES. (UPI) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, entreprendra des entretiens à Genève samedi avec des organisations internationales de secours pour "essayer de trouver le moyen de faire parvenir de l'aide aux deux camps dans la guerre civile du Nigéria", annonce aujourd'hui un porte-parole du ministère.

M. Sharp prendra l'avion pour Genève à Bruxelles où s'achève aujourd'hui la réunion annuelle des ministres des Affaires économiques, étrangères et de la Défense de l'OTAN. Le ministre s'entretiendra notamment avec les autorités de la Croix-Rouge internationale, de l'Organisation conjointe des Eglises et de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, a précisé le porte-parole.

le TEMPS qu'il fera

Beau week-end

A cause du régime anticyclonique du Québec, un niveau de pression assez étendu sur la partie ouest des Grands Lacs apportera du beau temps aujourd'hui, demain et même dimanche.

La température, légèrement sous la normale se réchauffera graduellement pendant les prochains jours.

On prévoit un changement de régime pour le début de la semaine prochaine, avec possibilité de précipitations plus abondantes.

MAXIMUM 30
MINIMUM 15

Prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal.

Montréal et la région, Ottawa et la région : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et samedi. Peu de changement, dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 milles sauf légers pendant la nuit. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal, 30 et 15, à Ottawa, 25 et 10.

Régions d'Abitibi, de Pontiac et de Témiscamingue : Nuageux avec quelques périodes ensoleillées aujourd'hui. Samedi ensoleillé. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 35 milles devenant légers ce soir. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit 20 et zéro, à Témiscamingue, 20 et 5.

Région des Laurentides, Cantons de l'Est, Ville de Québec et la région, région du Saint-Maurice : nuageux avec périodes ensoleillées aujourd'hui et samedi. Quelques légères chutes de neige locales dans les régions montagneuses. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 milles sauf légers pendant la nuit. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec et Sainte-Agathe, 20 et 10 à Sherbrooke et La Tuque, 20 et 5.

Régions de Sept-Iles, du Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau et de Rimouski : généralement nuageux avec quelques chutes de neige locales aujourd'hui et samedi. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Chicoutimi, 20 et 20 à Baie-Comeau, 25 et 15 à Rivière-du-Loup. Mont-Joli, 25 et 20, à Sept-Iles, 30 et 20.

FETE : saint Sabas

LE V.O. DE SEAGRAM

Incontestablement: un vrai p'tit velours.

VENTE DE TAPIS

LIQUIDATION D'ENTREPÔT 30% À 60% DE RABAIS

TAPIS COUPONS

Grandeur approx.	DESCRIPTION	Prix liste manufact.	NOTRE PRIX
12' x 13'9"	Aqua velours caoutchouc tel quel	$210	$69
15' x 8'8"	Or laine velours uni wilton tel quel	275	89
12' x 11'6"	Beige commercial tel quel	176	61
12' x 15'4"	Or nylon velours uni	172	89
12' x 23'	Or nylon velours uni	249	139
12' x 9'	Blanc 501 nylon	107	61
12' x 23'	Lilas shaggy nylon épais	341	169
12' x 20'6"	Vert mousse 501 nylon	276	133
12' x 19'6"	Or 501 nylon	260	128
12' x 10'3"	Or Dupont 100% nylon	112	52
9' x 20'	Or nylon velours uni	160	89
12' x 17'3"	Or espagnol 501 nylon	220	109
12' x 10'	Rouge kodel embossé épais	186	79
12' x 10'10"	Rouge kodel embossé épais	199	83
12' x 10'	Huître kodel ciselé épais	186	79
12' x 14'6"	Vert nylon tweed commercial	186	89
9' x 13'4"	Or Dupont 501 nylon	134	62
12' x 14'	Or nylon tweed épais	186	89
12' x 13'8"	Vert nylon tweed épais	164	82
12' x 19'6"	Vert nylon tweed épais	234	117
12' x 11'	Gris nylon tweed commercial	150	65
12' x 11'10"	Vert nylon tweed épais	144	72
12' x 12'	Vert 501 nylon velours uni	176	94
12' x 17'9"	Orange nylon velours uni	191	107
12' x 18'3"	Vert foncé nylon velours uni	195	108
9' x 21'6"	Vert nylon velours uni	173	97
10'9" x 14'10"	Or nylon velours uni	160	87
12' x 17'	Vert foncé nylon velours uni	184	101
12' x 14'10"	Cayenne intérieure extérieure	160	89
11'9" x 18'9"	Vert mousse 501 nylon	250	124
12' x 13'6"	Bleu vert commercial caoutchouc	198	108
12' x 21'3"	Bleu vert commercial caoutchouc	314	169
10' x 11'10"	Bleu vert nylon shaggy	149	79
12' x 10'	Lilas 501 nylon	133	66
12' x 11'	Rouge 501 nylon	153	73
12' x 13'6"	Jaune nylon velours caoutchouc	180	89
12' x 11'4"	Bleu vert shaggy nylon	165	89
12' x 9'	Vert mousse nylon shaggy	96	60
12' x 22'	Vert mousse 501 tweed	330	179
12' x 8'9"	Rose nylon velours caoutchouc	120	68

ROULEAUX A SOLDER

Verge carrée	DESCRIPTION	Prix liste manufact. ver. car.	NOTRE PRIX ver. car.
110	Or nylon velours uni	7.99	4,99
60	Vert nylon velours uni	7.99	4,99
60	Vert tropic nylon caoutchouc	9.95	4,69
49	Rouge 501 nylon très épais	11.95	6,99
150	Vert olive intérieure extérieure épais	7.99	4,99
44	Rouge nylon tweed épais	8.95	4,99
52	Bleu vert nylon commercial	10.99	5,50
60	Emeraude intérieure extérieure épais	7.99	4,99
110	Or acrilan velours uni tel quel	10.99	5,50
50	Or laine épais velours uni	18.95	10,99
49	Jaune Dupont 501 nylon	9.95	5,50
51	Vert lime Dupont 501 nylon	9.95	5,50

Vous pouvez acheter n'importe quelle grandeur que vous désirez !

Du Pont 100% NYLON EPAIS
9 couleurs — Prix liste 7.99 — notre prix $4.69 ver. car.

ACRILAN VELOURS UNI
très épais, meilleure qualité, 9 coul. — Prix de liste 14.95 — notre prix $9.99 ver. car.

NYLON SHAGGY EPAIS
6 couleurs — Prix liste 10.99 — notre prix $6.99 ver. car.

Nous avons aussi un grand choix de tapis Wilton Oriental et des dessins modernes.

CHARGEX — OU FACILITES BUDGETAIRES comme vous désirez

Au service de Montréal depuis 30 ans

ANGLO FRENCH CARPET CIE LTÉE — "SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS"

Entrepôt et salle d'échantillons
8280, boul. St-Laurent (coin Guizot)
382-2201
1477 rue MANSFIELD
288-4113

EATON ouvre ce soir et tous les soirs jusqu'à Noël (excepté le samedi)

en ville et au magasin-entrepôt jusqu'à 21 h 30;

à Ville d'Anjou et Pointe-Claire jusqu'à 22 h.

Sous le signe des étrennes

étincelantes et modestes de prix

40% de rabais!

A. Service à vin italien

Ordinairement 22.50

Spécial

13.49

Donnez-nous notre vin quotidien, mais dans de ravissants verres italiens! Un achat spécial Eaton nous permet de vous offrir ces magnifiques verres soufflés à des prix fort alléchants. Votre choix de verre teinté ambre, vert, rubis ou cobalt avec bordure ton or.

B. ½ prix! Verrerie "Cathedral Cut"

Ordinairement 6 pour 4.95

Spécial **6** pour **2.47**

Un trio en état de grâce. Motif vertical en trois formats; verre à whisky, verre à jus et verre "old fashion". Base épaisse; ne se renversent pas aisément. Faits pour charmer et pour durer. Ensembles de 6.

C. 20% de rabais! Verrerie de style "Early American"

Ordinairement 1.50

Spécial **1.19** ch.

Présentez-vous tôt à notre rayon afin de profiter pleinement de ces aubaines. Superbe verrerie en un agencement de rubis et ambre, rubis et olive, rubis et bleu et rubis et verre transparent.

1. Assiette
2. Coupe à champagne
3. Coupe à fruits
4. Verre à whisky 10 oz
5. Verre à vin
6. Verre à liqueur
7. Verre à cocktail
8. Gobelet

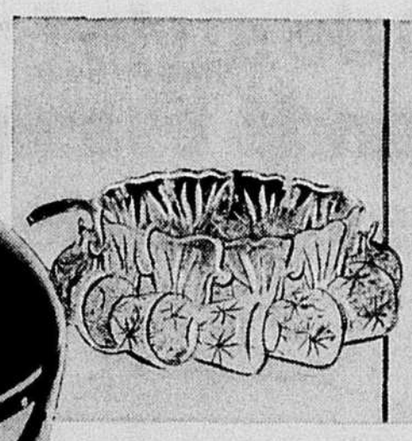

D. Service à punch de 26 pièces à petit prix

Spécial **5.99**

Il a du punch, ce bol à punch, soutenant 12 tasses de 6 onces. L'ensemble comprend le bol, les tasses, les crochets en plastique et la louche en plastique. Pour vous-même ou pour offrir en cadeau.

E. Chope de bière en verre transparent! Ordinairement 1.75

Spécial

4 pour **3.99**

Belle grosse chope pour les coups de soif! En verre transparent à base épaisse et délicat motif-feuille. Rustique et masculine. Quantité limitée.

Pas de commandes téléphoniques ni postales s.v.p.

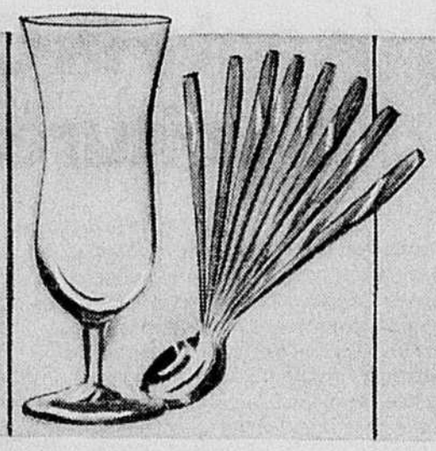

F. Service à parfait de 16 pces en verre fin

Spécial **5.99**

De quoi flatter la vue et le goût! Comprend 8 verres à parfait en verre fin, et 8 cuillères en acier inoxydable. Un cadeau à forte personnalité dont vos amis raffoleront.

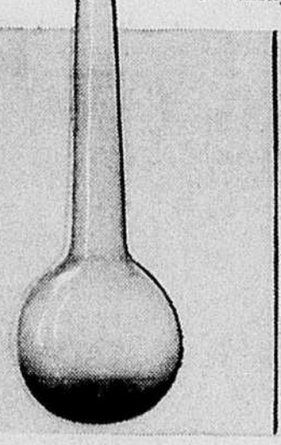

G. ½ prix! Vase italien fait main, ord. 11.95

Spécial **5.97**

Une grande dame d'une élégance sobre. De fabrication main soignée tout spécialement pour Eaton. Bleu, vert ou ambre.

H. Verres à café irlandais "Waterford", ord. 1.50

Spécial

4 pour **3.99**

Importés d'Irlande, ils ont un petit air canaille de farfadet. Vos amis adopteront d'emblée ces verres à pied, même vos amis irlandais! En verre transparent; à prix réduit chez Eaton.

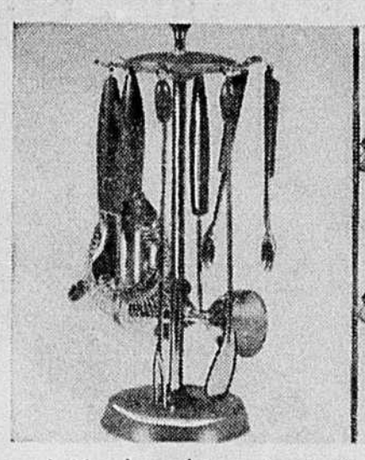

J. Un bar bien équipé, ordinairement 6.98

Spécial **4.96**

Cet ensemble de 7 pièces comprend des ustensiles en acier inoxydable à manche et support en bois de santal. Pincettes à glace, passoirs, cuillère, petite mesure, ouvre-boîtes et bouteilles, pic à glace.

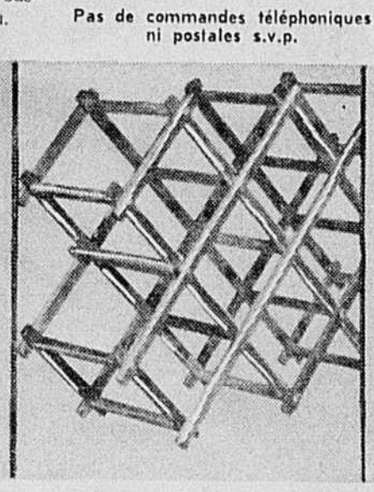

K. Vinothèque pliante à fini noyer

Spécial **3.98**

En bois robuste. On peut y conserver jusqu'à 10 bouteilles de format ordinaire. Votre réserve de vin doit être couchée, de sorte que le bouchon reste humide. Ainsi l'air ne peut s'infiltrer.

L. Siphon d'eau de Seltz, ord. 19.95

Spécial **16.99**

Siphon "Sparklet". L'intérieur est en verre, l'enveloppe en métal et le support en plastique. Remplir d'eau fixer l'ampoule. Rouge, vert ou ton or.

Dix ampoules "Sparklets" 1.75

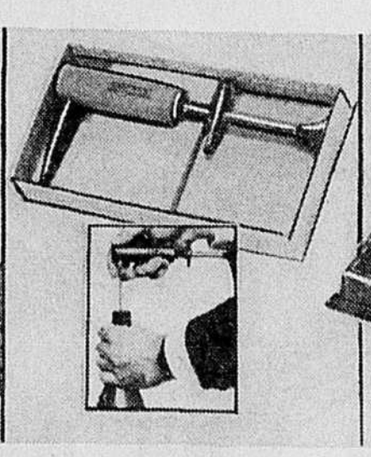

M. Tire-bouchon, Ordinairement 5.95

Spécial **4.49**

D'importation suisse, "Corky" fait sauter les bouchons. L'aiguille traverse le bouchon; vous pompez; le bouchon émerge brusquement. Grâce à un achat spécial Eaton, il vous est offert à petit prix.

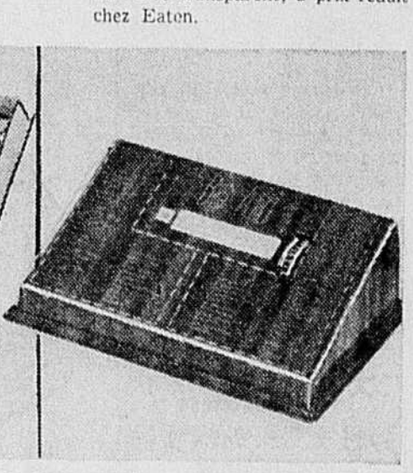

N. Suggestions/bar prix courant 2.99

Spécial **2.49**

80 suggestions très heureuses. Vous possédez maintenant le secret du "Adonis", "Gunga Din", "Zarazac". Tournez donc au numéro correspondant au nom et lisez! En anglais seulement.

Livraison des commandes de 2.00 ou plus

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (quatrième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 252

EATON

Le magasin des Fêtes au Canada

Venez visiter le Père Noël au cinquième étage chez Eaton

Les petits seront enchantés d'aller rendre visite au Père Noël qui règne en roi chez Eaton, au cinquième étage près de la ville des jouets. Et le Père Noël, toujours très touché par les propos des petits sera à leur disposition tous les jours du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h 30, et le samedi jusqu'à 17 h 30 seulement.

Ces heureux moments resteront gravés dans le coeur de votre enfant si une photo de l'événement les lui rappelle.

Une photocouleur du Père Noël et de votre enfant, 1.25 plus taxe.

Il vous faudra attendre de 10 à 14 jours pour la livraison. (Le photographe n'y est pas le samedi).

Et n'oubliez pas que le Père Noël a des friandises pour chaque petit visiteur

CAHIER No 2 / PAGES 13-26 **la presse** FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS / VIE FEMININE / VIE MONDAINE / RADIO TV

MONTREAL, VENDREDI 5 DECEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 283

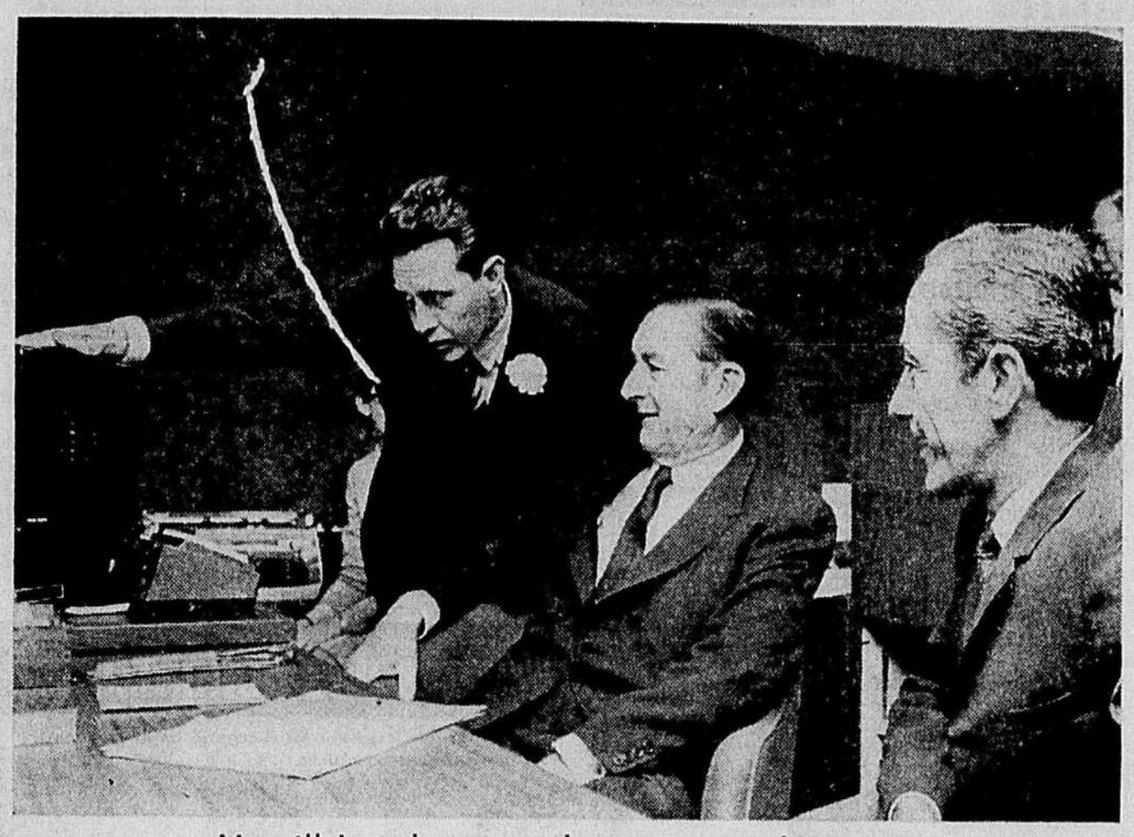

Merrill Lynch ouvre de nouveaux bureaux

M. Morten Kveim, vice-président et directeur régional de Merrill Lynch of Canada Ltd., M. James E. Thomson, président du Conseil de Merrill Lynch, New York, suivent les cours de la bourse sur un appareil de télévision en circuit fermé, en compagnie de M. Jean-Paul Beaudry, ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, lors de l'inauguration des nouveaux bureaux de Merrill Lynch à Montréal.

Le potentiel de croissance du Canada est très impressionnant

— *J. E. Thomson*

"Nous croyons que Merrill Lynch of Canada permettra à notre organisation de participer à la croissance économique du Canada, dont le produit national brut augmente à un rythme plus rapide que celui des Etats-Unis", a déclaré M. James E. Thomson, président du Conseil de Merrill Lynch, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bureaux de cette compagnie, le plus important courtier en valeurs du monde.

"L'économie canadienne, tout comme l'économie américaine, a progressé sans cesse depuis neuf ans, et, même si l'augmentation du coût de la vie n'a pas été aussi marquée ici qu'aux Etats-Unis, nos deux pays font face au problème de l'inflation", a poursuivi M. Thomson.

"La décision bien arrêtée du gouvernement Trudeau de mettre un frein à l'inflation est très encourageante pour quiconque a vu, au cours des années, son propre gouvernement prendre des mesures inégales et trop tardives".

M. Thonson a ensuite noté que la croissance industrielle rapide du Canada, le surplus de ses échanges commerciaux et la réduction par l'administration Nixon du taux des impôts de péréquation inciteront davantage l'investisseur américain à acquérir des valeurs canadiennes. Tout en s'abstenant de rentrer dans les détails, il a dit que "les suggestions contenues dans le livre blanc sur la fiscalite pourront influencer le marché canadien des valeurs."

Au chapitre des prévisions économiques, les experts de Merrill Lynch ne pensent pas qu'il puisse y avoir prochainement une récession, mais plutôt un ralentissement des affaires en 1970. La reprise devrait commencer à être perçue dans le domaine de la bourse d'ici 6 ou 8 mois.

M. Thomson croit que lec apitalisme populaire croitra au Canada avec les années et que l'intérêt des institutions financières dans les valeurs continuera également d'avoir une influence croissante sur les transactions des bourses canadiennes.

"En 1969, a-t-il dit, la division des souscriptions de Merrill Lynch se sera occupée d'offres de valeurs sous gestion se chiffrant par $3 milliards. Elle offre aux valeurs canadiennes un vaste réseau de vente comprenant 172 bureaux aux Etats-Unis et 44 au Canada et à l'étranger."

"L'addition de Royal Securities à l'organisation Merrill Lynch nous permet de pénétrer davantage le marché canadien des valeurs mobilières tout en fournissant à cette maison le capital d'exploitation et les moyens de distribution dont elle a besoin".

M. Thomson a annoncé que Merrill Lynch of Canada commencerait à vendre des actions de fonds mutuels canadiens vers le 15 décembre et que, à partir du 1er janvier, elle offrirait à ses clients le privilège d'acheter à découvert certaines valeurs inscrites à la Bourse de Montréal.

Glaverbel s'implante à Bécancour: $15 millions

Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Paul Beaudry, a annoncé, au cours d'une conférence de presse à Québec, aujourd'hui, l'implantation dans le nouveau parc industriel de Bécancour de la société Glaverbel S.A., de Belgique.

L'investissement de la société belge s'élève à $15 millions et amènera la création de 260 nouveaux emplois.

La société Glaverbel fabrique du verre. C'est la première société à s'implanter dans le parc industriel de Bécancour depuis sa création, l'année dernière.

La société bénéficiera de primes à l'investissement conformément au bill fédéral C-202 et d'exemptions fiscales conformément au bill provincial 24.

Olivetti Underwood ouvre une succursale à Québec

La Société Olivetti Underwood Limitée, a ouvert hier sa première succursale de ventes directes et de service après-vente dans la capitale du Québec. La nouvelle succursale — la sixième à être ouverte dans la province — est située à Ste-Foy. Elle a été ouverte dans le but de répondre aux exigences toujours croissantes des différents départements du Gouvernement du Québec qui ont besoin 'une variété de machines commerciales et d'un service après-vente.

En vue de célébrer cette occasion, Olivetti Underwood présente actuellement sa gamme complète d'équipement commercial pendant une exposition de deux jours à l'hôtel Château Frontenac.

M. Lanfranco Amato, président d'Olivetti Underwood, a affirmé: "l'ouverture de cette succursale au siège du Gouvernement du Québec est la réaffirmation de la confiance que l'industrie canadienne a dans l'avenir de l'économie de la province.

Nous reconnaissons que l'importance économique de cette province pour la nation au Canada, exige que des compagnies telles qu'Olivetti Underwood élargissent leurs activités au Québec. L'équipement commercial qu'offre notre compagnie, a poursuivi M. Amato, est conçu pour accroitre la productivité, pour promouvoir un meilleur rendement et pour moderniser les méthodes et systèmes de gestion des affaires.

Bien que notre politique est de seconder nos agents accrédités, nous avons établi ici une succursale pour consolider la position de notre agent local et pour affermir la présence de la compagnie dans la Ville de Québec. Nous avons pensé qu'il était important de donner au gouvernement du Québec un service complet et efficace à travers la province."

Le bon goût des Québécoises sert d'inspiration à un manufacturier

d'après PC

Les mères québécoises soucieuses de suivre la mode ont permis à la province de jouer un rôle prépondérant dans la conception des vêtements d'extérieur pour les enfants, a déclaré la vice-président de la firme Canadian Children's Wear Ltd. de Montréal.

M. Ken Axelrod estime que l'obligation qu'a eue sa compagnie d'offrir aux mères canadiennes-françaises le style de vêtements qu'elles exigeaient l'a aidée à atteindre un volume d'affaires de $5,000,000 par année et à devenir un des plus importants fabricants de vêtements d'extérieur "orientés sur la mode" qui sont destinés aux enfants.

En tant que firme qui approvisionne les grands magasins à rayons canadiens et américains, notre compagnie doit se tenir au courant de l'évolution des tendances de la mode, a-t-il dit. Le Québec s'avère une localisation idéale pour découvrir les derniers cris de la haute couture enfantine.

Une équipe de quatre recherchistes qui gardent un contact étroit avec les acheteurs et les commis des magasins permet à la compagnie de se tenir au diapason des demandes des consommateurs.

"Nous sommes des auditeurs plutôt que des créateurs", explique M. Axelrod.

Les recherchistes tentent de déterminer les dernières tendances et les plus récents caprices de la mode et les transmettent au centre de conception de la compagnie.

Cette méthode de recherche permet à la compagnie implantée à Montréal de produire des vêtements d'enfants distinctifs qui reflètent les soucis dont fait preuve la province envers la mode.

Bien que M. Axelrod ne tienne pas compte de l'influence qu'exercent les consommateurs anglophones sur ses affaires, il croit que la localisation de sa compagnie au Québec présente un grand avantage.

"Si nous étions installés en Ontario, par exemple, nous demeurerions probablement compétitifs mais nous y perdrions les stimulants ou la nécessité pressante de suivre la mode qui nous tiennent vigilants au Québec."

La firme Canadian Children's Wear trouve que le style québécois de ses vêtements d'extérieur connait du succès à travers tout le Canada.

"Nous savons, dit M. Axelrod, que si un vêtement se vend bien au Québec il pourra ordinairement être vendu dans les autres provinces."

La manufacture de la compagnie emploie 400 personnes dont une grande partie travaille encore manuellement en dépit de l'avènement de l'automatisation.

En plus des merceries que la compagnie possède de Terre-Neuve à Vancouver, elle détient un contrat aux termes duquel elle fournit des idées de création à un important manufacturier et détaillant américain.

Un tarif douanier de 40 p. c. limite les volumes d'affaires importants avec les Etats-Unis mais la compagnie estime qu'il existe au sud de la frontière une demande importante pour ses vêtements de style québécois.

Canadian Chidren's Wear, en tant que compagnie canadienne devant être compétitive sur le marché mondial, emploie des ressources domestiques et du personnel sur place, dans la mesure du possible. Toute l'équipe de conception de la compagnie est canadienne et est entraînée à l'intérieur de l'organisation.

"N'ayant pas à dépendre des personnes de l'extérieur pour la conception, nous pouvons demeurer originaux à ce chapitre", a souligné M. Axelrod.

De plus, la plus grande partie des tissus de laine qui sont employés dans la fabrication des vêtements d'enfants est tissée au Canada et "nous faisons appel à la matière première étrangère seulement lorsque nous ne pouvons l'obtenir au Canada".

Dans une société de plus en plus riche, les prévisions pour les fabricants de vêtements d'extérieur pour enfants adaptés à la mode semblent prometteuses.

De nos jours, déclare M. Axelrod, "les enfants aiment les vêtements et les gens sont mieux disposés à consacrer plus d'argent pour leur vêtements parce que ça leur permet de se sentir plus à l'aise".

Sur la Côte-Nord, le Québec peut récupérer chaque année 2 millions de cordes de bois pendant 100 ans

QUEBEC (PC) — Le ministère des Terres et Forêts a dépensé $500,000 pour réaliser l'inventaire et certaines études sur le potentiel forestier du secteur allant de Godbout à Blanc-Sablon et qui lui ont permis de découvrir que plus de 2,000,000 de cordes de bois pourraient être récupérées chaque année dans cet immense secteur, sur une période d'au moins 100 ans.

C'est ce qu'a déclaré le ministre des Terres et Forêts, M. Claude Gosselin, à une délégation de la Côte-Nord venue s'enquérir de ce qui avait été réalisé depuis la présentation d'un mémoire par un groupe de corps intermédiaires de la région, en 1966.

Le mémoire demandait notamment au ministère de procéder à la redistribution des limites forestières de ce territoire, en fonction de l'établissement éventuel d'une usine de pâtes et papiers, située entre les municipalités de Godbout et Ste-Marguerite.

"Nous n'avons pas fait de redistribution mais nous avons jugé plus sage de reprendre les concessions forestières qui avaient été accordées à des compagnies, a dit M. Gosselin. Je me suis efforcé depuis trois ans à ne plus accorder de concessions forestières.

"Dans le passé, a poursuivi le ministre, on concédait d'immenses territoires à des compagnies qui ne les gardaient simplement en réserve, ce qui paralysait alors tout nouveau développement forestier. C'est pourquoi, maintenant, au besoin, nous récupérons ces territoires."

D'autres industries

Quant à l'implantation d'industries forestières dans cette région, M. Goselin a souligné à quelques reprises qu'il négociait avec deux industries et que les pourparlers allaient bon train.

Toutefois, a précisé le ministre, advenant une implantation industrielle dans ce secteur, il serait plus logique de penser que celle-ci se ferait dans les centres déjà organisés, soit entre Godbout et Sept-Iles. Nous nue répéterons pas les erreurs du passé en allant à des centaines de milles de toute civilisation.

"La chose n'est pas avantageuse pour l'industrie, et pas plus pour le recrutement du personnel et son adpatation, a conclu M. Gosselin. On ne peut passer à implanter une usine à Natashquan, alors que toutes les facilités sont offertes dans les secteurs bien organisés, de Godbout à Sept-Iles."

Radio et télévision

Power Corp. cède ses intérêts à Télémédia (Québec)

La Société Power Corporation a accepté une offre d'achat de tous les intérêts qu'elle détient actuellement, par ses filiales Télémédia Inc. et la Corporation de Valeurs Trans-Canada, dans le domaine de la radio et de la télévision. La transaction représente une somme de $7,260,000.

L'offre a été faite par M. Philippe de Gaspé Beaubien, au nom d'une nouvelle société, Télémédia (Québec) Limitée, qu'il vient de former et qu'il contrôlera.

En vertu de cette offre, la société de M. Beaubien acquiert les actifs de Télémédia Inc. ainsi que son nom.

Télémédia (Québec) Limitée acquerra Radio-Télévision Sherbrooke (1967) Inc., filiale à part entière de Télémédia Inc., les actifs du poste de radio CHLT et du poste de télévision CHLT-TV de Sherbrooke.

Télémédia (Québec) Limitée acquerra également de la Corporation des Valeurs Trans-Canada, filiale à part entière de Power Corporation, les actions du poste de radio CKAC de Montréal.

L'offre d'achat de Télémédia (Québec) Limitée comprend l'achat des options que Télémédia Inc. détenait sur Radio Trois-Rivières Inc., propriétaire du poste de radio CHLN de Trois-Rivières et sur les actifs de la Radio du Bas Saint-Laurent (1966) Inc., propriétaire du poste de radio CJBR et du poste de télévision CJBR-TV de Rimouski.

Ces transactions, comme toutes celles qui concernent la propriété des stations de radio et de télévision du Canada, sont sujettes à l'approbation du Conseil de la Radio-Télévision Canadienne.

Le syndicalisme d'Etat dépasse largement les relations de travail pour devenir politique

par Pierre VENNAT

Le syndicalisme d'Etat et la négociation provinciale dans le secteur public sont des phénomènes qui dépassent largement le cadre des relations du travail, car ils prennent une dimension non seulement politique, mais aussi constitutionnelle, en transformant les mécanismes du pouvoir dans notre société.

Telle a été la conclusion du professeur Yves Ouellette, de la faculté de Droit de l'Université de Montréal, conférencier-invité à une journée d'étude sur les unités de négociation dans le secteur public, organisée par le Département des relations industrielles de l'Université de Montréal.

Malgré tout, de dire M. Ouellette, il serait illusoire, au Québec, d'empêcher les serviteurs de l'Etat d'avoir les mêmes réactions que les salariés privés, et d'utiliser les mêmes méthodes pour améliorer leur situation, car ils s'identifient bien plus avec l'ensemble du salariat qu'avec l'Etat dont ils sont pourtant l'incarnation mais avec qui ils veulent traiter d'égal à égal.

Sus à l'Etat législateur

La négociation provinciale, constate le professeur Ouellette, a eu pour effet de placer des milliers de travailleurs en rapport direct avec l'Etat.

"Si dans l'ensemble, les syndicats semblent assez satisfaits de traiter avec l'Etat employeur, ils se méfient de l'Etat législateur et souhaiteraient pouvoir dissocier ces deux fonctions de l'Etat. Leur démarche est tout à fait logique puisqu'elle consiste à refuser l'inégalité fondamentale entre l'Etat et le citoyen pour pouvoir traiter avec lui d'égal à égal. Elle est donc essentiellement politique".

Cependant, ajoute-t-il aussitôt, la distinction entre l'Etat employeur et l'Etat législateur s'analyse comme "une gymnastique intellectuelle non seulement inacceptable sur le plan constitutionnel, mais aussi totalement inutile".

Et de faire remarquer que la notion même d'Etat et la fin qu'il poursuit exclut tout régime d'égalité qui n'aboutirait qu'à l'anarchie et à la négation du bien public, de sorte que si l'on accepte l'idée d'Etat, il faut aussi accepter sa suprématie, quel que soit le mode de désignation des gouvernants, et refuser la souveraineté de l'Etat, c'est supprimer l'Etat, c'est instituer une autre souveraineté, celle des groupes, c'est établir non pas un Etat sans souveraineté, mais des souverainetés sans Etat.

"Si donc on accepte l'idée d'Etat, il faut accepter la suprématie de la loi sur tous les individus et tous les groupes. Mais l'Etat peut très bien, sans abdiquer sa souveraineté, choisir de limiter sa discrétion dans certaines matières et pour un certain temps en négociant, s'abstenir de légiférer d'autorité en remplaçant la loi par le contrat, et associer les syndicats de fonctionnaires à son action".

Et d'ajouter que l'Etat, précisément parce qu'il est souverain, peut accepter de partager en fait une portion de sa souveraineté avec les syndicats de fonctionnaires qui deviennent avec lui législateurs, et permettre un nouveau découpage du pouvoir politique qui donne droit de cité aux intérêts collectifs.

Policiers et professeurs d'université

Enfin, le professeur Ouellette a affirmé que, malgré l'extrême complexité des problèmes de structures administratives et malgré les "inévitables intrigues politiques et syndicales", l'effort de planification du gouvernement devrait entrainer une certaine fonctionnarisation de plusieurs catégories d'employés du secteur public "qui pourrait toucher non seulement les enseignants et les employés d'hôpitaux, mais éventuellement les professeurs d'université qui sont un peu dans la même situation, et qui pourrait même atteindre les policiers municipaux".

Gaspé Copper Mines obtient le trophée Ryan

MURDOCHVILLE (PC) — Le ministre des Richesses naturelles, M. Paul-E. Allard, a déclaré, hier, qu'il espérait rendre public, dans un avenir prochain, un nouveau programme destiné à stimuler les investissements miniers du Québec.

Portant la parole à Murdochville, à l'occasion de la présentation du trophée John T. Ryan à la compagnie Gaspé Copper Mine, M. Allard a précisé que ce programme fait présentement l'objet d'une étude approfondie au ministère des Finances et au sein du Conseil des ministres.

C'est la sixième fois consécutive que Gaspé Copper Mine mérite le trophée Ryan, décerné à l'entreprise qui possède le meilleur programme de prévention des accidents de travail.

"Il s'agit-là, a souligné le ministre, d'un résultat d'efforts laborieux, méthodiques et inlassables."

NOMINATIONS A SOUTHAM NEWSPAPERS

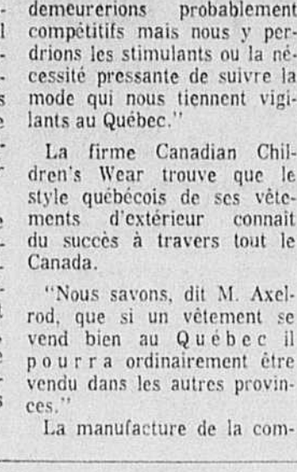

M. LEO P. JULIEN

Southam Newspapers annonce la nomination de M. Léo P. Julien à leur bureau publicitaire de Montréal. M. Julien transfère du journal The Ottawa Citizen où il était membre senior du département national en publicité. —

NIGADOO RIVER MINES LIMITED

Léo Scharry, ing.

Le président de Nigodoo River Mines Limited, M. J. Jacques Beauchemin, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Léo Scharry, ing., au poste d'administrateur. M. Scharry est associé dans la firme d'ingénieurs-conseils Scharry - Ouimet. Il est le plus administrateur de compagnies manufacturières, de placements et de services techniques. —

R.L. CRAIN LIMITED LIMITÉE

DIVIDENDE No 96

AVIS est par les présentes donné que le dividende No 96 a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, soit au taux de dix cents ($0.10) l'action, pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1969, payable le 31 décembre 1969, ou après, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 décembre 1969.

D'ordre du conseil d'administration,
Le secrétaire,
A. R. Jacques

Ottawa, Ontario,
27 novembre 1969.

DOMINION GLASS COMPANY LIMITED

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix-sept cents et demie (17½¢) a été déclaré sur les ACTIONS PRIVILEGIEES de la compagnie pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1969.

Ledit dividende sera payé le jeudi, 15 janvier 1970, aux actionnaires inscrits aux livres à la fermeture des bureaux le vendredi, 26 décembre 1969.

D'ordre du conseil d'administration,
le secrétaire
T. B. KING

Montréal, le 27 novembre 1969.

LEROUX

Première gamme de fines liqueurs canadiennes

Crème de Menthe verte. Crème de Menthe blanche. Cherry Brandy. Voilà les trois membres de la première gamme de fines liqueurs canadiennes . . . préparées à la perfection par Leroux. Pourquoi ne pas inviter les amis ce soir? Ce sera plaisant.

LEROUX DISTILLERS LIMITED, WATERLOO, ONTARIO, CANADA

Le Congrès des USA n'est guère enclin à accorder des préférences tarifaires à l'Amérique latine

par Claude MOISY

WASHINGTON (AFP) — Après trois jours d'enquête, le Congrès des Etats-Unis n'est guère incité à accorder à l'Amérique latine les préférences tarifaires spéciales suggérées par le président Richard Nixon.

Depuis mardi, une dizaine d'économistes américains et étrangers sont venus expliquer à la commission économique mixte du Sénat et de la Chambre qu'un tel régime préférentiel aurait plus d'inconvénients que d'avantages pour les pays d'Amérique latine.

Cette opinion a été très bien résumée hier par le professeur Ryamond Vernon, de Harvard, qui a déclaré: "C'est le sentiment de dépendance envers les Etats-Unis qui explique en grande partie la méfiance et les tensions qui existent en Amérique latine. Si nous tombons dans un système spécial de préférences pour l'Amérique latine, il est probable que ce nouveau lien sera néfaste pour nos relations avec cette région".

Le professeur Vernon a ajouté: "La tendance récente des pays d'Amérique latine à diversifier leurs marchés d'exportation en vendant davantage à l'Europe ou entre eux est un développement salutaire pour eux aussi bien que pour nous. J'espère que nous allons encourager cette tendance plutôt que faire le contraire."

La discussions devant la commission parlementaire a d'ailleurs largement débordé le simple problème des préférences tarifaires spéciales pour considérer l'ensemble des relations économiques entre les Etats-Unis et l'Amérique latine. Le sentiment général est qu'elles sont déjà trop étroites.

L'économiste français Pierre Uri a critiqué à ce propos l'esprit du rapport Rockefeller et de la politique latino-américaine formulée le 31 octobre par le président Nixon. "Il serait très dangereux d'enfermer l'Amérique latine dans un tête-à-tête avec les Etats-Unis", a-t-il dit. "Le Canada, l'Europe occidentale et le Japon devraient être associés davantage à la politique des Etats-Unis envers l'Amérique latine".

Un autre professeur d'économie à Harvard, M. Francis Bator, a souligné pour sa part que les Etats-Unis avaient trop d'intérêts de toutes sortes dans les autres parties du monde pour accentuer leurs liens avec l'Amérique latine.

Les deux seuls voix qui ont été entendues pendant ces trois jours en faveur des préférences spéciales pour l'Amérique latine ont été celles d'un homme d'affaires nord-américain, M. Arthur Watson, président de "IBM", et de l'économiste brésilien, M. Roberto de Oliveira Campos.

Le premier n'a pas caché qu'il pensait surtout aux intérêts nord-américains en Amérique latine. Il a voué qu'il avait été frappé, en accompagnant le gouverneur Nelson Rockefeller dans ses voyages en Amérique latine, par le fait que beaucoup de matériel et d'équipement qui venaient autrefois uniquement des Etats-Unis étaient maintenant achetés en Europe occidentale. "Il est temps que nous fassions quelque chose pour les pays d'Amérique latine si nous ne voulons pas perdre nos positions", a-t-il dit.

Le second est peut-être favorable aux préférences spéciales parce que le Brésil est un des deux ou trois pays latino-américains qui soient en mesure d'accroître leurs exportations de produits manufacturés ou semi-manufacturés aux Etats-Unis.

Les avertissements donnés par les professeurs au Congrès contre les préférences spéciales ne sont finalement pas trop décevants dans la mesure où les gouvernements des pays latino-américains eux-mêmes ne voient pas ces préférences avec beaucoup de faveur.

Mais ce qui est plus inquiétant c'est que plusieurs économistes de renom, y compris M. Eric Wyndham White, ancien directeur général du GATT, sont venus mettre en doute devant la commission économique les vertus des préférences tarifaires même si elles étaient accordées sur un plan général par tous les pays industrialisés à tous les pays en voie de développement. Ils estiment que ce projet est largement illusoire et symbolique dans la mesure où les pays en voie de développement n'ont pas assez de produits manufacturés susceptibles d'être achetés par les pays riches pour que cela favorise réellement leurs exportations.

C'est le genre d'argument auquel les parlementaires protectionnistes, qui ne voient pas les préférences d'un bon oeil, seraient ravis de se ranger.

Le Fonds Canagex publie son premier rapport trimestriel

Le Fonds Canagex, lancé conjointement par la Banque Canadienne Nationale, le Trust Général du Canada et United North American Holdings, vient de publier son premier rapport trimestriel.

Le Fonds Canagex est un fonds mutuel dont l'objectif est surtout l'appréciation de capital, non imposable présentement, par le placement de ses capitaux dans des valeurs mobilières canadiennes, américaines et internationales.

Dans ce premier rapport trimestriel, qui couvre la période se terminant le 30 septembre 1969, le président et le directeur général de Canagex, MM. Germain Perrault et Lauré A. Lussier soulignent que le Fonds a fait passer son actif initial de $100,000 à plus de $3,300,000 en l'espace de trois mois.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Abbey Nth Am Fund	1.22	1.22
Adanac	2.52	2.75
A.G.F Special	3.71	—
All Cdn Com	7.96	8.70
All Cdn Div	9.42	10.30
All Cdn Ven	4.35	4.75
American Growth	6.35	6.98
Andreae Equity	3.95	4.31
Associae Investors	5.34	5.39
Beacon Growth	6.54	7.15
Beaubran	42.74	46.41
Canada Growth	6.83	7.51
Canagex	10.32	10.75
Cdn Channing Ven	6.70	7.34
Cdn Gas Energy	13.70	14.47
Cdn Investment Fund	4.41	4.84
Cdn Scudder Fund	20.77	20.77
Cdn Sec Growth	5.00	5.48
Cdn S.A. Gold Fund	4.38	4.79
Cdn Trusteed	4.69	5.13
Canafund	62.67	65.80
Capital Growth	8.86	9.09
Champion Mutual	7.74	8.46
xChase Fund	11.52	12.59
Collective Mutual	7.28	7.99
Commonwealth Intl	13.49	14.78
Commonwealth Intl Lever	3.91	4.28
xCompetitive Capital	8.19	8.98
Corporate Investors	6.04	6.60
Corporate Investors Stock Fd	6.16	6.73
xDividend Shares	3.58	3.92
Dominion Compound	4.85	5.27
xDreyfus	13.02	14.27
Entarea Investment	5.82	6.36
Executive Fund of Cdn	7.69	8.07
Exec Inv Intl Ltd	5.69	5.97
Federated Financial	5.02	5.52
Federated Growth	5.73	6.30
xFidelity Trend	25.70	28.09
First Participating	18.88	20.63
Fonds Collectif A	6.64	7.26
Fonds Collectif B	4.81	4.96
Fonds Collectif C	9.39	10.27
Fonds Desjardins A	4.58	—
Fonds Desjardins B	4.34	—
Fraser Growth	3.63	3.98
Gis Compound	9.94	10.87
Gis Income	4.04	4.42
Growth Equity	7.42	8.15
Growth Oil and Gas	20.42	—
Guardian Growth	8.22	—
Harvard	7.46	8.75
IOS Venture	4.86	5.31
Industrial Growth	5.56	6.09
International Growth	6.95	7.60
nvestors Growth	11.36	12.42
nvestors Intl Mutual	8.18	8.95
nvestors Mutual	5.40	5.91
eystone Canada	7.24	7.95
xKeystone Cust S-1	17.95	19.58
xKeystone Cust S-4	5.26	5.74
xKeystone Cust K-2	5.33	5.82
Keystone Polaris	4.21	4.61
Le Fonds P.E.P.	3.16	3.44
xLexington Research	15.34	16.77
Magna Carta	2.66	2.88
Maritime Equity	3.65	3.99
Marlborough	9.63	10.44
Molson M Fund	5.89	6.44
Mutual Accumulating	5.51	6.03
Mutual Bond	8.46	8.84
Mutual Bond Income	4.61	4.82
Mutual Growth	6.10	6.67
Mutual Income	5.61	6.14
Natrusco	13.70	14.30
Natural Resources	7.93	8.67
xOne William Street	16.29	16.29
xOppenheimer Fund	7.78	8.50
Pension Mutual	7.80	8.52
Performance Plus	7.73	8.45
Planned Resources	5.93	6.48
Pret et Rev.	7.29	8.01
Principal Growth	5.57	6.12
Provident Mutual	6.88	7.52
Prov Stock Fund	6.39	6.99
xPutnam Growth	10.18	11.13
Radisson	3.29	—
Regent Fund	9.52	10.40
Royfund	5.65	5.83
Sav Inv Am Pref	11.07	12.17
Spec	9.29	10.15
Taurus	5.62	6.18
xTechnol	7.35	8.01
Timed Investment Fund	6.68	6.71
United Accumulative	5.17	5.68
United Horizon	3.65	4.00
United American	2.81	3.07
United Venture	4.91	5.40
Universal Savings Oquity	7.07	7.73
Western Growth	6.07	6.67
Winfield Growth	5.70	6.23
Xanadu	4.01	4.38
York Fund of Canada	5.41	5.88

x—Fonds americains

L'Irlande vend de l'or

DUBLIN (AFP) — L'Eire a vendu récemment près de la moitié de son stock d'or monétaire, a révélé hier un porte-parole de la banque centrale irlandaise. Une première vente valant 6.7 millions de livres a été effectuée au Fonds monétaire international au titre de la contribution irlandaise au prêt effectué par cet organisme à la France et une autre vente pour une valeur de 6 millions de livres a eu lieu pour "redéployer" les réserves monétaires du pays. La valeur du stock d'or officiel, a-t-il précisé, a ainsi été ramené de 27.3 millions à environ 15 millions de livres.

Peu de changement dans le volume des nouvelles constructions en 1970

TORONTO (PC) — Le volume des nouveaux projets de construction au Canada atteindra l'an prochain son meilleur niveau annuel mais ne dépassera que légèrement le volume de 1969, a prédit M. Robert G. Saunders de Vancouver, vice-président national de l'Association canadienne de la construction.

M. Saunders a révélé que la valeur totale de la construction au Canada cette année a été d'environ $13,300,000,000, et ce, malgré une pénurie de capitaux et une série d'arrêts de travail causées par des grèves et des lockouts.

Prenant la parole au septième forum annuel sur les prévisions économiques organisé par la faculté de Commerce de l'Université de Toronto, M. Saunders a établi ainsi la répartition de la valeur totale des constructions: 39.5 pour cent sont allés à des travaux de génie, 30 pour cent au secteur résidentiel et 30.5 pour cent à des projets non-résidentiels.

Plus de 15 pour cent du programme complet s'est effectué dans la région du Toronto Métropolitain.

"A moins qu'il y ait un changement marqué dans la situation de l'offre des capitaux, nous prévoyons que le programme de construction l'an prochain s'élèvera à près de $14,000,000,000, ne marquant qu'une augmentation nominale de l'activité, en terme réel, par rapport au niveau de 1969", a précisé M. Saunders.

cours des obligations

Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA			
6¾%, 1er oct.	1970	99	99½
5, 1er juil.	1970	98	98½
6, 1er avril	1971	97	97¾
4¼, 1er sept.	1972	90½	91
7¼, 1er avril	1972	98	98¾
7, 1er avril	1973	96	96¾
8, 1er oct.	1974	99	99½
6¼, 1er dec	1973	92½	93½
7¼, 1er avril	1974	95½	96½
5½, 1er oct	1975	86	87
3½, 1er juin	1976	75½	76½
5½, 1er aout	1980	81	82½
4½, 1er sept	1983	68½	69¼
5¼, 1er mai	1990	69¼	70½
5¾, 1er sept.	1992	75½	76½
6½, 1er oct.	1995	83	85
CN, 4 fev.	1981	65½	67
CN, 5, 15 dec.	1971	94½	95½
CN, 5¾ 1er jan.	1985	82	84
CN, 5, 1er oct.	1987	69¼	70½
Perpetuel 3		38	42
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
AMFC 7½, 15 mars	1990-93	83	85
BC elec 6½, 1er av.	1990	76½	78½
Man Hy 7¼, 1er ao	1989-93	82¾	84¾
N.B. 7¾, 2 juil.	1988	86¾	88¾
NLFD 7½, 15 fev.	1988	83¼	85¼
NE 7½, 15 juin	1988	86¼	88¼
Ont Hy, 7¾, 18 juin	1989-94	88½	91
I.P.E. 7½, 4 jan.	1988	84	86
Que. 7½, 15 jan.	1985-88	82½	84½
MUNICIPALITES			
Mont. 1er jan	1988	77	79
or Mel 7¼ 1er mai	1988	83¼	85¼
INDUSTRIELLES			
Abitibi 7¼		80	82
Alum of Can 4½	1973	86	88
Bq N.-E.	1987	81	83
Gulf Oil 8½	1989	96½	97
Can Cement 3¾	1975	7£	80
C. P. 5,	1983	67	69
C. P. 8¾	1989	98¾	99¼
Domtar	1987	76	78
GMAC 7,	1986	78	80
GMAC 8¼	1974	95	96
Imp. Oil 8½	1989	97½	98
Ind. Acc 6¾	1984	76	78
Ind Acc 6¾	1984	78	80
Nornda 7½ 1er oct	1988	82	84
Roymor 7½, 1er nov	1973	92	94
Roymor 7¾, 1er nov	1978	91	93
Roy Nat 6¼	1981	78	80
Simpsons, 9½	1989	99½	100
St. Law Corp 5	1978	80	82
Triad 4¾	1973	90	—
Weston G 6¾	1987	76	78
SERVICES PUBLICS			
Alberta Gas 5¾	1985	74	76
Angl La Tel 6	1983	82	—
BC Tel 6¾	1989	79	81
Bell Tel 5¾	1984	75	77
Bell Tel 8	1977	98¼	98¾
Bell Tel 6¾	1992	79	81
Cala Pow 7½	1988	86½	88½
Can Elec ½	1972	87½	89½
Consum Gas 5	1978	78⅛	—
Consum Gas 6½	1979	84	86
Marit Elec 7¾	1987	87¼	89¼
Nfld Land p 7¾	1988	87	89
North C Gas —	1989	87	89
Q Nat G7	1990	81	83
North Tel 5¾		73¾	75¾
Q Tel 7	1989	78	—
TC Pipeline 5.85	1987	73	73
CONVERTIBLES			
TC Pipeline 5	1989	86	90
W Coast 5½ Ex-c	1988	93	95

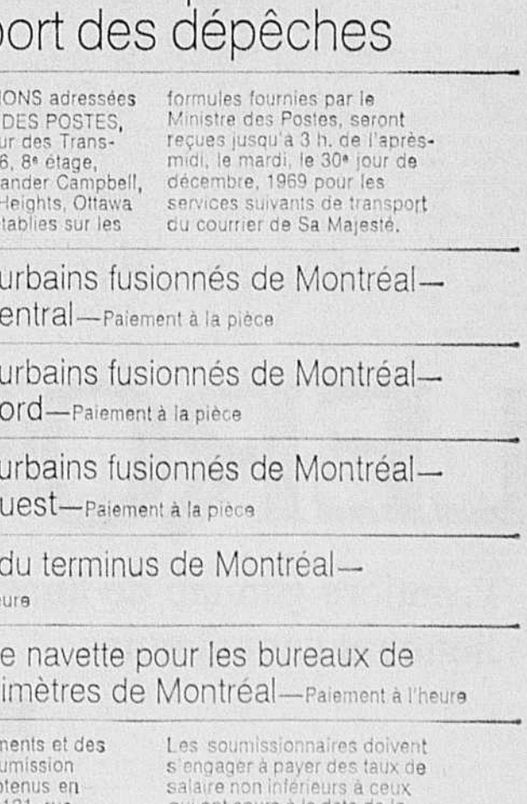

Jean Mehling câble de Paris

La situation monétaire de l'Europe paraît s'améliorer

On commence à percevoir les effets de modifications de parités survenues en France et en Allemagne. La Banque de France annonce, depuis deux ou trois semaines, des rentrées nettes importantes de devises. L'Allemagne fédérale subit enfin un reflux très marqué. Le Conseil fédéral helvétique fait savoir, officiellement, qu'il ne réévaluera pas le franc suisse. Et quand on connaît le sérieux avec lequel sont prises les décisions de Berne, on n'a aucune raison de douter de la réalité des intentions suisses. Les choses semblent donc, non pas seulement se tasser, mais véritablement s'améliorer. Le monde occidental a repris son souffle, en matière monétaire, pour un an au moins.

Il ne me paraît, cependant, pas évident qu'après ce délai la situation ne puisse à nouveau présenter des symptômes inquiétants, si les pays européens n'ont pas réussi d'ici là à rééquilibrer leurs échanges commerciaux, et certains d'entre eux (la France en particulier) à revenir à l'équilibre budgétaire.

*** * ***

Les inconnues des douze prochains mois demeurent, me semble-t-il, l'Italie et la Grande-Bretagne. Pour le Royaume-Uni, j'écris par ailleurs qu'elle me semble sur le point d'être acceptée par la CEE. En ce qui concerne l'Italie, les problèmes à résoudre sont plus politiques qu'économiques, et ne peuvent être abordés ici sous cet angle. Mais à supposer même que les affaires se détériorent trop en Italie, la lire ne serait pas menacée de façon immédiate. Et même si elle l'était, une modification de parité ne constituerait pas un problème d'envergure monciale. Il n'y a donc pas lieu, pour l'instant, de se faire du souci sur tout ceci.

Quelle que puisse être, aujourd'hui encore, l'opinion qu'on se soit faite, à l'époque, sur la dévaluation du franc et la réévaluation du mark, il faut au moins s'incliner devant les résultats actuels. Depuis longtemps, la Banque de France n'avait pas annoncé des rentrées hebdomadaires nettes de devises de 20 à 25 millions de dollars. Quant au reflux devant le mark, il s'est élevé, en un mois et demi, à presque 4 milliards, après un démarrage très lent, très hésitant des spéculateurs. Le succès apparaît donc indiscutable. Est-il profond?

*** * ***

Du côté français, on ne paroise pas encore! Le gouvernement sait qu'il est encore loin de ses objectifs. Tout comme au lendemain de la dévaluation, il souhaite et redoute, tout à la fois, les entrées de devises étrangères en France. Il sait que les entrées nettes se traduisent de façon automatique par un accroissement de la masse monétaire (volume des francs créés) et ne peuvent que mettre en péril sa politique anti-inflationniste. Il craint également que les perspectives de développement de l'économie européenne, donc de l'économie française, n'incitent les investisseurs étrangers à une mainmise sur l'industrie nationale. Il sait bien que de nombreux chefs d'entreprise, en France, souhaiteraient vendre leur affaire au capital américain, pour un bon prix, plutôt que de continuer à se battre dans une conjoncture difficile. Mais il a bien conscience, par ailleurs, de ce qu'un afflux de devises étrangères contribuerait au redressement de la balance des comptes. Il est plus difficile de rétablir celle-ci en ne comptant que sur la balance commerciale!

*** * ***

L'Allemagne souhaitait la déflation. Le retrait des capitaux spéculatifs y contribuera largement. Mais si la situation économique venait à se trouver remise en cause par un nouveau climat social, le pays ne serait-il pas ébranlé en profondeur? On conserve, Outre-Rhin, un souvenir douloureux, très aigu des événements qui ont suivi la grande dépression. Le pays, habitué maintenant à la prospérité, ne supporterait sans doute pas longtemps une crise économique. Bien entendu, l'Allemagne fédérale s'en trouve fort loin pour l'instant. Elle a réussi sa réévaluation; elle est donc en droit de considérer que, dans le présent, un grave sujet d'inquiétude a disparu pour elle.

Mais a-t-elle une marge de manoeuvre beaucoup plus large que ses partenaires du Marché Commun? La prospérité est un état dont il n'est pas souhaitable de sortir. En bref, l'Europe retourne au calme. Elle doit être vigilante, pour que les dix prochains mois ne lui apportent pas de nouvelles surprises désagréables.

KRAFT FOODS LIMITEE
NOMINATION

M. Robert (Bob) E. WARD

M. R. J. Greenwood, Président et Directeur général de la compagnie Kraft Foods Limitée, annonce la nomination de M. Robert (Bob) E. Ward au poste de Directeur des achats.

M. Ward entrait au service de la compagnie en 1950, à Halifax. Par la suite, il devait occuper plusieurs postes au sein du bureau de la Division canadienne avant de devenir expert comptable auprès des compagnies Kraft et Kraftco aux E.-U. En 1960, M. Ward rejoignait la Division canadienne et était affecté au Service des achats: il fut nommé Gérant de ce service en 1961. —

Des études hydro-électriques en Grèce confiées à une firme de Montréal

Le bureau d'études Surveyer, Nenniger & Chênevert Inc., de Montréal, vient de signer un contrat en vue d'études hydroélectriques couvrant une vaste région de la Grèce continentale occidentale.

Demandées par la Commission hydroélectrique de Grèce, les recherches comprennent des études géologiques, géotechniques et hydroélectriques destinées à l'aménagement de quatre cours d'eau importants, soit l'Akheloos supérieur, inférieur et oriental, de même que l'Aoos.

Le contrat comprend également l'étude de quelque 28 emplacements possibles pour la construction de barrages, centrales et ouvrages connexes. Parmi ces derniers, se trouvent un tunnel d'une longueur de 14 milles et un canal de 13 milles.

L'énergie potentielle de la région à l'étude est évaluée à 37,000,000 de kilowatt-heures par année. Jusqu'ici, cette ressource est demeurée pratiquement inexploitée.

Une firme du Luxembourg a approché Capri Mining

De nouvelles précisions ont été apportées hier concernant la vente éventuelle à des intérêts étrangers d'une mine québécoise située à Grand Remous, près de Mont-Laurier, et qui renfermerait de l'uranium.

En effet, M. Gordon John Lihou, de la firme European American Investment & Holding Co., S.A., de Luxembourg, de passage à Montréal, a fait savoir à LA PRESSE que l'acheteur éventuel serait en réalité une firme privée d'Allemagne de l'Ouest et non le gouvernement allemand lui-même.

Selon M. Lihou, sa firme luxembourgeoise qui agit à titre de mandataire du client allemand, dont l'identité n'a pas été révélée, aurait délégué sur place le professeur Dorstewitz, expert minier d'une université ouest-allemande, afin d'examiner la propriété de Capri Mining à Grand Remous.

Les créanciers de Prudential Finance reçoivent un premier remboursement de 5 p. cent

TORONTO (PC) — Les créanciers de Prudential Finance Corporation Limited qui s'est effondrée, il y a trois ans, ont reçu un remboursement initial de leurs réclamations au montant d'environ cinq cents par dollar réclamé.

Le paiement a été fait par la firme Clarkson Limited, syndic de la faillite de Prudential. Cette compagnie de finance avait fait faillite en novembre 1966, et quelque 8.500 détenteurs de billets à court terme et à intérêt élevé ont réclamé environ $20,000,000.

Clarkson affirme que les réclamations seront probablement satisfaites à 15 pour cent, mais la compagnie ne s'attend pas à ce que de nouveaux versements soient effectués avant la fin de l'année prochaine.

Le syndic a pu assembler la somme nécessaire en vendant quelques-uns des avoirs de la Prudential et en poursuivant l'opération du réseau des filiales et compagnies associées de la société en faillite.

Les versements effectués cette semaine par la compagnie Clarkson consistaient en 5.15 pour cent des investissements faits par les détenteurs de billets; cinq pour cent aux detenteurs des obligations de la première série et 9.04 pour cent aux détenteurs d'obligations de la deuxième série.

cote des grains

MARCHE A TERME

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Dec.	2.75⅞	2.77¼	2.75⅞	2.77¼
Mai	2.87½	2.89⅛	2.87½	2.89⅛
Juil.	2.88½	2.89⅜	2.88½	2.89¼
GRAINE COLZA				
Jan.	2.85	2.87½	2.83	2.83
Mars	2.78	2.84	2.77½	2.78½
Mai	2.73½	2.77½	2.73	2.73
AVOINE				
Dec.	71¼	—	—	71¼
Mai	72¾	72¾	72⅝	72⅝
Juil.	—	—	—	73
ORGE				
Dec.	1.03½	—	—	1.03½
Mai	1.05½	1.05¾	1.05½	1.05¾
Juil.	—	—	—	1.06⅛
SEIGLE				
Dec.	1.07¼	1.08⅞	1.07¼	1.08⅞
Mai	1.15¼	1.15¾	1.15	1.15¾
Juil.	1.15¼	1.15¼	1.15⅛	1.15⅛

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 71¼; ex 3 cw, 3 cw et ex 1 four, 68¼; 1 four, 66¼; 2 four, 61¼; 3 four, 58¼; four, melangee 34.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.03½; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.01½; 3 cw 2-rang et 1 four, 99½; 2 four, 97½; 3 four, 9 1½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.08⅞; 3 cw 1.03⅞; 4 cw 82⅜; ergotee 60⅞; sur voie 1.08⅞.

LIN: 1 cw 2.77¼; 2 cw 2.72¼; 3 cw 2.47¼; sur voie 2.77¼.

GRAINE COLZA: No 1 Canadienne 2.80¾; No 2 Canadienne 2.65¾.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
BLE				
Dec.	1.42¼	1.42¾	1.41⅞	1.42⅝
Mars	1.43⅜	1.43⅝	1.43	1.43¼
Mai	1.43¼	1.43½	1.42⅝	1.43
Juil.	1.38	1.38¼	1.37⅜	1.37¾
Sept.	1.40⅝	1.40⅝	1.39⅞	1.40⅛
MAIS				
Dec.	1.18⅜	1.18⅞	1.18⅜	1.18⅜
Mars	1.22½	1.22⅝	1.22⅛	1.22⅜
Mai	1.26	1.26⅛	1.25¾	1.25¾
Juil.	1.28⅛	1.28⅜	1.27⅞	1.28
Sept.	1.25½	1.26	1.25⅜	1.25¾
AVOINE				
Dec.	58⅛	58½	57¾	57¾
Mars	63¼	63⅝	62½	62½
Mai	66⅝	66⅝	65⅞	66
Juil.	67	67	66⅝	66¾
Sept.	68½	68½	67¾	67⅞
SEIGLE				
Dec.	1.10¼	1.10¼	1.10	1.10
Mars	1.13¾	1.14	1.13½	1.14
Mai	1.15¾	1.16½	1.15¾	1.16½
Juil.	—	—	—	1.15⅞
Sept.	—	—	—	1.16¼
FEVES SOYA				
Jan.	2.45½	2.46	2.43¾	2.43¾
Mars	2.51¾	2.51¾	2.49¾	2.49¾
Mai	2.56½	2.56½	2.54½	2.54½
Juil.	2.58½	2.59	2.57	2.57¼
Aout	2.56¼	2.56¾	2.55¼	2.55¼
Sept.	2.47⅝	2.48⅛	2.47	2.47
Nov.	2.42⅛	2.42¾	2.42	2.42

Marché des bestiaux

(Rapport hebdomadaire)

(PC) — La demande a été bonne et les prix ont été stables ou à la hausse, cette semaine, aux marchés montréalais.

Les arrivages s'établissaient comme suit: 1,672 bêtes à cornes, 1,380 veaux, 119 porcs et 48 moutons et agneaux.

Les **bouvillons** de choix ont rapporté de $30 à $31; les bons, de $28.25 à $29.75; les moyens, de $26 à $27.75; les communs, de $23.25 à $26.50.

Les **génisses** de choix se vendaient $26.25; les bonnes, $24.75; les moyennes, de $23.25 à $24.25; les communes, de $19 à $22.75.

Les bonnes **vaches** se vendaient de $21 à $22.50; les moyennes, de $19.75 à $21.25; les communes, de $18.25 à $19.75; pour la charcuterie et la mise en conserve, de $13 à $18.

Les bons **boeufs** rapportaient de $25 $27.75; les communs et les moyens, de $20.25 à $25.25.

Les **veaux** de bonne qualité valaient de $41.50 à $46; les moyens, de $36.50 à $42; les communs, de $18 à $37.50.

Les **porcs** se vendaient de $37.50 à $38.25.

Devises étrangères

Source: Banque Canadienne Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2920
Angleterre	Livre	2.5726
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.2006
Autriche	Schilling	.0416
Belgique	Franc	.0214
Brésil	Cruzeiro	.2575
Chili	Escudo	.1102
Danemark	Couronne	.1435
Espagne	Peseta	.0156
France	Franc	.1928
Hollande	Florin	.2981
Italie	Lire	.001714
Japon	Yen	.003010
Mexique	Peso	.0861
Etats-Unis	Dollar	1.07⅜
Norvège	Couronne	.1504
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.2065
Pérou	Sol	.0248
Suède	Couronne	.2080
Suisse	Franc	.2495
Tchécoslovaquie	Couronne	.1505
Venezuela	Bolivar	.2397

titres au comptoir

A partir d'aujourd'hui et comme suite aux nouveaux règlements de la Commission des valeurs mobilières du Québec, nous sommes en mesure d'offrir à nos lecteurs les transactions complètes du marché au comptoir de la séance de la veille. Nous indiquons donc non seulement la cote la plus haute et la cote la plus basse pour chacun des titres hors-liste, mais également le volume des transactions de la journée. Les titres n'ayant donné lieu à aucune transaction ne sont pas mentionnés.

	Vol	Haut	Bas
A G T Data	100	16.00	16.00
Alscope Cons	900	1.00	1.00
Amal Rare Erth	500	.14	.14
Atl Nick	4500	.65	.65
Beacon	500	.20	.20
Beauport Hold	2500	.13	.13
Ben Joe	1000	.55	.55
Brameda	100	9.25	9.25
Brosnan Cdn	1700	.30	.27
C. Dyn Wts	300	1.00	1.00
C. Dyn Units	200	4.50	4.25
Caprive Oil	8000	.30	.27
Cent Dyn	250	4.00	4.00
Ches Bar Iron	250	3.50	3.50
Chum B	1500	6.125	6.125
Clearwater	1500	.18	.16
Cons Comp	175	13.125	12.50
Contl Resear	100	16.50	16.50
Cordwell Int	40	.75	.75
Dom Jubilee	1000	.50	.50
Doral Mng	5200	1.40	1.30
Drum Dis	1000	3.125	2.875
Dyn Mining	5100	1.20	1.15
Elect Assoc	100	8.00	8.00
Facs Ltd	1500	3.50	3.50
F I C I A	2100	8.75	8.75
Fundy Ex	600	.20	.16
Gaitwin Ex	10600	.06	.06
Golden Age	5000	.25	.245
Golden West F	2000	.50	.50
Great Lk Nick	2500	6.50	6.375
Grey Comp	700	5.25	5.00
H M Tassavers	400	1.15	1.15
Huntingdon R	163	6.00	6.00
Intl Kenville	3000	.51	.45
Inter Systcoms	1325	2.50	2.375
I O S Ltd	1455	12.25	11.75
Ivaco Id Ltd	1050	5.00	4.75
Jolly Jumpe	500	7.50	7.50
Kambern Div	200	2.75	2.50
Lyndurst	1000	.10	.10
Magnasonic	100	7.00	7.00
Main Oka	4000	.19	.18
Marigot	600	1.875	1.875
Monpre Iron	400	.25	.245
Mult Access	100	9.00	9.00
Murky Fault	1200	1.50	1.40
Naganta	2500	.55	.45
Natl Malartic	100	1.65	1.65
Nemrod	500	.35	.35
New Ass Dev	500	.15	.15
N B Uranium	2000	.54	.54
N B Hosco Mns	100	1.30	1.30
New Miller	22500	.13	.11
New Santiago	1000	.005	.005
Mordic	66	1.50	1.50
Peoples Stores	225	17.50	17.25
Proflex Ltd	2000	3.10	3.10
Radio Hill	6000	.35	.26
Radco B M L	100	4.25	4.25
Rapid Data	200	6.25	6.25
Renzy Mns	4600	1.25	1.20
Res Resort Dev	10800	4.75	4.25
Rev Prop	6050	1.75	1.20
Rothman End P	300	22.00	22.00
Sogepet	1000	.95	.95
Spar	1000	2.35	2.25
Starratt Nick	6000	.01	.01
Supersol	146	3.75	3.25
Sup Elect	12220	5.375	5.00
Systems Dim	500	13.00	13.00
Tagami Mines	15200	.40	.35
Thunder Bay	500	3.125	3.125
Univ Mnl	4500	.40	.40
W Broad 5.75 P	50	27.00	27.00
Windsor Hotel	12	17.00	17.00
Zodiac Class A	400	2.00	2.00

Appel d'offres pour le transport des dépêches

DES SOUMISSIONS adressées au MINISTÈRE DES POSTES, pour le Directeur des Transports, Pièce 806, 8e étage, Edifice Sir Alexander Campbell, Confeder

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
Accra	500	14	14	14	
Agnico	200	110	110	110	— 2
Allied Mng	544	105	103	103	— 7
Am Larder	7500	74	72	72	— 1
Ang U Dev	1000	74	74	74	
Argosy	z600	80	78	80	
Bankeno	1500	615	615	615	+10
Bankfield	700	9	9	9	
Belcher	1000	53	53	53	
Bethlm	855	$18¾	18⅝	18¾	
Bl Hawk	500	60	60	60	
Brunswk	1490	910	900	900	—10
Cadillac M	z30	9	9	9	
Camflo	650	335	330	330	+ 5
Cam Chib	5900	$13	12⅞	13	+1¼
Tung	300	139	139	139	
Jamiesn	500	181	181	181	+ 6
Lencourt	3000	19	19	19	
Malart	1000	40	40	40	
Cassiar	887	$18¼	18¼	18¼	— ¼
Cent Pat	200	245	245	245	+ 5
Chemaloy	200	250	250	250	— 5
Chestrvle	1000	24	24	24	— ½
Rambler	2000	90	90	90	
Red Pop	8000	11	11	11	— ½
Conwest	2200	$13	12⅞	13	+ ¼
Cop Fields	2450	179	172	175	+ 4
Cop Man	500	15	15	15	
D'Aragon	1000	26½	26½	26½	+ ½
D'Eldona	1100	88	88	88	
Denison	z10	$46	46	46	
Dome	z10	$50	50	50	
Explor	2500	175	170	175	+ 6
East Mal	100	185	185	185	
East Sull	100	665	665	665	—10
Fort Reinc	z200	82	82	82	
Gnt Masct	3200	320	310	320	+10
Goldray	z42	210	200	200	
Green Pnt	500	20	20	20	
Gunnar	500	179	176	179	+ 4
High-Bl	200	465	465	465	
Hollinger	z85	$30⅜	30⅜	30⅜	
Huds Bay	348	$83⅞	83	83	— ¾
Int Mogul	525	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅜
Iron Bay T	100	340	340	340	—10
Jolex	500	34	34	34	
Jonsmith	8000	14	14	14	+ ½
Joutel	1300	131	130	130	+ 1
Kerr Add	z53	$13¼	13⅛	13⅛	
Dufault	3395	$15⅞	15⅝	15⅝	— ⅛
La Luz	400	$11⅛	11½	11⅛	+ ⅜
Leitch	900	265	265	265	+ 5
L Lac	100	225	225	225	— 5
Lytton M	2337	370	365	370	+20
Madeline	450	645	645	645	
Malartic	500	100	100	100	— 2
Man Bar	600	118	110	118	+13
Mattgmi	950	$26¼	26	26	— ¼
Moneta P	1000	115	115	115	— 5
Mt Wright	3000	33	33	33	
Multi-Mi	4200	105	105	105	
New Ath	1000	25	25	25	— 1
Newconx	1600	695	670	695	+35
N Imperal	500	300	300	300	— 5
Que Ragl	z20	$20⅜	20⅜	20⅜	
Nick Rim	3000	13	13	13	
Noble M	600	290	270	290	
Norlex	12100	54	51	54	+ 1
Coldstm	2850	195	190	195	+ 1
Northgat	100	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ¼
N Rank	1100	44	44	44	+1½
N Rock	1500	47	40	47	+ 7
Opemska	400	$13	13	13	
Orchan	1300	415	410	410	
Paramaq	1000	8	8	8	
Patino	235	$46½	46½	46½	+ ⅛
Pce Expl	z500	94	94	94	
Placer	375	$43½	43½	43½	+ 1
Prado Exp	100	405	405	405	— 5
Preston	100	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Pure Silv	200	340	340	340	+ 5
Q Mattgmi	1900	106	105	105	— 1
Rayrock	500	177	177	177	+ 6
Reeves	500	310	310	310	
Rio Algom	z55	$20¼	20	20	
Roman	615	$12	12	12	
St Fabien	2000	24½	24½	24½	
Sherr	14710	$18⅞	18½	18⅝	— ⅛
Steep R	500	425	420	425	+10
Sullivan	100	750	750	750	
Teck Cor A	200	820	815	815	+ 5
Teck B	25000	710	710	710	+ 5
Texmont	5500	77	75	75	+ 2
Texore	500	26	26	26	
Thom L	1000	32	32	32	
ng	5000	32½	32½	32½	
ag	3900	125	125	125	
Keno	300	670	670	670	— 5
Vespar	1000	46	46	46	
West Mine	750	365	360	365	+ 5
Willroy	1100	93	93	93	
Yk Bear	300	710	710	710	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
PETROLES					
Alminex	100	555	555	555	+ 5
Banff	300	$11¼	11	11	
CS Pete	700	550	540	550	+10
CS Pete w	200	345	345	345	+10
C Ex Gas	600	550	550	550	
C Homestd	z53	$15⅜	15⅜	15⅜	
C Ll Pete	200	102	102	102	+ 2
Cdn Sup O	125	$29¾	29¾	29¾	+ ¼
Charter Oi	1000	930	930	930	+ 5
Clark Can	100	280	280	280	— 5
Dynamic	830	167	165	165	— 4
French Pt	1420	735	730	730	
Gr Plains	1625	$28	28	28	
Gt COilsds	z25	490	490	490	
Mill City	100	215	215	215	+ 5
Nat Pete	1000	400	400	400	
N Cont	100	119	119	119	+ 2
N Davies	3000	21½	21	21½	+ ½
Northld	600	61	61	61	
Numac	550	705	705	705	— 5
Okalta	5000	29	27	27	— 4
Permo	1700	104	102	104	+ 3
Petrol	100	155	155	155	+ 5
Pinnacle P	400	124	124	124	
Place G	600	176	175	176	+ 1
Ranger	1415	925	920	925	+25
Scurry Rn	930	$22¾	22¼	22½	
Spooner	9400	265	250	253	+ 9
Triad Oil	800	410	405	410	+10
U Canso	206	495	495	495	+ 5
U Canso w	z50	290	290	290	
Ulster Pet	200	205	205	205	+ 4
Wespac	1000	32	32	32	
W Decalta	270	775	775	775	+ 5
W Decit w	200	405	405	405	— 5
INDUSTRIELLES					
Abel Black	100	$57⅞	57⅞	57⅞	
Abitibi	4565	$12	11⅞	12	+ ⅛
Ackind 2p	150	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
A.G.F.M	z50	$9¾	9¾	9¾	
Agra Vegt	140	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Agratec I	450	$8⅜	8¼	8¼	— ½
Aimco Ind	925	$11⅞	11⅞	11⅞	
Alta Gas T	9800	$39½	39½	39½	— ½
Alta Nat	100	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Algoma St	410	$14½	14⅜	14⅜	— ⅛
Algonq pr	z10	300	300	300	
Alcan	710	$28⅛	28	28	— ¼
Almin 2p	z10	$33¾	33¾	33¾	
Aquitaine	1300	$19¾	19⅜	19¾	+ ½
Argus C pr	100	$12½	12½	12½	
Asbestos	z40	$26⅞	26	26⅞	
Atl Sugar	150	$7	7	7	
Auto El	400	$9	9	9	— ⅛
Auto Hard	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
Bahama	1500	59	58	58	— 1
Bank Mtl	4707	$17	16⅞	17	
Bank N S	870	$23⅜	23¼	23¼	— ⅛
Bk NS r	23864	53	52	52	— 1
Barbr-Ell	100	$15	15	15	— ½
Beavr Eng	325	$7¼	7⅛	7¼	
Becker B p	z100	$11¾	11	11	
Bell Canad	2310	$42¾	42⅜	42¾	+ ¼
Block Bros	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Bombr	15600	$18¾	18½	18¾	+ ⅛
Bramalea	2060	$5⅛	5	5⅛	+ ⅜
Brascan	z20	$15	15	15	
BC Sugar	750	$18	18	18	
BCPh 5.15	z10	$68⅝	68⅝	68⅝	
Brinco	420	$5¼	5¼	5¼	
Cad Dev b p	z50	$17¼	17⅛	17¼	
CAE Ind	150	$6¾	6¾	6¾	
Campeau	300	$6	6	6	
Can Cem	75	$30	30	30	+ ½
Can Perm	100	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Cdn Brew	400	$8⅞	8⅞	8⅞	
C Chem w	500	100	100	100	— 5
C Curtis	300	93	93	93	+ 1
C Goldie	150	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ¼
C Imp Bank	1370	$22¾	22½	22½	+ ⅛
C Ind Gas	6450	$10	9⅞	10	
CIL	z50	$14	14	14	
C Interurb	300	380	380	380	+ 5
CP Inve pr	500	$31⅞	31¾	31⅞	+ ⅜
CP Inve w	1825	770	765	770	+ 5
CPR	7878	$71	70	70	—1¼
CPR $3. pr	1350	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Cdn Tire A	365	$67¼	66⅜	67¼	+ ⅝
C Utilties	45	$37¼	37¼	37¼	
CWN Gas	z10	$15	15	15	
CWN G 4 pr	z50	$9¼	9¼	9¼	
CWN 5½ p	z50	$14	14	14	
Canron pr	z15	$75	75	75	
Capit Div	400	335	335	335	
Cara	300	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Carrier JD	225	$14¾	14¾	14¾	
Chemcell	1200	$10⅛	10⅛	10⅛	
Cominco	1220	$30¼	29⅞	30¼	+ ½

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
C Holiday I	125	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
C Savings	100	$11⅝	11⅝	11⅝	+ ⅛
Computel	235	$11¼	11¼	11¼	— ½
Con Bath	400	$22¾	22½	22½	
Con Bath p	300	$20	20	20	+ ½
Con Bath w	900	240	240	240	— 5
Con Bldg	300	155	155	155	
Con Distrb	580	$18⅜	18¼	18⅜	+ ⅛
Cons Ga	2110	$15⅜	15¼	15⅜	
Corby vt	50	$26	26	26	— ¼
Coronatn	200	165	165	165	
Cosms	700	$5	5	5	
Crain R L	z125	$22¼	22	22⅛	
Crush Intl	150	$14⅝	14⅝	14⅝	
Cummngs	z50	$11	11	11	
Cygnus B	700	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅜
Dale-R	500	$13½	13½	13½	+ ⅛
Delta Elec	100	215	215	215	
Distl Seag	200	$53½	53½	53½	+ ½
Dome Pete	405	$76	76	76	+ 1
Dofasco	158	$22⅞	22⅞	22⅞	— ⅛
Dom Store	400	$13½	13⅜	133	
Domtar	475	$14⅞	14¾	14⅞	— ⅛
DRG Ltd	200	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Dupont	200	$26	26	26	
Dylex D A	200	$9	9	9	
E-L Fin w	400	450	445	450	—10
Electro ltd	675	$39⅛	39	39	
Erie D A	300	$13½	13½	13½	
Falcon	694	$174	170	170	+1½
Fam Play	100	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Fibre	550	410	410	410	+10
F Seasons	260	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
GMC	114	$76	76	76	+ 2
G Stl Ware	z145	$15	15	15	
Gdn Mang	130	$40¾	10¾	10¾	— ¼
Greb Ind	z50	$8	8	8	
GN Capital	401	$6⅞	6¾	6⅞	
Gt W Life	550	$127¼	127¼	127¼	
Gt WSadd	1200	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Greyhnd	500	$13	13	13	+ ⅛
Gulf Can	326	$17¼	17⅛	17¼	+ ¼
Halifax D	100	205	205	205	+ 5
Hardee	1600	93	93	93	
Hard Crp A	200	$17¼	17¼	17¼	
Harlequin	100	$8	8	8	
Harveys F	750	$6	6	6	+ ⅛
Hawker S	125	290	290	290	—10
Home A	560	$30¾	30½	30½	— ¼
Home B	220	$30⅛	30⅛	30⅛	
HB Oil Gas	115	$42	42	42	+ ½
Hunter D	125	$11¾	11¾	11¾	
Huron Eri	z5	$17½	17½	17½	
Husky Oil	745	$12½	12⅜	12½	— ⅜
Husky D w	500	700	700	700	
Imp O	13731	$16½	16¼	16½	+ ⅜
Imp Tob	500	$13¼	13	13	— ¼
Indusmin	500	$16	16	16	
Ind Accept	150	$15	15	15	
In Acc	420	560	560	560	—10
Inland Gas	608	$10⅝	10⅝	10⅝	— ½
Inspirati p	100	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
IBM	z6	$380	380	380	
Int Nickel	8998	$45⅞	45⅛	45½	+ ¼
Int Util	1252	$27½	27⅜	27½	
Intpr Pipe	7539	$23	22⅝	23	+ ⅜
Int Pipe w	1000	$10¼	10	10¼	+ 40
Intpr Steel	200	470	470	470	+10
Inv Grp A	300	$11	11	11	
Inv Grp S p	275	$26¼	26⅛	26⅛	
In Ovrseas	205	$36¼	35¾	36	— ¾
Irwin Toy	100	$15⅝	15⅝	15⅝	
ITL Ind	150	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅜
Jefferson	650	$11¼	11¼	11¼	
Jockey C	300	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Kaiser Re	200	$17	17	17	
Kaps Tran	5535	$11¼	11	11⅞	+ ¼
Keeprite P	225	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Kenting	650	$17½	17½	17½	— ¼
Koffler	200	$12½	12½	12½	
Labatt	50	$29¾	29¾	29¾	+ ⅜
Lafarge	200	$10¾	10¾	10¾	
Laidlaw M	200	$8¼	8¼	8¼	— ¼
LOnt Cem	500	290	290	290	
Laura Sec	z75	$14	14	14	
Lau Fin	250	$6½	6½	6½	— ¼
Leigh Inst	z10	$50	50	50	
Life Inves	z25	$9½	9½	9½	
Locana	100	190	190	190	
Loeb M	700	$7⅛	7	7	— 1
Maclarn A	z50	$20	20	20	
Maclean H	100	$19½	19½	19½	— ⅛
MB Ltd	z90	$32½	32½	32½	
Magna El	300	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
Magnetcs	200	220	220	220	+ 5
Manoir In	100	225	225	225	
Markboro	100	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Markbro w	900	175	175	175	— 5
Mass-Fer	825	$16⅞	16¾	16¾	
McLaghln	z30	$9⅜	9⅜	9⅜	
Melchers	z10	$13½	13½	13½	
Met Stores	175	$30	30	30	
Molson A	300	$21⅞	21⅝	21⅞	+ ⅛
Moore	620	$35⅞	35¾	35⅞	
Morse A	650	$15½	15½	15½	
Murphy	z25	$7⅞	7⅞	7⅞	
Neonex I	200	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ¼
NB Tel	z99	$12	11⅝	11⅝	
Noranda	1280	$35	34¾	34⅞	— ⅜
Nor Ctl G	610	$15⅛	15	15	— ⅛
Nor Ct 270 p	z25	$25	35	35	
Nor Ctl w	125	670	670	670	
OSF Ind	1250	$8½	8⅜	8½	
Oshawa A	655	$27⅛	26⅞	26⅞	— ⅜
Oshawa w	1475	580	580	580	+10
Pac Pete	225	$27	27	27	+ ⅛
Peel Elder	z37	$21⅛	21⅛	21⅛	
Petrofina	z88	$15	14⅞	14⅞	
Pitts Eng	z50	$23¾	23¾	23¾	
Pow Corp	600	$12½	12½	12½	
Pow C 5 pr	100	$13¾	13¾	13¾	— ¾
Price Com	330	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ⅛
Quinte A	100	$16⅞	16⅞	16⅞	+ ⅛
Rank Org	3285	$16⅞	16½	16⅞	+ ¼
Reed Oslr	325	$23¼	23¼	23¾	+ ½
Revelstk	400	$15⅞	15	15	— ½
Rileys D	400	340	340	340	+20
Royal Bnk	931	$22⅞	22¾	22¾	+ ⅛
Russl H p	100	$20	20	20	+ ⅜
StL Cem A	z25	$22⅜	22⅜	22⅜	
Scintrex	600	$13	12½	12⅞	— 1
Scot Paper	100	$24	24	24	
Scotts	1600	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Seaway M	500	$8½	8½	8½	— ¼
Seaway pr	750	$5	5	5	+ 5
Secur Cap	100	315	315	315	—10
Shell Inv p	950	$29	28½	29	+ 1
Shell Inv w	560	$13	13	13	— ¼
Shell Can	350	$28	27¾	28	+ ¼
Shully's	100	$8½	8½	8½	+ ¼
Sifton Pro	200	405	405	405	—15
Simpsons	700	$20½	20½	20½	+ ¼
Simpson S	75	$26¼	26	26¼	— ⅛
SKD Mfg	5375	$8	7¾	8	+ ½
Skyline H	400	$9½	9½	9½	
St Brodcst	z50	$13½	13⅜	13½	
St Paving	z50	$8½	8½	8½	
Steel Can	1110	$22	21⅞	21⅞	— ⅛
Suptest od	700	$36	36	36	
Texaco	500	$24⅜	24⅝	24⅜	— ⅛
Tor Dm Bk	1550	$23	22¾	22¾	
Towmart	900	90	90	90	
Traders A	400	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Trader 69 w	500	365	365	365	+15
Tr Can PL	2130	$31¾	31¾	31¾	
Tr Can P w	200	950	950	950	+25
Trizec Crp	300	140	140	140	
Union Acc	300	$6¾	6¾	6¾	
UnAcc 2p	300	$6¾	6¾	6¾	
Un Carbid	1125	$15½	15½	15½	+ ⅛
Un Gas	575	$14⅞	14⅞	14⅞	
Un Wburn	z50	$11½	11½	11½	
Van Ness	100	225	225	225	
Vascan	200	$9⅞	9¾	9¾	
Walax	125	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Walk GW	2535	$47	47	47	+ ⅛
Weldwod	204	$18	18	18	+ 1
Westc'st	810	$26	26	26	
W Brdcast	400	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
Weston	z75	$22½	22½	22½	
White Pas	z25	$24	24	24	
White P w	100	790	790	790	+10
Woodwd A	130	$19¼	193	19⅜	— ⅛
YR Prop	200	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Zenith	500	205	205	205	— 5

Total des ventes : 565,000.

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.
Var. 4 déc.	—0.48	—0.63	—0.37	+0.51
Clôture 4 déc.	184.62	155.31	113.92	189.77
Haut — 1969	198.77	276.96	122.54	310.73
Bas — 1969	164.25	155.94	97.85	188.46

vancouver

FERMETURE 4 DECEMBRE

par la PRESSE CANADIENNE

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Adanac	15000	225	215	225	
Adera	8000	86	77	85	+8
Agassiz	2400	25	23	25	+1
Alice Lk	2000	69	65	69	+4
Alwin	5900	120	115	120	+2
Anuk	22900	47	40	42	+1
Aringtn	16300	54	50	54	+2
Arctic	16500	51	50	50	
Atlas	4950	185	180	185	
Avino	3500	400	390	390	—10
Benson	11500	58	51	58	+4
Blue Star	11500	19	16	17	+1
Bornite	500	26	26	26	—1
Boswell	2200	54	54	54	+5
Brenda	2375	$14½	14⅜	14½	
Brenmac	6500	60	55	60	
Buchanan	5000	15	14	15	+1
Buttle	5600	400	360	385	+10
Buval X	12000	51	50	51	
Calico	3000	26	25	26	
Calta	1600	55	54	55	+3
Canol	5530	56	53	56	
Capri	7000	82	78	82	+1
Car Bell	2500	81	81	81	—4
Car Gold	500	100	100	100	
Casc Moly	3500	75	73	75	
Cass Cons	1000	18	18	18	
Casino	$9300	480	435	460	+15
Chataway	500	42	42	42	+4
Churchill	6430	750	710	740	+15
Coast Cop	600	625	625	625	+25
Coast Sil	76900	95	85	91	—5
C Ad Astra	3000	33	33	33	+3
C Rexspar	440	120	115	120	+10
C SKeena	11250	60	55	58	
C Vantor	12500	29	27	27	—1
C Cinch	1500	48	46	48	+3
C McKiny	1000	18	18	18	
C Potash	7500	9	8½	9	
Cop Ridg	4850	130	125	128	—2
Copper Soo	2000	10	10	10	+ ½
Coronet	3000	57	56	56	
Croyden	3500	37	36	36	
Cumont	1500	52	50	50	
Davis Keys	6300	475	470	470	
Dolly Var	5500	57	56	57	+1
Dundee	8644	20	20	20	
Dynasty	200	$16	16	16	+ ½
Earlcrest	7000	15½	15	15	— ½
Early Brd	15300	160	145	159	—11
Generl Res	3200	13½	12½	12½	— ½
Giant X	500	41	41	41	+2
Giant Masc	1700	315	298	310	—5
Gibraltr	39650	370	345	365	
Gradore	1500	9½	9½	9½	—1
Granduc	1100	945	945	945	
Grndview	500	18	18	18	—5
Gui Por	3000	95	85	90	+10
Gunn	42300	74	69	73	+5
Hart Rvr	6400	140	143	145	—3
Hearne	400	84	84	84	—7
High Chief	65400	25	23	25	+2
Highmnt	176005	520	445	500	+45
Highpnt	1000	21	21	21	
Hogan	3500	31	31	31	—1
Homestak	1500	15½	15½	15½	+3
Hud Bay M	1000	28	28	28	
In Prov Si	14500	52	49	50	—1
Int Tech	30500	115	103	110	
Iskut	1000	22	22	22	
Jason X	4000	91	90	90	—1
Jersey	4000	17½	17½	17½	— ½
Jericho	6000	18	16	18	+2
Kalco	1000	26	26	26	+1
Kamloops	1000	15	15	15	
Kelly Lk	3000	46	46	46	
Kimberly	8400	63	60	61	—2
Kopan	7000	17	16	17	+2
Largo	10700	89	75	80	+3
Laura	132500	92	71	88	+11
Lon Pride	17113	24	22	24	+1
Lornex	825	$11½	11	11½	+ ½
Madrona	10000	51	49	51	
Magnum	10000	360	345	355	—5
Marshall	3000	19	19	19	—1
Mid West	3000	16	16	16	+1
Mrl Mtn	6000	63	61	61	+1
Minex	74400	45	33	45	+13
Molymin	6500	25	24½	25	+1
Mt Wash	1000	13	13	13	
Nadina	1800	285	270	285	+25
Nat Nickel	18700	110	100	110	+11
Native	1000	23	21	23	+2½
New Cinch	5000	61	58	58	—2
New Imp	200	290	290	290	—10
New Terr	1000	20	19	20	
Nickel Hill	3500	60	55	60	+5
Norcan	30000	38	36½	38	
Norgold	10000	7½	7	7	
Northlod	18810	210	205	205	—5
North Pac	6300	53	52	53	
NW Ventur	2700	165	160	165	+2
Omega	11000	28	26	26	—1
Oro	500	44	44	44	+1
Pac Asb	8655	345	335	345	
Pac Sil	5900	30	29	29	—1
Paramnt	1500	65	65	65	+2
Pathfndr	500	115	115	115	+5
Peel Res	21100	20	17	20	+3
Pine Lake	1500	43	42	42	
Pinnacle	16000	100	92	94	—2
Polaris	3500	13	12	12	—1
Primer	6000	22	20	20	—2
Riviera	800	42	42	42	+1

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Rodstrom	7000	23	21	23	+ ½
Ring Hill	3500	53	51	53	—1
San Doh	2000	17	17	17	
Shield	15330	295	245	285	+40
Silbak	3575	24	23	23	+2
Sileurian	28500	45	36	45	+9
Slvr Arrow	17000	202	200	202	+2
S Butte	3500	17	16	16	
S City	2000	53	50	50	—2
S Lee	1000	59	52	52	—9
Standrd	8000	178	172	175	
S Star	1000	73	73	73	
Sth Seas	1600	110	105	110	
Spartan	1500	50	50	50	
Stall Lake	1500	160	160	160	
Stannex	1000	75	75	75	
Tcx	5000	70	70	70	+4
Tay Rvr	1000	28	28	28	+1
Texmont	2900	74	72	74	—1
Torwest	662800	61	49	58	+10
Trcon Res	500	22	22	22	+1
Trojan	13233	95	90	95	+3
Untd Cop	2100	70	70	70	—1
Utica	11400	220	215	220	—10
Valley	954	$

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

Washington tente de renouer le dialogue avec Pékin

WASHINGTON (AFP, PA) — L'administration Nixon se serait efforcée cette semaine de renouer les contacts diplomatiques avec Pékin.

Le département d'Etat a laissé entendre hier que l'ambassadeur des Etats-Unis à Varsovie, M. Walter Stoessel, qui est l'un des plus grands experts américains en matière de problèmes touchant le monde communiste, aurait profité d'un bavardage à l'ambassade de Yougoslavie avec les diplomates de la Chine populaire pour rappeler aux représentants de Pékin que le président Nixon se tenait prêt à reprendre le dialogue interrompu depuis plus de 22 mois, dès que la Chine en manifesterait le souhait.

C'est à l'issue de la 136ème réunion des diplomates américains et chinois à Varsovie que les consultations périodiques ont été interrompues par le gouvernement de Pékin, qui avait voulu manifester son mécontentement au lendemain de l'asile accordé par les services de renseignement américains à un diplomate chevronné chinois, en poste à La Haye. Depuis, les administrations Johnson et Nixon, par le truchement des secrétaires d'Etat Dean Rusk et William Rogers, ont multiplié auprès des Chinois leurs offres de reprendre le dialogue à Varsovie ou bien ailleurs. Sans aucun succès, car le gouvernement a fait sourde oreille à toutes les avances américaines.

Mercredi soir, dans la capitale polonaise, M. Stoessel a profité d'un cocktail mondain pour engager la conversation avec ses collègues chinois. John King, le porte-parole du département d'Etat s'est refusé à révéler la teneur de ce bref échange de propos, mais on a appris de source informée que le diplomate américain s'est fait l'écho du désir de la Maison Blanche de relancer le dialogue. On attend maintenant la réaction chinoise à cette initiative de M. Stoessel et l'on se montre confiant que le geste portera des fruits.

Les contacts sino-américains remontent à l'année 1955, lorsqu'ils s'étaient établis à Genève. Trois ans plus tard c'est dans la capitale polonaise que les émissaires des deux pays devaient se rencontrer périodiquement sans toutefois tirer aucun parti de ces rendez-vous de routine. Un rendez-vous prévu pour février 1969, fut subitement annulé par Pékin à la suite de l'affaire du diplomate, dont les fonctions à La Haye dépassaient largement celles de la carrière. A la veille de cette rencontre, le département d'Etat commit l'erreur de reconnaître publiquement que le haut fonctionnaire chinois avait demandé et obtenu le droit d'asile aux Etats-Unis.

téléphoto PA

Le capitaine Medina
"... je n'ai rien vu"

Le bloc soviétique tend la main à Bonn

MOSCOU (AFP) — "Les pays socialistes continueront à oeuvrer avec persistance pour que les relations de bon voisinage remplacent la tension sur le sol européen et pour que la coexistence pacifique devienne la règle universelle dans les rapports entre Etats européens à systèmes politiques différents", déclare le communiqué publié hier soir à Moscou à l'issue de la conférence au sommet des pays du Pacte de Varsovie et diffusé par l'agence "Tass".

"Les participants à la conférence ont enregistré comme un élément positif la signature, par la Républiqu fédérale allemande, du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires", déclare encore le communiqué, qui ajoute : "Si le nouveau gouvernement ouest-allemand tire une leçon de l'histoire, s'il se débarrasse du poids mort du passé et fait preuve le réalisme à l'égard des problèmes qui provoquent une tension entre les Etats européens, son attitude sera favorablement accueillie par les pays socialistes et par tous les peuples pacifistes".

Dans une déclaration sur le Vietnam, la conférence au sommet affirme, en substance, que la guerre au Vietnam représente non seulement une menace sérieuse pour la paix dans le Sud-Est asiatique, mais encore elle complique toute la situation internationale; que s'il n'y a eu jusqu'à présent aucun progrès notable aux pourparlers de Paris et si la guerre continue, la responsabilité en incombe entièrement aux Etats-Unis; que la prétendue "vietnamisation" de la guerre signifie en fait la prolongation de la guerre. Les sept pays du Pacte de Varsovie ont également condamné la répression sauvage menée par l'agreseur et notamment le massacre barabare de centaines d'habitants sans défense dans le village le Song My.

Le sommet qui vient de s'achever semble avoir surtout porté sur les problèmes allemands. Mais si un ton plus modéré que par le passé peut être décelé au sujet de l'Allemagne fédérale, l'attitude d'expectative du bloc soviétique reste perceptible. Les observateurs font état, enfin, de la décision des sept pays de mettre sur pied ce qui pourrait être un embryon de mécanisme de consultation régulière sur les problèmes internationaux.

Damas demande le transfert du siège des Nations unies

DAMAS, Syrie (AFP) — "Dans la matinée du 3 décembre, une quarantaine de sionistes ont saccagé le siège de la délégation de la République arabe syrienne à New York", déclare notamment le ministère syrien des Affaires étrangères dans un texte publié hier à Damas. "L'incident, poursuit-il, a eu lieu malgré la présence des agents de la sécurité américaine devant l'entrée de l'immeuble".

Cette agression, ajoute la déclaration syrienne, "est une nouvelle preuve de la collusion des sionistes avec les autorités américaines". Elle "justifie à nouveau notre point de vue et celui d'un grand nombre de gouvernements libres dans le monde, selon lequel l'établissement du siège des Nations unies à New York bastion du sionisme mondial et centre de ses conspirations, prive cet organisme international de la liberté d'action dans une atmosphère de calme et loin de toute pression et menace de propagande mal-intentionnée".

"Il apparait donc indispensable de transférer le siège de l'ONU dans un pays neutre où sont assurées les garanties nécessaires à cette organisation et aux diverses délégations, afin que celles-ci puissent remplir leurs tâches, loin de l'anarchie et des pressions sionistes et sans être exposées à la partialité des autorités locales et des organes d'information, y compris la radio et la télévision", poursuit le ministère syrien.

Il estime que "la lenteur manifestée par les autorités locales américaines pour assurer la protection des sièges des délégations membres de l'ONU, l'arrestation des agresseurs et leur châtiment, prouve la collusion de ces autorités avec les auteurs de ces actes d'agression et l'incapacité des responsables à accomplir leur devoir".

En terminant, le ministère invite l'organisation internationale et l'opinion publique mondiale à "condamner avec force l'agression sioniste du 3 décembre" et demande "le transfert du siège des Nations unies dans un autre lieu où la sécurité et la liberté d'action existent effectivement".

téléphoto UPI

La mère du prince Philip est morte

LONDRES. (PC) — La princesse Victoria Alice Elizabeth Julia Marie de Battenbourg, mère du prince Philip, est décédée pendant son sommeil, à l'âge de 84 ans, annonce le palais de Buckingham.

La famille royale a appris la nouvelle tôt ce matin.

Mieux connue sous le nom de princesse Andrew, la soeur du vicomte Mountbatten était la marraine de la princesse Anne.

Veuve depuis 1944, elle était malade depuis plusieurs années et participait rarement aux réunions familiales.

Depuis octobre 1967, elle habitait le palais de Buckingham.

L'ONU devra réduire son assistance aux 1,400,000 réfugiés palestiniens

NATIONS-UNIES. (PA-PC-AFP) — Le commissaire général de l'UNWRA, organisme de l'ONU responsable de l'octroi de secours aux réfugiés de Palestine et à qui est également confiée l'administration des camps situés en territoire occupé par Israël et dans les pays arabes, a déclaré hier que l'assistance aux 1,400,000 réfugiés devra être substantiellement réduite.

"Ceci, a déclaré M. Laurence Michelmore aux membres de la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, aura pour conséquence d'accroître la tension déjà élevée au Moyen-Orient et de nuire aux efforts de paix actuellement déployés."

Le commissaire général a souligné que non seulement l'UNWRA est-elle déjà déficitaire mais que, selon les informations à sa disposition, son budget sera réduit de quelque $5 millions pour le prochain exercice financier. Il s'ensuit automatiquement que "nos services aux réfugiés seront sérieusement réduits".

"Puisque ceci va inévitablement ajouter aux difficultés des réfugiés et, très probablement, accroitre encore les tensions et handicaper les efforts en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous avons retardé le plus longtemps possible la mise en vigueur des réductions qui nous sont financièrement imposées".

Mais M. Michelmore ajoute : "Nous ne pourront attendre plus que deux ou trois semaines, sinon tout le programme de l'UNWRA risque de s'effondrer".

L'Agence de travaux et de secours aux réfugiés de l'ONU (UNWRA) est entièrement subventionnée par les contributions volontaires des pays-membres de l'ONU. Ce sont les Etats-Unis qui contribuent la plus large part alors que l'URSS n'a jamais rien contribué. Le Canada est par ailleurs au troisième rang parmi ceux qui permettent à l'UNWRA de poursuivre son oeuvre.

L'agence, en plus d'assurer l'administration et la supervision des camps de réfugiés palestiniens, leur fournit vêtements, nourriture, logement, médicaments et un certain niveau d'éducation.

Medina nie avoir ordonné le massacre de My Lai

WASHINGTON (AFP) — Le capitaine Ernest Medina a formellement nié hier qu'il ait donné l'ordre de massacrer les habitants du village de My Lai en mars 1968, mais il a reconnu qu'il avait tiré sur une femme vietcong qui avait été blessée. "Je n'ai assisté à aucun massacre à My Lai ce jour-là", a déclaré l'ancien commandant de la compagnie impliquée dans l'affaire de My Lai.

Le capitaine, qui a répondu brièvement aux questions des journalistes en sortant d'une salle où il venait d'être interrogé par les enquêteurs du département de la Défense, a ajouté: "On ne m'a signalé aucun massacre et je n'ai donné aucun ordre de massacre à My Lai".

Alors que jusqu'ici seul le lieutenant Calley est poursuivi, le capitaine Medina, son supérieur hiérarchique direct, n'a encore jamais été accusé officiellement d'aucun crime.

Répondant à un journaliste qui lui demandait s'il était vrai que, comme l'a rapporté un ancien soldat de sa compagnie, il avait tué un enfant de quatre ans, le capitaine Medina a répondu: "Non, je n'ai pas tué d'enfant". Il a ajouté qu'il n'avait vu aucun soldat tuer des civils à My Lai, et il a rappelé qu'il avait signalé, en son temps, le fait que 20 à trente civils avaient été tués par les tirs préparatoires d'artillerie avant l'invasion du village. Ses services de renseignement, a-t-il dit, lui avaient donné l'assurance qu'il n'y avait ni femmes, ni enfants, ni vieillards à My Lai lorsque l'opération débuta, le 16 mars 1968.

D'après son compte rendu, le capitaine Medina entra dans le village environ trois heures après le début de l'opération appelée Task Force Barker. "J'ai tiré sur une femme".

"Oui, j'ai tiré sur une femme", a ensuite déclaré le capitaine Medina, en réponse à une question. Il a expliqué que le pilote d'un hélicoptère lui avait signalé la présence d'un Vietcong armé à proximité de qui il venait de lancer un signal fumigène. S'approchant, le capitaine Medina vit que c'était une femme blessée.

"Comme je me retournais, j'ai vu un mouvement de ses yeux. Je me suit dit, ça y est, tu es mort. Instinctivement, comme à l'entrainement, je me suis retourné et j'ai tiré deux coups de feu et je présume que je l'ai tuée", a-t-il dit. Il a ajouté qu'il croyait que la femme portait une arme ou une grenade.

Le capitaine a ensuite déclaré qu'au moment où les hélicoptères se posèrent à My Lai, on lui signala que des soldats vietcong fuyaient le village, garnison du 48e bataillon vietcong depuis plus de 20 ans. Il signala le fait à ses chefs de peloton en leur recommandant de faire mouvement prudemment vers le village et de "répondre immédiatement au feu de l'ennemi".

Puis, il fit les recommandations d'usage à des chefs de peloton, à savoir de s'assurer qu'aucun civil ne soit tué.

L'un de ces chefs de peloton, le lieutenant Willian Calley, est accusé du meurtre de 109 civils du village de My Lai.

Avant que le capitaine Medina fasse son récit de l'opération devant la presse, son avocat, Me Lee Bailey, avait demandé au tribunal militaire chargé de juger le lieutenant Calley de laisser son client s'expliquer puisque rien de ce qu'il avait à dire ne pouvait nuire au lieutenant Calley.

Haynsworth reste à son poste

WASHINGTON (AFP) — Le juge Clement Haynsworth, candiat malheureux à la Cour suprême des Etats-Unis, a annoncé officiellement hier qu'il se maintiendra à son poste de président de la quatrième cour d'appel fédérale.

Le juge Haynsworth a annoncé cette décision à l'issue d'un entretien avec le président Richard Nixon à la Maison Blanche. Le Sénat avait rejeté il y a une dizaine de jours la candidature de juge Haynsworth, avancée par le président lui-même, à la cour suprême des Etats-Unis, au fauteuil demeuré vacant depuis la démission forcée du juge Abe Fortas au printemps dernier.

Le Vietcong observera des trêves de trois jours à Noël et au Nouvel An

SAIGON. (PC) — Le Vietcong observera pour Noël et le Jour de l'An des trêves de trois jours, soit deux jours de plus que les trêves annoncées jeudi par le gouvernement de Saigon.

La radio du Vietcong a déclaré que ces trêves seront observées pour Noël à compter de 1 h. a.m. le 24 décembre et pour le Nouvel An, à 1 h. a.m. le 27 décembre.

Par ailleurs, le président Nguyen van Thieu a proclamé des cessez-le-feu que respecteront les forces américaines et qui débuteront à 18 heures les 24 et 27 décembre.

Hier, les bombardiers B-52 ont effectué huit raids contre des objectifs situés près des camps de Duc Lap et de Bu Prang, où les garnisons américaines sont assignées depuis plusieurs semaines.

Les bombardiers américains ont également bombardé des emplacements de troupes nord-vietnamiennes au Cambodge. Selon un porte-parole militaire américain, ces raids ont pour but de protéger le camp des forces spéciales de Cai Cai, situé à quatre milles en deça de la frontière vietnamo-cambodgienne.

Ce même porte-parole a déclaré que le commandement américain n'a pas l'intention de commenter les accusations de Cambodge à l'effet que les incursions américaines et sud-vietnamiennes depuis 1962 au Cambodge auraient fait 300 morts et 700 blessés.

Le Cambodge accuse les forces américaines d'actes "criminels"

d'après AFP, PA et UPI

Le représentant du Cambodge à l'ONU, M. Huot Sambath, a protesté hier contre "le crime ignominieux" des forces américaines contre le poste militaire cambodgien de Dak Dam, situé à 5 milles en deça de la frontière cambodgienne.

Ce centre et ce camp ont subi des attaques et bombardements répétés de l'aviation et de l'artillerie américaines (venant du Vietnam) entre les 16 et 19 novembre, qui ont fait 25 tués, deux disparus et huit blessés, tous Cambodgiens. Des installations militaires, une infirmerie, une école et cinq maisons ont été détruites, ainsi que d'importantes quantités de matériel, a rappelé M. Sambath.

Le représentant du Cambodge a déclaré que la "propagande américaine" avait voulu "tromper l'opinion mondiale et l'opinion américaine en faisant croire qu'il se trouvait des "ennemis" dans ce secteur et que la frontière entre le Cambodge et le Vietnam dans cette région était mal définie.

Après avoir rappelé qu'à la reprise des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et le Cambodge, le gouvernement américain avait reconnu les frontières cambodgiennes et s'était engagé à les respecter, M. Sambath a qualifié la récente attaque de "criminelle, préméditée et délibérée". Il a annoncé que le gouvernement cambodgien allait faire diffuser en tant que document officiel du Conseil de sécurité un "livre blanc" des agressions américaines contre le Cambodge de 1962 au mois de mai 1969, dont le bilan s'élève à 293 morts et 691 blessés et plus de 7,000 violations du territoire cambodgien.

Aucun progrès n'a été enregistré hier à la conférence de Paris sur le Vietnam, alors que M. Henry Cabot Lodge dirigeait pour la dernière fois la délégation américaine. La séance a été en fait un véritable constat d'échec. Les représentants d'Hanoï et de Washington se sont rejetés réciproquement l'un sur l'autre la responsabilité de l'impasse actuelle et tous les arguments ressassés au cours des 44 séances précédentes ont été à nouveau présentés.

En réponse aux accusations communistes selon lesquelles le président Nixon est le véritable responsable du massacre de Song My, M. Lodge a déclaré que "l'incident allégué" de Song My, s'il était prouvé, aurait eu lieu "en violation directe de la politique militaire des Etats-Unis" et que "la conduite ainsi alléguée sera traitée conformément aux stricts règlements de la justice militaire".

téléphoto UPI

Grève des éboueurs à Rome

Les ordures ménagères s'amoncellent dans les rues de Rome à la suite de la grève des fonctionnaires municipaux, dont les éboueurs. La durée prévue de cette grève est de 72 heures. Cette photo a été prise hier, deuxième journée de grève. Des grèves dans d'autres secteurs sont en cours, dont celles des fonctionnaires de l'Etat, des employés de bureau et des travailleurs des traversiers reliant la Sicile au continent. Les cheminots, quant à eux, projettent de débrayer le 12 décembre.

La Syrie libère deux voyageurs israéliens

TEL-AVIV. (AFP, PA, UPI) — Les deux passagers israéliens du Boeing de la TWA détourné au-dessus du territoire israélien le 29 août dernier qui avaient été détenus par les autorités syriennes ont été finalement relâchés après 102 jours passés dans les prisons de Damas.

Il s'agit du Dr Schlomo Samueloff, de l'université hémraïque de Jérusalem, et de M. Salem Moualem, agent de voyage.

Le directeur régional de la TWA, M. Richard Wilson, qui était resté à Damas depuis quelque temps pour essayer d'obtenir leur libération, les accompagne ce matin à Athènes, d'où ils retourneront en Israël, où ils seront reçus par Mme Golda Meir.

Les quatre autres passagers israéliens de l'avion de la TWA détourné par deux terroristes armés (dont une jolie fille qui paraissait être le chef), trois femmes et une fillette, avaient été libérés aussitôt après.

D'autre part, 13 Syriens, dont les deux pilotes qui avaient atterri par erreur en Israël, ont été relâchés, à la suite de libération des deux passagers israéliens retenus à Damas, annonce un communiqué officiel.

Hausse de la mortalité chez les Indiens: émoi aux Communes

OTTAWA (PCf) — Un rapport indiquant une augmentation du taux de la mortalité chez les Indiens au Canada a retenu l'attention des Communes, hier, qui se sont toutefois opposées à ce que ce document soit transmis au comité parlementaire sur les Affaires indiennes pour étude.

C'est le député néo-démocrate de Skeena, M. Frank Howard, qui a attiré l'attention de la Chambre sur ce rapport rédigé par G. Graham Cummings, d'Ottawa, à la demande du directeur général des services médicaux au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Cummings y indique, selon M. Howard, qu'entre 1965 et 1968 le taux de mortalité est passé à 8 pour cent.

Le député a soutenu qu'il s'agissait là d'une révélation bouleversante et que le gouvernement devrait prendre une action immédiate pour remédier à la situation.

Sur ce, le député a demandé le consentement unanime de la Chambre pour que le document soit référé au comité. Ce qui lui fut refusé toutefois.

De son côté, son collègue de Winnipeg-Nord, M. David Orliko, a vainement tenté d'amener les Communes à ajourner leurs travaux pour débattre d'urgence la question.

Proposition rejetée

M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre, a déclaré qu'il devait, "avec une extrême répugnance", rejeter la proposition néo-démocrate.

Il a dit reconnaître la question comme étant d'une très grande importance, mais a dit qu'elle ne pouvait, en vertu du règlement, provoquer l'ajournement des travaux réguliers de la Chambre.

De son côté, le chef conservateur Robert Stanfield, a demandé au premier ministre Trudeau de prier son ministre des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien, alors absent des Communes, de faire une déclaration aujourd'hui à l'appel des motions.

M. Trudeau a répliqué qu'il n'avait pas pris connaissance du document et que si une déclaration devait être faite à ce sujet par M. Chrétien, elle le serait à la première occasion.

Un député de l'opposition a, par ailleurs, demandé au ministre de la Santé nationale, M. Munro, si l'on pouvait augmenter les sommes destinées aux services médicaux chez les Indiens.

M. Munro a répliqué qu'il examinerait la proposition et a rappelé que les sommes allouées à ce chapitre avaient déjà été augmentées de plus de 30 p.c. au cours des dernières années.

Le ministre a, d'autre part, déclaré que le taux de la mortalité chez les Indiens est moins élevé que dans les Maritimes.

Le projet Milton-Park : le "procès" des accusés sur la scène

par Louise COUSINEAU

Accusé: Domaine Concordia Limitée. Présumés complices: les deux universités de la métropole, la Ford Foundation et l'administration Drapeau-Saulnier. Juge: le peuple.

Domaine Concordia Limitée est accusé d'être à l'origine d'un complot contre la population de Montréal: d'exploiter cette population et de ne s'occuper que de ses gros sous.

Le "procès" aura lieu samedi après-midi à deux heures à l'auditorium du University Settlement, rue Saint-Urbain près de Milton.

Il s'agit en fait d'une pièce de théâtre, mi-formelle mi-improvisée qui sera présentée par le Théâtre radical du Québec. La troupe, formée d'une vingtaine de professionnels et d'étudiants, en sera à ses débuts sur une vraie scène. Jusqu'ici elle a donné des spectacles dans la rue à l'occasion de manifestations.

Domaine Concordia Limitée, on s'en souviendra, se propose de démolir tout un secteur de logements et d'entreprises dans les environs de l'université McGill. Les logements qui seront démolis sont souvent très grands et peu coûteux. Leurs locataires protestent contre l'initiative puisqu'ils croient qu'ils seront chassés du juartier.

Les promoteurs du "tribunal populaire" sont un front commun de comités de citoyens. A la conférence de presse donnée hier après-midi, seuls les comités de Milton-Park et de Saint-Jacques étaient effectivement représentés. Mais deux des acteurs de la troupe, Mlle Véronique O'Leary et M. Robert Majzels, ont affirmé qu'ils sont également appuyés par les comités Ste-Marie, St-Henri, Hochelaga-Maisonneuve, Centre-Ville et Quesnel-Coursol.

Le TRQ a demandé en vain à Domaine Concordia Limitée de déléguer un représentant au tribunnl, ont dit les acteurs. On n'a pas pu savoir sous quel déguisement apparaîtront l'équipe Drapeau-Saulnier, les Universités et la Ford Foundation ou l'accusé.

Les organismes "complices" sont coupables à divers titres ont expliqué les acteurs: l'administration DS parce qu'elle favorise globalement le projet, la Ford Foundation parce qu'elle a payé des recherches pour Concordia, l'Université de Montréal parce qu'elle a accepté des fonds de la Ford. Le rôle de l'université McGill est plus nébuleux. On ignore si elle collabore vraiment avec Concordia, mais sa seule proximité du projet laisse croire, ont dit les membres du TRQ, qu'elle n'est pas contre.

La pièce sera donnée en grande partie en français (avec quelques traductions pour que tout le monde comprenne) et l'entrée sera libre.

Tirage au profit des nécessiteux

Le Comité d'entraide du taxi LaSalle organise le 7 décembre, à 14 heures, un tirage dont les profits serviront à faire des paniers de Noël pour les nécessiteux.

Le comité, dont le président est M. Paul Lalumière, offrira en prix des cadeaux reçus de diverses compagnies. Le coût du billet sera de 25 cents.

Outre les chauffeurs de taxi, le public est également invité à participer à ce tirage, qui aura lieu à la Salle Samson, au 1294 rue Saint-André. Le président offre un buffet froid à ses employés.

Qu'est-ce qui fait du Normandie l'un des vins les plus appréciés au Québec?

Les raisins, tout simplement. Des raisins européens provenant de vignes où règnent des conditions idéales de terrain et de climat. Des raisins qui donnent un vin au bouquet incomparable. Et naturellement, le prix contribue aussi à faire apprécier les vins Normandie. Sherry Normandie, léger et doré, porto Normandie, rouge et généreux . . . $1.50 la bouteille de 40 oz, taxe incluse. Imbattable! Procurez-vous les deux au magasin de la Régie des Alcools du Québec, aujourd'hui-même.

Vinifié et mis en bouteilles à Moncton (N.B.), Canada, par
Les vins Normandie Limitée

CARRIÈRES et PROFESSIONS

L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

recherche les services d'un

COORDONNATEUR

LE POSTE

Sous la direction immédiate du directeur adjoint du Service de la coordination, le coordonnateur doit notamment :

1. Visiter les étudiants-ingénieurs qui sont en stages pratiques.
2. Visiter les entreprises qui participent au système coopératif.
3. Régler les problèmes qui peuvent surgir entre les stagiaires et les employeurs.
4. Approcher de nouvelles entreprises pour les intéresser à la formule coopérative d'enseignement.
5. Interviewer les étudiants.
6. Participer aux interviews étudiants-employeurs.
7. Accepter toute autre responsabilité que lui confient le directeur ou le directeur-adjoint du service.

LE CANDIDAT

Cette offre d'emploi s'adresse à toute personne qui satisfait les conditions suivantes :

1. Détenir un grade universitaire (B.Sc.A.)
2. Avoir au moins 6 ans d'expérience du milieu industriel.
3. Avoir fait preuve des qualités essentielles aux relations humaines qu'exigera l'exercice de la fonction.

LES CONDITIONS

Le traitement du titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience, selon l'échelle des traitements des administrateurs. Le titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à ses employés : caisse de retraite, assurances de groupe diverses, vacances annuelles, etc.

Toute offre de services doit s'accompagner d'un curriculum vitae détaillé et s'adresser, avant le 12 décembre 1969, à

SERVICE DU PERSONNEL
UNIVERSITE DE SHERBROOKE
SHERBROOKE, QUE.

C.E.G.E.P. de Saint-Laurent

FONCTION : Responsable des Techniques de Loisirs.

TACHES :
- Responsable de la consolidation et de l'administration de l'option "Techniques de Loisirs" en collaboration avec la direction des services pédagogiques du collège.
- Responsable de l'organisation des stages et coordonnateur des différents éléments du programme.
- Assurer une partie de l'enseignement théorique et pratique.

QUALIFICATIONS :
- Large et récente expérience dans le domaine des loisirs et des sports.
- Expérience dans l'enseignement et l'administration.
- Facilités d'adaptation et de communication.

SALAIRE : A déterminer, selon la scolarité et l'expérience. Veuillez adresser votre candidature, avant lundi le 8 décembre 1969 à :

C.E.G.E.P. de Saint-Laurent
LE SECRETAIRE GENERAL
625, boul. STE-CROIX
MONTREAL 379

SERVICE DU TRAFIC

Une importante compagnie aux usines multiples offre les emplois suivants à son Service du trafic.

COMMIS SUPERVISEUR — EXPORTATIONS

Homme possédant de 3 à 5 ans d'expérience en documents de tous genres concernant le domaine de l'exportation. Il lui sera indispensable de savoir prendre des décisions et diriger personnel junior.

COMMIS — EXPORTATIONS

Homme ou femme ayant plusieurs années d'expérience dans bureau d'expédition ou de transport. Il est essentiel de savoir écrire à la machine avec rapidité et précision.

ANALYSTE TAUX, ROUTAGE ET RECLAMATION

Homme possédant de 3 à 5 ans d'expérience en taux de transport par rail ou camion. Pouvant communiquer à tous les niveaux et organiser son travail avec le minimum de supervision. Il serait préférable d'avoir suivi un cours C.I.T.T.
Bon salaire au début et avantages. Le bilinguisme serait un avantage, mais non indispensable.

Discrétion assurée à toute réponse. Ecrire à

CASE 10948 LA PRESSE

OFFICIER DE BUDGET

Une compagnie très renommée par ses produits récréatifs recherche un "officier de budget", pour le département de la mise en marché, ici, à Montréal. Se rapportant au vice-président de la Mise en Marché, cette position pourrait également inclura une programmation à longue échéance.

Les candidats doivent posséder un diplôme de cours universitaire et une expérience de plusieurs années en comptabilité, se rattachant avec toutes les phases de la mise en marché. Une connaissance parfaite des deux langues est nécessaire.

Salaire commensurable avec les qualifications.
Envoyez votre résumé à

CASE 10950, *LA PRESSE*

GERANT de BUREAU

Excellente opportunité dans une organisation progressive

REQUIS PAR Bureau de Montréal, situé dans le centre industriel Jacques-Cartier, d'une maison nationale de distribution de fournitures scolaires.

POSITION Responsable pour fonctions administratives et surveillance du personnel.

INDIVIDU Doit être âgé d'au moins 25 ans, bilingue. Posséder expérience dans la direction du personnel. Savoir motiver les individus et diriger leur travail. Posséder une bonne éducation de base supplémentée de préférence par des cours spécialisés tels que RIA, Administration, etc.

REMUNERATION Salaire correspondant aux qualifications. Bénéfices marginaux généreux.

APPLICATION Par écrit, en donnant le détail de l'éducation, l'expérience antérieure et le salaire requis.

S'adresser au :

MOYER VILAS

Gérant,
Division Scolaire — Moyer
Les Industrie Vilas
500 Place Trans Canada,
Longueuil, Qué.

SUPERVISEUR GENIE INDUSTRIEL

Nous recherchons une personne pour diriger la nouvelle section du génie industriel que nous venons d'établir.

LES QUALITES REQUISES SONT LES SUIVANTES :

INSTRUCTION : Technicien gradué ayant suivi des cours sur les diverses techniques de génie industriel ou possédant une instruction équivalente.

EXPERIENCE : De 3 à 5 ans d'expérience dans l'application des techniques du génie industriel. La personne devra être mature, en bonne santé, entre 25 et 35 ans, avoir de l'initiative et une habileté analytique. Elle sera responsable, entre autres, de l'étude du travail, du planning et contrôle de la production, de la description et de l'évaluation des tâches ainsi que du développement et de la mise au point de nouveaux produits.

Le salaire initial sera établi d'après les qualifications du candidat et se situera entre $8,500 et $11,000.

Toute personne intéressée à ce poste d'avenir est priée d'envoyer son "curriculum vitae" à :

GERANT DE LA PRODUCTION
LES TRICOTS EXCEL INC.
CASE POSTALE 820
MONT-JOLI, QUEBEC

Offre d'emploi régulier

la presse

requiert les services
d'un ANALYSTE INTERMEDIAIRE DES SYSTEMES
Service : Conseil

Fonctions principales :
- collabore étroitement avec les responsables de la section systèmes et procédures en vue d'une analyse des procédés et systèmes administratifs comportant l'utilisation d'ordinateurs;
- participe activement à la mise en oeuvre du système et conduit la vérification régulière pour s'assurer de son efficacité ;
- procède aux ébauches des dessins des documents d'entrée et de sortie ;
- prépare la description des données et des ensembles de logique ;
- fournit les jeux d'essai pour vérifier l'exactitude des programmes.

Salaire :
- Minimum de $10,000. selon l'expérience et les qualifications.

Avantages sociaux :
EXCEPTIONNELS : assurance-vie, assurance-maladie, assurance-salaire, caisse de retraite, etc.

Qualifications requises :
- posséder un degré universitaire ou l'équivalent ;
- avoir de l'intérêt pour la comptabilité et des connaissances approfondies dans ce domaine ;
- trois années d'expérience en informatique (analyse et programmation) ;
- toute combinaison d'instruction et d'expérience suffisante sera aussi considérée.

Demande d'emploi :
S'inscrire avant le 15 décembre en complétant le questionnaire "demande d'emploi" que l'on peut se procurer en téléphonant du lundi au vendredi, entre 9 et 17 heures, à 874-7383.
Service du personnel et des relations de travail.
Le 28 novembre 1969 APPEL 69-26-A.

REPRÉSENTANT TECHNIQUE

Notre compagnie est présentement à la recherche de représentants techniques pour ses territoires de ventes situés dans la province de Québec.

Les candidats, de préférence, seront munis d'un diplôme en Sciences ou en Génie. Toutefois, les candidats possédant un diplôme d'études supérieures et ayant une formation technique en Chimie ou en Papeterie seront considérés. L'expérience de la vente ou de l'industrie des Pâtes et Papiers serait un atout souhaitable. Il est essentiel d'être bilingue.

Ces postes offrent un salaire attrayant, d'excellents bénéfices marginaux, en plus de l'auto fournie.

Prière d'écrire en incluant votre "Curriculum Vitae" complet à :

ALCHEM LIMITED,
1077, route de l'Eglise, Suite 301,
Sainte-Foy, Québec

ROHM & HAAS COMPANY OF CANADA LIMITED

VENDEUR TECHNICIEN

Notre société jouit d'un réputation solidement établie pour la fabrication et la mise en marché de panneaux de Plexiglas et de poudres à mouler le Plexiglas, produits de grande utilisation dans les industries de l'etalage, de la construction et des véhicules automobiles.

Après une extension soutenue depuis plusieurs années, nos projets d'accroissement des affaires justifient l'addition d'un représentant technicien pour desservir la province de Québec. Cette situation conviendrait à un homme expérimenté, qui, après au moins cinq ans de vente ou service technique dans l'industrie des plastiques, serait disposé à profiter de l'occasion de progresser encore plus.

On accordera la préférence aux candidats ayant une formation technique, touchant au domaine du génie.

Il est indispensable de connaître parfaitement le français et l'anglais.

Nous offrons une programme complet d'avantages entièrement payés par la société ainsi qu'un salaire attrayant, en rapport avec la compétence.

On accordera des entrevues à Montréal. Veuillez soumettre curriculum vitae à M. R. M. MacDougall, Rohm & Haas Company of Canada Limited, 2 Manse Road, West Hill, Ontario.

ROHM & HAAS COMPANY OF CANADA LIMITED

TECHNICIEN VENDEUR

Notre société fabrique des produits chimiques de base pour l'agriculture. Nous vendons aussi, dans tout le Canada, un assortiment d'herbicides, de fongicides et d'insecticides.

Nous avons présentement besoin, à notre bureau de Montréal, d'un technicien pour nous représenter dans la province de Québec, visiter nos clients établis et trouver de nouveaux débouchés.

Les postulants doivent être bilingues, être diplômés en agronomie, avoir expérience de la vente dans le domaine de l'agriculture ou des domaines connexes. Attention particulière sera donnée aux personnes expérimentées dans la recherche ou l'enseignement en agronomie.

Nous offrons salaire intéressant, automobile et avantages sociaux aux frais de la compagnie.

Ecrire à Mr. R. M. MacDougall, Rohm & Haas Company of Canada Limited, 2 Manse Road, West Hill, Ontario.

La Compagnie CARNATION

DIVISION DE L'ALIMENTATION
OPPORTUNITE EXCEPTIONNELLE COMME

REPRESENTANT DES VENTES

Pour la région de Montréal, sera appelé à voyager en province.
La position consiste à visiter grossistes et détaillants.
Minimum d'instruction : 11e année ou équivalent.
AGE REQUIS : 23 à 35 ans.
Expérence utile mais non nécessaire.
Entrainement complet — voiture fournie — comptes de dépenses — plans de retraite et d'assurances — participation aux profits et autres bénéfices.
Réponse confidentielle —

Envoyer "curriculum vitae" à :

CASE 10952, *LA PRESSE*

HOPITAL DU SACRE-COEUR CARTIERVILLE

requiert les services de
ARCHIVISTES DIPLOMEES
TECHNOLOGISTES MEDICAUX (R.T.)
S'adresser à

M. PIERRE LEMIEUX
BUREAU DU PERSONNEL
334-1210 LOCAL 443

ETALAGISTE – CHAUSSURES

Etalagiste expérimenté, pour importante chaîne de magasins de chaussures. Tous avantages. Excellent salaire à l'homme qualifié . . .

Téléphoner à
748-9693
M. P. BANDERET
LEWIS SHOES LIMITED

FLINTKOTE

REPRESENTANT DES VENTES

requis par
LA DIVISION DES PRODUITS SAKRETE

Ce poste comporte des contacts avec les vendeurs de fournitures de construction, bois, quincaillerie. C'est un nouveau poste au sein de la Division des Produits Sakrete de croissance rapide. On donne la préférence aux candidats bilingues ayant de l'expérience dans la vente des matériaux de construction. On offre: salaire avec auto et bénéfices de compagnie.

Ecrire à :

The Flintkote Company of Canada Limited,
M. R. H. FEDY,
Gérant des ventes, Sakrete Division,
10, boul. Gauron, Ville St-Pierre,
Lachine 645, Québec

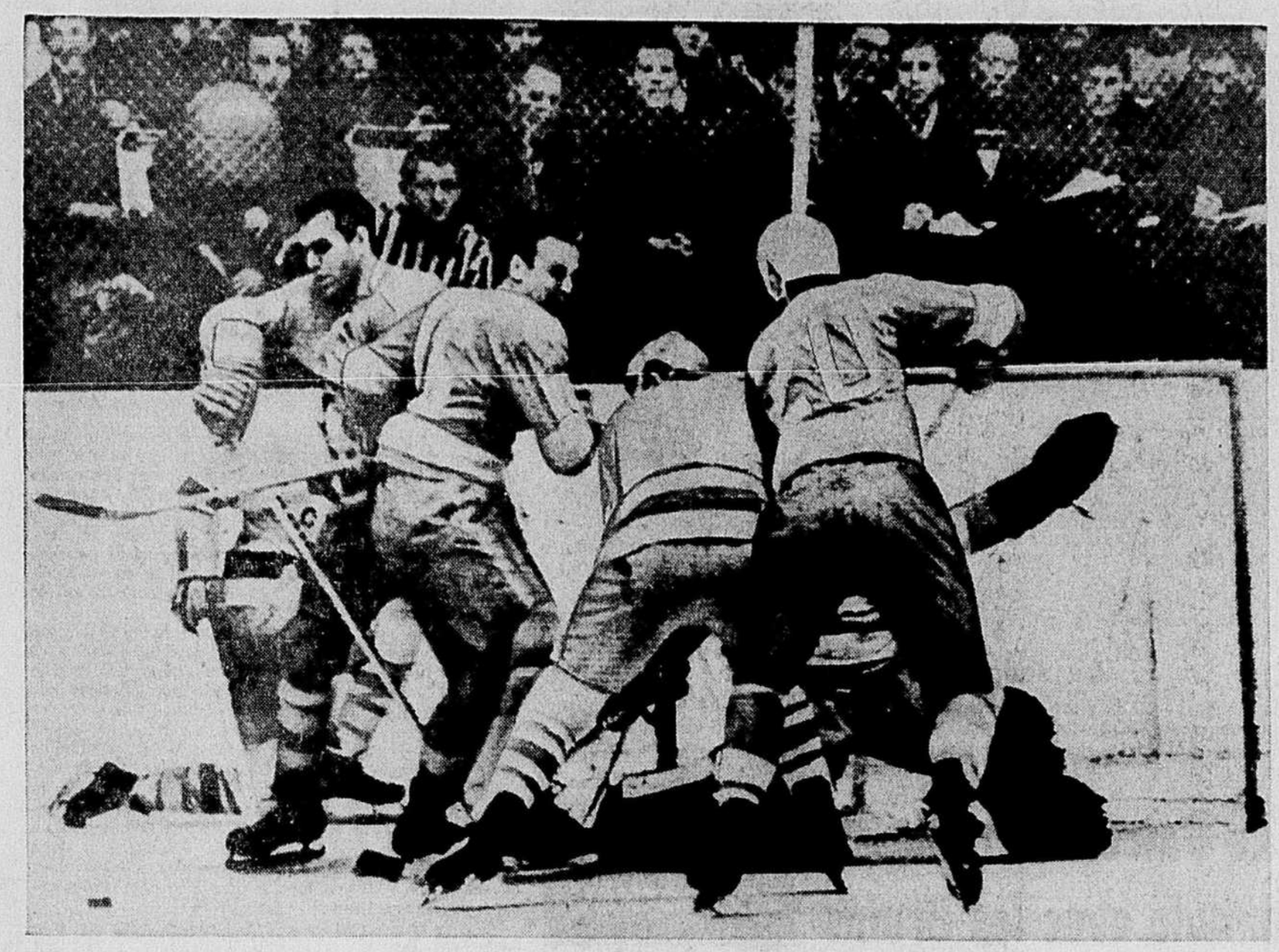

téléphoto PC

Pas cette fois-ci, M. le Soviétique!

Les échanges ont été serrés, les empilades devant les filets nombreuses. Ici, un Soviétique, par trop menaçant, est à la veille d'essuyer la double mise en échec du défenseur Barry MacKenzie (16) et de l'ailier gauche Brian Conacher (20), tandis que le gardien Wayne Stephenson barre la route.

Les Canadiens brillent une autre fois à Moscou

MOSCOU. (AFP) — Le Canada a remporté sa plus éclatante victoire dans le tournoi international aujourd'hui, alors qu'il a battu la Finlande par dix à 1. Il a pris une avance de 4-0 dans les deux premières périodes et marqué cinq autres buts dans l'engagement final, alors que les Finlandais marquaient leur unique but.

Favoris pour l'emporter, les Canadiens ont toutefois causé une certaine surprise en triomphant aussi facilement.

Ken Stephenson, Steve King et George Watson ont marqué deux buts chacun pour les Canadiens, tandis que Coryby Adams, Billy Harris, Chuck Lefley et Brian Conacher en ont réussi un chacun. Seppo Lindstrom a réussi l'unique but de la Finlande.

MOSCOU. (PC) — "C'est le meilleur match de notre tournée en Europe", déclarait l'instructeur Jack McLeod, de l'équipe canadienne de hockey, après que l'équipe du Canada eut fait match nul de 2-2 avec celle de l'Union Soviétique dans le tournoi invitation de hockey de Moscou.

McLeod a dit que le résultat du match indiquait bien ce qu'il avait été et qu'il était satisfait de l'arbitrage.

L'agence de nouvelle Tass rapportait cette déclaration.

Toutefois, Tass disait que McLeod avait exprimé l'opinion qu'il faudrait trois officiels sur la glace comme en Amérique du Nord au lieu de deux comme cela se voit en Europe.

Ce sont deux joueurs de centre qui ont compté pour le Canada, hier, soit Chuck Lefley et Billy Harris, un ex-joueur de la ligue Nationale.

Martynyuk et Shadrin ont marqué pour les Soviétiques.

Les Tchécoslovaques ont remporté leur deuxième victoire écrasant l'Allemange de l'Est, 10-2.

Brewer prend deux coups d'avance

MIAMI (PA) — Gay Brewer, qui a remporté une victoire sur le circuit de la PGA depuis plus de deux ans, a abaissé le record du parcours hier, jouant 65 pour prendre les devants à l'issue de la première ronde de la Classique de golf Danny Thomas.

Brewer a joué sept sous la normale sur le parcours de 6,963 verges du club Diplomat-Presidential et il détenait une priorité de deux coups sur Tommy Aaron, R. H. Sikes et la recrue Jim Jamieson.

Neuf autres se trouvaient à 68, dont Arnold Palmer, Mason Rudolph, Homero Blancas, Tommy Bolt, et Bert Yancey.

Deane Beman a joué 69 de même que trois autres golfeurs, tandis que Sam Snead, Dave Hill, Lee Trevino et Frank Beard étaient à 70.

JOUISSEZ DE L'HIVER AVEC UN SKI-DOO

- LOCATION
- VENTE
- SERVICE

Réservez tout de suite cet appareil !

LOUEZ-LE POUR aussi peu que $75 par sem. (assurance en supplément)

Voyez la gamme complète des moto-neige BOMBARDIER 70

MONTREAL WEST AUTOMOBILE LIMITED
11 Westminster sud
Montréal-Ouest
489-5394

Le Sorel gagne, mais n'arrête pas Simard

Les Eperviers de Sorel et les Royaux de Cornwall ont remporté chacun une victoire hier soir, pour ainsi augmenter l'avance qu'ils détiennent en tête de chacune des deux sections de la ligue Junior du Québec.

Les Eperviers ont vaincu les Ducs de Trois-Rivières, 8-5, alors qu'Alain Langlais y est allé d'une performance de trois buts. Richard Campeau a compté deux fois, tandis que les autres filets du Sorel ont été réussis par Bob Roselle, Roger Boucher et Michel Pépin. Boucher, Pépin et Campeau ont tous participé aux quatre buts de leur trio, en première période.

Chez les Ducs, le premier compteur du circuit, Luc Simard, a enregistré ses 99e et 100e buts depuis qu'il évolue dans cette ligue. Il a porté à cinq points son avance en tête des marqueurs cette saison, avec 33 buts et 41 passes. Richard Leduc, qui le suit à ce classement, a compté pendant un désavantage numérique, tandis que les deux autres buts de cette équipe ont été enfilés par Luc Hébert et Robert Richer. Plus de 2,000 partisans des Eperviers ont assisté à cette rencontre, marquée de seulement neuf punitions mineures.

A Cornwall, les Royaux ont lancé deux fois plus souvent que leurs rivaux, et supplanté les Maple Leafs de Verdun, 5-1. Peter Lascelles a dirigé l'attaque des siens avec deux buts, les autres allant à Gérald Campeau, Denis Roy et Michael Wheelhouse.

Cette victoire permet au Royal de conserver une avance de deux points devant les Alouettes de St-Jérôme, qui ont disposé des Rangers, 7-6, à Drummondville.

Jean Landreville a été la vedette de ce match à l'offensive, marquant trois buts au profit des Alouettes. Ses coéquipiers Bob McMillan, Yvon Rolando, Jacques Locas et Robert Dufort ont également participé au pointage.

Michel Plante a pour sa part réussi le truc du chapeau pour les Rangers tandis que Robert Lamoureux marquait deux buts et Luc Nadeau complétait.

Enfin, à Shawinigan, les Bruns ont disposé des Ramparts de Québec, 7-2, pour devancer cette équipe au classement, et rejoindre les Rangers de Drummondville en 2e place, trois points derrière le Sorel.

Mike Morton, Yves Bergeron et Laurier Legault se sont signalés avec deux buts chacun, tandis que Claude Lambert a répliqué deux fois, portant sa fiche à 46 buts en 24 matches. N'ayant récolté que 21 passes, il occupe le 3e rang des compteurs, derrière Simard et Leduc, des Ducs de Trois-Rivières, et un point devant Michel Archambault, des Rangers de Drummondville.

Un nouveau venu

Par le sommaire du match à Sorel, on a constaté que les Eperviers alignent un nouveau joueur, Bob Roselle, qu'ils auraient acquis des Knights de London, pour une somme d'environ $500. Roselle, un excellent compteur l'an dernier dans la ligue Junior de l'Ontario, avait commencé sa carrière dans les rangs juniors, avec les Castors de Montréal-Nord.

Par ailleurs, dans la ligue Junior de l'Ontario, les Petes de Peterborough ont augmenté à trois points leur avance en tête du circuit en disposant de l'équipe de dernière place, les Red Wings d'Hamilton, 6-3.

Rick McLeish, le meilleur compteur de la ligue, a de nouveau fait des siennes, récoltant un truc du chapeau et une assistance, augmentant ainsi à six points son avance en tête.

Danny Gloor a récolté deux buts pour les vainqueurs tandis que Joe Talaga, un nouveau-venu, a marqué deux buts et récolté une passe sur l'autre, pour les Wings, qui avaient pris une avance de 2-0, en première période.

Dans le seul match de la ligue Senior du Québec, les Gaulois de St-Hyacinthe ont blanchi leurs principaux rivaux, les Vics de Granby, 5-0, devant plus de 1,500 amateurs. Gilles Gosselin y est allé de deux buts, les autres étant comptés par Paul Lessard, Gilles Gratton et Pierre Guindon. Bill Dupré a raté un lancer de punition. L'instructeur des Gaulois, Jean-Paul Gladu, a écopé d'une extrême inconduite à la troisième en sautant sur la glace.

Enfin, dans la ligue Montréal Junior, le St-Jean a disposé des meneurs du circuit, les Cougars de St-Léonard, 6-3. Richard Viau, Robert Legault et Alain Lord ont compté deux fois chacun pour les vainqueurs tandis que Michel Cantin, Paul Desfossés et Mario Galente ont répliqué pour les Cougars. Au total, 105 lancers pendant ce match, de part et d'autre. La lutte est devenue très serrée dans ce circuit. Les meneurs n'ont plus que quatre points de priorité sur l'équipe de 5e place.

Victoire de Drover

HALIFAX (PC) — Le poids lourd Bill Drover, originaire du Labrador, mais demeurant à Montréal, a remporté, hier soir, un nouveau succès en battant aux poings, à l'issue d'un combat de 10 rounds, l'Américain Jimmy Christopher, à Halifax.

Le boxeur dirigé par Roger Larivée compte maintenant un total de 30 victoires contre seulement trois défaites.

DANS LA LNH

HIER

CANADIEN 1 — CHICAGO 8

PREMIERE PERIODE

Aucun but
Punition: aucune.

DEUXIEME PERIODE

1—Canadien, Lemaire (11e) (sans aide) 16:02
Punitions: Koroll 11:42, Rousseau 13:25.

TROISIEME PERIODE

Aucun but
Punition: Stapleton 7:53.

LANCERS PAR:

Canadien	7	9	13	—29
Chicago	16	4	12	—32

Gardiens: Vachon, Canadien; Chicago, Esposito.
Assistance, 18,000

BOSTON 4 — DETROIT 4

PREMIERE PERIODE

1—Boston, Stanfield (11e) (Orr) 8:16
2—Boston, McKenzie (10e) (Stanfield) 10:19
Punitions: Mahovlich 6:29, Cashman 14:02, Howe 15:03.

DEUXIEME PERIODE

3—Boston, McKenzie (11e) (Stanfield et Orr) 4:24
4—Détroit, Mahovlich (11e) (Ravlich et Delvecchio) 5:57
5—Détroit, Stemkowski (7e) (Harris et Bergman) 17:45
6—Boston, Hodge (6e) (Esposito et Awrey) 19:20
Punitions: Hodge 15:30, Stemkowski, Orr, majeures 18:04.

TROISIEME PERIODE

7—Détroit, Mahovlich (12e) (Howe et Bergman) 11:19
8—Détroit, Connelly (7e) (Ravlich) 18:03
Punitions: Baun 2:31, Howe 6:26, Ravlich 9:59, Hodge mauvaise conduite 12:26.

LANCERS PAR:

Boston	13	9	9	—31
Détroit	8	10	10	—28

Gardiens: Boston, Johnston; Détroit, Crozier.
Assistance: 13,360.

Ron Stewart au banquet des célébrités du sport

Ron Stewart, le solide demi-arrière des Rough Riders d'Ottawa, champions de la coupe Grey, a accepté l'invitation du comité de sélection et prendra place à la table d'honneur du troisième banquet annuel des célébrités sportives, qui aura lieu le 12 décembre en l'hôtel Reine Elizabeth.

Le rapide athlète s'est avéré l'une des étoiles du récent match de la coupe Grey et plusieurs connaisseurs ont même prétendu qu'il avait été le joueur le plus efficace de la partie. Ses coéquipiers lui ont rendu hommage en lui remettant le ballon de la rencontre, après l'impressionnant triomphe d'Ottawa sur les Roughriders de la Saskatchewan.

Stewart a réussi deux touchés lors de ce match et son premier a permis à Ottawa de prendre l'initiative pour le reste de la rencontre.

Stewart joindra ainsi d'autres vedettes du football, tel Dennis Duncan, Herb Trawick et Virgil Wagner. Les deux derniers étaient membres des Alouettes.

La table d'honneur sera aussi occupée par Hervé Filion, Bill Hartack, Roy Campanella, Rusty Staub, Ron Northcott et Serge Savard.

Plus ça change et plus c'est pareil.

En 1769, M. Gordon créait une nouvelle formule de gin. Londres fut conquis et la Vieille Angleterre ne tarda pas à se mettre au pas. Les ans passèrent: 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968.

Et voici 1969. Que de choses ont changé. Deux sont demeurées immuables: le gin Gordon est toujours fabriqué selon la même formule et, à Londres, en Angleterre, comme partout ailleurs dans le monde, Gordon demeure le plus demandé des London Dry Gin. Depuis 200 ans.

Ça s'arrose. Et un Gordon s'impose.

Distillé au Canada par Tanqueray Gordon & Co. (Canada) Ltd.

AVIS

CITE DE DORVAL

CUEILLETTE DES ORDURES MENAGERES

A partir du mardi 9 décembre 1969, les ordures ménagères devront être déposées à la chaine au trottoir pour 6 heures de l'avant-midi, le mardi et le vendredi de chaque semaine.

par ordre : JEAN-LOUIS ROY
Gérant et Trésorier

MINISTERE des TRAVAUX PUBLICS DU CANADA
Région du Québec
Appel d'offres

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au: Surveillant des appels d'offres, ministère des travaux publics du Canada, 2085 ave Union, chambre 2000, Montréal 111, P.Q. et portant la mention "SOUMISSION POUR SAINTE - ANNE - DES - PLAINES, P.Q. LOCAUX DES DETENUS A SECURITE MINIMALE PREPOSES A L'ENTRETIEN SERVICE PENITENCIER CANADIEN seront reçues jusqu'à 15 heures (heure de Montréal) LE MERCREDI 7 JANVIER 1970.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $100 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise des bureaux du Ministère aux adresses suivantes: 1631 rue Delorimier Montréal 133, P.Q. ET 2085 ave Union, chambre 2000, Montréal 111, P.Q.

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau de l'Association des Constructeurs à: 4970 Place de La Savane, Montréal 308, P.Q.

également à notre bureau de district situé au: 1631 rue Delorimier, Montréal 133, P.Q.

Le dépôt sera remis dès que les documents de soumissions seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DES SOUMISSIONS DEPOSEES DU QUEBEC

Les sous-entrepreneurs pour les travaux 1) Plomberie-chauffage, 2) Ventilation et 3) Electricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau des soumissions déposées du Québec à: 4970 Place de la Savane, Montréal 308, P.Q. au plus tard à 15 heures (heure de Montréal) le LUNDI 5 JANVIER 1970, conformément au document "Procédures et Principes Canadiens types régissant les bureaux des soumissions déposées lors des projets du Gouvernement Fédéral", première édition, 22 mars 1963.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. RENE DE COTRET
Surveillant des appels d'offres
Région du Québec.
MONTREAL, P.Q. 69-190

HOCHELAGA METAL FABRICATORS INC.

AVIS

AVIS est par la présente donné qu'HOCHELAGA METAL FABRICATORS INC., corporation dûment constituée en vertu de la première partie de La Loi des Compagnies de Québec ayant son Siège Social au numéro 10705 est, boulevard Henri-Bourassa, à Montréal, présentera une application au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, pour obtenir permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de La Loi des Compagnies de Québec.

Montréal, ce 2ème jour de décembre 1969.

Le Secrétaire,
André Trudel,

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DUVERNAY

APPEL D'OFFRES
6970-16

La Commission Scolaire Régionale Duvernay recevra jusqu'à 14:00 heures le 23 décembre 1969 à 3985 boul. Lévesque, Duvernay, Ville de Laval, des offres sous enveloppes scellées pour la fourniture:

Equipement Mécanique d'Ajustage
(Tour 13")

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la commission scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalant à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la commission scolaire et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la commission scolaire.

Les soumissionnaires pourront se procurer plans, devis, cahiers de charges et autres documents à compter de 8:30 heures le 8 décembre 1969 auprès du régisseur de l'Approvisionnement de la commission scolaire, Monsieur Gérard Corbeil, 3985 boul. Lévesque, Duvernay, Ville de Laval (324-6420).

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, qui aura lieu à 14:00 heures le 23 décembre 1969 à 3985 boul. Lévesque, Duvernay, Ville de Laval.

La commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

De plus, elle se réserve le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Donné à Ville de Laval le 1er décembre 1969.

Achille Corbo
Administrateur
Secrétaire-trésorier
3985 boul. Lévesque, Duvernay,
Ville de Laval.

VILLE DE HAMPSTEAD

TERRAIN A VENDRE

The Protestant School Commissioners for the Town of Hampstead mettent en vente une parcelle de terrain connue et désignée comme une partie du lot 74, une partie du lot 81 et une partie du lot 80, paroisse de Montréal, division d'entregistrement de Montréal.

Le terrain, de forme irrégulière, contient une superficie totale de 347,610 pieds carrés.

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette propriété, de M. C. F. Clarkson, Property Officer, 6000, avenue Fielding; 482-6000, Ext. 392.

Des offres sont demandées pour cette transaction. A ce propos, on doit prendre note que les offres devront être soumises :

1) par l'entremise d'un agent immobilier enregistré;
2) en duplicata pas plus tard que 10.00 a.m., lundi, le 15 décembre 1969;
3) dans une enveloppe cachetée, adressée au soussigné à 83 Thurlow Road, Hampstead, et portant mention: "Tender for sale of property, Hampstead High School Land", et accompagnées d'un chèque visé pour une valeur de 10% du montant de la soumission.

On rappelle aux soumissionnaires que :

1) la Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions;
2) le paiement du solde devra être fait ou en argent comptant ou par chèque visé;
3) la transaction se fera sous réserve de l'approbation appropriée du Bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal et du Ministre de l'Education, et sera conclue dans les trente jours qui suivront la réception de l'autorisation du Ministre de l'Education.

R. H. Chadwick,
Secrétaire-trésorier

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LA VERENDRYE

APPEL D'OFFRES No 8

La Commission Scolaire Régionale La Vérendrye recevra jusqu'à 4:00 heures p.m. (heure de Val-d'Or) le 29 décembre 1969 des offres sous enveloppes scellées pour l'achat d'outillage et machinerie pour :

CAHIER No 6 — Machines de bureau: Machines à calculer, machines à écrire; duplicateurs; machines à adresser, etc.
CAHIER No 7— Appareils de laboratoire.
CAHIER No 8— Ameublement de bureau: Casiers métalliques, classeurs métalliques, pupitres, fauteuils, etc.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire Régionale auquel il faudra joindre un chèque de garantie équivalant à au moins 5% du montant total de son offre ou un bon de garantie. Ce chèque devra être visé et fait à l'ordre de la Commission. L'offre sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges pour chacune des sections du projet à partir du 3 décembre en s'adressant à la réceptioniste, 600, 3e Avenue, Val-d'Or. (Tél. 819-824-9659).

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 29 décembre 1969, à 4:00 heures p.m.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

De plus elle se réserve le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Donné à Val-d'Or, ce 28 novembre 1969.

ROBERT LAMB
Secrétaire-trésorier

600, 3e Avenue, VAL-D'OR, Qué.

Appel d'offres

Direction générale de l'Expropriation

SERVICE DE GESTION DES IMMEUBLES "VENTE AUX ENCHERES"

MAISON A VENDRE : —
Dossier No 182-B-1039
Monsieur Achille Bourbonnais — Une maison 29 x 26. Brique.
567, Montée des Sources
Dorval, P. Q.
Située sur le lot P-1-72-13
CONDITIONS : —
L'acheteur devra payer sur place le prix de son offre, par chèque visé ou mandat de poste à l'ordre du Ministre des Finances et devra s'engager à déplacer ou à démolir ces bâtisses avant le 19 décembre 1969.
LA VENTE : —
MERCREDI, le 10 décembre1969 à 2 heures p.m. (h.n.e.) sur les lieux mêmes.
Pour renseignements additionnels, s'adresser au :
Bureau de la Voirie
a/s M. Marcel Parent, ing.
770, Boul. Henri-Bourassa
Montréal 357

BATISSES A VENDRE :—
Dossier No 182-A-2025
Monsieur Gaétan Lafortune — Une maison 26 x 26 Papier brique
470 Curé-Labelle
Fabreville
LAVAL, P.Q.
Un garage — Bois
Situées sur le lot P-234-1
CONDITIONS : —
L'acheteur devra payer sur place le prix de son offre, par chèque visé ou mandat de poste à l'ordre du Ministre des Finances et devra s'engager à déplacer ou à démolir ces bâtisses avant le 19 décembre 1969.
LA VENTE : —
MERCREDI — le 10 décembre 1969 à 2 heures P.M. (H.N.E.) sur les lieux mêmes.
Pour renseignements additionnels, s'adresser au :
Bureau de la Voirie
a/s M. Marcel Parent, ing.
770, Boul. Henri-Bourassa
MONTREAL 357
Eddy Monette, Ing.
Sous-Ministre

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Canada
Province de Québec
District de Joliette

CITE DE JOLIETTE

APPEL D'OFFRE
ASSURANCES 1970
No 1 à 4 inclusivement
Pour 15 heures (H.N.E.)
Lundi le 29 décembre 1969

LES ASSURANCES GENERALES DE LA CITE DE JOLIETTE

Toutes les conditions du présent appel d'offre sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement **non remboursable** de $10.00. Chèque visé ou mandat-poste payable à la Cité de Joliette, à compter de 16 heures, mardi le 9 décembre 1969, à l'endroit suivant:

BUREAU DU
SECRETAIRE-TRESORIER,
La Cité de Joliette,
Hôtel de Ville,
Joliette, P.Q.

Un dépôt de cent dollars ($100.00) chèque visé, payable à La Cité de Joliette et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les Compagnies d'Assurances dûment autorisées à transiger des affaires d'assurances dans la province de Québec sont admises à soumissionner.

La Cité de Joliette ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Secrétaire-trésorier de
la Cité de Joliette,
J. A. DESORMIERS

Joliette, le 3 décembre 1969.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU CUIVRE

APPEL D'OFFRE No 11

La Commission scolaire régionale du Cuivre recevra jusqu'à 17:00 heures (heure normale de l'est) le 19 décembre 1969, à 235 est, rue Perreault, Rouyn, des offres sous enveloppes scellées pour la fourniture d'appareils électroniques.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la commission scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la commission scolaire, et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission scolaire régionale du Cuivre.

Les soumissionnaires pourront se procurer plans, devis, cahiers de charges et autres documents à compter de vendredi le 5 décembre 1969 auprès de l'acheteur de la commission scolaire, monsieur Gilles Jasmin.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, qui aura lieu à 17:00 heures (heure normale de l'est) le 19 décembre 1969, à 235 est, rue Perreault, Rouyn.

La commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

MOZART RIOUX,
Secrétaire-trésorier

Le 2 décembre 1969

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No 9637

COUR SUPERIEURE "EN MATIERE DE FAILLITE"

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

TRIES LTD., CORPS CORPORATIF ET POLITIQUE, DUMENT INCORPOREE SELON LA LOI, AYANT SA PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES DANS LA CITE DE STE-ROSE, DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

DEBITRICE

AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

AVIS est par les présentes donné qu'une Ordonnance de Séquestre a été émise contre Turbo Precision Industries Ltd. du district de Montréal dans la province de Québec le 28e jour de novembre 1969 et que la première assemblée générale des créanciers sera tenue le 17e jour de décembre 1969 à 12:00 heures de l'après-midi, dans les bureaux du Séquestre Officiel, au Palais de Justice, 10 est rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

FAIT à Montréal, ce 4e jour de décembre 1969.

R. V. BARNETT,
syndic

Bureaux de:
Clarkson Gordon & Cie
630 Dorchester ouest
Chambre 2044
Montréal, Québec

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Le Comité permanent des transports et des communications de la Chambre des Communes tiendra des audiences publiques à l'édifice du port de Montréal, Cité du Havre, Montréal, P.Q., aux dates suivantes :

LE MARDI 16 DECEMBRE 1969 à
9 heures 30 du matin
2 heures de l'après-midi
8 heures du soir

LE MERCREDI 17 DECEMBRE 1969 à
9 heures 30 du matin
2 heures de l'après-midi
8 heures du soir

LE JEUDI 18 DECEMBRE 1969 à
9 heures 30 du matin
2 heures de l'après-midi
8 heures du soir

Aux fins de procéder à l'étude de la question des transports de surface aux aéroports canadiens.

Ceux qui désirent comparaître devant le Comité et ou présenter un mémoire doivent écrire au soussigné et lui faire parvenir 40 copies en français et en anglais de leur mémoire, le ou avant le vendredi 12 décembre 1969.

Le greffier du Comité
permanent des transports
et des communications

ROBERT NORMAND,
Chambre des Communes,
OTTAWA

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

OFFRE

SERVICES D'ENTRETIEN DES SYSTEMES ELECTRIQUES 1970
DIVERS ENSEMBLES D'HABITATION
REGION DU
GRAND MONTREAL

Des offres cachetées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à MIDI MARDI LE 16 DECEMBRE 1969 POUR LES CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DES SYSTEMES ELECTRIQUES 1970 A 25 ENSEMBLES D'HABITATION (DIVISES EN HUIT (8) GROUPES) DANS LA REGION DU GRAND MONTREAL

LES CONTRATS SERONT OCTROYES PAR GROUPE

Les cahiers des charges et les formules d'offres requis peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie tel qu'inscrit dans les documents Soumission et Acceptation. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement en vue d'assurer la parfaite exécution du contrat. De l'argent liquide, un chèque visé ou des obligations au porteur ou négociables du Dominion du Canada seront acceptés comme dépôt de garantie. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. Ni la plus basse ni aucune offre ne sera nécessairement acceptée.

Le Gérant
SOCIETE CENTRALE
D'HYPOTHEQUES ET DE
LOGEMENT,
2350, chemin Manella,
Ville Mont-Royal,
Montréal 306, Québec.

Funérailles civiques aux victimes de N.-D.-du-Lac

NOTRE-DAME-DU-LAC — On fera des funérailles civiques et communautaires, à trois heures demain après-midi, aux 38 victimes de l'incendie qui a rasé l'hospice "Le Repos du vieillard" mardi matin.

Le service funèbre sera célébré par Mgr Louis Lévesque, évêque du diocèse de Rimouski, en l'église de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac.

Les cadavres qui n'auront pu être identifiés — seulement huit l'ont été jusqu'ici — seront vraisemblablement inhumés dans une fosse commune au cimetière de l'endroit.

Entretemps, le président de la Fédération nationale des services, M. Norbert Rodrigue, a publié une déclaration disant que "la tragédie de Notre-Dame-du-Lac devrait être l'occasion de repenser l'organisation de notre système hospitalier."

Le leader syndical préconise que les services hospitaliers soient assurés par "un véritable secteur public de la santé", à l'instar de l'éducation.

"Pas plus que l'enseignement, dit-il, les services hospitaliers doivent-ils être assurés par le jeu des intérêts privés."

M. Rodrigue recommande, entre autres, que le gouvernement interdise l'ouverture de tout nouvel hôpital privé.

Les enseignants félicitent la CECM

A l'unanimité, le bureau fédéral de la fédération nationale des enseignants québécois (CSN) félicite la C.E.C.M. pour s'être dissociée de la résolution passée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec à l'encontre de la liberté d'expression des enseignants.

C'est ce qu'a révélé M. Jean-Pierre Boutin, président de la FNEQ, dans un communiqué.

AVIS
NADCO INVESTMENTS INC.

AVIS est donné que "NADCO INVESTMENTS INC.", une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social en la cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

DATE à Montréal, ce troisième jour de décembre 1969

Les Procureurs de
"Nadco Investments Inc."
GURMAN, MARCOVITCH & MILLER

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No 774 430

COUR SUPERIEURE

WILLIAM R. McCUTCHEON, gentilhomme, de San Marino, Californie, un des Etats-Unis d'Amérique, GLADYS V. GHYS, veuve de William James Ganis, ménagère, de Mill Valley, Californie, l'un des Etats-Unis d'Amérique et THE ROYAL TRUST COMPANY, corporation légalement constituée et dûment incorporée, ayant son siège social et principal place d'affaires dans les ville et district de Montréal, en leur qualité d'administrateurs et exécuteurs de la succession de feu LEON S. LUMSDAINE,
Demandeurs Es-qualité
vs
DAME JACQUELINE BUCKLEY, épouse séparée de biens de DAVID C. HUMPHREYS et ledit DAVID C. HUMPHREYS, autrefois de Toronto, Province d'Ontario, maintenant de lieux inconnus,
Défendeurs conjointement et solidairement.
LE REGISTRATEUR POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE VAUDREUIL ES-QUALITE,
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

DAME JACQUELINE BUCKLEY et DAVID C. HUMPHREYS sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à leur intention.

MONTREAL, LE 28 NOVEMBRE 1969.

MARIUS D'AMOURS,
P.S.C.M.
Mes ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS ET POULIN
Avocats des demandeurs
es-qualité.

VILLE DE BROSSARD COMTE DE LAPRAIRIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Le soussigné recevra, sous pli cacheté, jusqu'au vendredi, 19 décembre 1969, à 8:00 p.m. des soumissions pour les travaux suivants:

Contrat 128-60 — Collecteur pluvial Roberge

Egout en fer à cheval
8'-00" de diamètre 2600 pieds
Egout en fer à cheval
9'-00" de diamètre 800 pieds
Amélioration des ponceaux existants aux approches du pont Champlain
Construction de fossés — 1600 pieds
Construction de fossés — 4500 pieds
Construction d'une station de pompage
Pose de clôture 7'-0", 200 pieds
Travaux divers.

Les documents de soumission pourront être obtenus au bureau de Beauchemin-Beaton-Lapointe, Ingénieurs Conseils, 6655, Chemin de la Côte-des-Neiges, suite 410, Montréal 249, P.Q. moyennant la somme de vingt-cinq dollars ($25.00) par série de documents. Cette somme ne sera pas remboursable sur retour desdits documents.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé d'un montant égal à 10% de la soumission, à l'ordre de la Ville de Brossard.

La ville de Brossard ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

M. Richard Labrecque, Ing.,
Gérant municipal,
Hôtel de ville,
6840, boul. Maile,
Ville de Brossard, P.Q.

Le cardinal Léger à une cérémonie de caractère international

L'une des dernières manifestations publiques auxquelles le cardinal Léger participera avant son retour en Afrique sera la messe du 7 décembre (à 11:00 h. a.m.), à la basilique du Mont-Royal (oratoire St-Joseph). Après la messe le cardinal Léger adressera la parole et se mêpour un dernier adieu public.

On rapporte que la cérémonie aura un caractère international: un groupe de représentants du Tiers-Monde participera au déroulement liturgique. De plus, c'est un ensemble camérounais qui exécutera les chants en langue camerounaise. Formé d'étudiants camerounais de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, cet ensemble s'est déjà fait entendre à la Place des Nations, lors de la dernière saison de Terre des Hommes.

Québec proposera une loi relative aux institutions privées de bien-être

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Famille et du Bien-Etre social, M. Jean-Paul Cloutier, a annoncé, hier, qu'un projet de loi touchant les conditions d'exploitation des établissements privés de bien-être sera soumis à l'Assemblée nationale dès la prochaine session.

M. Cloutier a communiqué la nouvelle en répondant à de nouvelles questions des députés de l'opposition touchant la tragédie survenue mardi à Notre-Dame-du-Lac, lors de l'incendie du foyer "Le Repos du Vieillard".

D'après M. Cloutier, la nouvelle législation s'inspirera du rapport de l'équipe spéciale formée au sein de son ministère pour enquêter sur chacune des institutions de bien-être qui détiennent un permis du gouvernement.

Cette équipe spéciale, qui travaillera sous la direction de M. Raymond Gendron, directeur des services d'urgence du ministère de la Santé et de la Famille et du Bien-Etre social, enquêtera sur les normes de préventions d'incendies dans les institutions de bien-être.

Elle examinera également les types d'occupations dans les institutions, les normes en vigueur, le caractère des personnes engagées, les mécanismes et les outillages de protection (escaliers de sauvetage, extincteurs), les programmes d'évacuation ,e personnel de nuit, etc.

Cette équipe comprendra des membres des services techniques de deux ministères, un représentant du service des normes médicales du ministère de la Famille et un représentant du ministère du Travail.

L'Association des hôpitaux privés du Québec sera également appelée à participer à l'enquête lorsqu'il s'agira d'institutions faisant partie de cet organisme.

Quant à la ville de Montréal, elle y participera lorsqu'il s'agira de permis émis par son entremise.

Dans un autre ordre d'idées, M. Cloutier, a affirmé, hier, que sept employés étaient présents au foyer "Le Repos du Vieillard" lorsque l'incendie qui a dévasté cette institution a éclaté.

M. Cloutier a fait cette déclaration en se basant sur des informations qui lui ont été transmises par des fonctionnaires de son ministère qui ont interrogé le propriétaire de l'institution, M. Charles-Eugène Tardif.

Ces informations viennent en contradiction avec la plupart des renseignements recueillis sur place, le jour de l'incendie, par les journalistes, lors d'entrevues avec des pensionnaires de l'institution et des résidents de la municipalité.

D'après ces renseignements, le personnel complet de l'institution s'élèverait à six personnes et une seule était présente lorsque l'incendie s'est déclaré.

M. Cloutier a dévoilé, par ailleurs, le nom de la gardienne qui était en charge le matin du 2 décembre. Il s'agit de Mme Hervé Desrosiers, qui avait commencé son travail la veille à 7 h. 45 p.m. C'était la première fois que Mme Desrosiers travaillait à cet endroit.

D'après M. Cloutier, Mme Desrosiers aurait été informée la veille par la femme du propriétaire de l'institution, Mme Tardif, du système d'alarme et des procédures à suivre en cas d'urgence.

"Au moment de l'incendie, a dit M. Cloutier, il y avait six employés qui étaient sur les lieux et ce sont ces derniers, qui en premier, avec l'aide de Mme Desrosiers ont procédé à l'évacuation."

M. Cloutier n'a pu préciser cependant si c'est Mme Desrosiers qui a sonné l'alarme.

D'après le ministre, l'enquête policière qui est actuellement en cours éclaircira ce point ainsi que d'autres questions.

Le ministre de la Famille a confirmé d'autre part certaines informations selon lesquelles trois employés auraient été mis à pied à la fin d'octobre par le propriétaire de l'institution.

Selon les renseignements qui auraient été communiqués par M. Tardif aux fonctionnaires du ministère, ces trois employés auraient été qualifiés "d'indésirables" au mois de mai dernier à cause de leur façon de traiter les personnes hébergées.

Cependant, pour des raisons d'agencement de personnel à l'époque des vacances, on aurait retardé jusqu'au mois d'octobre la mise à pied de ces employés.

Cette information de M. Cloutier contredit également certains renseignements qui avaient été communiqués par des résidents de Notre-Dame-du-Lac.

D'après ces renseignements, ces trois employés auraient été mis à pied après avoir fait part de leur intention d'adhérer au Syndicat des employés de l'hôpital Notre-Dame-du-Lac.

Le propriétaire du foyer "Le Repos du Vieillard" aurait également affirmé aux fonctionnaires du ministère de la Famille qu'aucun syndicat ne représentait le personnel de l'institution.

Toujours d'après M. Cloutier, les trois employés mis à pied auraient adressé un grief à un comité conjoint à Rimouski. A la suite de ce grief, un représentant du comité aurait fait parvenir une lettre à M. Tardif exigeant que les trois employés soient réengagés dans les huit jours suivant la réception de la lettre.

Cette lettre serait parvenue à Notre-Dame-du-Lac le jour de l'incendie.

En se basant sur ces informations, M. Cloutier a nié l'existence d'un conflit syndical à l'institution de même que les informations selon lesquelles un tel conflit aurait pu être à l'origine de la tragédie.

Cardinal : il n'y aura pas de collège 'bilingue' à St-Laurent

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Il n'y aura pas de collège d'enseignement général et professionnel "bilingue" à Ville Saint-Laurent.

Le gouvernement étudie cependant la possibilité de créer, à partir des équipements du collège Basile-Moreau, un collège de langue anglaise "associé" au collège de langue française Sainte-Croix.

Aucune décision n'a encore été prise toutefois.

En réponse à une question du député de Saint-Laurent, M. Léo Pearson, hier, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, a voulu calmer les inquiétudes des personnes qui auraient pu croire en la transformation du collège Basile-Moreau en institution bilingue".

M. Cardinal a expliqué que le projet à l'étude n'est pas particulier à Ville Saint-Laurent. "Il existe déjà dans le Québec, a-t-il dit, un certain nombre de collèges associés, lorsque les normes pour créer un collège entièrement autonome ne sont pas encore remplies. La vocation d'un collège associé est éventuellement appelé avec le temps, à devenir un plein collège."

Le ministre a tenu à préciser que la décision au sujet de Saint-Laurent sera prise par le conseil des ministres, conformément à la Loi des collèges.

Enquête sur le transport terrestre à l'aéroport

OTTAWA — (CP) — Le comité des Communes sur le transport tiendra à Montréal, à partir du 16 décembre, des audiences publiques sur les facilités du transport en commun à l'aéroport de Dorval.

Le comité a été mandaté par les Communes pour enquêter sur la question du transport au sol aux aéroports de Montréal et de Toronto, et trouver une solution aux conflits entre les exploitants de taxis et les services de limousine qui détiennent le monopole du transport en commun à ces aéroports.

Ces conflits avaient atteint leur paroxysme lors de la grève des policiers de Montréal lorsque les chauffeurs de taxi ont pris d'assaut le bureau chef de la Murray Hill à Montréal.

Le comité tiendra ses audiences à l'édifice du port de Montréal. En février, des audiences seront tenues à Toronto et puis le comité examinera la situation des autres aéroports du pays avant de soumettre un rapport au Parlement.

Deux incendies d'origine criminelle à Montréal

Deux incendies qui ont éclaté presque simultanément, tôt hier matin, dans le nord- est de la métropole, sont d'origine criminelle.

C'est la conclusion à laquelle en est arrivé le sergent Pothier, de l'escouade des incendies criminels de la police de Montréal, après avoir fait enquête sur des incendies qui se sont déclarés à l'arrière du 7016, rue Saint-Vallier et à l'arrière du 7046, rue de Chateaubriand.

Vers 1 h 15, hier matin, les flammes dévoraient complètement deux hangars à l'arrière du 7016 et 7018, rue Saint-Vallier, tandis que quelques instants plus tard, à l'arrière du 7046, rue de Chateaubriand, le locataire de l'endroit réussissait à maîtriser de justesse une poubelle de chiffons en flammes qui avait été placée sous un réservoir d'huile à chauffage sur le balcon arrière de son domicile.

Un enfant reçoit le foie d'un chimpanzé

DENVER, Colorado (PA) — Pour la deuxième fois en quatre ans, des chirurgiens ont procédé à la transplantation d'un foie de chimpanzé sur un enfant de Seattle âgé de sept mois au cours d'une intervention chirurgicale qui a duré 14 heures, hier, a-t-on appris du Centre médical de l'Université de Colorado.

Le jeune patient, dont l'hôpital n'a pas révélé l'identité, demeure dans un état critique depuis l'opération. Un appareil respiratoire l'aide à survivre.

La première tentative du genre avait été effectuée sur un bambin de 28 mois le 15 juillet 1966. Il avait survécu neuf jours.

L'enfant de Seattle avait été hospitalisé le 7 octobre, souffrant d'une malformation congénitale du tube biliaire. Habituellement, les jeunes atteints de cette façon ne vivent pas plus que deux ans. Selon un porte-parole de l'hôpital, la condition du patient s'aggrava rapidement après son admission.

Comme il n'y avait pas de donneur disponible, la situation devint vite désespérée, a-t-il ajouté.

La pénurie de donneurs a constitué un problème persistant dans le programme de transplantations de foie et de rein de l'hôpital, qui a une longue liste de patients qui attendent une greffe.

L'équipe médicale des hôpitaux de Colorado et des Anciens combattants, sous la direction du Dr Thomas E. Starzl, a réussi plus de transplantations humaines de foie que tout autre centre connu dans le monde et avec de meilleurs résultats.

Pourtant, les résultats sont loin d'être encourageants. Des 35 greffés du foie — humain à humain — la plupart étant des enfants souffrant de malformation de tube biliaire et des patients plus âgés dont le foie avait été endommagé par le cancer, seuls quatre survivent.

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ALLARD (Gabrielle) — A St-Barthelemy, le 2 décembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Louis Allard, née Gabrielle Dumontier. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René St-Louis,
St-Barthélemy,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ATKINS (James) — Après une longue maladie, à l'Hôpital des Vétérans de Ste-Anne- le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé M. James Atkins, son épouse précédemment décédée. Il laisse 3 filles: Mary (Mme Vincent Girard), Elizabeth (Mme Adam Scherf) et Nancy (Mme L. J. Ernst) décédée. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin et Fils,
281, rue Danis,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bellerive, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Valleyfield.

BARRETTE (Arthur) — Au Lac-Gémont, Montfort, le 4 décembre 1969, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Arthur Barrette, époux en premières noces d'Anna Wolfe, et en deuxièmes noces de Valéda Lescarbeau; demeurant Lac-Gémont, autrefois à 2119 Champlain. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 rue Ontario est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASTIEN (Jean-Guy) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Jean-Guy Bastien, époux d'Estelle Lanouette; demeurant à 6595, 21e ave, Rosemont, il laisse dans le deuil ses enfants, Josette, Réal et Linda. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Eugène, de Rosemont, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Marie-Paule) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédée Mlle Marie-Paule Beauchamp; fille de feu Horace Beauchamp et de feu Antoinette Lefebvre. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue Saint-Denis
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILODEAU (Marie-Anne) — A St-Donat, le 3 décembre 1969, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Hector Bilodeau, née Marie-Anne Thibault; mère de Mme Armand Prévost (Hectorine), Mme Jacques Taschereau (Irène) et de Victor Bilodeau, époux de Joyce Ritchie. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Vanier et Fils,
508, rue Principale, St-Donat,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Léopold) — A Montréal, le 5 décembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Léopold Blain, époux de Blanche Huard; demeurant à 1894, Poupart, père de Claudine (Mme Edgar Robichaud). Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAIS (Florence) — A Montréal, le 4 décembre 1969, est décédée Florence Leblanc, épouse d'Emile Brais, autrefois de Pointe-Claire; soeur de Mme Henri Limoges (Aline). Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 55, pour se rendre à l'église St-Kevin, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEPUIS PLUS DE 23 ANS
FTD
mm Morin Inc.
VOTRE FLEURISTE DE CONFIANCE
504 e. Beaubien 270-4000

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

BOISVERT (Julienne) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 67 ans, est décédée Julienne Ouellette, épouse de feu Réal Boisvert; demeurant à 1311 Papineau, app. 2. Elle laisse dans le deuil, une belle-soeur et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
1575, rue Ste-Catherine est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLDUC (Edgar) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Edgar Bolduc, époux de Simone Godbout; père de Mme Claude Bourget (Huguette), Mme Roland Lapointe (Marielle), Mme Pierre Maranger (Micheline) et de Gilles. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est Jean-Talon,
à 9h., pour se rendre à l'église St-Georges (coin St-Urbain et Bernard), où le service sera célébré à 9h.30 et de là au cimetière de St-Georges de Windsor, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Arthur) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Arthur Bisson, époux de Marie-Elise Lavoie; demeurant 362 Parc-Georges-Etienne-Cartier, beau-père de M. Emile Sénécal. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

BROSSEAU (Jean) — A Montréal-Nord, le 3 décembre 1969, à l'âge de 45 ans, est décédé Jean Brosseau, époux de Rébecca Boulay, demeurant à 11,337 Bellevois. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Camille, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROWN (Robert) — A Lachute, le 3 décembre 1969, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Robert Brown, époux de feu Sarah Killfaile, demeurant rue du Collège; père de Stanley, de Lachute, Mary, Lachute, Charlie, Vancouver, Mme Emile Bélanger (Alice), Lachute, Mrs. R. Lush (Constance), Barry, Ont.; beau-père de John et Jos Cleary, Lachute, Mrs. Alex Hammer (Rita), Vancouver. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Ménard,
397, rue Grâce, Lachute,
pour se rendre à l'église Ste-Anastasie, où le service sera célébré à 2 h. p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Paul-Emile) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 47 ans, est décédé Paul-Emile Caron, époux de Hélène Pilon, demeurant 2491 Quesnel. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2530, rue Notre-Dame ouest,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIERE (Thérèse) — A Montréal, le 4 décembre 1969 à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Alphonse Carrière, née Thérèse Bergeron, demeurant 5949 — 26e Av., Rosemont, anciennement de Mtl-Nord. Elle laisse sa fille, Jeannine. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Sauveur-des-Monts, où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTIER (Victor) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 59 ans, est décédé Victor Cartier, fils de feu Victor Cartier et de feu Aglaée Dompierre; demeurant rue Delorimier. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
1503, rue Papineau,
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CODERRE (André) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 27 ans, est décédé André Coderre, fils de Noël Coderre et de Gemma Greffard. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Marthe de Rivière-des-Prairies, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONSTANTINEAU (Jean-Louis) — A Outremont, le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé Jean-Louis Constantineau, époux de Sarah Bond, père de Mme Gaston Normandeau (Aline), Louis, Mme Robert Le Moyne (Jeanne), John A. Constantineau; soeur de Mme J. L. Demers de Thetford-Mines. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Bedford Co. Missisiquoi, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURCHESNE (Marcel) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 51 ans, est décédé Marcel Courchesne, époux de Madeleine Archambault; demeurant rue Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil: 4 filles: Pierrette, Lucie, Sylvie, Ginette et un fils: Daniel. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCENT (Léandre) — A Montréal, le 2 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Léandre Descent, époux de feu Georgianna Lamoureux; demeurant rue Rivard. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 10 h 30, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESORMEAUX (Parmélia) — A Montréal, le 2 décembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédée Parmélia Desroches, épouse de feu Adélard Desormeaux, demeurant chez son fils Armand; mère de Armand, Lionel, Albert et Jacques; ses belles-filles: Mme A. Desormeaux (Gracia Beaudet), Mme L. Desromeaux (Irène Doré), Mme A. Desormeaux (Georgette Bréard), Mme J. Desormeaux (Cécile Vaillancourt) ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, ave Laurier,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Gertrude) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Arthur Dubois, née Gertrude Duchesne; demeurant 2261 Denonville. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBORD (Marie-Louise) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Victor Dubord, née Marie-Louise Leblanc; mère d'Alfred, Henri, Mme Lionel Guimond (Cécile). Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa est,
pour se rendre à l'église St-Antoine Marie-Claret, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Denis) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Denis Dubreuil, vice-président de Consolidated Plywood Corporation; époux de Lucille Gauthier; demeurant 366 Armstrong, Rosemère, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 boul. Henri-Bourassa est
à 1 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Laval-Ouest, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Napoléon) — A St-Isidore-de-Laprairie, le 3 décembre 1969, à l'âge de 88 ans 9 mois, est décédé Napoléon Dubuc, époux de feu Azalma Bazinet. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Primeau,
à St-Isidore-de-Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EVANS (John) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé M. John Evans, époux de feu Marie-Louise Mayer. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAUBERT (André) — A Montréal-Nord, le 3 décembre 1969, à l'âge de 40 ans, est décédé M. André Faubert, époux de Thérèse Laporte, demeurant à 10,820 Des Récollets. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Limitée,
3925, rue Monselet,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Vital, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Saint-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Arthur) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Arthur Gagnon, époux de Marie-Louise Beaucage; il laisse ses enfants: Edouard, Mme Camille Pelletier (Jeanne), Mme Jacques Forest (Gabrielle), et Marcel. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean de la Croix, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Paul-Emile Gagnon, née Marie-Jeanne Masse; demeurant à 26 Sunset, Châteauguay. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 1 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, de Châteauguay, où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière St-Michel de Sherbrooke, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Roméo) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Roméo Gagnon, époux en premières noces de feu Simone Giroux et en deuxièmes noces de Blandine Giroux; demeurant à 2548 Jeanne-D'Arc. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240 rue Adam,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEOFFRION (François) — A Varennes, le 3 décembre 1969, à l'âge de 62 ans, est décédé M. François Geoffrion, époux de feu Berthe Jodoin; demeurant au Rang de la Baronie, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Normand Jodoin Enrg.
277, rue Ste-Anne, Varennes
pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUOT (Steven) — Le 5 décembre 1969, est décédé Steven Huot, fils bien-aimé de Robert Huot et Annabelle Raymond, frère de Gregory. La dépouille mortelle sera exposée à la maison funéraire
Clarke
5580, rue Sherbrooke ouest,
à partir de 3 p.m. samedi. On récitera des prières lundi matin à 11 heures. Inhumation à Howick, Québec.

LALONDE (Blanche) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédée Blanche Pilon, épouse de L. Armand Lalonde, ex-employé de Simmons Ltée, mère de Roger, époux de Rita Bray. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, av. Laurier,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Dorval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

LAMOTHE (Célestin) — A Ste-Thérèse, le 4 décembre 1969, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Célestin Lamothe, époux de feu Alma Paquette; demeurant à 6, rue Vilau. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Inc.,
61 ouest, rue Blainville,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Eva) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Ernest Landry, née Eva Lapointe; mère de René. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 11 h. 45 pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à midi et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERLE (Dolorès) — A Longueuil, le 3 décembre 1969, à l'âge de 64 ans, est décédée Dolorès Colpron, épouse de feu Albert Laperle, mère de Jean, et son épouse Thérèse Beaudry, René, et son épouse Pauline Veillet; demeurant 417 Guilbault. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur et Fils,
163, rue St-Charles ouest,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARAMEE (Marguerite) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 65 ans, est décédée Marguerite Laramée, fille de feu M. Hector Laramée et de feu Alice Gougeon. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
340 est, rue Jarry,
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENCELLE (Alfred) — A Montréal, le 4 décembre 1969, est décédé M. Alfred Laurencelle, ex-marchand de fruits, angle Cuvillier et Ste-Catherine, époux de Yvette Allard. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3462, rue Ste-Catherine est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de McMasterville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIAULT (Mary) — Au foyer St-Antoine de Longueuil, le 3 décembre 1969, à l'âge de 83 ans, est décédée Mary Croteau, épouse de feu Joseph Lauriault. Elle laisse dans le deuil, ses filles Julia, épouse du Dr Raymond Larichellière, Annette, épouse de Burnett Wolfe, ainsi que son beau-fils Omer Lauriault fils de Joseph, ses petits-enfants Monique et Jacques Larichellière, époux de Suzanne Roch, ses soeurs, Mmes Eva Laverdière, Léonida Bourgault, Diane Laverdière. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Ed. Darche & Fils,
86, rue St-Charles ouest,
à Longueuil
à 10 h. a.m., pour se rendre à l'église St-Patrice de Beaurivage, Cté Lotbinière, où le service sera célébré à 1 h. p.m., et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont pirés d'y assister sans autre invitation.

LEBEAU (Jean) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Jean Lebeau, fils de feu Olivier E. Lebeau et de Laurenza Longpré; demeurant à 3650, boul. Rosemont; frère de Gérard, Lillianne (Mme A. Sercea), Claire (Mme L. Martineau) et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Oscar) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 68 ans, est décédé Oscar Leclerc, époux de Juliette Grouix, demeurant à 6940 boul. Monk, appt 4. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Ida) — A Cité des Deux-Montagnes, le 4 décembre 1969, à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve Emile Lefebvre, née Ida Prouix, demeurant à Saint-Joseph-du-Lac, mère de Jean-Guy, époux de Louise Jasmin, de François, époux de Thérèse Couvrette, de Mme Olier Vaillancourt (Gaétane), de Mme Roger Lévesque (Marcelle), Mme Roland Clément (Gervaise), Mme Jean-Claude Brunet (Gisèle). Elle laisse également ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Philiar Lefebvre et Fils
103, rue Principale
à Saint-Joseph-du-Lac
pour se rendre à l'église paroissiale où le serveice sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

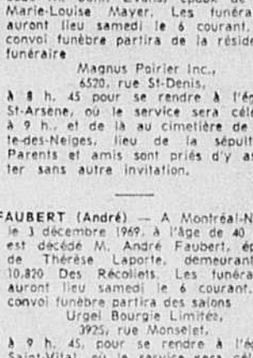

Denis Dubreuil

Le 3 décembre 1969 est décédé M. Denis Dubreuil, Vice-Président de CONSOLIDATED PLYWOOD CORPORATION de Montréal et Québec, Directeur de DUFFUS PLYWOODS LIMITED, Kitchener, Ontario, DUFFUS BANFIELD LIMITED, Toronto et North Bay et Président de LUNOR ENTERPRISES.

Il était membre du Seigniory Club de Montebello et du Club de Golf Lorraine. Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse née Lucille Gauthier ses frères et soeurs, sa belle-mère, ses beaux-frères et belles-soeurs, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgie, 400 est Henri-Bourassa, Montréal.

Les funérailles auront lieu le 6 décembre 1969 à 2 heures p.m. à l'église St-Antoine-Marie-Claret, coin Henri-Bourassa et Vianney et de là au cimetière de Laval-Ouest à Fabreville, Ville Laval. —

IN MEMORIAM

POTTER (Cecil) — Artiste commercial, disparu le 14 décembre 1968. Mon époux bien-aimé n'est pas oublié. Mon coeur le pleure en silence. Son souvenir survivra à jamais pour Sara (Reta), son fils Jack, sa soeur Phillis de Birmingham, Angleterre.

MARINIER (Juliette) — A Val-David, le 3 décembre 1969 à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Hormisdas Marinier, née Juliette Lebel, soeur de Arsène Larochelle (Yvonne), Blanche Lebel et de Mme Louis Marin (Gabrielle). Elle laisse également 2 demi-frères: Lucien et Hervé. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Vanier et Fils,
30, rue Préfontaine à
Ste-Agathe-des-Monts,
pour se rendre à l'église paroissiale Val-David, où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Marie-Anne) — A l'hôpital Charles LeMoyne, le 2 décembre 1969, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Marie-Anne Baril, épouse de feu Henri Ménard; mère de Armand, époux de Noëlla Massé, l'abbé Omer Ménard, aumônier du Foyer St-Antoine de Longueuil, Cécile (Mme Georges Biage), Maurice, époux de Jeannette Daigle, Miles Simone et Irène Ménard, ainsi qu'une soeur Mlle Georgianna Baril. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly, Longueuil,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Chambly, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADON (Adélard-Georges) — A Montréal, le 4 décembre 1969, est décédé Adélard-Georges Nadon, époux de Yvonne Sigouin; demeurant à 6222 De Normanville. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Edouard) — A LaSalle, le 1er décembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédé Edouard Pilon, époux de Pauline Tremblay; père de Lyne et Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7708, rue Centrale, à LaSalle,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Télesphore, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Timothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POTHIER (Alfred V.) — A Lac-Mégantic, le 3 décembre 1969, à l'âge de 69 ans, est décédé Alfred V. Pothier, agronome retraité du ministère de l'Agriculture du Québec et ex-gérant de la Caisse Populaire et directeur de la fédération des Caisses Populaires des Cantons de l'Est. Il était l'époux de Marie A. Sévigny; père de Jacques, de Montréal, Mme B. Seraiocco (Madeleine) de Québec; frère de Mme René Ouellette (Cécile), de Montréal, de Jean-Baptiste et Paul-Emile, de St-Tite de Champlain, de Marius du Cap-de-la-Madeleine. Les funérailles auront lieu samedi matin le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jacques et Frères,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Agnès, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Ernest) — A Sainte-Anne de Bellevue, le 5 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé Ernest Robillard, époux de feu Gertrude Legault; père de Margo (Mme L. T. Burnett), Suzanne, Denise (Mme Fernand Tellier), Guy et Andrée. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
107, rue Ste-Anne,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Marie) — A Pincourt, Ile Perrot, le 2 décembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Léandre Rousseau, née Marie Ledoux, demeurant à 455, boul. Duhamel, Pincourt. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
551, boul. Duhamel, Pincourt
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lorette, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARD (Thomas) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Thomas Savard, époux de Raymonde Corbeil; père de Mme Jules Desrosiers (Aline), Claire, Diane et Yvon. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est rue Jean-Talon,
à 8h.45 pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 9h. et de là au cimetière de Sault-au-Recollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SCHMIDT (Marthe) — A Verdun, le 3 décembre 1969, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Antonio Schmidt, née Martha Séguin, mère de Mme Claude McNeil, (Evelyne), Mme R. Beaudin (Aimée), Richard, Pierre, Mozart; demeurant 3866 rue Allen, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9h.45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Polycarpe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JULIEN (Raoul) — A Montréal, le 3 décembre 1969 à l'âge de 56 ans est décédé Raoul St-Julien, époux de Rita Fontaine, demeurant 272 rue Roy, Ville Lemoyne, père de Claude, Ville Lemoyne, de Me et Mme Yvan St-Julien, Amos, M. et Mme Guy St-Julien, Val d'Or. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Marcoux,
578, av. Centrale, Val d'Or,
pour se rendre à l'église St-Sauveur de Val d'Or, où le service sera célébré à 15 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SURPRENANT (Georges) — A Verdun, le 5 décembre 1969, à l'âge de 67 ans, est décédé Georges Surprenant, époux de Jeannette Leduc, père de Mme Gilles Desrochers (Raymonde), Mme Paul Lamothe (Odette), Lise; demeurant 622 Garden. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 10h.15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice, où le service sera célébré à 10h.30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEILLEUX (Noël) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 54 ans, est décédé Noël Veilleux, époux de Thérèse Mathieu; demeurant 10,068 25e Avenue, Rivière-des-Prairies. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130 boul. Pie-IX, Montréal-Nord,
à 10 h. 40, pour se rendre à l'église Ste-Marthe, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WHITE (Garnet) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 3 décembre 1969, à l'âge de 67

Un revolver chargé et une clef pour menottes sous le banc réservé à la bande Blass-Bonami

par Léopold LIZOTTE

Une nouvelle évasion massive de dangereux prisonniers et des incidents peut-être graves encore ont été évités ce matin, au Palais de justice, lorsqu'on a découvert sous le banc des détenus, en deuxième chambre de la Correctionnelle, un revolver chargé de six balles et une clef pour ouvrir les menottes.

Ce qu'il y a de plus inénarrable dans cette affaire, toutefois, c'est qu'à un certain moment, au cours de la présente journée, six des neuf détenus qui s'étaient évadés d'un fourgon cellulaire, le 17 octobre, devaient comparaître devant le juge Irénée Lagarde pour leur enquête sous une accusation de vol à main armée.

Soit toute la bande Blass, Bonami, Marion, Thouin, Kelly, Bergeron.

Il semble donc plus qu'apparent à tout le monde que cette arme et cette clef leur étaient destinées, surtout si l'on s'en rapporte à une déclaration faite par Blass lui-même, la semaine dernière, à l'effet qu'il avait bien l'intention de fuir à nouveau.

C'est à la suite d'un "accident" non prévu que le complot a été, cette fois, découvert.

Le complice de l'extérieur (ou de ... l'intérieur, qui sait) avait enveloppé le revolver dans un cataplasme de diachylon reversible, et l'avait accolé au-dessous du banc.

L'adhésif du cataplasme n'a pu tenir jusqu'à l'arrivée des prévenus, toutefois, et lorsque les premiers gendarmes de la SQ sont entrés dans la cour no 2, ce matin, ils ont vu le colis suspect qui était tombé sur le parquet.

Cette trouvaille a évidemment provoqué un moment d'alerte fort compréhensible, et on a dû ajourner de quelques minutes l'ouverture de la cour, pendant que l'on fouillait plus amplement tous les recoins de la salle d'audience.

Par la suite, le juge Lagarde ordonnait lui-même qu'on prenne les dispositions pour que l'enceinte soit vidée,

Voir REVOLVER en page 6

La reine viendra au Canada en 70

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Sa Majesté la Reine Elizabeth 11 et le prince Philip viendront au Canada au cours de l'année 1970.

Ils arriveront à Frobisher Bay le 5 juillet et repartiront de Winnipeg, le 15 du même mois.

Le gendre de Johnson nie avoir autorisé des atrocités au Vietnam

LAS VEGAS. (Reuter) — Le gendre de l'ex-président Johnson, le major Charles Robb, a dit, hier, n'avoir eu connaissance personnellement d'aucune atrocité commise par des membres de sa compagnie contre des civils au Sud-Vietnam. Mais il a ajouté qu'il n'irait pas jusqu'à nier l'existence de présumées atrocités.

Agissant sur les conseils d'officiers supérieurs des fusiliers marins des Etats-Unis réunis à Las Vegas, le major Robb a convoqué une conférence de presse pour répondre aux questions soulevées par un article du journaliste washingtonien Jack Anderson, ancien coéquipier de feu Drew Pearson.

Dans son article, Anderson a cité un reporter de l'Illinois qui dit avoir entendu dire par quatre fusiliers marins que des membres de la compagnie commandée par le major Robb avaient commis des atrocités contre des civils.

Voir ATROCITES en page 6

Le major Charles Robb

• *Le capitaine Medina nie avoir ordonné le massacre de My Lai* — page 16

Le plus grand quotidien français d'Amérique

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

la presse

Montréal, vendredi 5 décembre 1969, 85e année, no 283, 52 pages, 4 cahiers

DERNIERE EDITION 10¢

Recommandation du comité des Communes

CJC: les déclarations de Saulnier doivent être étudiées en détails

par Claude TURCOTTE

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA. — Le Comité parlementaire de la radiodiffusion a recommandé que la Compagnie des Jeunes Canadiens soit soumise à la surveillance de trois tuteurs pendant une période d'au plus un an.

Dans son rapport, déposé ce matin aux Communes, le Comité a suggéré au secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la structure législative, l'organisation et le fonctionnement de la compagnie, afin de lui permettre de réaliser les concepts et les objectifs à l'origine de sa fondation.

Faisant allusion au témoignage de M. Lucien Saulnier et de Me Michel Côté, de Montréal, le Comité a conclu que le témoignage et les instances de ces deux personnes fassent l'objet d'une étude plus approfondie des ministres compétents.

"Ils ont présenté bien des preuves au sujet des troubles qui se sont produits à Montréal et auxquels certains participants étaient de toute évidence reliés à la Compagnie des Jeunes Canadiens", a-t-on souligné dans le rapport.

Les membres du Comité ont dressé une liste de ce qu'ils considèrent être les lacunes au sein de la CJC.

"Il faut surveiller, a-t-on expliqué, la dépense de deniers publics et prévenir toute activité illégale de quelques membres de la Compagnie. En outre, le Comité n'a pu évaluer adéquatement le travail des volontaires dans certains projets. Depuis, il est souhaitable de faciliter toutes les consultations possibles entre le ministre concerné et la Compagnie avant l'introduction de changements."

Parmi les problèmes qui inquiètent le Comité, on peut noter :

— l'absence de règlement administratif qui entraîne une situation quasi chaotique ;

— Les procédures financières sont douteuses et non conventionnelles ;

— on a déclaré devant le Comité que s'étaient infiltrés dans la Compagnie

Voir CJC en page 6

Contingentement des exportations de nickel et cuivre

OTTAWA (PC) — Le ministre du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, a imposé aujourd'hui un contingentement des exportations de nickel et de cuivre afin que "les besoins légitimes de l'industrie canadienne" aient préséance sur les besoins des pays étrangers.

Cette décision, prise en vertu de la Loi des permis d'exportation et d'importation oblige les producteurs de répondre aux besoins légitimes de l'industrie canadienne jusqu'au 1er janvier.

Menace de grève dans les super-marchés Steinberg

par Pierre VENNAT

Les super-marchés Steinberg du Québec seront-ils ouverts demain ?

Un porte-parole patronal n'a pas voulu, en fin d'après-midi, faire de commentaire sur une rumeur de plus en plus persistante selon laquelle les employés syndiqués des 150 super-marchés de la province débrayent, en journée d'étude, pour appuyer leurs confrères de l'Ontario, au nombre de 600, qui ont débrayé aujourd'hui et presque complètement paralysé les super-marchés Steinberg de la région d'Ottawa.

Les syndiqués, affiliés au Syndicat des commis de magasin de détail, réclament une augmentation de salaire de 24.3 pour cent que la compagnie leur refuse, disant que ce serait faire "preuve d'irresponsabilité" que de l'accepter. Steinberg ajoute qu'il tentera de garder ses magasins ouverts, malgré la grève.

Le Québec

Au Québec, les magasins, aujourd'hui, sont tous ouverts.

Mais le porte-parole syndical, M. Jake Côté, d'Ottawa, a déclaré qu'il est probable que les employés du Québec débraieront aujourd'hui, en "journée d'étude", pour appuyer leurs collègues ontariens.

Toutefois, aucun porte-parole montréalais du syndicat n'avait pu être rejoint pour confirmer ou démentir cette allégation, au moment d'aller sous presse.

Interrogé sur la rumeur, les porte-parole patronaux se sont retranchés

Voir STEINBERG en page 6

photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Il était perdu en forêt

Après avoir passé 23 jours à errer dans une région boisée sise à plus de 50 milles à l'ouest de Bagotville, Jean-Claude Fettu, 39 ans, un pilote de Saint-Hubert, a regagné la civilisation hier. Des recherches entreprises pour retrouver son avion qui s'était écrasé le 11 novembre dernier avaient récemment été interrompues. — Informations page 3

785 autobus d'écoliers sont trouvés défectueux

QUEBEC — On a découvert des défectuosités mécaniques dans 785, soit près de 50 pour cent des 1,620 autobus scolaires qui ont été inspectés au cours des trois dernières semaines par les techniciens du ministère des transports et communications et de la Sûreté du Québec.

C'est ce que révèlent les chiffres qu'a rendus publics, hier, le ministre des transports et communications, M. Fernand Lizotte.

Le rapport précise que l'inspection s'est faite dans les territoires de 16 commissions scolaires régionales et que 44 autobus scolaires ont été remisés temporairement pour réparations, tandis que neuf ont été mis au rancart définitivement.

Le ministre a fait savoir qu'à la suite de ces inspections 22 entrepreneurs ou propriétaires d'autobus se sont vus retirer leur contrat pour le transport d'écoliers, parce qu'ils ne pouvaient disposer d'un nombre suffisant de véhicules répondant aux normes de sécurité, ou parce qu'ils ne pouvaient pas offrir un service adéquat.

Communauté urbaine de Montréal

Garantie d'emploi à tous les employés des villes

par Marcel DUPRE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les employés des municipalités de l'île de Montréal qui passeront au service de la Communauté urbaine de Montréal auront une garantie d'emploi et pourront négocier une convention collective globale.

C'est ce qu'ont annoncé hier, au Parlement de Québec, le ministre des Affaires municipales, M. Robert Lussier, et le porte-parole du Front commun des employés de la ville de Montréal, M. Jean DesTroisMaisons, qui représente 11 syndicats et leurs 25,000 membres. Le bill 75 créant la Communauté urbaine de Montréal sera amendé en conséquence.

Au cours de sa conférence de presse, le ministre Lussier a déclaré qu'il ne pouvait discuter du projet de loi à la Commission parlementaire des Affaires municipales, comme la majorité des villes en ont exprimé le désir, car le bill avait déjà été suffisamment discuté. Il s'est cependant dit prêt à voir les représentants de la banlieue au cours d'une réunion à huis clos qui serait "moins politisée".

M. Jean DesTroisMaisons, qui avait réclamé des audiences publiques avant de se rendre à Québec, a expliqué hier qu'il n'y tenait plus parce que tout semble indiquer que le gouvernement est prêt à apporter plusieurs amendements au projet de loi. Il y aura une nouvelle réunion la semaine prochaine.

Les 50 représentants du Front commun ont également eu des entretiens au cours de la journée d'hier avec le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage; le chef du Parti québécois, M. René Lévesque; le député de Saint-Jacques, M. Jean Cournoyer, qui sera probablement le futur ministre de la Fonction publique; le député de Bourget, M. Paul-Emile Sauvageau.

Après la réunion avec le ministre des Affaires municipales, M. DesTroisMaisons s'est dit d'avis que trois questions restaient sans réponse satisfaisante et devraient être reprises lundi prochain: les conditions de travail de chaque individu; les employés des compagnies de transport qui seront expropriées et les caisses de retraite.

Au sujet des conditions de travail de

Voir GARANTIE en page 6

AUJOURD'HUI

• Laval veut rendre les propriétaires responsables de la taxe locative — page 3

• Red O'Quinn démissionne à Ottawa — page 27

• Chub Feeney succède à Warren Giles — page 28

• Hausse de la mortalité chez les Indiens : émoi aux Communes — page 17

sommaire

Annonces classées / 40 à 49
Arts et Spectacles / 32 à 35
Bandes dessinées / 18
Cinéma / 35
Courrier "Que faire ?" / 22
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Etes-vous observateur ? / 41
Finance / 13 à 15
Horoscope / 23
Informations étrangères / 16 - 19 - 36
Informations nationales / 2 - 39
Loisirs et récréation / 18
Mots croisés / 41
"Mot-mystère" / 18
Radio et télévision / 25
Sports / 27 à 31
Tribunaux / 8 et 10
Vie féminine / 20 à 24
Vie mondaine / 20
Votre médecin / 22

Météo : temps clair, avec quelques périodes nuageuses

Min. 15° Max. 25° ● Détails page 6.

Le député J.-P. Lefebvre ne se représentera pas

QUEBEC — Le député libéral d'Ahuntsic à l'Assemblée nationale, M. Jean-Paul Lefebvre, a annoncé ce matin son intention de ne pas briguer à nouveau les suffrages lors des prochaines élections provinciales.

Dans un communiqué remis dans la capitale québécoise, M. Lefebvre précise que c'est pour des raisons personnelles qu'il a décidé d'annoncer dès maintenant son intention de se retirer de la politique.

A l'appui de sa décision, M. Lefebvre donne les raisons suivantes:

1. "Connaissant dès maintenant mes intentions, dit M. Lefebvre, les militants libéraux du comté pourront, de concert avec le nouveau chef du parti qui sera choisi le 17 janvier, préparer la relève;

2. comme ma décision n'est pas fondée sur l'issu du congrès au leader-

Voir LEFEBVRE en page 6

Découverte d'un virus de cancer humain

d'après AFP

Deux cancérologues américains viennent de franchir une importante étape dans la lutte contre le cancer en isolant, pour la première fois, un virus de cancer humain.

Ces deux chercheurs, les professeurs Morton et Frederick Eilber, de l'Institut national de la Santé de Bethesda (Maryland), ont fait part de leur découverte à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique de Villejuif, en banlieue de Paris.

Selon le professeur Georges Mathe, qui dirige l'institution française, la lutte contre le cancer aura fait un bond en avant si, grâce à cette découverte, on parvient à mettre au point un traitement pour les sarcomes humains (tumeurs malignes) comme on a réussi à le faire, par l'immunothérapie, dans les cas de leucémie.

C'est la première fois qu'un agent viral responsable du cancer est isolé chez l'homme. Jusqu'à présent, des virus cancérigènes n'avaient pu être isolés que chez certains animaux, comme le chat.

La découverte des deux chercheurs américains a été rendue publique au cours d'un colloque sur les antigènes des cellules cancéreuses, réunion qui se déroule à Villejuif.

Le professeur Mathe a précisé que la découverte constituait "un pas scientifique important et un véritable espoir thérapeutique". Il a toutefois ajouté: "Il ne faut pas croire pour autant que le cancer est définitivement vaincu, car il n'y a pas une seule mais plusieurs sortes de cancer."

Le professeur Eilber, 31 ans, qui

Voir DECOUVERTE, page 6

la presse

MONTREAL, VENDREDI 5 DECEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 283

REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

CINZANO
APERITIF

Sept jours de prison pour vol à l'étalage de $37.21; sept jours et $1,500 pour vol et recel de $160,000

par Léopold LIZOTTE

Les vols à l'étalage constituent évidemment, dans notre ville, un "fléau" dont les commerçants de toutes sortes ont justement raison de se plaindre.

Mais les vols de camions chargés de marchandises de toutes sortes sont également des crimes qui se commettent plusieurs fois la semaine, dans notre bonne ville, et qui coûtent aussi quelques millions à l'économie locale, de toute apparence.

Il faut évidemment combattre les deux, cela va de soi.

Mais en gardant aux châtiments infligés les proportions qui s'imposent.

Et c'est là, semble-t-il que l'explosion de bonnes intentions annoncée il y a une quinzaine, quant à une collégialité possible chez les juges des cours criminelles, devrait avoir ses retombées les plus actives.

C'est là l'expression fort imagée qu'a utilisée un vieux routier de la police, pour exprimer son étonnement devant le sort "inversé" fait à certains justiciables.

En cours des comparutions, par pur hasard, ce policier avait hoché la tête lorsque plusieurs voleuses à l'étalage ont écopé de peines de sept jours francs de prison pour des larcins de quelques dizaines de dollars dans les établissements Miracle Mart.

Toutes étaient incidemment sans dossier, comme d'ailleurs cette jeune fille de 19 ans, qui avait les larmes plein les yeux en prenant le chemin des cellules pour avoir volé quelques hardes évaluées à un grand total de $37.21.

Une question...!

"C'est grave", nous a dit, le policier.

"Mais ne trouvez-vous pas que c'est aussi grave, pour un récidiviste de 35 ans, de commettre un vol de $160,000?

Un peu surpris, nous avons hoche les épaules.

Puis il a continué:

—Et trouvez-vous que si ce même récidiviste, qui a reconnu sa culpabilité à des accusations de conspiration pour commettre ce vol, de l'avoir commis et d'avoir perpétré un cambriolage afin de pouvoir receler en toute tranquillité, ce vaste butin volé, a été condamné, lui aussi, à une peine de sept jours de prison, il y a une criante injustice qui a été commise quelque part?

Assez habitué aux "surprises" du genre par quelques années de fréquentation quotidienne des cours locales, nous n'avons évidemment pas voulu donner réponse à la question avant vérification.

Car la "chose", il faut bien l'avouer, avait échappé à tous les chroniqueurs judiciaires, de plus en plus résignés à "s'en faire passer" depuis que le bill omnibus a légalisé le "catimini" à l'enquête préliminaire, et préparé la voie au secret total, un de ces jours, sur ces procès qu'une saine démocratie voulait pourtant publics, il n'y a déjà pas si longtemps.

Et l'on a trouvé que le policier désabusé avait totalement, et malheureusement raison.

Le 6 novembre dernier, dans une autre salle de cette même cour où une jeune fille de 19 ans prenait le chemin des cellules pour sept jours, un superlascar bien vu dans le "milieu" montréalais écopait de la même peine d'une semaine pour un vol de... $160,000.

A cette sentence s'ajoute une amende de $1,500.

Et qui était-il, cet homme de 39 ans qui s'en est tiré ainsi dans la semi-clandestinité d'une cour retirée, à un moment où pas le moindre scribe n'était évidemment en vue?

Un pauvre hère qui, pour son premier délit, avait été mêlé à une bande de super-crapules?

Et que non!

C'était plutôt, tel que le révèle son bizarre dossier, un de ces demi-insaisissables, qui vivent sur la corde raide pendant des années, et s'en tirent à peu près toujours.

Sa carrière, il l'avait commencée en 1960 par un modeste recel.

Pour lequel il avait obtenu à l'époque, une sentence suspendue contre laquelle on aurait mauvaise grâce à redire.

Trois ans plus tard, cependant, il était accusé, mais injustement sans doute, d'une tentative de meurtre. Car la poursuite décidait d'elle-même de retirer la plainte. (On commettait de sérieuses erreurs, sans doute, à ce moment-là)

Par la suite, notre homme fut condamné à deux reprises pour avoir tenu une maison de paris.

La première fois il écopa de $25 d'amende et des frais.

A la seconde occasion, le tribunal se montra radical. Trois cent dollars plus les mêmes frais.

Sans doute mis en défiance vis-à-vis les forces de l'ordre, il fut plus tard accusé, et condamné, à une peine minable, pour un banal assaut sur un constable.

Et vint la grande aventure avec une bande bien structurée de treize lascars de grand acabit, qui, pour leur malheur, devaient être "filés" de leur point de départ à leur "terminus", lors de ce crime bien organisé qui se solda par une demi-douzaine d'arrestations.

Mais, aussi, une vive fusillade où quelques policiers désabusés auraient pu laisser leur modeste peau.

Et toutes vérifications faites, notre policier du milieu de la journée nous reposait sa question lancinante, en fin d'après-midi.

—"Trouvez-vous ça juste pour la petite fille de 19 ans, vous, cette peine de sept jours pour un larcin de $37, alors qu'un professionnel s'en est tiré avec le même châtiment pour un super-vol de $160,000?

Pris de court, devant le géant un peu débonnaire qui nous la posait, nous avons tout simplement décidé de vous la... refiler, cette sacrée question.

Et répondez-y... si vous le pouvez!

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le maire n'a pas eu à démolir sa maison

Le maire Jean Drapeau, qui croyait devoir démolir complètement sa résidence de Cité Jardin, à la suite de l'attentat à la bombe du 29 septembre, a finalement décidé de la réparer. Le coût des travaux de rénovation n'est pas connu. Depuis l'explosion, deux agents en uniforme sont constamment de garde à l'avant et à l'arrière de la maison. La famille Drapeau habite l'hôtel Windsor en attendant la fin des travaux.

Laval veut rendre les propriétaires responsables de la taxe locative

par René-François DESAMORE

En acceptant que Laval oblige dès 1970 les propriétaires des 20,000 logements loués dans la ville à être responsables de la taxe locative, le gouvernement du Québec créera un précédent qui pourrait être appliqué à toutes les municipalités de la province.

Cette mesure a déjà été envisagée à l'échelle provinciale par le groupe de travail sur la réforme de la fiscalité et des finances municipales nommé par le ministre Robert Lussier. Ce groupe de travail, sous la présidence de M. Albert Boulet, doit soumettre un rapport à ce sujet dès le mois de janvier prochain.

Ce projet de loi, dont se sont entretenus la semaine dernière le ministre des Affaires municipales, M. Robert Lussier et le maire Me Jacques Tétreault, doit, en principe, être soumis la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. Les autorités de Laval désirent, en effet, obtenir ce nouveau pouvoir avant l'adoption du budget 1970 prévue pour le 15 décembre.

Dans le plus grand secret, le comité exécutif de la ville de Laval met la dernière main au projet de loi qui, s'il est adopté, obligera les propriétaires de Laval à percevoir la taxe locative et à en être responsables.

Cette mesure a été suggérée au comité exécutif de Laval par M. Bernard Langevin, trésorier de la ville et membre du groupe de travail sur la réforme de la fiscalité et des finances municipales.

M. Lussier a déclaré à LA PRESSE que la taxe locative est très difficile à percevoir car les locataires se déplacent rapidement et sans donner d'avis.

Par contre, dans les municipalités où les propriétaires sont responsables de la taxe d'eau, cette dernière serait perçue à 100 pour cent.

A Laval, 20,000 logements sont occupés par des locataires et la ville n'aurait perçu que 65 pour cent de la taxe locative pour l'année 1968. De plus, la perception coûterait près de $100,000 en salaires et en frais d'avocats.

La taxe locative de 1969 devait apporter $821,800 dans les coffres de la ville. Le tiers de cette somme aurait à peine été payé.

En plus d'être adoptée par l'Assemblée nationale, il faudrait, pour que cette méthode soit légale, que ce soit non pas le locataire qui soit imposé mais le local loué.

La taxe devrait être présentée au locataire distinctement de son loyer. En aucun cas, le prix du loyer ne pourrait comprendre le coût de la taxe.

Actullement, la taxe locative est de trois pour cent de la valeur locative. Les autorités municipales n'ont pas encore la certitude qu'elle sera maintenue à son taux actuel pour l'année 1970.

Plans quinquennaux de développement urbain

Dès que le plan directeur sera terminé, soit en 1970, la ville de Laval établira une série de plans quinquennaux qui comprendront toutes les politiques et décisions que la ville entend suivre pour une période de cinq ans, pour ce qui concerne le développement urbain.

L'année prochaine, le plan pour les années de 1970 à 1974 sera publié. En 1971, le plan sera ajusté pour les quatre années suivantes en fonction du développement durant l'année écoulée et ce plan sera complété pour une année de plus, de sorte qu'en 1971, le plan sera valable jusqu'en 1975.

M. Claude Langlois, directeur du service de la ville de Laval, a rendu cette décision publique, hier soir, au cours d'une conférence audio-visuelle qu'il a prononcée devant les membres de l'Institut canadien des évaluateurs et de "The Society of Residential Appraisers".

Toutefois, le sujet qui préoccupait le plus le directeur du service d'urbanisme de Laval était la spéculation dont il a déjà parlé à de multiples reprises.

Si la majorité de l'Ile Jésus a déjà été contrôlée directement ou indirectement par les spéculateurs fonciers, ce n'est plus le cas actuellement.

Le plan directeur, les règlements de zonage et d'autres mesures prises par la ville de Laval ont contribué à réduire la spéculation.

Tel est du moins l'opinion exprimée par M. Langlois.

"Beaucoup de terrains ont été retournés aux fermiers, dit-il, et on peut prévoir que beaucoup d'autres terrains seront redonnés aux fermiers durant les prochaines années."

Le seul élément spéculatif que la ville de Laval n'a pu contrôler jusqu'ici, c'est la vente de terrains à des particuliers, par descriptions techniques, sans plans de subdivision.

"Ces terrains de grandeur inadéquate, précise le directeur du service d'urbanisme, sont innombrables et couvrent une superficie de quelque 3,600 acres dans l'île. Ils constituent un des plus sérieux obstacles à l'aménagement du territoire."

Pour surmonter cet obstacle, M. Langlois suggère l'adoption d'une législation provinciale appropriée. Cette législation est d'ailleurs en préparation et Laval serait, "sinon la première", parmi les toutes premières villes à s'en prévaloir.

Les juges ne pourraient plus être rémunérés pour des travaux privés d'arbitrage

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les juges des cours de juridiction provinciale ne pourront plus être rémunérés pour des travaux privés d'arbitrage, sauf dans de très rares exceptions, si l'Assemblée nationale adopte le bill 72 dont l'étude s'est poursuivie hier en deuxième lecture.

Le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, a en effet annoncé qu'il allait apporter un amendement au projet de loi qui vise notamment à augmenter de 23 le nombre de juges de la Cour des Sessions de la Paix, de la Cour provinciale et de la Cour du Bien-être social, et à hausser leurs salaires de $7,000 et $5,000 par année pour les porter à $32,000 et $28,000.

Le ministre de la Justice, qui n'avait pas soulevé mercredi un seul argument en faveur de l'augmentation des traitements des juges, a longuement tenté hier de justifier cette décision, en signalant notamment que l'un d'eux avait démissionné et que sept autres veulent en faire autant.

M. Paul a également révélé qu'au cours de la prochaine session, les députés seraient appelés à accorder des pouvoirs disciplinaires aux juges en chef. Il a aussi annoncé qu'il étudiait la possibilité de changer le mode de nomination des juges et d'obliger ses derniers à contribuer à leur pension qui sera augmentée de $2,000 par année si le bill 72 est adopté.

Le ministre de la Justice a essayé de répondre à la majorité des arguments des députés qui se sont prononcés contre l'augmentation des salaires des juges. Dix députés ont annoncé leur intention de voter le bill en deuxième lecture; quatre, de se prononcer contre; et deux autres, d'en faire autant si le projet de loi n'est pas amendé à leur satisfaction.

Les six députés qui se sont prononcés pour le principe du bill hier sont MM. Louis Cliche, Abitibi-Est; Victor Goldbloom, D'Arcy McGee; Harry Blank, Saint-Louis; Bernard Pinard, Drummond, Jérôme Choquette, Outremont; et Jean-Jacques Croteau, Sainte-Marie. Tous sont libéraux, sauf M. Croteau qui est de l'Union nationale.

Les deux députés qui ont expliqué qu'ils étaient contre le bill sont les libéraux Gilles Houde, de Fabre, et Léo Pearson, de Saint-Laurent.

De part et d'autre, les arguments étaient sensiblement les mêmes que ceux exprimés mercredi par d'autres députés.

Hier soir, tout laissait croire que le bill serait adopté en deuxième lecture avant la fin de la journée et serait ensuite étudié en comité plénier.

Les tribunaux d'arbitrage

Le ministre de la Justice s'est excusé auprès des députés de ne pas avoir annoncé dès mercredi qu'il avait déjà l'intention d'amender le projet de loi de façon à défendre aux juges de s'occuper de travaux d'arbitrage privés, à moins de le faire gratuitement, sauf dans de très rares exceptions.

Parmi ces exceptions, il y a le cas des juges qui ont déjà accepté de s'occuper de tels travaux. A l'avenir tous les luges devront d'ailleurs obtenir une permission écrite.

M. Paul n'a pas pu dire au député Choquette combien une pratique contraire avait coûté à la province dans le passé, mais il s'est dit assuré que l'amendement aurait pour effet de diminuer davantage les dépenses, car il y aura moins de causes remises et on ne sera plus obligé de rembourser des frais de ransport les témoins.

Le ministre de la Justice a critiqué par ailleurs les députés qui se sont prononcés contre l'augmentation des traitements des juges, notamment M. Georges Tremblay, libéral de Bourassa, au sujet duquel il a dit "préférer ne pas employer le mot démagogie".

M. Paul a dit que la décision du gouvernement avait notamment pour but de "faire comprende aux juges qu'ils doivent assumer leurs responsabilités" et de donner justice à ceux qui n'avaient pas bénéficé de traitements supplémentaires depuis 15 ou 20 ans, n'ayant pas effectué de travaux privés d'arbitrage.

Tout en signalant que les juges payent $8,000 à $10,000 d'impôts par année, le ministre a souligné que plusieurs gagneraient beaucoup plus que $23,000 ou $28,000 s'ils étaient restés avocats et s'étaient spécilisés comme c'est aujourd'hui le tendance.

C'est d'ailleurs à ce moment que M. Paul a annoncé qu'un juge avait démissionné il y a trois jours et que sept autres avaient annoncés leur intention d'en faire autant.

Le ministre a également signalé que les juges, dont la majorité gagnaient de $20,000 à $40,000 avant d'être nommés, ne peuvent pas bénéficier des revenus de leur femme.

Au sujet des pouvoirs disciplinaires à accorder aux juges en chef dans le but d'assurer que leurs collègues sont plus disponibles, M. Paul a précisé qu'un projet est à l'étude depuis un mois et sera déposé au cours de la prochaine session.

Le ministre a dit que la possibilté de changer le mode de nomination des juges était étudiée en même temps que le système de réforme judiciaire.

Grève chez Ruby Foo's?

par Pierre VENNAT

La menace de grève au restaurant-motel Ruby Foo's se précise, maintenant que les quelque 250 employés du célèbre restaurant chinois auront légalement le droit de se mettre en grève le 14 décembre.

Représentés par l'Union internationale des employés d'hôtels, de motels et de restaurants (FTQ), les syndiqués sont en conciliation depuis le mois d'octobre dernier.

Evénement cocasse, non seulement les employés, s'ils se mettent en grève, paralyseront, pour la première fois, ou presque, un des grands restaurants de la métropole, mais ils prendront le vote de grève le 8, soit lundi prochain, chez le principal concurrent de Ruby Foo's, le restaurant Bill Wong.

La réunion du 8 sera suivie, les 9 et 10 décembre, d'une ultime séance de conciliation. L'employeur avait annulé une précédente séance, prévue pour les 26 et 27 novembre, au cours de laquelle il devait faire connaître ses nouvelles offres salariales.

Sain et sauf après avoir passé près d'un mois en forêt

Un aviateur qui avait été obligé de se poser dans la région déserte de Forestville, il y a près d'un mois, et qu'on avait depuis perdu tout espoir de retrouver vivant, M. Jean-Claude Fettu, a réintégré hier soir son domicile de Saint-Hubert, en banlieue sud de Montréal.

Hagard et barbu, mais en remarquablement bon état de santé malgré l'épreuve qu'il avait subie, M. Fettu a dit avoir été rescapé au début de la journée, hier, par des trappeurs de Forestville, dans le nord-ouest du Québec.

Il avait décollé, seul dans son biplace, de Saint-Ferdinand de Halifax, dans le comté de Mégantic, le 11 novembre, à destination de Labrador City. Les conditions météorologiques, toutefois, l'avait forcé à se poser sur un lac inconnu, dans lequel son avion s'était peu à peu englouti dans l'eau.

Après avoir réussi à gagner à la nage le rivage qui se trouvait à une centaine de pieds, il a marché jusqu'à la noirceur sans trouver d'abri.

"Je me suis assis et j'ai pleuré, a dit M. Fettu. J'ai grelotté et sangloté ainsi toute la nuit. Au matin, j'avais repris confiance et j'ai aperçu un sentier qui m'a conduit jusqu'à un vieux camp le bûcherons. J'y ai découvert une hache, deux patates gelées et du sel."

Il a réussi à se procurer d'autres vivres en tendant des collets dans lesquels il a pris des lièvres et des oiseaux.

Pendant ce temps, l'Armée canadienne était saisie de sa disparition et devait poursuivre, mais sans succès, des recherches aériennes pendant 208 heures, avant d'abandonner espoir.

Quatre accidents: quatre morts

Au moins 4 personnes ont perdu la vie au cours des douze dernières heures, sur les routes du Québec.

A Pointe-du-Lac, dans le comté de Saint-Maurice, un homme a été tué lorsque sa voiture est entrée en collision avec un camion. Il s'agit de M. Léo Avisais, 41 ans, du 151, Ste-Marie, à Louisville.

Une jeune femme, Mlle Claudette de Foy, 26 ans, a trouvé la mort, lorsque sa voiture est allée s'écraser sur un train, au passage à niveau qui croise la Sixième avenue à Rivière-des-Prairies. On a constaté le décès à l'hôpital Maisonneuve où la victime avait été transportée.

A St-Hugues, dans le comté de Bagot, une collision entre une voiture et un camion arrêté en bordure de la route, a fait un mort et deux blessés dont un très grièvement. L'accident s'est produit à 7 heures ce matin et l'on ignore pour le moment le nom des victimes.

A St-Vallier, dans le comté de Montmagny, une voiture a capoté et son occupant, M. Clément Fournier, 29 ans, a succombé à ses blessures à l'hôpital Hôtel-Dieu de Montmagny.

Les chauffeurs de taxi ne seraient pas en faveur d'une hausse des tarifs

Selon M. Guy Vincent, président de l'Association de l'industrie du taxi de Montréal Inc., les chauffeurs de taxis n'ont nullement l'intention de demander la permission à l'administration Drapeau-Saulnier de majorer les tarifs du taxi de 10 pour cent.

M. Vincent a déclaré hier, qu'une demande de la sorte aurait été formulée aux dirigeants municipaux mais qu'elle ne vient pas des chauffeurs. Il a affirmé que cette nouvelle majoration ne ferait qu'empirer la situation du taxi déjà si difficile à Montréal.

"Les vrais bénéfices de cette nouvelle hausse de tarifs ne profiteraient qu'aux propriétaires de flottes de voitures", a-t-il déclaré.

Le président du nouvel organisme dans l'industrie du taxi, à Montréal a conclu: "Je demande à M. Gérard Brunet, président de la deuxième plus grande industrie du taxi (La Salle 1964 Ltée) s'il se servira de l'Association des propriétaires unis du taxi pour revendiquer cette demande de hausse de tarifs, pour une deuxième fois consécutive".

M. Vincent suggère à M. Brunet, "pour aider vraiment les chauffeurs de taxis, de créer un poste commun à la gare centrale de Montréal, au lieu de dialoguer avec Ottawa pour l'obtention d'un poste à l'aérogare de Dorval".

Sharp cherche le moyen d'aider les 2 camps au Nigéria

BRUXELLES. (UPI) — Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, entreprendra des entretiens à Genève samedi avec des organisations internationales de secours pour "essayer de trouver le moyen de faire parvenir de l'aide aux deux camps dans la guerre civile du Nigéria", annonce aujourd'hui un porte-parole du ministère.

M. Sharp prendra l'avion pour Genève à Bruxelles où s'achève aujourd'hui la réunion annuelle des ministres des Affaires économiques, étrangères et de la Défense de l'OTAN. Le ministre s'entretiendra notamment avec les autorités de la Croix-Rouge internationale, de l'Organisation conjointe des Eglises et de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, a précisé le porte-parole.

Il n'y a pas de menace de grève à LA PRESSE

Le président de la section LA PRESSE du Syndicat des journalistes de Montréal, M. Martial Dassylva, a qualifié hier soir de "pure rumeur" la nouvelle parue dans Le Devoir et diffusée sur les ondes de Radio-Canada, faisant état d'une menace de grève à LA PRESSE.

Le président du syndicat des journalistes de LA PRESSE a également trouvé fantaisiste l'article du Devoir sur les mises à la retraite prématurées. Il a tenu à préciser qu'il ne s'agissait aucunement de retraite volontaire ou forcée, mais bien facultative.

Il a fait observer que la convention collective de travail des journalistes de LA PRESSE garantissait le statut et l'emploi des personnes qui refusent d'être mises à la retraite avant 65 ans.

D'autre part, la section "La Presse" du syndicat des journalistes de Montréal, au cours d'une assemblée générale spéciale tenue jeudi, a décidé à l'unanimité d'autoriser son bureau de direction à prendre toutes les mesures de pression qu'il jugera nécessaires pour régler les sérieux problèmes causés par la restructuration de la salle de rédaction, la seconde en moins de trois mois. Ces mesures seront prises sans délai.

Des Noirs occupent un immeuble de Harvard

CAMBRIDGE, Mass. (PA) — De 50 à 100 Noirs ont envahi la grande salle de l'université de Harvard, aujourd'hui, en barricadant les portes et les fenêtres avec des barres de bois.

Selon les premiers rapports, les manifestants auraient expulsé de l'édifice une poignée d'employés et deux agents de sécurité.

Le groupe dit faire partie de l'Organisation pour l'unité noire, laquelle s'est montrée particulièrement active sur le campus de Harvard au cours des dernières semaines.

Cette organisation réclame notamment un plus grand recrutement d'étudiants noirs et de nombreuses améliorations dans les conditions qui sont faites aux employés noirs de l'université.

Les manifestants ont investi le secrétariat de Harvard avant la rentrée des employés de bureau, auxquels ils ont interdit l'accès.

Sharp convient d'oublier l'incident de Lipkowski

par Marcel PEPIN

envoyé spécial de LA PRESSE

BRUXELLES — Au cours d'un entretien particulier avec le ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann, Mitchell Sharp a convenu d'oublier l'incident de Lipkowski dans l'espoir de conclure une entente précise avec la France concernant la visite au Canada de représentants du gouvernement français.

Les ministres ont tous deux reconnu, selon M. Sharp, l'importance d'améliorer le climat des relations franco-canadiennes et d'éviter les incidents de nature à gêner ces relations, l'incident de Lipkowski étant classifiée dans cette catégorie.

Une des décisions de M. Sharp porte sur la nécessité d'accroître le nombre de rencontres entre ministres canadiens et français afin de "normaliser" au plus tôt, selon l'expression du ministre, les relations entre les deux pays.

Sur ce point, M. Sharp a déclaré que son interlocuteur français s'était montré réceptif à la suggestion canadienne et qu'il y a lieu de croire que les contacts personnels entre ministres canadiens et ministres français seront plus fréquents à l'avenir.

Les deux ministres ont conversé pendant 40 minutes au quartier général de l'OTAN, à Bruxelles, où se poursuit la réunion hivernale du Conseil atlantique. Selon le ministre canadien, la France désire autant que le Canada éviter les accrochages diplomatiques et elle est toute disposée à faciliter la recherche de procédures nouvelles qui lui permettraient de ne pas gêner le gouvernement canadien tout en respectant ses accords avec le gouvernement québécois.

M. Sharp veut comme preuve de cette bonne foi l'entente qui permit cette semaine au ministre québécois Jean-Marie Morin de diriger la délégation canadienne à la réunion à Paris les ministres de l'Education des pays francophones tout en représentant le gouvernement du Québec.

Juridiction sur la sécurité sociale: Québec luttera

QUEBEC — Le Québec continuera de lutter pour obtenir la juridiction exclusive sur les allocations familiales dans la province malgré le refus d'Ottawa, a déclaré hier le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier.

Dans une interview, M. Cloutier s'est dit nullement surpris par le refus d'Ottawa, refus contenu dans l'ordre du jour de la quatrième conférence constitutionnelle fédérale-provinciale, qui commence lundi.

Le document fait valoir que tout transfert des allocations familiales et des pensions de vieillesse aux provinces coûterait au Trésor la somme de $2,400,000,000 annuellement.

Hier, dans un document qu'il a rendu public et qui sera soumis à la conférence fédérale-provinciale, le gouvernement fédéral a non seulement déclaré qu'il n'y aurait aucun transfert de juridiction aux provinces dans le domaine de la sécurité sociale, mais que les positions acquises par Ottawa seraient consolidées.

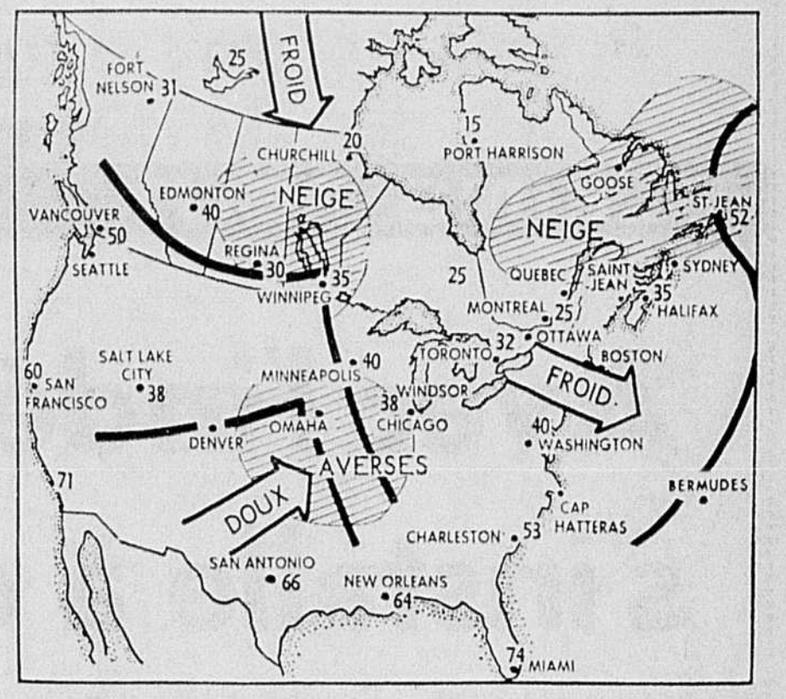

le TEMPS qu'il fera

Beau week-end

A cause du régime anticyclonique du Québec, un niveau de pression assez étendu sur la partie ouest des Grands Lacs apportera du beau temps aujourd'hui, demain et même dimanche.

La température, légèrement sous la normale se réchauffera graduellement pendant les prochains jours.

On prévoit un changement de régime pour le début de la semaine prochaine, avec possibilité de précipitations plus abondantes.

MAXIMUM 30
MINIMUM 15

Prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal.

Montréal et la région, Ottawa et la région : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et samedi. Peu de changement, dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 milles sauf légers pendant la nuit. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal, 30 et 15, à Ottawa, 25 et 10.

Régions d'Abitibi, de Pontiac et de Témiscamingue : Nuageux avec quelques périodes ensoleillées aujourd'hui. Samedi ensoleillé. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 milles devenant légers ce soir. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit 20 et zéro, à Témiscamingue, 20 et 5.

Région des Laurentides, Cantons de l'Est, Ville de Québec et la région, région du Saint-Maurice : nuageux avec périodes ensoleillées aujourd'hui et samedi. Quelques légères chutes de neige locales dans les régions montagneuses. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 milles sauf légers pendant la nuit. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec et Sainte-Agathe, 20 et 10 à Sherbrooke et La Tuque, 20 et 5.

Régions de Sept-Iles, du Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau et de Rimouski : généralement nuageux avec quelques chutes de neige locales aujourd'hui et samedi. Peu de changement dans les températures. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Chicoutimi, 20 et 20 à Baie-Comeau, 25 et 15 à Rivière-du-Loup, Mont-Joli, 25 et 20, à Sept-Iles, 30 et 20.

FETE : saint Sabas

ATROCITES

SUITE DE LA PAGE 1

Anderson, auteur d'une chronique syndiquée intitulée Merry-Go-Round, et publiée dans la capitale, affirme avoir obtenu un affidavit d'Anthony Martin-Trigona, attestant que les accusations ont été portées par des fusiliers marins que Trigona a interviewés durant une visite au Sud-Vietnam en août 1968.

Répondant aux questions dans une suite de l'Hôtel Stardust, l'un des nombreux hôtels luxueux de la capitale du jeu, le major Robb a exprimé l'avis que les media d'information pouvait comprendre qu'il serait lui-même "très affecté, si des atrocités pareilles avaient été commises dans son unité".

Le major Robb estime qu'il se devait d'être encore plus prudent que les autres pour empêcher que ne se produisent des événements fâcheux. Mais il a ajouté que le fait d'avoir 200 soldats sous ses ordres rendait difficile la tâche de savoir ce que chacun faisait lorsque laissé à lui-même.

Dans son article, Anderson fait état de l'affidavit qu'a produit Martin-Trigona, reporter de l'Illinois, affidavit dans lequel est cité un fusilier marin qui aurait dit au reporter que lui-même avait reçu comme consigne : "Si ça bouge, tue. Si ça ne bouge pas, brûle."

Interrogé au sujet de cette consigne spécifique, le major Robb a dit à sa conférence de presse que ce pourrait bien n'être là que "ragots de caserne". Robb se rappelle avoir rencontré le reporter Trigona au Vietnam, mais ajoute que si le journaliste avait eu alors accès à "une information secrète au sujet des supposées atrocités, il n'en avait pas sonné mot dans le temps".

DECOUVERTE

SUITE DE LA PAGE 1

participait au colloque, a souligné que le professeur Morton, 34 ans, et lui-même n'avaient pas mis en évidence "le" virus du sarcome lui-même, mais un "agent viral qui ressemble au virus du sarcome de la souris" et qui selon lui "a toutes les chances d'être associé à la tumeur". Mais, a-t-il ajouté, "la réalité de cette association n'est pas encore entièrement prouvée".

"S'il n'y a pas encore d'évidence directe que le virus que nous avons vu est celui du sarcome, a encore déclaré le professeur Eilber, il est néanmoins très important de savoir maintenant que le sarcome a un antigène distinct. Ce que nous savons, c'est que l'agent que nous avons repéré dans ce cancer humain cancérise des cellules saines, ce qui n'avait encore jamais été prouvé."

Les antigènes sont des corps reconnus étrangers par l'organisme qui les porte et qui les rejette. On a longtemps cru que les cellules cancéreuses ne portaient pas d'antigènes, mais depuis une dizaine d'années, le contraire a été démontré dans les tumeurs animales.

Chez l'homme, un antigène a été mis en évidence par un savant britannique, le professeur P. Burkitt, dans une tumeur localisée chez les populations africaines, la tumeur de Burkitt. Cet antigène pouvait être provoqué par un produit chimique ou par un virus. Ce virus a été repéré, mais on n'a pas encore pu prouver qu'il était directement responsable de la tumeur. Pour les leucémies aiguës, dans 25% des cas, des antigènes ont été mis en évidence par les chercheurs de Villejuif, ce qui a permis de mettre au point une méthode thérapeutique qui a provoqué des rémissions de quatre ans.

REVOLVER

SUITE DE LA PAGE 1

lorsque viendra le moment de l'enquête des six accusés, et que toute personne voulant entrer en cour soit immédiatement fouillée, par la suite.

On se perd évidemment en conjectures, pendant ce temps, sur l'identité de celui ou... de celle qui aurait pu placer ces deux objets à cet endroit généralement inaccessible au public.

D'autre part, depuis quelques années, on ferme rigoureusement à clef, dès la fin des audiences, toutes les cours de la Correctionnelle. Et elles ne sont ensuite réouvertes que pour fins... de nettoyage.

LEFEBVRE

SUITE DE LA PAGE 1

ship, il me fallait l'annoncer avant le congrès. Le parti libéral a connu suffisamment de dissensions depuis 1966 pour qu'il soit inconvenant de laisser planer un doute à ce sujet ;

3. sans négliger mes devoirs comme membre de l'Assemblée nationale, je me sentirai moi-même plus libre de consacrer une part de mes énergies à me recycler en vue de nouvelles responsabilités".

M. Lefebvre ajoute qu'en dépit de sa décision il continuera d'appuyer le député de Mercier, M. Robert Bourassa, dans la course pour la direction du parti libéral.

M. Lefebvre représentait le comté d'Ahuntsic à l'Assemblée nationale depuis 1966. C'est lui qui au mois de septembre dernier avait fait la déclaration fracassante qui avait précédé la démission de M. Jean Lesage comme chef du parti libéral.

CJC

SUITE DE LA PAGE 1

des individus qui ont utilisé la CJC pour se livrer à la subversion, à la violence et à l'illégalité.

On a constaté qu'il n'existe aucune politique de recrutement des volontaires, ni de formation des volontaires et qu'il n'existe aucune méthode d'appréciation du travail des volontaires, ni aucune procédure adéquate de griefs pour les volontaires, ni aucune politique sur la suspension ou le renvoi des membres du personnel.

Les deux principaux partis d'opposition, les conservateurs et les néo-démocrates, n'ont pas tardé à faire connaître leur propre réaction au rapport du comité parlementaire.

Les deux partis déplorent que le comité n'a pas eu suffisamment de temps pour préparer son rapport.

Conservateurs et néo-démocrates s'entendent avec les libéraux sur la mise en tutelle, mais les premiers estiment que cette mesure va amener la fin de la CJC. Tandis que les seconds pensent que la tutelle permettra de repartir sur un bon pied.

STEINBERG

SUITE DE LA PAGE 1

derrière le "sans commentaire", ajoutant que si les employés du Québec sont membres du même syndicat, il ne s'agit pas du "même local", et que les employés du Québec et de l'Ontario de Steinberg ne sont pas régis par le même contrat de travail, donc que tout arrêt de travail, demain, au Québec, serait illégal.

GARANTIE

SUITE DE LA PAGE 1

chaque individu, M. Lussier a expliqué que le bill ne pourrait être amendé dans ce cas, car "un projet de loi n'est tout de même pas une convention collective". Le Front commun avait également demandé ce qui arriverait des employés qui refuseraient d'aller travailler pour la Communauté urbaine de Montréal. Le ministre a dit qu'il était prêt à accorder la sécurité d'emploi, mais "non la garantie de l'employeur".

M. Lussier s'est montré par ailleurs sympathique au cas des employés des compagnies de transport urbain qui seront expropriées. Il a dit que le bill serait amendé dans le but de leur accorder la sécurité d'emploi comme aux employés des municipalités.

Le ministre ne voit pas de problème en ce qui concerne la question des caisses de retraite. Il a mentionné que par exemple la caisse de retraite est protégée par une loi spéciale qui ne peut être modifiée par l'adoption du bill 75.

Le Front commun, avant de se rendre à Québec, s'était également inquiété du sort des employés qui ne répondraient pas aux exigences des fonctions de la Communauté urbaine.

M. Lussier a affirmé que le "mariage" des services municipaux n'était pas différent des autres et que la Communauté urbaine devrait garder à son service "les bons comme les pas bons", même les policiers, en vertu de l'article concernant la garantie des emplois.

Pressé de questions au sujet des policiers, le ministre devait finalement préciser que certains d'entre eux devraient toutefois être mutés à d'autres postes s'ils avaient des dossiers incompatibles avec leurs fonctions.

Le Front commun voulait enfin savoir dans quels réservoirs la Communauté urbaine puiserait son personnel. M. Lussier s'est contenté de dire que les employés seraient des Québécois.

Le ministre des Affaires municipales n'a pas perdu l'espoir de voir adopter avant la fin de la session, cette année, le Loi de la Communauté urbaine de Montréal. Il a même précisé que le bill pourrait bien être étudié en deuxième lecture dès lundi prochain. L'étude en comité plénier suivrait peu de temps après.

M. Lussier base son optimisme sur son opinion voulant que le bill soit très peu différent de l'avant-projet, même s'il a pu lire un article rapportant les propos contraires de l'ancien ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, député de Chambly.

Il admet que le changement visant à porter de 5 à 7 et de 4 à 5 les nombres des représentants de la ville de Montréal et de la banlieue est le plus important. Il ne croit toutefois pas que la modification retarde l'étude du bill. Il explique que l'amendement assure une représentativité plus juste à la ville de Montréal, car les valeurs immobilières de la banlieue sont moins importantes que celle de la métropole. Il ajoute que le fait que Québec ne pourra pas nommer le président du comité assurera à la Communauté urbaine une plus grande autonomie.

Lorsque M. Lussier dit aux représentants des municipalités de banlieue que le bill a été suffisamment discuté, il rappelle en outre que le projet de loi est basé sur des rapports rédigés depuis 1952, a été étudié durant une journée à l'Union des municipalités du Québec et a fait l'objet d'un avant-projet en juin dernier.

LE V.O. DE SEAGRAM

Incontestablement: un vrai p'tit velours.

VENTE DE TAPIS

LIQUIDATION D'ENTREPÔT 30% À 60% DE RABAIS

TAPIS COUPONS

Grandeur approx.	DESCRIPTION	Prix liste manufact.	NOTRE PRIX
12' x 13'9"	Aqua velours caoutchouc tel quel	$210	$69
15' x 8'8"	Or laine velours uni wilton tel quel	275	89
12' x 11'6"	Beige commercial tel quel	176	61
12' x 15'4"	Or nylon velours uni	172	89
12' x 23'	Or nylon velours uni	249	139
12' x 9'	Blanc 501 nylon	107	61
12' x 23'	Lilas shaggy nylon épais	341	169
12' x 20'6"	Vert mousse 501 nylon	276	133
12' x 19'6"	Or 501 nylon	260	128
12' x 10'3"	Or Dupont 100% nylon	112	52
9' x 20'	Or nylon velours uni	160	89
12' x 17'3"	Or espagnol 501 nylon	220	109
12' x 10'	Rouge kodel embossé épais	186	79
12' x 10'10"	Rouge kodel embossé épais	199	83
12' x 10'	Huître kodel ciselé épais	186	79
12' x 14'6"	Vert nylon tweed commercial	186	89
9' x 13'4"	Or Dupont 501 nylon	134	62
12' x 14'	Or nylon tweed épais	186	89
12' x 13'8"	Vert nylon tweed épais	164	82
12' x 19'6"	Vert nylon tweed épais	234	117
12' x 11'	Gris nylon tweed commercial	150	65
12' x 11'10"	Vert nylon tweed épais	144	72
12' x 12'	Vert 501 nylon velours uni	176	94
12' x 17'9"	Orange nylon velours uni	191	107
12' x 18'3"	Vert foncé nylon velours uni	195	108
9' x 21'6"	Vert nylon velours uni	173	97
10'9" x 14'10"	Or nylon velours uni	160	87
12' x 17'	Vert foncé nylon velours uni	184	101
12' x 14'10"	Cayenne intérieure extérieure	160	89
11'9" x 18'9"	Vert mousse 501 nylon	250	124
12' x 13'6"	Bleu vert commercial caoutchouc	198	108
12' x 21'3"	Bleu vert commercial caoutchouc	314	169
10' x 11'10"	Bleu vert nylon shaggy	149	79
12' x 10'	Lilas 501 nylon	133	66
12' x 11'	Rouge 501 nylon	153	73
12' x 13'6"	Jaune nylon velours caoutchouc	180	89
12' x 11'4"	Bleu vert shaggy nylon	165	89
12' x 9'	Vert mousse nylon shaggy	96	60
12' x 22'	Vert mousse 501 tweed	330	179
12' x 8'9"	Rose nylon velours caoutchouc	120	68

ROULEAUX A SOLDER

Verge carrée	DESCRIPTION	Prix liste manufact. ver. car.	NOTRE PRIX ver. car.
110	Or nylon velours uni	7.99	4,99
60	Vert nylon velours uni	7.99	4,99
60	Vert tropic nylon caoutchouc	9.95	4,69
49	Rouge 501 nylon très épais	11.95	6,99
150	Vert olive intérieure extérieure épais	7.99	4,99
44	Rouge nylon tweed épais	8.95	4,99
52	Bleu vert nylon commercial	10.99	5,50
60	Emeraude intérieure extérieure épais	7.99	4,99
110	Or acrilan velours uni tel quel	10.99	5,50
50	Or laine épais velours uni	18.95	10,99
49	Jaune Dupont 501 nylon	9.95	5.50
51	Vert lime Dupont 501 nylon	9.95	5,50

Vous pouvez acheter n'importe quelle grandeur que vous désirez !

Du Pont 100% NYLON EPAIS
9 couleurs — Prix liste 7.99 — notre prix $4.69 ver. car.

ACRILAN VELOURS UNI
très épais, meilleure qualité, 9 coul. — Prix de liste 14.95 — notre prix $9.99 ver. car.

NYLON SHAGGY EPAIS
6 couleurs — Prix liste 10.99 — notre prix $6.99 ver. car.

Nous avons aussi un grand choix de tapis Wilton Oriental et des dessins modernes.

CHARGEX — OU FACILITES BUDGETAIRES comme vous désirez

Au service de Montréal depuis 30 ans

ANGLO FRENCH CARPET CIE LTÉE — "SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS"

Entrepôt et salle d'échantillons
8280, boul. St-Laurent (coin Guizot)
382-2201
1477 rue MANSFIELD
288-4113

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Accra	1500	14	14	14	
Acme Gas	1500	17½	17	17	+ 1
Advocate	z25	242	242	242	
Aetna In	100	140	140	140	+10
Agnico	257	110	110	10	— 2
Akaitcho	1000	60	60	60	
Allied Mng	910	105	103	105	— 5
A Lard	19100	75	72	73	
Ang Ruyn	2600	87	84	84	— 2
Ang U Dev	2000	74	71	71	— 3
Argosy	2100	80	80	80	— 5
Armore	16530	19	17	18½	
Arcadia	2120	8	8	8	
Asoc Porc	z279	27	27	27	
Atl C Cop	z253	55	49	49	
Avoca M	4250	130	15	130	+15
Bankeno	3300	615	600	615	+10
Bankfield	4700	9	8	8	— 1
Barnat	500	54	54	54	+ 2
B-Dqu	7000	18	18	18	
Belcher	1000	53	53	53	
Belletere	2000	17	16½	16½	— 1
Bthlm	11155	$18⅞	18⅝	18⅝	— ⅛
Big Nama	z24	20	20	20	
Black Bay	9500	10½	10½	10½	
Bl Hawk	500	60	60	60	
Bounty Ex	1000	16	16	16	
Balor Can	200	340	340	340	+10
Broul Reef	1500	38	37	37	+ 1
Brunsk	12070	935	900	910	
Cadillac M	5030	13	13	13	
Cam Mine	3952	34	33	34	— 1
Camflo	7700	335	310	315	—10
Camindx	z200	22	22	22	
C Chib	13450	$13½	12⅜	13⅛	+1⅛
Camp RL	100	$19	19	19	— ½
C Tung	2600	141	139	140	+ 1
C Jamiesn	9500	195	181	185	+10
Cn Lncrt	13000	19	18½	18½	— ½
C Mal	40500	41	38	41	+ 1
Cdn Nisto	4650	27	27	27	+ 1
Candore	1166	13	13	13	+2½
Captain	5000	11	10½	11	+ ½
Cassiar	987	$18¼	18⅛	18⅛	— ⅛
Cent Pat	6000	255	240	240	
Chemaloy	3700	255	240	250	— 5
Chesvl	14000	26	24	25½	+ 1
Chib Kay	z400	14	14	14	
Chib M	3000	80	79	79	+ 9
Chimo	2800	155	150	150	
Coch Will	3200	76	76	76	— 2
Coin Lake	8500	21½	21	21	
Comb Met	1000	15½	15½	15½	+ ½
Coniagas	500	37	37	37	
Conigo	3520	30	26½	30	+ 2
C Callinan	2000	10½	10	10½	
Con Fardy	567	325	320	320	
C Morlsn	1400	470	460	460	
Con Negus	7000	18	17	17	
Con Nichol	8000	16	15½	15½	—1½
C Rambler	3000	91	90	91	+ 6
C Red P	13100	12	x1	1m	
Conwest	4500	$13¼	12¾	12¾	
Cop F	10850	179	172	175	+ 4
Cop Man	2500	15	15	15	
C CUMT	3a?	11a3a7a	13½	13¾	— ¼
Crowbank	2500	20	20	20	+ 1
D'Aragon	3000	28	26½	27½	+1½
D'Elda	10300	89	85	85	— 3
Delhi Pac	2000	14	14	14	
Denison	262	46	46	46	— ¼
Dome	110	52	52	52	+1½
D Explor	7200	175	170	175	+ 6
Donalda	8000	33	32	33	+ ½
Dunrale	1000	35	35	35	
Dynasty	1120	$16½	16¼	16⅜	+ ⅛
East Mal	200	185	185	185	
East Sull	790	670	650	650	—25
Endaco	450	$15½	15½	15½	
Fa Play w	8856	225	220	225	
Farwest	5000	13	13	13	+ ½
Fed Farm	100	340	340	340	+15
F Mar	2700	199	190	196	+ 6
F Orenada	1500	20	20	20	— 1
Fort Relnc	6700	82s	81	81	
Frobex	1942	150	145	146	— 4
Gt Mas	12925	320	300	305	— 5
Giant k	100	900	900	900	—15
Goldray	1125	201	200	200	— 5
Goldrim	z100	37	37	37	
Gortdrm	1850	460	455	460	
Grandroy	500	42	42	42	+ 1
Granbuc	100	950	950	950	+ 5
Green Pnt	1800	20	20	20	
Gulch	2000	16½	16½	16½	
Gulf L	500	9½	9½	9½	+ 4
Gunnar	6500	179	166	168	— 7
Halinor	z25	390	390	390	
Headway	3000	12	12	12	
High-Bl	600	475	465	465	
Hollinger	1050	$30¼	30	30	— ⅜
Huds Bay	908	$83⅞	81½	81½	—2¼
Hall e	100	425	425	425	+25
Int Bibis T	4700	32	32	32	
Int Mogul	925	$18⅛	17¾	17¾	+ ¼
Iron Bay T	700	345	340	340	—10
Irish Cop	1000	17	17	17	+ 1
Iso	9100	210	204	204	— 2
Jelex	2500	34	33½	34	
Joliet	1000	30	30	30	— 1
Jonsm	14500	14½	13	13	— ½
Jorex Ltd	600	148	145	145	
Joutel	15700	137	130	136	+ 7
Jowsey	z44	50	50	50	
Kam Kotia	4300	360	350	350	— 5
Kenn H	14384	43	40	41	— 4
Kerr Add	3307	$13¼	13⅛	13¼	— ⅛
K Anacon	3257	67	62	65	+ 3
Kid Coper	z100	32	32	32	
Kirk Min	1000	12	11	11	— 1
Kirk Twns	6200	40	39	39	
Lab Min	100	$27½	27½	27½	— ½
Lacanex	2400	119	115	115	
Lacanex w	4225	51	50	51	+ 5
L Duf	16405	$15⅞	15¼	15½	— ⅛
L Osu	3000	14	14	14	+ ½
L Shore	z2	310	310	310	
La Luz	900	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Langis	1000	10½	10½	10½	
Leitch	4700	269	255	255	— 5
Liberian	z16	$10½	10½	10½	
LL Lac	800	230	225	230	
Lytton	14384	385	365	365	+15
Macassa	325	155	154	154	— 1
Madeline	6480	645	630	635	—10
Madsen	2300	141	140	140	— 2
Malartic	962	100	100	100	— 2
Man Bar	1130	118	105	105	
Martin	5000	27	27	27	+ 3
Match	6500	164	16½	16½	
Matt	10536	$26¼	25¾	26	— ¼
Maybrun	5500	18	17½	17½	— 1
Mc Adam	9500	82	80	80	— 2
Mc Intyre	805	$152	148	152	+ 4
McWat	1500	69	68	68	+ 2
Mentor	6500	78	75	78	+ 1
Meta Uran	5000	22	21½	22	— 2
Midrim	2700	47	46	47	
Min-Ore	1500	14	14	14	
Moneta P	3500	115	110	110	—10
Mt Wrt	11500	35	33	34	+ 1
Multi	12800	105	103	105	
New Ath	2000	26	25	25	— 1
New Cal	2000	35½	34½	35⅛	+ 1
Newconx	2500	700	670	680	+20
N Goldvue	1000	6½	6½	6½	
N Harri	1050	10	10	10	+ ½
N Imperal	4200	310	300	310	+ 5
N Mylama	2000	12	11	11	
N Que Ragl	z80	$20⅜	20	20	
N Senator	1500	22	22	22	
Nick Rim	3000	13	13	13	
Noble M	2000	290	270	280	—10
Norbaska	2400	26	25	26	
Norbeau	z400	24	24	24	
Norgold	500	7	7	7	— ½
Norlex	39300	53	50	51	— 2
Northcal	3000	12	11	12	+ 1
N Coldstm	5075	195	190	192	— 2
Northgat	1950	514	13⅞	14	+ ⅜
N Rank	1100	44	44	44	+1½
N Rock	4500	50	40	50	+10
Oaska	4500	14½	14½	14½	
Oemska	2210	$13	12¾	12¾	— ¼
Ochan	1800	415	410	410	
Oisko	500	45	45	45	— 1
Omour	500	215	215	215	+ 5
Paramaq	1000	8	8	8	
Patino	4347	$47¾	46½	47¾	+1⅜
Pce Expl	8400	96	94	94	
Pine Point	205	$36¾	366	36¾	
Placer	700	$43½	43½	43½	+ 1
Prado Exp	5400	410	395	400	—10
Preston	1207	$12	11¾	12	
Pure Silv	2450	340	330	330	— 5
Pyramid	950	53	53	53	— 1
Que Man	500	26½	26½	26½	— ½
Q Mattgmi	3531	106	102	102	— 4
Radiore	2100	45	45	45	
Rayrock	3200	178	173	173	+ 2
Reeves	800	315	310	315	+ 5
Rio Algom	946	$20½	20⅜	20½	+ ¼
Rx Athab	1500	20	20	20	
Roman	1315	$12	12	12	
Rvanor	4100	19	18	19	+ 1
St Fabien	6500	24½	24½	24½	
Sellite	6125	21	21	219	
Serr	21917	$19¼	18½	18⅝	— ⅛
Sma	150	450	450	450	—30
Sorfids	100	270	270	270	
Miller	2137	11	10½	10½	— ½
Smq	4500	31	30	30	
So	300	310	310	310	+20
Sprck	135	220	220	220	—40
Sp R	2000	425	420	420	+ 5
Cont	1000	34	34	34	+ 1
Sivan	1625	780	750	780	+30
Thurst	4500	7	7	7	
Tk Cor A	6741	825	815	825	+15
Tk B	26200	735	710	735	+30
Tkmt	22300	77	71	71	— 2
Tore	8500	27	26	27	+ 1
Tx-Sol	1100	44	44	44	+ 3
Tom L	1000	32	32	32	
Tombill	1200	131	131	131	— 1
Tormont	500	6½	6½	6½	— ½
Towag	21500	32½	31	31	—1½
Tribag	5500	130	125	130	+ 5
Trin Chib	2000	29	29	29	
U Mining	4500	31	30½	30½	+ 1
Un Keno	800	700	670	700	+25
Urban Q	1560	14½	14½	14½	— 1
Vaspar	2000	46	45	45	— 1
West Mine	3250	365	360	360	
Willroy	1225	93	93	93	
Wr Harg	800	200	200	200	
Yk Bear	1000	720	700	700	—10
Young HG	400	7½	7	7	+ ½
Yukon C	210	175	175	175	
Zanmac	2175	13	13	13	
Zulapa	3000	14½	14	14	

PETROLES

Alminex	350	555	550	550	
Am Leduc	500	15½	15½	15½	
A Quasar P	200	205	202	202	+ 2
Asamera	500	$21½	21	21	—1⅛
Banff	4500	$11¼	10⅞	11	
Bralsa	600	325	315	315	—10
Calvert	1000	25	25	25	+ 1
CS Pete	4400	550	525	525	—15
CS Pete w	300	345	335	335	
C Ex Gas	2200	550	510	510	—40
C Gridoil p	125	$27½	27½	27½	+1¼
C Homestd	353	$15¼	15¼	15¼	
C Lt Pete	300	102	102	102	+ 2
Cdn Sup O	665	$29¾	28½	28½	— 1
Cent Del	250	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
Charter Oil	2500	930	925	925	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Chieftan D	2546	$11⅜	11	11	— ½
Clark Can	2200	280	275	275	—10
Dynamic	9630	170	165	165	— 4
Ensign Oil	4075	350	335	340	+10
French Pt	4325	735	710	710	—20
Gr Plains	2125	$28	28	28	
Gt COilsds	375	495	490	490	—15
Int Helium	1500	49	48	48	
Mill City	1500	215	205	205	— 5
Nat Pete	5170	405	395	400	
N Cont	3900	122	117	117	
N Dav	60600	21½	19	20	— 1
Northld	5800	61	58	58	— 3
Numac	3815	720	700	715	+ 5
Okalta	7000	29	27	29	— 2
Permo	11300	104	99	99	— 2
Peruv	1000	46	46	46	+ 1
Petrol	2265	155	150	153	+ 3
Pinnacle P	2600	125	120	120	— 4
Place G	4000	178	173	178	+ 3
Ponder	4100	80	79	80	
Ranger	4715	940	915	915	+15
Scurry Rn	1120	$22¾	22¼	22½	
Spoon	30110	270	250	255	+11
Triad Oil	4650	420	405	410	+10
U Canso	1356	505	480	505	+15
U Canso w	250	330	320	330	+ 5
Ulster Pet	6800	210	200	200	— 1
Voyager P	600	520	515	515	
Wespac	1000	32	32	32	
Wcoast P	100	950	950	950	
W Decalta	7320	790	765	765	— 5
W Decit w	1150	415	405	410	

INDUSTRIELLES

Abitibi	16760	$12	11¾	11⅞	
Abitbi 7½p	50	$50	50	50	— ½
Abel Black	850	$6	5⅞	6	+ ⅛
Ackind 2p	200	$14⅜	14⅜	143	+ ⅛
Acres Ltd	230	$19	19	19	+ ¼
A.G.F.M	300	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
Agra Vegt	2860	$8¼	8	8¼	+ ⅛
Agratec I	1150	$8⅜	8¼	8½	— ¼
Aimco Ind	1242	$11⅞	11⅞	11⅞	
Alta Gas T	4275	$39¾	39½	39¾	— ¼
Alta Nat	475	$23¼	23	23	
Algo Cent	314	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Algoma St	2285	$14½	14⅜	14⅜	— ⅛
Algonq pr	z10	300	300	300	
Alcan	7870	$28⅛	27⅞	28	— ¼
Alcan pr	350	$33¼	33	33	— ⅛
Almin 2p	z10	$33¾	33¾	33¾	
Anglo-cn	500	$6½	6½	6½	— ⅛
Aquitaine	5092	$19¾	19⅜	19⅜	+ ⅛
Argus B pr	25	$35	35	35	
Argus C pr	775	$12½	12⅜	12⅜	— 1
Asbestos	1178	$26¾	26	26⅛	+ ⅛
Atco Ind	200	$15	15	15	
Atl Sugar	2255	$7⅛	7	7	
Atl Sug A	400	$15½	15⅛	15⅛	—1⅛
Atl Sug w	920	220	215	220	
Auto El	525	$9	9	9	— ⅛
Auto Hard	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
BahC D	29550	59	57	57	— 2
Bk Mtl	10000	$17	16¾	16⅞	— ⅛
Bank N S	4509	$23⅜	22⅞	22⅞	— ½
Bk NS r	72624	53	46	46	— 7
Barbr-Ell	100	$15	15	15	— ½
Bartaco	225	$11¼	11⅞	11¼	— ¼
Bay Mills	z50	$6¾	5¼	6¾	
Bay Mills p	z40	$6½	6½	6½	
Beavr Eng	1425	$7¼	7⅛	7¼	
Beaver L	325	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
Becker B p	1075	$11¼	11	11	— ⅛
Bell Canad	7454	$43¼	42⅝	43¼	+ ¼
Block Bros	1377	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Bombr	16050	$19	18½	19	+ ⅜
Bow Valy	550	$19	19	19	
Bramalea	6360	$5⅛	5	5	
Brascan	363	$15	15	15	
BC Forest	200	$35	34½	35	
BC Pack B	100	$16	16	16	— ½
BC Sugar	2530	$18	17½	17½	— ½
BC Sugar p	279	$15½	15¼	15¼	— ¼
BC Phone	176	$69½	69	69	+ 1
BCPh 4¾ p	25	$63	63	63	— 1
BCPh 5¾ p	z10	$78	78	78	
BCPh 4.84	145	$16¾	16¾	16¾	— ¼
BCPh 5.15	z10	$68⅜	68⅜	68⅜	
BCPh 6.80	225	$25	24½	24½	
Brinco	3119	$5⅜	5⅛	5¼	
Bruck A	400	$15½	15½	15½	— ½
Bruck B	z10	$10¼	10¼	10¼	
Burns Fds	545	$24¾	24¾	24¾	
Cad Dev	834	$7⅛	7	7	
Cad Dev b p	z50	$17¼	17⅛	17¼	
CAE Ind	525	$7	6¾	6⅞	+ ⅛
Calgary P	4700	$22⅛	22	22	— ½
Calvrt Dis	500	86	86	86	
Campeau	505	$6	6	6	
CD Sugar	50	$36¼	36¼	36¼	
Can Cem	471	$30	29	29½	
Can Malt	200	$22½	22¼	22¼	
C Nor West	500	270	270	270	+15
C Packrs	300	$19½	19½	19½	
Can Perm	1140	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Cdn Brew	4400	$9	8⅞	8⅞	
C Brew Ap	50	$29⅝	29⅝	29⅝	— ⅛
C Brew Bp	100	$37½	37½	37½	
Cdn Can A	1290	$6⅝	6⅜	6⅝	+ ⅛
C Chem w	2200	100	96	96	— 9
CC Manag	185	$53½	53	53	—1¼
C Curtis	800	97	90	97	+ 5
C Goldie	9075	$7½	7	7⅜	+ ½
C Hydro	625	$15⅝	15½	15⅝	— ⅛
C Imp Bank	8419	$22¾	22⅜	22⅝	+ ¼
C Ind Gas	9680	$10¼	9⅞	10	
CIL	z50	$14	14	14	
C Interurb	1525	380	375	380	+ 5
C Intrurb p	220	$8½	8½	8½	
C Marconi	150	485	485	485	+ 5
CP Invs pr	3195	$32	31⅝	31¾	+ ½
CP Invs w	5660	770	745	755	—10
CPR	15285	$71	69⅝	69⅝	—1⅝
CPR $3. pr	5150	$9¾	9½	9½	
Cdn Tire	z30	$73	72½	73	
Cdn Tire A	2120	$68½	66⅝	67¼	+ ⅝
C Utilties	45	$37¼	37¼	37¼	
C Vickers	200	$7½	7½	7½	— ⅜
CWN Gas	z10	$15	15	15	
CWN G 4 pr	z50	$9¼	9¼	9¼	
CWN 5½ p	z50	$14	14	14	
C Westing	z25	$11⅞	11⅞	11⅞	
Canron	475	$17¾	17⅝	17⅝	+ ⅛
Canron pr	z15	$75	75	75	
Capit Div	6220	340	330	330	— 5
Cara	575	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Carrier JD	290	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Carrier w	200	$10½	10½	10½	— 1
Cassidy L	310	450	435	435	—15
Casidy A p	300	$9	9	9	
CDRH Ltd	100	$9	9	9	+ ½
Cll Fund A	100	$6	6	6	+ ⅛
Chat-Gai	z50	$12	11¾	11¾	
Chemcell	4310	$10⅛	10	10	— ⅛
Chemcl 1 p	100	$15	15	15	
Chem 175 p	100	$25	25	25	
Chrysler	150	$38	38	38	— ½
Clairton	1200	155	150	150	— 5
Clairton w	500	55	51	51	+ 1
Columbia	600	$8	7¾	8	+ ¼
Columbi p	100	$18½	18½	18½	— ¾
Cominco	5187	$30⅞	29⅞	30½	+ ¾
C Holiday I	1230	$14⅜	14	14¼	
C Savings	300	$11⅜	11½	11½	
Compro	200	225	225	225	+ 5
Comb Ins	z28	$65	63¼	63¼	
Computel	1385	$11¼	11	11¼	— ⅛
Con Bath	2733	$22¾	22½	22½	
Con Bath p	850	$20	19⅞	20	+ ½
Con Bath w	1593	250	240	245	
Con Bldg	1900	160	155	160	+ 5
Con Distrb	1265	$18⅝	18¼	18⅜	+ ⅜
C Gas	18201	$15⅜	15	15	— ⅜
Con Gas B	z10	$80	80	80	
Control F	450	485	485	485	+10
Corby vt	214	$26	26	26	— ¼
Corby B	214	$26½	26½	26½	
Coronatn	2634	180	165	180	+15
Corontn p	2100	190	185	190	+10
Coron 2w	900	40	34	40	+ 8
Corp Food	280	$11⅜	11⅜	11⅜	
Cosmos	700	$5	5	5	
Costain R	z50	$5¼	5⅛	5⅛	
Crain R L	2620	$22¼	22⅛	22¼	+ ⅛
Crestbrk	600	$10	9⅞	9⅞	
Crush Intl	965	$14¾	14⅝	14⅝	
Cummngs	150	$11	11	11	— ½
Cygnus A	750	$7	6⅝	6⅝	— ¼
Cygnus B	850	$6⅝	6⅜	6⅝	— ⅜
Dale-R	500	$15½	15½	15½	+ ⅛
Dale-R pr	200	$7	7	7	
Delta Elec	200	215	215	215	
Distl Seag	1000	$53¾	53½	53¾	+ ¾
Dome Pete	869	$7	7⅝	7⅞	+ ⅛
D Bridge	650	$14½	14⅛	14½	+ ½
Dofasco	2226	$23	22⅞	23	
Dom Glass	400	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
D Lime w	2000	105	105	105	+ 5
Dom Store	1325	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
Domtar	6222	$15	14¾	14⅞	— ⅛
D Textile	100	$13	13	13	+ ½
Douglas L	700	235	225	225	—25
DRG Ltd	400	$13¼	12¾	12¾	— ¼
Dupont	2995	$26¼	26	26	
Dustbane	z25	$21½	21½	21½	
Dylex Div	100	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Dylex D A	420	$9	9	9	
Eddy Mtch	113	$22½	22½	22½	—2½
E-L Fin w	500	450	445	450	—10
Electro Ltd	1130	$39⅛	38⅜	38½	— ½
Emco	250	$15⅛	15	15	— ½
Erie D	400	$13⅜	13⅛	13½	— ¼
Erie D A	1825	$13⅜	13¼	13½	
Exquisite	100	$6	6	6	
Falcon	1629	$170	169	169	+ ½
Fam Play	1600	$12¾	12⅜	12¾	— ¼
Fed Grain	660	$6	5⅞	5⅞	
Fibre	5675	450	400	450	+50
Finning T	250	$12	12	12	
Fleet Mfg	3400	155	150	155	
Fleetw'd	275	$19	19	19	— ¾
Ford Cnda	200	$61½	61	61	
F Seasons	1860	$11¼	10½	10½	— ½
Fraser	791	$27¼	27	27	
Freiman	100	$5¾	5¾	5¾	
Gaz Metr	203	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Gaz S½ pr	25	$66	66	66	+ 2
Gen Distrb	100	$15	15	15	
GMC	213	$76	75¾	76	+ 2
G Stl Ware	z145	$15	15	15	
Genstar L	1100	$13	12¾	12¾	— ¼
Gnstar L w	z40	450	450	450	
Gesco Dis	1800	$10	9¾	9¾	— ¼
Gdn Mang	590	$11⅜	10¾	11⅜	+ ⅜
Glendale	800	$8⅛	8	8	— ⅛
Godyear p	150	$32⅜	32½	32⅜	+ ⅛
Greb Ind	z50	$8	8	8	
GL Power	133	$19¼	19¼	19¼	— ⅛
GN Capital	1101	$6⅞	6¾	6⅞	
Gt W Life	660	$127½	127¼	127½	+ ¼
Gt WSadd	2250	$6¼	6	6¼	+ ¼
Greyhnd	1260	$13	12⅝	12¾	
Guar Trst	400	$10½	10⅜	10⅜	+ ⅛
Gulf C	10256	$17⅜	17	17⅜	+ ⅜
Halifax D	100	205	205	205	+ 5
Hardee	2600	95	93	95	+ 2
Hard Crp A	325	$17⅜	17¼	17⅜	+ ⅛
Harlequin	1625	$8¼	8	8¼	+ ¼
Harris J S	200	370	365	365	—10
Harveys F	1700	$6	6	6	+ ⅛
Hawker S	1025	300	290	300	
Hawker pr	45	$58	58	58	+ ¾
Hays Dna	131	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼
Home A	7147	$30¾	29½	29⅞	— ⅜
Home B	675	$29¾	29⅛	29⅛	— ¾
Horne Pit	800	310	300	300	—10
H Bramor	z50	$5¾	5¾	5¾	
Howdn DH	100	$5¾	5¾	5¾	— ¼
H Bay Co	760	$20	20	20	— ½
HB Oil Gas	772	$43	42	43	+1½

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
HB Oil G pr	1055	$58½	58	58½	+1⅜
Hunter D	950	$11¾	11¾	11¾	
Huron Erl	855	$17	17	17	— ½
Husky Oil	2752	$12⅜	12⅜	12½	— ⅜
Husky B pr	40	$40	40	40	
Husky D w	650	700	700	700	
Imp Gen	200	440	425	425	—25
Imp Gen w	100	155	155	155	
Imp Life	35	$166	166	166	— 2
Imp O	29977	$16⅞	16¼	16⅞	+ ¾
Imp Tob	1900	$13¼	13	13	— ¼
Indusmin	1200	$16⅛	16	16	
Ind Accept	1275	$15	14¼	14¼	— ¾
In Acc	870	565	560	565	— 5
Ind Adhes	200	$10¾	10¼	10¾	+ ½
Inglis	1500	$14	13¾	14	+ ¼
Inland Gas	1853	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Inspiratin	4200	51	47	51	+ 1
Inspir

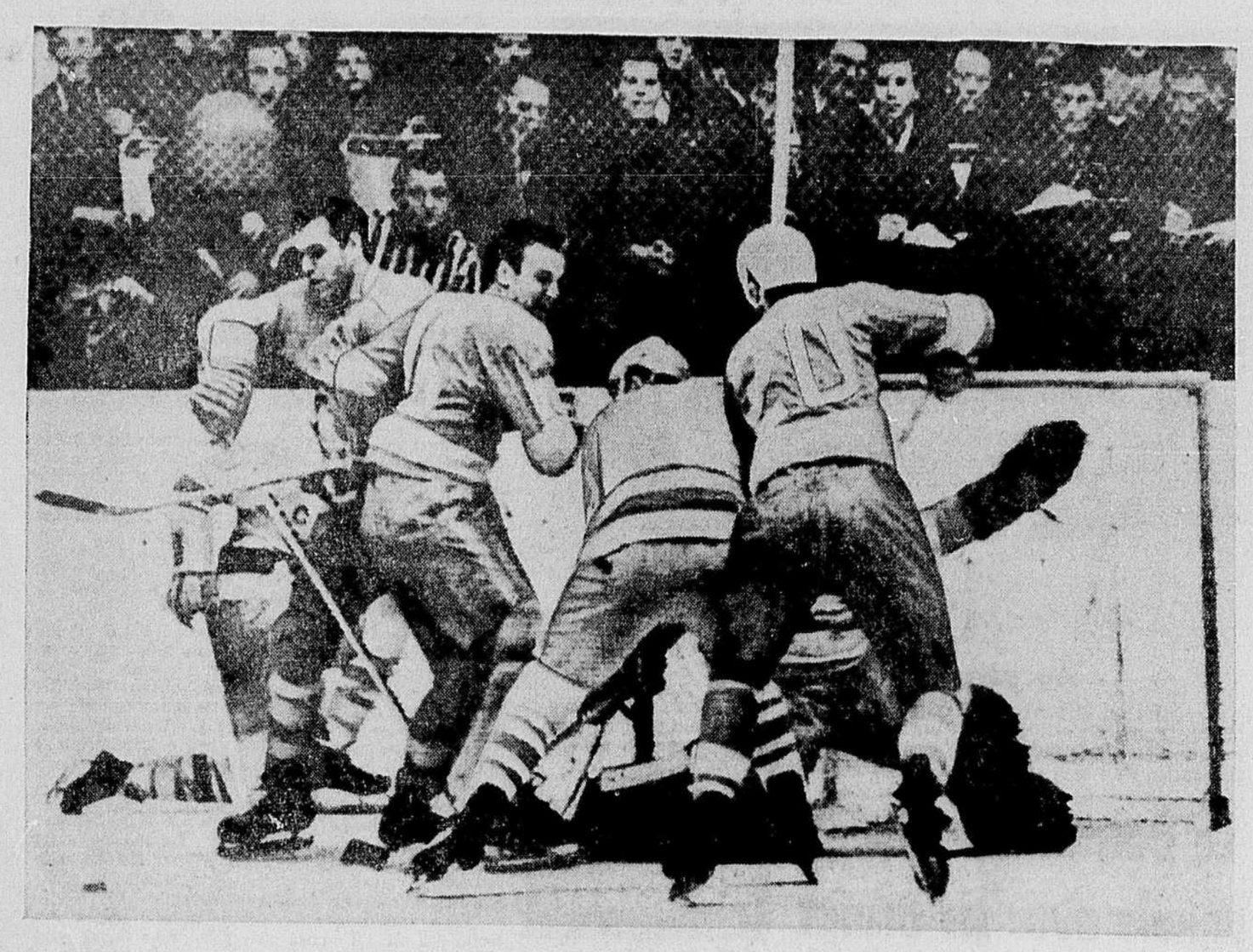

téléphoto PC

Pas cette fois-ci, M. le Soviétique!

Les échanges ont été serrés, les empilades devant les filets nombreuses. Ici, un Soviétique, par trop menaçant, est à la veille d'essuyer la double mise en échec du défenseur Barry MacKenzie (16) et de l'ailier gauche Brian Conacher (20), tandis que le gardien Wayne Stephenson barre la route.

Les Canadiens brillent une autre fois à Moscou

MOSCOU. (AFP) — Le Canada a remporté sa plus éclatante victoire dans le tournoi international aujourd'hui, alors qu'il a battu la Finlande par 10 à 1. Il a pris une avance de 5-0 dans les deux premières périodes et marqué cinq autres buts dans l'engagement final.

Favoris pour l'emporter, les Canadiens ont toutefois causé une certaine surprise en triomphant aussi facilement.

Ken Stephenson, Steve King et George Watson ont marqué deux buts chacun pour les Canadiens, tandis que Coryby Adams, Billy Harris, Chuck Lefley et Brian Conacher en ont réussi un chacun. Seppo Lindstrom a réussi l'unique but de la Finlande.

"C'est le meilleur match de notre tournée en Europe", déclarait hier l'instructeur Jack McLeod, de l'équipe canadienne de hockey, après que l'équipe du Canada eut fait match nul de 2-2 avec celle de l'Union soviétique dans le tournoi invitation de hockey de Moscou.

McLeod a dit que le résultat du match indiquait bien ce qu'il avait été et qu'il était satisfait de l'arbitrage.

L'agence de nouvelle Tass rapportait cette déclaration.

Toutefois, Tass disait que McLeod avait exprimé l'opinion qu'il faudrait trois officiels sur la glace comme en Amérique du Nord au lieu de deux comme cela se voit en Europe.

Dans un autre match aujourd'hui, l'Allemagne de l'Est a battu aujourd'hui la Suède par 5-3, causant peut-être la plus forte surprise du tournoi.

Les Yankees échangent Al Dawning au Oakland

MIAMI BEACH. (UPI) — Les Yankees de New York ont échangé aujourd'hui le lanceur gaucher Al Dawning et le receveur Fran Fernandez aux Athlétiques d'Oakland pour le joueur de premier but Danny Cater.

C'était le second échange des Yankees au cours de l'assemblée hivernale de baseball en 24 heures. Plus tôt ils avaient cédé le premier-but et voltigeur Joe Pepitone aux Astros de Houston pour le voltigeur et premier-but Curt Blefary.

Le gérant général Lee MacPhail, des Yankees, a dit qu'en plus Oakland enverra le joueur de champ intérieur Ossie Chavarria au club Syracuse, une filiale des Yankees dans la ligue Internationale.

Dans un autre échange, les Giants de San Francisco ont obtenu le lanceur de relève Frank Reberger, des Padres de San Diego, en échange du joueur de champ intérieur Bob Etheridge, du receveur Bob Barton et du lanceur Ron Herbel.

JOUISSEZ DE L'HIVER AVEC UN SKI-DOO

- LOCATION
- VENTE
- SERVICE

Réservez tout de suite cet appareil !

LOUEZ-LE POUR aussi peu que $75 par sem.
(assurance en supplément)

Voyez la gamme complète des moto-neige BOMBARDIER 70

MONTREAL WEST AUTOMOBILE LIMITED
11 Westminster sud
Montréal-Ouest
489-5394

Le Sorel gagne, mais n'arrête pas Simard

Les Eperviers de Sorel et les Royaux de Cornwall ont remporté chacun une victoire hier soir, pour ainsi augmenter l'avance qu'ils détiennent en tête de chacune des deux sections de la ligue Junior du Québec.

Les Eperviers ont vaincu les Ducs de Trois-Rivières, 8-5, alors qu'Alain Langlais y est allé d'une performance de trois buts. Richard Campeau a compté deux fois, tandis que les autres filets du Sorel ont été réussis par Bob Roselle, Roger Boucher et Michel Pépin. Boucher, Pépin et Campeau ont tous participé aux quatre buts de leur trio, en première période.

Chez les Ducs, le premier compteur du circuit, Luc Simard, a enregistré ses 99e et 100e buts depuis qu'il évolue dans cette ligue. Il a porté à cinq points son avance en tête des marqueurs cette saison, avec 33 buts et 41 passes. Richard Leduc, qui le suit à ce classement, a compté pendant un désavantage numérique, tandis que les deux autres buts de cette équipe ont été enfilés par Luc Hébert et Robert Richer. Plus de 2,000 partisans des Eperviers ont assisté à cette rencontre, marquée de seulement neuf punitions mineures.

A Cornwall, les Royaux ont lancé deux fois plus souvent que leurs rivaux, et supplanté les Maple Leafs de Verdun, 5-1. Peter Lascelles a dirigé l'attaque des siens avec deux buts, les autres allant à Gérald Campeau, Denis Roy et Michael Wheelhouse.

Cette victoire permet au Royal de conserver une avance de deux points devant les Alouettes de St-Jérôme, qui ont disposé des Rangers, 7-6, à Drummondville.

Jean Landreville a été la vedette de ce match à l'offensive, marquant trois buts au profit des Alouettes. Ses coéquipiers Bob McMillan, Yvon Rolando, Jacques Locas et Robert Dufort ont également participe au pointage.

Michel Plante a pour sa part réussi le truc du chapeau pour les Rangers tandis que Robert Lamoureux marquait deux buts et Luc Nadeau complétait.

Enfin, à Shawinigan, les Bruns ont disposé des Ramparts de Québec, 7-2, pour devancer cette équipe au classement, et rejoindre les Rangers de Drummondville en 2e place, trois points derrière le Sorel.

Mike Morton, Yves Bergeron et Laurier Legault se sont signalés avec deux buts chacun, tandis que Claude Lambert a répliqué deux fois, portant sa fiche à 46 buts en 24 matches. N'ayant récolté que 21 passes, il occupe le 3e rang des compteurs, derrière Simard et Leduc, des Ducs de Trois-Rivières, et un point devant Michel Archambault, des Rangers de Drummondville.

Un nouveau venu

Par le sommaire du match à Sorel, on a constaté que les Eperviers alignent un nouveau joueur, Bob Roselle, qu'ils auraient acquis des Knights de London, pour une somme d'environ $500. Roselle, un excellent compteur l'an dernier dans la ligue Junior de l'Ontario, avait commencé sa carrière dans les rangs juniors, avec les Castors de Montréal-Nord.

Par ailleurs, dans la ligue Junior de l'Ontario, les Petes de Peterborough ont augmenté à trois points leur avance en tête du circuit en disposant de l'équipe de dernière place, les Red Wings d'Hamilton, 6-3.

Rick McLeish, le meilleur compteur de la ligue, a de nouveau fait des siennes, récoltant un truc du chapeau et une assistance, augmentant ainsi à six points son avance en tête.

Danny Gloor a récolté deux buts pour les vainqueurs tandis que Joe Talaga, un nouveau-venu, a marqué deux buts et récolté une passe sur l'autre, pour les Wings, qui avaient pris une avance de 2-0, en première période.

Dans le seul match de la ligue Senior du Québec, les Gaulois de St-Hyacinthe ont blanchi leurs principaux rivaux, les Vics de Granby, 5-0, devant plus de 1,500 amateurs. Gilles Gosselin y est allé de deux buts, les autres étant comptés par Paul Lessard, Gilles Gratton et Pierre Guindon. Bill Dupré a raté un lancer de punition. L'instructeur des Gaulois, Jean-Paul Gladu, a écopé d'une extrême inconduite à la troisième en sautant sur la glace.

Enfin, dans la ligue Montréal Junior, le St-Jean a disposé des meneurs du circuit, les Cougars de St-Léonard, 6-3. Richard Viau, Robert Legault et Alain Lord ont compté deux fois chacun pour les vainqueurs tandis que Michel Cantin, Paul Desfossés et Mario Galente ont répliqué pour les Cougars. Au total, 105 lancers pendant ce match, de part et d'autre. La lutte est devenue très serrée dans ce circuit. Les meneurs n'ont plus que quatre points de priorité sur l'équipe de 5e place.

Victoire de Drover

HALIFAX (PC) — Le poids lourd Bill Drover, originaire du Labrador, mais demeurant à Montréal, a remporté, hier soir, un nouveau succès en battant aux poings, à l'issue d'un combat de 10 rounds, l'Américain Jimmy Christopher, à Halifax.

Le boxeur dirigé par Roger Larivée compte maintenant un total de 30 victoires contre seulement trois défaites.

Ron Stewart au banquet des célébrités du sport

Ron Stewart, le solide demi-arrière des Rough Riders d'Ottawa, champions de la coupe Grey, a accepté l'invitation du comité de sélection et prendra place à la table d'honneur du troisième banquet annuel des célébrités sportives, qui aura lieu le 12 décembre en l'hôtel Reine Elizabeth.

Le rapide athlète s'est avéré l'une des étoiles du récent match de la coupe Grey et plusieurs connaisseurs ont même prétendu qu'il avait été le joueur le plus efficace de la partie. Ses coéquipiers lui ont rendu hommage en lui remettant le ballon de la rencontre, après l'impressionnant triomphe d'Ottawa sur les Roughriders de la Saskatchewan.

Stewart a réussi deux touchés lors de ce match et son premier a permis à Ottawa de prendre l'initiative pour le reste de la rencontre.

Stewart joindra ainsi d'autres vedettes du football, tel Dennis Duncan, Herb Trawick et Virgil Wagner. Les deux derniers étaient membres des Alouettes.

La table d'honneur sera aussi occupée par Hervé Filion, Bill Hartack, Roy Campanella, Rusty Staub, Ron Northcott et Serge Savard.

DANS LA LNH

HIER

CANADIEN 1 — CHICAGO 8

PREMIERE PERIODE

Aucun but
Punition: aucune.

DEUXIEME PERIODE

1—Canadien, Lemaire (11e) (sans aide) 16:02
Punitions: Karoll 11:42, Rousseau 13:25.

TROISIEME PERIODE

Aucun but
Punition: Stapleton 7:53.

LANCERS PAR:

Canadien	7	9	13	—29
Chicago	16	4	12	—32

Gardiens: Vachon, Canadien; Chicago, Esposito.
Assistance: 18,000

BOSTON 4 — DETROIT 4

PREMIERE PERIODE

1—Boston, Stanfield (11e) (Orr) 8:16
2—Boston, McKenzie (10e) (Stanfield) 10:19
Punitions: Mahovlich 6:29, Cashman 14:02, Howe 15:03.

DEUXIEME PERIODE

3—Boston, McKenzie (11e) (Stanfield et Orr) 4:34
4—Détroit, Mahovlich (11e) (Ravlich et Delvecchio) 5:57
5—Détroit, Stemkowski (7e) (Harris et Bergman) 17:45
6—Boston, Hodge (6e) (Esposito et Awrey) 19:20
Punitions: Hodge 15:30, Stemkowski, Orr, majeures 18:04.

TROISIEME PERIODE

7—Détroit, Mahovlich (12e) (Howe et Bergman) 11:19
8—Détroit, Connelly (7e) (Ravlich) 18:03
Punitions: Baun 2:51, Howe 6:26, Ravlich 9:39, Hodge mauvaise conduite 12:26.

LANCERS PAR:

Boston	13	9	9	—31
Détroit	8	10	10	—28

Gardiens: Boston, Johnston; Détroit, Crozier.
Assistance: 13,560.

Plus ça change et plus c'est pareil.

En 1769, M. Gordon créait une nouvelle formule de gin. Londres fut conquis et la Vieille Angleterre ne tarda pas à se mettre au pas. Les ans passèrent: 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968.

Et voici 1969. Que de choses ont changé. Deux sont demeurées immuables: le gin Gordon est toujours fabriqué selon la même formule et, à Londres, en Angleterre, comme partout ailleurs dans le monde, Gordon demeure le plus demandé des London Dry Gin. Depuis 200 ans.

Ça s'arrose. Et un Gordon s'impose.

Distillé au Canada par Tanqueray Gordon & Co. (Canada) Ltd.

naissances · décès · remerciements · in memoriam

ALLARD (Gabrielle) — A St-Barthelemy, le 2 décembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Louis Allard, née Gabrielle Dumontier. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René St-Louis,
St-Barthélemy,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ATKINS (James) — Après une longue maladie, à l'Hôpital des Vétérans de Ste-Anne- le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé M. James Atkins, son épouse précédemment décédée. Il laisse 3 filles: Mary (Mme Vincent Girard), Elizabeth (Mme Adam Scherf) et Nancy (Mme L. J. Ernst) décédée. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin et Fils,
281, rue Danis,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bellerive, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Valleyfield.

BARRETTE (Arthur) — Au Lac-Gémont, Montfort, le 4 décembre 1969, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Arthur Barrette, époux en premières noces d'Anna Wolfe, et en deuxièmes noces de Valéda Lescarbeau; demeurant Lac-Gémont, autrefois à 2119 Champlain. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 rue Ontario est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASTIEN (Jean-Guy) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Jean-Guy Bastien, époux d'Estelle Lanouette; demeurant à 6595, 21e ave, Rosemont, il laisse dans le deuil ses enfants, Joselte, Réal et Linda. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Eugène, de Rosemont, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Marie-Paule) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédée Mlle Marie-Paule Beauchamp; fille de feu Horace Beauchamp et de feu Antoinette Lefebvre. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue Saint-Denis
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILODEAU (Marie-Anne) — A St-Donat, le 3 décembre 1969, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Hector Bilodeau, née Marie-Anne Thibault; mère de Mme Armand Prévost (Hectorine), Mme Jacques Taschereau (Irène) et de Victor Bilodeau, époux de Joyce Ritchie. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Vanier et Fils,
508, rue Principale, St-Donat,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Léopold) — A Montréal, le 5 décembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Léopold Blain, époux de Blanche Huard, demeurant à 1894, Poupart, père de Claudine (Mme Edgar Robichaud). Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAIS (Florence) — A Montréal, le 4 décembre 1969, est décédée Florence Leblanc, épouse d'Emile Brais, autrefois de Pointe-Claire; soeur de Mme Henri Limoges (Aline). Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 55, pour se rendre à l'église St-Kevin, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEPUIS PLUS DE 23 ANS
FTD
mm Morin Inc.
VOTRE FLEURISTE DE CONFIANCE
504 e. Beaubien 270-4000

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

BOISVERT (Julienne) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 67 ans, est décédée Julienne Ouellette, épouse de feu Réal Boisvert; demeurant à 1311 Papineau, app. 2. Elle laisse dans le deuil, une belle-soeur et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
1575, rue Ste-Catherine est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLDUC (Edgar) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Edgar Bolduc, époux de Simone Godbout; père de Mme Claude Bourget (Huguette), Mme Roland Lapointe (Marielle), Mme Pierre Maranger (Micheline) et de Gilles. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est Jean-Talon,
à 9h., pour se rendre à l'église St-Georges (coin St-Urbain et Bernard), où le service sera célébré à 9h.30 et de là au cimetière de St-Georges de Windsor, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Arthur) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Arthur Brisson, époux de Marie-Elise Lavoie; demeurant 362 Parc-Georges-Etienne-Cartier, beau-père de M. Emile Sénécal. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

BROSSEAU (Jean) — A Montréal-Nord, le 3 décembre 1969, à l'âge de 45 ans, est décédé Jean Brosseau, époux de Rébecca Boulay, demeurant à 11,337 Bellevois. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Camille, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROWN (Robert) — A Lachute, le 3 décembre 1969, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Robert Brown, époux de feu Sarah Killfaile, demeurant rue du Collège; père de Stanley, de Lachute, Mary, Lachute, Charlie, Vancouver, Mme Emile Bélanger (Alice), Lachute, Mrs. R. Lush (Constance), Barry, Ont.; beau-père de John et Jos Cleary, Lachute, Mrs. Alex Hammer (Rita), Vancouver. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Ménard,
397, rue Grâce, Lachute,
pour se rendre à l'église Ste-Anastasie, où le service sera célébré à 2 h. p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Paul-Emile) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 47 ans, est décédé Paul-Emile Caron, époux de Hélène Pion, demeurant 2491 Quesnel. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIERE (Thérèse) — A Montréal, le 4 décembre 1969 à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Alphonse Carrière, née Thérèse Bergeron, demeurant 5949 — 26e Av., Rosemont, anciennement de Mtl-Nord. Elle laisse sa fille, Jeannine. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Sauveur-des-Monts, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTIER (Victor) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 59 ans, est décédé Victor Cartier, fils de feu Victor Cartier et de feu Aglaée Dompierre; demeurant rue Delorimier. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CODERRE (André) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 27 ans, est décédé André Coderre, fils de Noël Coderre et de Gemma Greffard. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Marthe de Rivière-des-Prairies, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONSTANTINEAU (Jean-Louis) — A Outremont, le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé Jean-Louis Constantineau, époux de Sarah Bond, père de Mme Gaston Normandeau (Aline), Louis, Mme Robert Le Moyne (Jeanne), John A. Constantineau; soeur de Mme J. L. Demers de Thetford-Mines. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Bedford Co. Missisiquoi, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURCHESNE (Marcel) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 51 ans, est décédé Marcel Courchesne, époux de Madeleine Archambault; demeurant rue Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil: 4 filles: Pierrette, Lucie, Sylvie, Ginette et un fils: Daniel. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCENT (Léandre) — A Montréal, le 2 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Léandre Descent, époux de feu Georgianna Lamoureux; demeurant rue Rivard. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 10 h 30, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESORMEAUX (Parmélia) — A Montréal, le 2 décembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédée Parmélia Desroches, épouse de feu Adélard Desormeaux, demeurant chez son fils Armand; mère de Armand, Lionel, Albert et Jacques; ses belles-filles: Mme A. Desormeaux (Gracia Beaudet), Mme L. Desromeaux (Irène Doré), Mme A. Desormeaux (Georgette Bréard), Mme J. Desormeaux (Cécile Vaillancourt) ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, ave Laurier,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Gertrude) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Arthur Dubois, née Gertrude Duchesne; demeurant 2261 Denonville. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBORD (Marie-Louise) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Victor Dubord, née Marie-Louise Leblanc; mère d'Alfred, Henri, Mme Lionel Guimond (Cécile). Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa est,
pour se rendre à l'église St-Antoine Marie-Claret, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Denis) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Denis Dubreuil, vice-président de Consolidated Plywood Corporation; époux de Lucille Gauthier; demeurant 366 Armstrong, Rosemère, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 boul. Henri-Bourassa est
à 1 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Laval-Ouest, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Napoléon) — A St-Isidore-de-Laprairie, le 3 décembre 1969, à l'âge de 88 ans 9 mois, est décédé Napoléon Dubuc, époux de feu Azalma Bazinet. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Primeau,
à St-Isidore-de-Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EVANS (John) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé M. John Evans, époux de feu Marie-Louise Mayer. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAUBERT (André) — A Montréal-Nord, le 3 décembre 1969, à l'âge de 40 ans, est décédé M. André Faubert, époux de Thérèse Laporte, demeurant à 10,820 Des Récollets. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Limitée,
3925, rue Monselet,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Vital, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Saint-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Arthur) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Arthur Gagnon, époux de Marie-Louise Beaucage; il laisse ses enfants: Edouard, Mme Camille Pelletier (Jeanne), Mme Jacques Forest (Gabrielle), et Marcel. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean de la Croix, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Paul-Emile Gagnon, née Marie-Jeanne Masse; demeurant à 26 Sunset, Châteauguay. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 1 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, de Châteauguay, où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière St-Michel de Sherbrooke, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Roméo) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Roméo Gagnon, époux en premières noces de feu Simone Giroux et en deuxièmes noces de Blandine Giroux; demeurant à 2548 Jeanne-D'Arc. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240 rue Adam,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEOFFRION (François) — A Varennes, le 3 décembre 1969, à l'âge de 62 ans, est décédé M. François Geoffrion, époux de feu Berthe Jodoin; demeurant au Rang de la Baronie, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Normand Jodoin Enrg.
277, rue Ste-Anne, Varennes
pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUOT (Steven) — Le 5 décembre 1969, est décédé Steven Huot, fils bien-aimé de Robert Huot et Annabella Raymond, frère de Gregory. La dépouille mortelle sera exposée à la maison funéraire
Clarke
5580, rue Sherbrooke ouest,
à partir de 3 p.m. samedi. On récitera des prières lundi matin à 11 heures. Inhumation à Howick, Québec.

LALONDE (Blanche) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédée Blanche Pilon, épouse de L. Armand Lalonde, ex-employé de Simmons Ltée, mère de Roger, époux de Rita Bray. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, av. Laurier,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Dorval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

LAMOTHE (Célestin) — A Ste-Thérèse, le 4 décembre 1969, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Célestin Lamothe, époux de feu Alma Paquette; demeurant à 6, rue Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Inc.,
61 ouest, rue Blainville,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Eva) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Ernest Landry, née Eva Lapointe; mère de René. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 11 h. 45 pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à midi et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERLE (Dolorèse) — A Longueuil, le 3 décembre 1969, à l'âge de 64 ans, est décédée Dolorèse Colpron, épouse de feu Albert Laperle, mère de Jean, et son épouse Thérèse Beaudry, René, et son épouse Pauline Veillet; demeurant 417 Guilbault. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur et Fils,
163, rue St-Charles ouest,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARAMEE (Marguerite) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 66 ans, est décédée Marguerite Laramée, fille de feu M. Hector Laramée et de feu Alice Gougeon. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
340 est, rue Jarry,
à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENCELLE (Alfred) — A Montréal, le 4 décembre 1969, est décédé M. Alfred Laurencelle, ex-marchand de fruits, angle Cuvillier et Ste-Catherine, époux de Yvette Allard. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3462, rue Ste-Catherine est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de McMasterville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIAULT (Mary) — Au foyer St-Antoine de Longueuil, le 3 décembre 1969, à l'âge de 83 ans, est décédée Mary Croteau, épouse de feu Joseph Lauriault. Elle laisse dans le deuil, ses filles Julia, épouse du Dr Raymond Larichellière, Annette, épouse de Burnett Wolfe, ainsi que son beau-fils Omer Lauriault fils de Joseph, ses petits-enfants Monique et Jacques Larichellière, époux de Suzanne Roch, ses soeurs, Mmes Eva Laverdière, Léonida Bourgault, Diane Laverdière. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. La convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Ed. Darche & Fils,
86, rue St-Charles ouest,
à Longueuil
à 10 h. a.m., pour se rendre à l'église St-Patrice de Beaurivage, Cté Lotbinière, où le service sera célébré à 1 h. p.m., et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont pirés d'y assister sans autre invitation.

LEBEAU (Jean) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 43 aps, est décédé M. Jean Lebeau, fils de feu Olivier E. Lebeau et de Laurenza Longpré; demeurant à 3650, boul. Rosemont; frère de Gérard, Lillianne (Mme A. Sercea), Claire (Mme L. Martineau) et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Oscar) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 68 ans, est décédé Oscar Leclerc, époux de Juliette Groulx, demeurant à 6940 boul. Monk, appt 4. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Ida) — A Cité des Deux-Montagnes, le 4 décembre 1969, à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve Emile Lefebvre, née Ida Proulx, demeurant à Saint-Joseph-du-Lac, mère de Jean-Guy, époux de Louise Jasmin, de François, époux de Thérèse Couvrette, de Mme Olier Vaillancourt (Gaëtane), de Mme Roger Lévesque (Marcelle), Mme Roland Clément (Gervaise), Mme Jean-Claude Brunet (Gisèle). Elle laisse également ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Philias Lefebvre et Fils
103, rue Principale
à Saint-Joseph-du-Lac
pour se rendre à l'église paroissiale où le serveice sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

IN MEMORIAM

POTTER (Cecil) — Artiste commercial, disparu le 14 décembre 1968. Mon époux bien-aimé n'est pas oublié. Mon coeur le pleure en silence. Son souvenir survivra à jamais pour Sara (Reta), son fils Jack, sa soeur Phillis de Birmingham, Angleterre.

MARINIER (Juliette) — A Val-David, le 3 décembre 1969 à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Hormisdas Marinier, née Juliette Lebel, soeur de Arsène Larochelle (Yvonne), Blanche Lebel et de Mme Louis Marin (Gabrielle). Elle laisse également 2 demi-frères: Lucien et Hervé. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Vanier et Fils,
30, rue Préfontaine à
Ste-Agathe-des-Monts,
pour se rendre à l'église paroissiale Val-David, où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Marie-Anne) — A l'hôpital Charles LeMoyne, le 2 décembre 1969, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Marie-Anne Baril, épouse de feu Henri Ménard; mère de Armand, époux de Noëlla Massé, l'abbé Omer Ménard, aumônier du Foyer St-Antoine de Longueuil, Cécile (Mme Georges Biage), Maurice, époux de Jeannette Daigle, Mlles Simone et Irène Ménard, ainsi qu'une soeur Mlle Georgianna Baril. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly, Longueuil,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Chambly, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADON (Adélard-Georges) — A Montréal, le 4 décembre 1969, est décédé Adélard-Georges Nadon, époux de Yvonne Sigouin; demeurant à 6222 De Normanville. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autr invitation.

PILON (Edouard) — A LaSalle, le 1er décembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédé Edouard Pilon, époux de Pauline Tremblay; père de Lyne et Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7708, rue Centrale, à LaSalle,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Télesphore, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Timothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POTHIER (Alfred V.) — A Lac-Mégantic, le 3 décembre 1969, à l'âge de 69 ans, est décédé Alfred V. Pothier, agronome retraité du ministère de l'Agriculture du Québec et ex-gérant de la Caisse Populaire et directeur de la fédération des Caisses Populaires des Cantons de l'Est. Il était l'époux de Marie A. Sévigny; père de Jacques, de Montréal, Mme B. Seraiocco (Madeleine) de Québec; frère de Mme René Ouellette (Cécile), de Montréal, de Jean-Baptiste et Paul-Emile, de St-Tite de Champlain, de Marius du Cap-de-la-Madeleine. Les funérailles auront lieu samedi matin le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jacques et Frères,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Agnès, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Ernest) — A Sainte-Anne de Bellevue, le 5 décembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé Ernest Robillard, époux de feu Gertrude Legault; père de Margot (Mme L. T. Burnett), Suzanne, Denise (Mme Fernand Tellier), Guy et Andrée. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
107, rue Ste-Anne,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Marie) — A Pincourt, île Perrot, le 2 décembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Léandre Rousseau, née Marie Ledoux, demeurant à 455, boul. Duhamel, Pincourt. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
551, boul. Duhamel, Pincourt
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lorette, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEBASTIANI (Antonio) — A Montréal, le 3 décembre 1969, à l'âge de 43 ans, est décédé Antonio Sébastiani, époux de Argentina Giliberti; demeurant à 4970 Paisley. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Gilbert, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVE (Noëlla) — A St-Rédempteur, Co. Vaudreuil, le 2 décembre 1969, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Edouard Sauvé, née Noëlla Aubry. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Fils,
Rigaud,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église de St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARD (Thomas) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Thomas Savard, époux de Raymonde Corbeil; père de Mme Jules Desrosiers (Aline), Claire, Diane et Yvon. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est rue Jean-Talon,
à 9h.45 pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 9h. et de là au cimetière de Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SCHMIDT (Marthe) — A Verdun, le 3 décembre 1969, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Antonio Schmidt, née Marthe Séguin, mère de Mme Claude McNeil, (Evelyne), Mme R. Beaudin (Aimée), Richard, Pierre, Mozart; demeurant 3866 rue Allen, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9h.45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Polycarpe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JULIEN (Raoul) — A Montréal, le 3 décembre 1969 à l'âge de 56 ans est décédé Raoul St-Julien, époux de Rita Fontaine, demeurant 272 rue Roy, Ville Lemoyne, père de Claude, Ville Lemoyne, de Me et Mme Yvan St-Julien, Amos, M. et Mme Guy St-Julien, Val d'Or. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Marcoux,
578, av. Centrale, Val d'Or,
pour se rendre à l'église St-Sauveur de Val d'Or, où le service sera célébré à 15 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SURPRENANT (Georges) — A Verdun, le 5 décembre 1969, à l'âge de 67 ans, est décédé Georges Surprenant, époux de Jeannette Leduc, père de Mme Gilles Desrochers (Raymonde), Mme Paul Lamotte (Odette), Lise; demeurant 622 Garden. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 10h.15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice, où le service sera célébré à 10h.30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEILLEUX (Noël) — A Montréal, le 4 décembre 1969, à l'âge de 54 ans, est décédé Noël Veilleux, époux de Thérèse Mathieu; demeurant 10,068 25e Avenue, Rivière-des-Prairies. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130 boul. Pie-IX, Montréal-Nord,
à 10 h. 40, pour se rendre à l'église Ste-Marthe, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WHITE (Garnet) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 3 décembre 1969, à l'âge de 67 ans, est décédé Garnet White, époux de Lorette Legault; père